

Faculté de Droit et d'Économie
École doctorale pluridisciplinaire

Thèse de doctorat en sciences économiques

***Le système aide-projet mondial et la
problématique du développement en
Haïti : quelles externalités locales***

Présenté et soutenu publiquement par :

Christophe PROVIDENCE

Jury :

Kinvi **LOGOSSAH**, Professeur des universités, CEREGMIA, Faculté de droit et d'économie, Université des Antilles et de la Guyane, Président du jury.

Nelson **SYLVESTRE**, Professeur, Direction des études post-graduées, Université d'Etat d'Haïti (UEH), Rapporteur.

Denis **MARTOUZET**, Professeur des universités, maison des sciences de l'homme (UMR MSH VdL), Université François Rabelais de Tours, Rapporteur.

Fred **CELIMENE**, Professeur des universités, CEREGMIA, Faculté de droit et d'économie, Université des Antilles et de la Guyane, Directeur de recherche.

Le 27 novembre 2015 à Fort-de-France

Dédicace

Ce travail a été réalisé grâce à un financement de deux années de la région Martinique à travers la « bourse régionale », un cofinancement de l'Union européenne.

La finalisation de ce document de thèse a été financée également par l'Agence Universitaire et la Francophonie (bureau régional pôle caraïbe en Haïti) à partir d'une année de « bourse doctorale de mobilité ».

Pour ces supports financiers combien importants, je leur adresse mes mots de remerciements et de reconnaissance ! Ce travail est la preuve que leurs contributions peuvent aider à la réalisation de travaux scientifiques au bénéfice de toute la région caribéenne.

Je dédie ce travail à mon épouse Immaculée PROVIDENCE et à ses parents, pour leur amour et l'équilibre familial qui m'ont donné la force pour surmonter les nombreux obstacles rencontrés.

Également, il est dédié à la jeunesse haïtienne et aux décideurs publics, tous des survivants du violent séisme du 12 janvier 2010, qui sont appelés à arbitrer les stratégies de politiques publiques pour un développement économique du pays.

Remerciements

Au Directeur de la recherche, Monsieur Fred CELIMENE, Professeur d'économie à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), pour sa disponibilité, ses encouragements et encadrements. Il m'a servi de modèle tout au long de ce processus et a su me mettre en confiance malgré les nombreuses difficultés rencontrées notamment lors de période de collecte des données en Haïti. Sa patience, son appui scientifique et son support logistique furent très précieux ;

À Monsieur Olivier DEHOORNE, Maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane, d'abord pour ses remarques et commentaires ensuite, pour le temps et l'intérêt accordés à ce travail, sans oublier les supports techniques s'exerçant à travers les outils d'analyse spatiale des données géoréférencées, qui ne seraient maîtriser sans son aide ;

À Madame Valérie ANGEON, Maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane, pour le temps et l'intérêt qu'elle a bien voulu m'accorder afin que la modélisation du système aide-projet en Haïti et l'analyse de ses externalités soient plus approfondies ;

À Monsieur Georges BRESSON, Professeur à l'Université de Pris II, pour le temps et l'intérêt qu'il a bien voulu m'accorder afin que l'économétrie spatiale me soit plus familière ;

À Messieurs Nelson SYLVESTRE et Rémy NOCY, respectivement Directeur du Bureau des Études post-graduées (DEP) de l'Université d'État d'Haïti et Chef de service (Contrôle financier) au Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales, pour leurs implications dans les activités de collecte de données, surtout pour leur support logistique. Leur soutien fut précieux ;

Aux membres du jury, pour avoir bien voulu accorder du temps à ce travail.

Résumé

Depuis la chute du régime des Duvalier en 1986, Haïti se veut un État démocratique dans lequel les pratiques du développement territorial insistent sur l'implication et la participation des acteurs locaux. Les principes de la décentralisation sont alors proclamés impliquant une volonté de l'État haïtien de transférer des compétences et des moyens aux collectivités territoriales, dans le cadre de services publics de proximité. Deux phénomènes allaient marquer la société haïtienne à partir de cette date. Le premier est l'ouverture du pays aux échanges commerciaux (à l'échelle internationale) et le second revoie à la prolifération des ONG et de petits projets locaux dits de développement. Ces deux phénomènes traduisent, dans un sens large, la mise en projet du territoire haïtien à partir de ce que l'on appelle « le système aide-projet international ».

Cette thèse poursuit deux grands objectifs conduisant à deux modèles différents, mais interreliés. Le premier objectif est de s'interroger sur les fondements de la dépendance politico-économique d'Haïti (dans une large mesure tous les PMA) dans le contexte d'aide publique au développement. Il s'agit de prendre en compte les dynamiques internes de son système de production (basé sur l'aide-projet) à partir des choix de politiques publiques de développement appliqués. Le second objectif s'intéresse aux disparités, à la fois spatiales et socioéconomiques, qui caractérisent le système aide-projet lui-même. Pour les étudier, la démarche s'interroge sur les externalités générées par le système tout en mettant l'accent sur les liens de proximités (géographique et organisée) des projets par rapport aux acteurs territoriaux.

Les questions spatiales partent du postulat que les acteurs ou les territoires sont affectés par ce qui se passe dans son environnement et davantage dans son voisinage. Dans ce cas, leur proximité impose des comportements qui sont proportionnels avec la variabilité des facteurs. Autrement dit, chaque territoire (communal), accueillant un nombre de projets locaux, diminue les chances d'un autre territoire de les accueillir si l'on maintient le principe d'affectation dans le système aide-projet. Cela implique que les projets ont tendance à se concentrer en un petit nombre de territoires communaux alors que leur volume d'activité est très faible ailleurs. De ce fait, les populations locales ont tendance à immigrer vers les territoires ou lieux privilégiés, ce qui accentue les disparités territoriales et entraîne l'élargissement des bidonvilles. De la même manière, les acteurs locaux se spécialisent et

deviennent plus efficaces pour attirer des projets (ou des ONG) en offrant une image pitoyable : la misère remplace la pauvreté.

Si la prolifération des ONG, dans un pays comme Haïti, a progressé de manière régulière depuis 1986, le décollage économique n'a pas véritablement suivi. L'approche spatiale du système aide-projet apporte de nouvelles réflexions et de nouvelles hypothèses, sur les effets de distribution de l'aide par rapport au renforcement des liens de proximités (géographique et organisée) entre les acteurs locaux et leurs territoires. Elle montre que les ONG sont mobiles sur le territoire national et les projets locaux vont se regrouper lorsqu'un territoire communal expose son état de misère et offre aux ONG une bonne publicité sur le plan d'image. Dans les cas contraires, les projets seront dispersés. Il s'agit là d'un apport considérable dans l'analyse des effets (directs ou indirects) de distribution des projets locaux par rapport à la problématique du sous-développement en Haïti. Alors, on peut raisonner en matière de rendements du système aide-projet par rapport à cette problématique de développement territorialisé.

Mots clés : Système aide-projet international, développement territorial, proximités géographique et organisée, externalités locales.

Abstract

Since the fall of the Duvalier regime in 1986, Haiti has intended to be a democratic State in which the practices of territorial development put the emphasis on the involvement of the local actors. The principles of decentralization are therefore proclaimed, thus implying a will from the Haitian government to devolve powers and means to local authorities as part of community public services. Two phenomena have characterized the Haitian society from that date onward. The first phenomenon is the opening of the country to commercial trade – at international level – and the second one refers to the proliferation of NGOs and small local projects defined as development projects. These two phenomena reflect, by and large, the project-planning mentality at work on the Haitian territory on the basis of what is called “the international aid-project system.”

This thesis aims at two main objectives leading to two different yet interconnected models. The first objective is to investigate on the foundations of Haiti’s political and economic dependence – and, to a larger extent, that of all the LDCs – in the context of the Official Development Assistance. It means taking into account the internal dynamics of its production system – based on the aid-project – on the ground of implemented choices made in terms of public policies for development. The second objective focuses on both geographic and socio-economic disparities which characterize the aid-project system itself. In order to study them, the approach is to investigate on the externalities generated by the system while highlighting the (geographic and organized) ties between projects and local actors.

The geographic questions come from the assumption that actors or territories are affected by what goes on in their environment and even more so in their neighborhood. In this case, their proximity requires behaviors which are proportional to the variability of the factors. In other words, each (communal) territory that hosts a number of local projects reduces the opportunities for another territory to host them if the principle of assigning in the aid-project system is kept. It implies that projects have a tendency to concentrate in a small number of communal territories whereas their volume of activity is low elsewhere. Hence, local populations tend to migrate toward privileged territories or places, which aggravates territorial disparities and causes slums to grow. In a similar way, local actors specialize and become more efficient for attracting projects – or NGOs – by offering a pitiful image: misery replaces poverty.

Though NGOs' proliferation has steadily increased in a country like Haiti since 1986, economic "take-off" has not really ensued. The geographic approach to the aid-project system brings about new thinking and new assumptions on the effects of aid distribution with respect to the reinforcement of – geographic and organized – ties between actors and their territories. It indicates that NGOs are mobile on the national territory and local projects will come together whenever a communal territory displays its condition of misery and provides the NGOs with good publicity in terms of image. In other cases, projects will be scattered. This constitutes a considerable contribution to the analysis of – direct or indirect – effects of the distribution of local projects regarding the issue of underdevelopment in Haiti. It is, then, possible to reason in terms of performance of the aid-project system in relation to this issue of territorialized development.

Key words : aid-project system; territorial development ; geographic and organized proximity; local externalities.

Sommaire

Introduction.....	9
Chapitre 1. De l'ouverture économique au système aide au développement mondial.....	20
1.1. Les déterminants du processus de développement par l'aide.....	21
1.2. Le passage vers un développement territorialisé de l'économie.....	37
1.3. La nouvelle dialectique globale/locale.....	49
Chapitre 2. Un triangle d'incompatibilité pour modéliser la culture de la dépendance en Haïti.....	65
2.1. Les incompatibilités dans les relations internationales.....	67
2.2. Les incompatibilités dans le système d'aide au développement en Haïti.....	81
2.3. Haïti et les incompatibilités dans ses stratégies de développement.....	95
Chapitre 3. Les enjeux d'une coordination de l'aide-projet en Haïti....	112
3.1. Le contexte difficile de la planification du développement en Haïti	114
3.2. Les ambiguïtés de l'aide-projet en Haïti.....	131
3.3. Les enjeux d'une territorialisation du système aide-projet.....	147
Chapitre 4. Vers une analyse économique spatiale du système aide-projet en Haïti.....	164
4.1. Les piliers de l'action locale en Haïti.....	166
4.2. De la proximité dans le système aide-projet à ses externalités en Haïti.....	181
4.3. La méthodologie de collecte des données.....	199
Chapitre 5. Vers une mesure des externalités socioéconomiques spatiales du système aide-projet en Haïti.....	217
5.1. L'organisation spatiale du système aide-projet en Haïti.....	218
5.2. Les acteurs locaux et la mise en projet des territoires d'accueil.....	236
5.3. Les externalités socioéconomiques en tant que relation d'ordre dans le système aide-projet.....	255
Conclusions.....	275
Annexes.....	300

Glossaire des abréviations

ACDI:	Agence canadienne de développement international
AFDI :	Agriculteurs français et développement international
APD :	Aide publique au développement
ATR:	Approche en termes de Régulation
BC :	Build change
BEL :	Banques d'Épargne et de Logement
BM :	Banque Mondiale
CAD :	Comité d'Aide au Développement de l'OCDE
CDB:	Caribbean Development Bank
CDC:	Conseil de Développement de la Commune
CGCED-32 :	Comité de Gestion du Courant électrique de Delmas 32
CNC:	Conseil National des Coopératives
CNUCED:	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DSNCRP:	Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
DSRP :	Document stratégique de Réduction de la Pauvreté
ECHO-Haïti:	Service chargé de l'aide Humanitaire et de la protection civile de la Commission européenne
EPPLS :	Entreprises Publiques de Promotion des Logements sociaux
FAES:	Fonds d'Assistance économique et sociale
FAU:	Fondation d'Architecte et de l'urgence
FHI-360 :	Family Health International
FMI :	Fonds Monétaire International

GATT :	General Agreement on Tarifs and Trade
IHSI :	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique
JMA:	Jeunesse en marche pour l'Avenir
KFW :	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (en français : Établissement de crédit pour la reconstruction)
MD :	Mairie de Delmas
MICT:	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MCO:	Moindres Carrés Ordinaires
MINUSTAH:	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MPCE:	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCADISH:	Organisation des Cadres pour le Développement et l'Intégration de la Société haïtienne
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement économique
OI:	Organisations internationales
OIC:	Organisation internationale du Commerce
OIM :	Organisation internationale pour les Migrations
OMC :	Organisation mondiale du Commerce
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMT :	Organisation mondiale du Tourisme
ONG :	Organisation Non-Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
ORD :	Organe de Règlement des Différends de l'OMC
OTAN :	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PADF :	Fondation Panaméricaine de Développement
PAM :	Programme alimentaire mondial

PIB :	Produit intérieur brut
PMA :	Pays les moins avancés
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAR :	Spatial Autorégressive Model
SDM:	Spatial Durbin Model
STL :	Systèmes Touristiques Localisés
TGMH :	Temple des Grands Maîtres d'Haïti
UE :	Union européenne
UEH:	Université d'État d'Haïti
UNICEF :	United Nations International Children's Emergency Fund
USA :	United States of America
USAID:	United States Agency for International Development

Table des illustrations

Liste des figures

Figure 1 : Modèle de triangle d'incompatibilité de Mundell-Fleming.....	68
Figure 2 : Modèle de triangle d'incompatibilité de Dani RODRIK.....	73
Figure 3 : Vers un modèle de triangle d'incompatibilité d'aide publique au développement.....	82
Figure 4 : la carte de distribution spatiale de l'échantillon sélectionné.....	203
Figure 5 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre de bénéficiaires directs.....	257
Figure 6 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre d'experts mobilisés.....	258
Figure 7 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre d'emplois créés.....	259
Figure 8 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le coût de financement par territoire.....	260
Figure 9 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le coût de financement par bénéficiaires directs.....	261
Figure 10 : l'indice de Moran départemental.....	264
Figure 11 : le nuage de points de Moran de voisinage.....	266

Liste des tableaux

Tableau 1 : Identification des indicateurs locaux de proximité du système aide-projet en Haïti...	170
Tableau 2 : Vers un échantillonnage stratifié de notre échantillon.....	201
Tableau 3 : Les municipalités concernées par la collecte.....	202
Tableau 4 : Le poids des populations locales concernées dans l'échantillon.....	204
Tableau 5 : Répartition départementale des projets locaux en Haïti.....	220
Tableau 6 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la distance physique entre les projets localisés.....	222
Tableau 7 : Répartition spatiale des projets par rapport à leur distance avec l'administration locale concernée.....	224

<i>Tableau 8 : La répartition spatiale des projets selon leur durée d'exécution.....</i>	<i>226</i>
<i>Tableau 9 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la provenance des membres du comité de gestion.....</i>	<i>233</i>
<i>Tableau 10 : Répartition spatiale des projets selon le mécanisme de suivi mis en place.....</i>	<i>235</i>
<i>Tableau 11 : La logique spatiale d'installation des ONG selon les délais de rencontre avec les associations.....</i>	<i>238</i>
<i>Tableau 12 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la catégorie sociale des bénéficiaires... </i>	<i>239</i>
<i>Tableau 13 : La distribution spatiale des projets selon le nombre de rencontres avec la Mairie... </i>	<i>241</i>
<i>Tableau 14 : La distribution spatiale des projets selon le type de reconnaissance légale des associations locales bénéficiaires.....</i>	<i>242</i>
<i>Tableau 15 : La répartition des projets selon la méthode d'implication des acteurs locaux.....</i>	<i>245</i>
<i>Tableau 16 : La répartition spatiale des projets selon le rôle joué par l'administration locale dans leur mise en œuvre.....</i>	<i>247</i>
<i>Tableau 17 : La répartition spatiale des projets selon la Stratégie de mise en commun développée.....</i>	<i>249</i>
<i>Tableau 18 : La répartition spatiale des projets selon la provenance des matériels utilisés.....</i>	<i>251</i>
<i>Tableau 19 : La répartition spatiale des projets selon le processus d'identification des projets... </i>	<i>253</i>
<i>Tableau 20 : La répartition spatiale des projets selon la stratégie de mise en réseaux des projets localisés.....</i>	<i>254</i>
<i>Tableau 21 : Spécification de notre modèle Durbin spatial du système aide-projet en Haïti.....</i>	<i>269</i>
<i>Tableau 22 : Estimation de notre modèle Durbin spatial du système aide-projet en Haïti (dans les dix départements).....</i>	<i>271</i>

Introduction générale

Depuis la chute du régime des Duvalier en 1986, Haïti se veut un État démocratique dans lequel les pratiques du développement territorial insistent sur l'implication et la participation des acteurs locaux (Providence 2010). Les principes de la décentralisation sont alors proclamés impliquant une volonté de l'État haïtien de transférer des compétences et des moyens aux collectivités territoriales, dans le cadre de services publics de proximité. Parallèlement, cette période consacre l'ouverture économique du pays dans le but de faciliter la croissance et le développement économique (Tardif, 1997). Ainsi, la mondialisation libérale prône le libre échange et se base, du même coup, sur les capacités de régulation du Marché (Adda, 2004) qui est appelé à assurer des rapports harmonieux à l'avantage mutuel de toutes les nations (Siroëen, 2002 b).

Un autre phénomène apparaît dans la réalité haïtienne. Il s'agit des programmes d'aide publique au développement accompagné d'experts des organisations non gouvernementales (ONG). Ce phénomène fait partie d'un ensemble plus vaste de mise en concurrence de l'économie haïtienne avec les autres économies. Ceci se traduit, dans les relations internationales, par la mise en place de programmes de coopération, laquelle permet aux pays riches (bailleurs de fonds) de dominer ou de modeler les pays aidés (pauvres) à travers les conditionnalités. Cependant, les dynamiques internes des économies ne sont pas les mêmes et les moins avantageux (des pays pauvres comme Haïti) ont intérêt à se trouver d'autres modèles de développement (Rodrik, 2008). Pour cela, certains pays ont à remplacer la dynamique d'offre dans cette économie de marché, « les avantages comparatifs », par une nouvelle basée sur « des avantages différenciatifs » (Pecqueur, 2000).

Une approche de l'économie du développement met ainsi l'accent sur le rôle des acteurs locaux dans tout processus de mise en valeur du territoire (Perroux, 1960 ; 1973). Ceci se traduit par des luttes/concours et par des conflits/coopérations entre « unités actives », génératrices de déséquilibres permanents (Hugon, 2003). De leur côté, les théoriciens de

l'économie spatiale concentrent leur analyse sur les proximités¹ (géographique et organisée) c'est-à-dire la solidarité des acteurs locaux dans une logique de transformation de leur territoire en produit de consommation (Pecqueur, 2000 ; Gilly et Torrè [dir], 2000 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004). Donc, ces acteurs s'organisent pour créer les conditions de développement sur un territoire offrant déjà ses potentialités différenciatives.

L'aide publique au développement en Haïti affiche cette double volonté : imposer les principes libéraux et faciliter les stratégies locales de développement. Il s'agit, en réalité, d'une confusion qui alimente un système de dépendance² à l'aide internationale par l'intermédiaire d'ONG et des grandes institutions internationales. Cette dialectique, dans les objectifs de l'aide publique au développement, se traduit par une segmentation du territoire national en zone d'intervention privilégiée (Providence, 2012). Ainsi, il y a une spatialisation des projets qui répondent non pas à une stratégie nationale de développement, mais à une logique basée sur des disparités spatiales. La planification du développement dans le pays étant confiée à des « experts importés » (par les bailleurs de fonds et les ONG), il est intéressant d'étudier « les disparités territoriales dans la répartition des projets locaux afin d'expliquer leurs implications dans le sous-développement du pays ».

Cette étude spatiale de ces projets de développement en Haïti s'inscrit dans la volonté de combler un vide important dans la littérature sur l'aide publique au développement. En effet, les principaux travaux se portent soit sur l'importance de l'aide pour le développement des pays pauvres (d'Afrique et d'Amérique latine dont Haïti) (OCDE, 2006 ; Remon, 2009 ; Moloney, 2009), soit sur la capacité d'absorption de ces pays (Chavagneux, 2001 ; Jacquemot, 2007 ; Boissenin, 2007), soit sur l'inefficacité de l'aide par rapport aux effets de corruption et de détournement (Platteau, 2003 ; Blaise, 2006 ; Bigsten, 2006). D'autres travaux sont très critiques vis-à-vis de l'aide publique au développement (Mappa, 1990 ; Charmillot, 2008 ; Naudet, 2006) ; sans pour autant remettre en question les effets négatifs d'une mauvaise répartition spatiale (concentration) de l'aide dans les pays aidés.

¹ Dans la littérature économique, la notion de proximité géographique renvoie à une logique de distance et celle de la proximité organisée aux logiques d'appartenance et de similitude. Ces logiques de proximité seront mieux discutées dans le chapitre 1 et le chapitre 4.

² Ce système de dépendance invite à une occidentalisation des pays aidés qui ne partagent pas forcément les mêmes idéaux de développement de l'économie libérale de marché.

Les enjeux du développement dans la répartition de l'aide

La préoccupation première des pays bailleurs de fonds est l'ouverture des marchés des produits, des investissements, des capitaux et du travail. Ils encouragent l'ouverture à la concurrence, la globalisation des systèmes de production, la standardisation des normes de qualité, de service, des rapports qualité/prix et de la performance ainsi que l'amélioration des moyens de transport (Waltz, 1999 ; Lautier, 2006 ; Fritz, 2002). Prévost (2003) souligne trois éléments fondamentaux se retrouvant à sa base : l'explosion des moyens de télécommunication, la déréglementation et l'accélération des progrès technologiques et scientifiques. Ces facteurs « *ont permis l'extrême fluidité du marché des capitaux, entraîné l'explosion du marché des produits numériques et provoqué la flexibilisation des entreprises et des gouvernements, des changements qui causent la majeure partie des turbulences que vivent présentement nos sociétés* » (Prévost, 2003 : 6).

Dans ce système de relations économiques internationales, les promesses politiques de « *l'intégration économique à l'échelle planétaire et la création d'un marché mondial qui n'aurait que des gagnants ne se vérifient pas* » (Mappa, 2003 : 11). De même, l'idée de démocratisation de tous les systèmes politiques de la planète (Sassen, 2009) apparaît comme une utopie. Dans ce système de relations internationales, le simple rapport avec les avancés technologique et scientifique permettrait aux pays pauvres de rattraper leur retard de développement. Ainsi, la globalisation des marchés et des échanges faciliterait la diminution des inégalités sociales et régionales.

Partant du principe de la diversité, le capitalisme moderne est certes « mondial », mais selon les sociétés, il adopte des formes particulières qui conduisent à plusieurs capitalismes (Rodrik, 2000). Ainsi, le capitalisme mondial, régional et national, dans les pays émergents, est en partie localisé (Hugon, 2009a). Dans le Tiers-Monde, les politiques nationales et régionales sont remises en question et les ajustements structurels, à partir des coopérations internationales, imposent de nouvelles formes de gouvernance. Pourtant, de nombreuses initiatives sont prises à l'échelle locale, des acteurs se mobilisent pour innover, développer, construire l'avenir, et ce, sans recourir obligatoirement à des partenariats mondiaux (Grosjean, 2001).

Dans les circonstances actuelles, toutes les économies gardent les séquelles de la crise financière de 2007-2009 (Cartapanis, 2011 ; Hugon 2009a, 2010a), venant des économies du premier monde (Hugon, 2009b). Comme résultat, il y a eu une récession de ces économies industrielles occasionnant la baisse des exportations des économies d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine (incluant la Caraïbe) (Hugon, 2009b). On trouve néanmoins le contre-exemple avec les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Russie, etc.) qui ont affiché une réelle volonté de puissance et une croissance spectaculaires (Lemoine, 2007).

Haïti, quant à elle, présente un bilan assez critique des initiatives de développement (MPCE, 2008). Après avoir été frappé par un violent séisme, en janvier 2010, son système de développement économique et social ne parvient pas à améliorer les conditions de vie de la population haïtienne. L'appui financier de l'international se fait attendre et les projets de reconstruction proposée ne démontrent pas une véritable volonté d'une territorialisation de l'économie du pays passant le renforcement des liens de proximités entre les acteurs territoriaux.

Dans ce contexte de crise mondiale, la solidarité internationale prouve ses limites et les politiques de redressement obligent une diminution considérable de l'aide publique au développement malgré les « Objectifs du millénaire » (Naudet, 2006 ; Bigsten, 2006). En fait, les engagements des pays riches à augmenter leur aide publique en faveur des pays pauvres jusqu'à 7 % de leur PIB ne sont pas respectés. En réalité, l'aide accusait déjà son inefficacité en se faisant passer pour une étape obligatoire et nécessaire au développement des économies les plus fragilisées (Naudet, 2006).

Par sa fonction d'imposition de l'ordre occidental et de soumission des peuples aux principes capitalistes, de libre échange et de libre concurrence, l'aide accentue les dysfonctionnements internes de l'administration bénéficiaire (Bigsten, 2006). Cette forme « d'aide publique au développement » n'arrive qu'à perpétuer le sous-développement des pays du tiers-monde (Mappa, 1990 ; Mappa, 2003) et particulièrement en Haïti où elle entrave toute stratégie endogène de développement (Rémon, 2009 ; Providence, 2010). Dans une société inégalitaire dans laquelle les disparités socioéconomiques (5 % de la population contrôle 75 % des ressources) se manifestent par des crises structurelles (Manigat, 1967 ; Tardif, 1997), l'aide s'apparentait à une possible intégration spatiale des localités marginalisées.

Quels sont les déterminants des externalités spatiales et socioéconomiques de l'aide-projet internationale dans la planification du développement territorial en Haïti ? Le système aide-projet, dans sa répartition spatiale actuelle, peut-il faciliter le développement global du pays ? Dans quelle mesure la nouvelle dépendance à l'aide-projet favorise-t-elle le renforcement des disparités territoriales et le sous-développement du pays ?

Pour répondre à ces interrogations, les deux grandes approches du développement seront révisées afin d'appréhender le phénomène local (planification territoriale du développement) à partir du phénomène global (le système aide-projet sous le contrôle des ONG) (Pecqueur, 2006). Il s'agit de l'approche homogénéisante qui considère que l'ensemble de la réalité économique peut s'expliquer à partir d'un schéma, de théories et de lois universelles et l'approche particularisante qui s'interroge sur cette unicité du développement économique en démontrant la diversité des tendances et des expériences. Notre hypothèse de travail soutient que : ***« Les externalités locales de développement du système aide-projet en Haïti dépendent de la forme d'organisation autocorrélée des projets locaux financés (proximité organisée) et de leur concentration par rapport aux besoins différenciés sur chaque territoire communal ou départemental (proximité géographique) ».***

Le système territorialisé et l'intérêt d'Haïti

L'approche particularisante (approche territoriale de développement) est privilégiée, car il convient d'analyser les conséquences de la répartition de l'APD dans les petites économies locales et régionales (en particulier Haïti) ainsi que les impacts des politiques d'ajustement structurel sur leurs dynamiques internes de développement (Mappa, 2003). Selon cette approche « particularisante », la coopération pour le développement des pays aidés renvoie aussi une ouverture à de nouvelles opportunités et un accroissement des possibilités de différenciation pour les entreprises, les régions et les collectivités locales (Prévost, 2003, Pecqueur, 1996 ; 2007).

Ainsi, leur hypothèse de base soutient que *« les dynamiques locales dans le système économique provoquent des changements suffisamment importants et fréquents pour empêcher le système de converger vers un équilibre à long terme ou encore de se diriger irrémédiablement vers la crise finale du capitalisme »* (Prévost, 2003 : 4). Autrement dit, les territoires, régions et collectivités locales ne sont plus simplement le produit des dynamiques

économiques externes, ils deviennent eux-mêmes des éléments structurants de l'économie et de la société avec leur diversité et leurs multiples dimensions (Pecqueur, 1989 ; Pecqueur, 1996).

Cette thèse s'intéresse donc aux mécanismes pouvant permettre à de petites économies (nationales) en voies de développement plus particulièrement au système de développement territorial haïtien de s'inscrire dans une dynamique endogène. Il est question de rendre compte de leur dépendance et comprendre leur capacité propre à se développer dans un contexte mondial de domination par l'aide. Par rapport à l'aide internationale, les stratégies locales de développement se trouvent menacer par le parachutage de projets et d'ONG sur les territoires concernés. Dans ce travail, l'intérêt porte principalement sur les contraintes imposées par la répartition spatiale des projets en Haïti (formant le système aide-projet) dans le cadre de la planification du développement du pays.

D'une manière générale, trois préoccupations ont modelé le paysage organisationnel de l'État haïtien servant de motifs au support du processus de gouvernance locale (proximités géographiques et organisées) : le développement industriel, le développement communautaire et la décentralisation gouvernementale (Tardieu, 2005). La première préoccupation a donné naissance aux parcs industriels dans les années 70 avec pour mission de prospection d'investissement, d'aménagement et de mise en vente d'espaces dédiés à l'industrie. La seconde est justifiée par des mouvements de masse et des groupes solidaires qui se battent pour satisfaire certains besoins sociaux des communautés. La troisième préoccupation constate l'échec de la centralisation et la planification centralisée du développement des localités, de la volonté des populations locales à participer dans tout processus de développement qui engage leur communauté et de la faiblesse des institutions ou de l'État à fournir efficacement les services de proximité aux populations.

Le développement territorial, comme phénomène endogène et émergeant en Haïti, tend à valoriser, entre autres, l'entrepreneuriat et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolu du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources (Prévoist, 2003). En mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité, les proximités (géographique et organisée) et la solidarité (Pecqueur, 2007), le développement territorial implique un changement dans la culture du développement local en Haïti. Il ne s'exclut surtout pas des dynamiques régionales, nationales ou mondiales (Pecqueur, 2006).

Depuis les années 1980, la tendance était d'ouvrir le marché haïtien aux produits étrangers avec une préférence pour les produits américains (Tardieu, 2005). Le choc produit par la libéralisation de cette économie occasionne une dégradation exponentielle des conditions de vie de la population et la dépendance accrue à la communauté internationale (Tardif, 1997). Haïti ne peut même plus financer son budget et l'imposition des programmes d'ajustement structurel fragilise encore plus la situation, car incompatible aux dynamiques endogènes de développement (Joachim, 1979). En réalité, la planification du développement territorial du pays est entravée par le non-respect des valeurs socioculturelles profondes partagées par les acteurs eux-mêmes et par un manque de vision globale des principaux dirigeants du pays (Joachim, 1979). De ce fait, la répartition de l'aide pourrait servir à renforcer un véritable plan de développement territorialisé avec pour fondement les proximités et non les disparités.

Modéliser la dépendance et le système aide-projet en Haïti

Cette thèse poursuit deux grands objectifs conduisant à deux modèles différents, mais interreliés. Le premier objectif est de s'interroger sur les fondements de la dépendance politico-économique d'Haïti (dans une large mesure tous les PMA) dans le contexte d'aide publique au développement. Il s'agit de prendre en compte les dynamiques internes de son système de production (basé sur l'aide-projet) à partir des choix de politiques publiques de développement appliqués. Pour cela, un modèle de « triangle d'incompatibilité » est proposé afin d'analyser la dépendance. Ce premier modèle a pour mission d'expliquer les origines du système aide-projet légitimé à la fois par les mauvaises politiques publiques en Haïti et le choix des bailleurs de fonds à cautionner les disparités spatiales. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer et parmi eux, les conditionnalités accompagnant l'aide et la croyance des acteurs locaux haïtiens en la bonne foi des étrangers (Bailleurs de fonds et ONG).

En fait, ce premier modèle est inspiré de la théorie du triangle d'incompatibilité de Dani Rodrik (2008). Celle-ci est présentée et transformée afin d'analyser la situation de dépendance d'Haïti. La compréhension de la dynamique interne du système de production du pays, dans le contexte de la mondialisation, passe par une mise en relation de trois sommets d'un triangle tel que proposé par Rodrik (2000) et analogue celui de Mundell-Fleming (1963). *« L'intégration (mobilité du capital chez Mundell), la souveraineté des États-Nations*

(analogue au taux de change fixe, qui confère le pouvoir de faire et d'administrer le droit sur une échelle territoriale) et la participation politique (équivalent à l'autonomie monétaire, qui repose sur un haut degré de mobilisation politique et des institutions) » (Siroëen, 2002 : 173). Dans ces deux modèles d'analyse, seulement deux de ces critères ou objectifs (sommets) peuvent être simultanément et intégralement respectés.

Dans notre cas particulier, les sommets d'un triangle d'incompatibilité seraient : la mondialisation de l'économie (à partir des théories libérales), l'Aide publique au développement (avec pour fondement les Programmes d'ajustement structurel) et la mobilisation des acteurs locaux pour le développement du pays (la place de l'État dans le processus). Cette représentation dans le travail fait l'objet principal du second chapitre sur la méthodologie utilisée toujours selon les incompatibilités identifiées par Dani Rodrik (2000) dans le système des relations internationales. Aussi, ce modèle permet de comprendre la dépendance dans les systèmes de production territoriale des PMA et particulièrement celle d'Haïti. Cette dépendance se traduit, notamment, par l'incapacité de ces économies à maîtriser leur ouverture et leur fermeture (Mappa, 2009), c'est-à-dire qu'elles ne suivent pas une logique propre, tout en étant insérées dans le global.

Ce modèle d'analyse permet d'expliquer la particularité de l'aide publique au développement qui, après des décennies d'application, présente un résultat (bilan) mitigé. En Haïti, elle s'accompagne d'une prolifération des ONG qui se présentent comme des sous-traitants de l'action publique locale. En fait, elles inventent une légitimité à intervenir directement dans la gouvernance locale pour promouvoir des liens de proximité (physique et organisée) entre les acteurs locaux. Cette légitimité fonctionne à partir de l'incapacité de l'État haïtien à transformer et renforcer l'administration locale issue de la décentralisation. Autrement dit, ceci nécessite un autre modèle, cette fois économétrique, capable de prendre en compte les différentes spécifications spatiales de ce système aide-projet.

En effet, les projets financés par l'APD et réalisés par des ONG en Haïti visent, entre autres, à réduire les inégalités sociales tout en créant les conditions de base pour un décollage économique des localités. Autrement dit, leur démarche vise la réduction des disparités spatiales dans la planification du développement dans le pays. Voici là un bien noble objectif qui mérite d'être étudié de manière empirique afin de comprendre l'écart qui existe entre ce qui est prôné dans les médias et la réalité haïtienne.

Le second objectif s'intéresse aux disparités, à la fois spatiales et socioéconomiques, qui caractérisent le système aide-projet lui-même. Pour les étudier, la démarche s'interroge sur les externalités générées par le système tout en mettant l'accent sur les liens de proximités (géographique et organisée) des projets par rapport aux acteurs territoriaux. À ce titre, une première analyse spatiale (exploratoire) est nécessaire, suivie de modèles spatiaux autorégressifs visant à mesurer l'autocorrélation et l'hétérogénéité spatiales dans ce système.

De ce fait, seule une analyse économique spatiale du système aide-projet peut aider à comprendre l'apport de ces projets dits de développement en Haïti. Pour cela, la première démarche consiste en une analyse exploratoire des données géoréférencées (la répartition spatiale de l'aide-projet) dans le but de déterminer la présence d'autocorrélation spatiale dans ce système. Quant aux disparités spatiales, elles se trouvent souvent dans la dichotomie « Ville/Campagne » ou encore « urbain/rural ».

Il est question d'externalités locales des projets qui, implicitement, renvoient au problème fondamental d'organisation spatiale de la vie économique, sociale et politique du pays. Dans cette logique, l'analyse s'appuie sur les travaux d'économétrie spatiale (Anselin, 1988, 1995, 1998ab, 2001 ; Cliff et Ord, 1970, 1981 ; Getis et Ord, 1992 ; Conley et Ligon, 2002 ; LeGallo, 2004 ; Oliveau, 2010) afin d'étudier l'autocorrélation et l'hétérogénéité spatiales des projets et de mesurer leurs impacts sur le développement du pays. Ainsi, les tests d'autocorrélation vont permettre de choisir parmi les deux principaux modèles spatiaux autorégressifs : à variable endogène spatialement décalée ou modèle spatial autorégressif des erreurs. Cette modélisation est présentée au quatrième chapitre du travail dédié aux différentes spécifications du système aide-projet.

Le plan du travail

Ce travail comprend cinq chapitres. Le premier chapitre pose les fondements théoriques et conceptuels du travail en soulignant le débat dialectique du global/local dans le système mondial d'échange (Pecqueur, 2006 ; 2008, Hugon, 2010a, Hugon et Michalet, 2007). Ce débat se traduit par des dispositions des économies développées (au moyen des grandes institutions internationales) à modéliser le développement économique des pays en développement au moyen des programmes d'ajustement structurel (Mappa, 1990) et des variantes de l'aide au développement. Cette stratégie de mise en conformité n'arrive pas à

transformer la réalité de sous-développement des pays aidés, car elle rentre, souvent, en contradiction avec les visions ou stratégies locales de développement.

Le second chapitre de ce travail présente un effort méthodologique d'appréhension de la dépendance des petites économies dans le monde, spécifiquement celle d'Haïti, à partir d'un modèle de triangle d'incompatibilités. Il s'agit de la problématique de l'Aide publique au développement et les choix de politiques publiques dans les pays aidés qui, le plus souvent, ne sont pas compatibles avec des stratégies locales (endogènes) de développement. En analysant les implications sur le système de développement territorialisé des petites économies comme celle d'Haïti, ce modèle permet d'identifier les incompatibilités pouvant expliquer la dépendance d'Haïti par rapport à l'économie internationale de marché, à l'aide internationale et aux institutions internationales de régulation (FMI, Banque Mondiale, ONU, OMC).

Il s'agit d'une rupture avec les anciennes méthodes de planification du développement du territoire basé sur le « laisser-faire » et responsable des disparités sociales, économiques et territoriales en Haïti. Cette rupture exige une mise en valeur des potentialités et ressources territoriales du pays en passant par un nouveau rôle pour l'État haïtien à partir de partenariats stratégiques avec les acteurs territoriaux et plus largement avec les bailleurs de fonds internationaux. Cela implique un nouveau modèle de développement à partir d'une reterritorialisation du développement local et des actions publiques. Autrement dit, le triangle d'incompatibilités permet d'introduire la nouvelle dépendance du pays par rapport à l'aide au développement. Le modèle permet également de constater les prédispositions liées aux choix de politiques publiques des élus haïtiens justifiant la prolifération des ONG et de l'aide-projet à travers le pays.

Le troisième chapitre fait le point sur les stratégies de développement ou de mise en projet du territoire haïtien avant même l'arrivée du système aide-projet. Il est question de passer en revue les dispositifs d'encadrement des acteurs locaux et surtout le système politique mis en place par les élites, politique et économique, qui déterminent les relations socioéconomiques. À ce titre, le constat est que le manque de vision global et surtout la défense des intérêts mesquins allait conduire à des crises structurelles dans le pays et à des instabilités sociopolitiques et économiques. Ce climat a permis la prolifération des ONG et de l'aide-projet dans le pays et accentue sa décadence économique.

Le quatrième chapitre analyse les disparités dans le système aide-projet et dans les politiques d'aménagement territorial au moyen des méthodes de l'économie spatiale. Il est donc question de regarder la répartition territoriale de l'aide au développement, par les projets de développement local des ONG porteuses de disparités, agissant sur tout processus à la fois de mise en réseaux des acteurs territoriaux et de complémentarité de leurs territoires. Il propose un modèle économétrique afin d'expliquer les deux phénomènes structurant la relation entre le système et les territoires d'accueil en passant par les acteurs locaux. Cette mobilisation de capitaux publics serait de nature à enclencher un processus irréversible de développement du territoire haïtien.

Les données collectées sur le système aide-projet ainsi que l'analyse des externalités socioéconomiques feront l'objet de réflexion du cinquième chapitre. En réalité, il s'agit de la présentation empirique des éléments fondamentaux du système aide-projet dans ses relations avec les stratégies locales de développement du territoire haïtien. Ce dernier chapitre permet d'expliquer l'impact du système aide-projet sur l'économie haïtienne, passant par les dynamiques de mise en réseaux des acteurs locaux. Enfin, dans la conclusion générale se trouvent les principaux résultats obtenus et la vérification de notre hypothèse de travail. Cette vérification d'hypothèse permet de dégager les apports et limites de notre travail à la fois du point de vue théorique et empirique.

Chapitre 1. De l'ouverture économique au système aide au développement mondial

Introduction

Dans un sens très large, la mondialisation n'est ni plus ni moins l'internationalisation de la modernité. Ce concept entend expliquer, selon Grazina Skapska (1997), le processus de transformation ainsi que les phénomènes qui marquent la société moderne. Giddens (1990, p. 63) parlant de ce phénomène a écrit : « *Modernity is inherently globalizing, this is evident in some of the most basic characteristics of modern institution, including particularly their disembeddedness and reflexivity* ». Cette diffusion de la modernité s'accompagne de dispositifs concrets visant une modification des termes de l'échange entre les peuples, mais également entre les économies. Aussi, les recommandations néolibérales de flexibilité et même de fluidité des marchés avec une abstraction des interventions de l'État dans le jeu économique deviennent la règle (Mappa, 1990 ; Sassen, 2006).

Dans les débats, on parle souvent de développement endogène, développement durable, développement humain (DeMiras, 2007 ; Walby, 2005). Ces trois thèmes traduisent bien la volonté de traiter le développement local comme un processus historique où l'évolution de la société est déterminée par des choix des acteurs (de Sardan, 1995). Dans ce travail, il est question de démontrer la portée systémique de la notion de développement local à travers ses grandes approches homogénéisante (de l'économie du développement) et particularisante (le développement territorial) impliquant une dimension multidisciplinaire et imposante de nouvelles approches de la mondialisation. Puis, il s'agit de comprendre le jeu des acteurs impliqués dans les échanges internationaux avec la possibilité d'agir différemment que ce qui fut la donne, un développement économique basé sur la théorie des « avantages comparatifs ». Autrement dit, la mondialisation provoque de nouvelles localisations

d'hommes ou d'activités qui participent à une recomposition des espaces (Courlet et Pecqueur, 1992).

Dans ce premier chapitre, l'objectif est de saisir les principales dimensions de la mondialisation à partir du système aide-projet pour le développement des pays pauvres. Ainsi, il convient d'analyser la globalisation des normes économiques et politiques tout en les confrontant au système national de développement territorial. Autrement dit, ce chapitre pose le fondement théorique et conceptuel du travail dans un débat constructif entre les principaux auteurs ayant travaillé cette problématique.

Ainsi, la première section présente les principaux concepts liés au système aide-projet aboutissant à une ouverture des économies aidées à la concurrence internationale. La seconde section présente les principales approches théoriques « du développement territorial » s'inscrivant dans une logique endogène. La troisième section permet une analyse des rapports entre le phénomène de la « mondialisation » et celui du « développement territorial » afin de cerner ce système de relations internationales en vigueur et les perspectives d'avenir pour les petites économies comme Haïti.

1.1. Les déterminants du processus de développement par l'aide

Le rapport entre l'ouverture économique et la planification territoriale du développement soulève encore des controverses tant dans les médias que parmi les théoriciens du développement territorial. Dans les pays développés, les deux notions vont de pairs compte tenu des années d'apprentissage permettant un transfert de compétences de l'État central aux collectivités territoriales (Prévoist, 2003). Ces dernières sont très impliquées dans la planification du développement de leur territoire et de sa gouvernance.

Dans les pays en voie de développement (La Chine, la Russie...), le développement territorial passe avant tout par un interventionnisme de l'État pour limiter les effets pervers du libéralisme économique (Lemoine, 2007). Ils ont attendu leur phase de maturité économique pour se positionner sur le marché mondial et bénéficier ainsi des avantages comparatifs à partir de leur performance industrielle. Pour eux, l'heure est au rattrapage des économies développées en devenant les nouveaux champions de la mondialisation (Hugon, 2005; Rodrik, 2007).

Enfin dans les pays les moins avancés, la planification territoriale du développement dépend, dans une large mesure, de l'aide publique au développement (APD). Pourtant, les conditionnalités de l'aide les placent souvent dans une libéralisation précoce de leur économie (Plateau, 2003). L'État subit les programmes d'ajustement structurel (PAS) et l'utilisation du capital public par les ONG devient la règle d'une planification territoriale de leur développement (Maris, 2004). De ce fait, cette section propose de s'arrêter sur les disparités fondamentales accompagnant les conditionnalités de l'aide-projet des bailleurs de fonds internationaux sur le plan territorial, en Haïti par exemple.

1.1.1. Le principe d'ouverture économique

La théorie d'interdépendance de Waltz (1999) soutient que la mondialisation témoigne l'interdépendance entre les nations et leurs économies. Cette ouverture économique est associée à la paix et celle-ci est compatible à la démocratie (Waltz, 1999 ; Robinson, 1996 ; Fitzpatrick, 2003). « *People, firms, markets matter more, states matter less, because it is the economy that drives states to make decision* » (Waltz, 1999: 694). Selon cette théorie, le monde est devenu interdépendant et les décisions sont prises collectivement sur le terrain de l'économie. Toutefois, cette mondialisation n'est autre que l'imposition du modèle américain à travers le monde (Waltz, 1999) ou plus largement, elle est l'occidentalisation du monde (Skapska, 1997 ; Moreau Defarges, 2005).

Depuis la fin de la guerre froide, la démocratie capitaliste devient l'idéologie dominante. Désormais, un pays (surtout le tiers-monde) qui ne met pas en pratique la transparence, avec un marché libre et flexible, sera marginalisé (Comélieu, 2003). Selon Waltz (1999), si un pays souhaite rejoindre le grand marché mondial, il commence par prendre des dispositions appropriées : « *a package of policies including balanced budget, economic deregulation, openness to investment and trade, and a stable currency* » (Waltz, 1999 : 694).

La mondialisation, pour la théorie d'interdépendance, dépend très largement de l'économie, ce n'est pas une décision politique prise par un état ou une personne, c'est plutôt un clivage économique des investisseurs et financiers (Waltz, 1999). Ces derniers décident quand un pays peut recevoir des investissements et devient un joueur économique mondial (Fitzpatrick, 2003). « *Because it is a « herd » that decides the success of a state, they*

do not care about who is in the government rather wether a state has stability, predictability, transparency, and the ability to transfer and protect private property » (Waltz, 1999 : 694). La mondialisation selon Waltz (1999) veut aussi dire homogénéisés des prix des produits et des centres d'intérêt.

Une autre approche de la mondialisation affirme que celle-ci est, certes, économique, mais elle est surtout politique (Robinson, 1996). Les multiples conflits armés pour l'hégémonie politique en témoignent. « *After WW II, this left the U.S. with the responsibility of stability, and they often chose authoritarian regimes, whether purposely or not* » (Robinson, 1996 : 619). Ainsi, la responsabilité des dirigeants américains était de maintenir une stabilité propice au développement du capitalisme libéral. De ce fait, depuis les années 1980, la politique étrangère des États-Unis est marquée par la promotion, à travers le monde, de la démocratie libérale (Robinson, 1996 ; Skapska, 1997). Le terme de « mondialisation » implique deux processus : « *capitalism production and trade replacing protectionist economies through specialization and globalization of the process of production and an integrated market* » (Robinson, 1996 : 632).

Ces deux processus, production capitaliste et intégration des économies nationales, exigent des résultats à la fois sur le plan économique, mais aussi sur le plan social. Robinson (1996) conclut pour dire que la mondialisation n'est autre que l'application des théories ou politiques néolibérales dans le cadre de la domination occidentale. Ces pratiques transnationales peuvent s'identifier à trois niveaux : économique, politique et culturel (Fitzpatrick, 2003 ; Comélieu, 2003). Ainsi, il y a, économiquement, le capital transnational qui est très important pour l'élite mondialisée, puis politiquement ce capital économique marque le succès de l'élite économique et enfin, culturellement, ce globalisme n'est autre que le système de consommation lui-même.

Cette mondialisation libérale (politique et économique) assume une dynamique globale, un mouvement (Skapska, 1997). Les arguments présentés jusqu'ici témoignent que les dynamiques d'ouverture économique n'ont pas que des sources endogènes (pour les pays occidentaux), mais résultent, aussi, d'une confrontation entre les trois mondes (premier monde développé, second monde émergent et tiers-monde pauvre). De cette confrontation, comme dans un jeu d'échecs, résultent des stratégies de domination ou des paris gagnants des économies du premier monde (Robinson, 1996 ; Skapska, 1997 ; Waltz, 1999). Ainsi, les crises dans ces économies développées sont en réalité, des crises mondiales avec des

répercussions désastreuses sur les autres économies (surtout sur les économies tiers-mondistes). Ce sont ces crises qui refondent l'économie mondiale en apportant à chaque fois de nouveaux paradigmes (Hugon, 2010a).

D'une manière générale, le dernier tiers du 20^e siècle constitue la référence grâce à laquelle la mondialisation (basée sur la mutation technico-économique) s'impose comme nouveau modèle d'échange. Ainsi, les outils techniques (par exemple l'informatique et l'internet) améliorent les échanges commerciaux en créant un système économique planétaire, fonctionnant à flux tendus. Cette mutation technico-économique induit certaines formes de mondialisation politique en obligeant la normalisation des sociétés et des états (Moreau Defarges, 2005). C'est la création de nouvelles formes de gouvernance mondiale qui témoigne : de multiples mécanismes de mise en conformité et de surveillance des États, la création d'instances privées de toutes sortes (ONG, Forums, etc.) et des efforts de meilleure concertation planétaire. L'ensemble de ces dispositions est, bien entendu, source de conflits « interétatiques », car il consacre de nouvelles émergences politiques et diplomatiques (Hugon, 2010a).

L'analyse libérale, se nourrit de la théorie de la spécialisation liée aux avantages comparatifs, de l'utilisation efficiente des ressources dans un marché élargi, de l'accès aux facteurs et aux marchandises rares ou indisponibles, des effets de concurrence et de réduction des rentes et de l'attractivité des capitaux financiers et des firmes multinationales (Sachs, Warner 1995 ; Rodrick, 2008 ; Hugon, 2010a). D'après des travaux économétriques, il existe un lien positif entre ouverture et croissance par des effets directs (Sachs et Warner, 1995), ou indirects par les institutions et relations de proximité (Rodriguez et Rodrick, 2000). Dans ces travaux, cependant, les relations entre ouverture, développement économique et réduction de la pauvreté étaient moins significatives (CNUCED, 2004). Toutefois, si l'on raisonne en concurrence imparfaite, en introduisant les pouvoirs de marché, les liens entre les pouvoirs économiques et politiques (les concurrences déloyales et l'asymétrie de pouvoir entre les acteurs), les effets positifs attendus par la théorie pouvaient être nuancés (Hugon, 2010a).

À ce titre, on compare la distance initiale à la frontière technologique, mesurée habituellement par le ratio de la productivité, d'un pays à celle du pays considéré comme étant la frontière technologique (Castells, 2002). Ainsi, l'interaction entre le développement économique et le revenu initial par habitant se trouve au cœur de la réflexion (Aghion et coll., 2005). Selon la théorie développée par ces auteurs, deux effets sont imputables au retard de

technologie : « *d'une part, un pays en retard réalise de plus grands bonds en avant technologiques lorsqu'il innove, ce qui est une force de convergence ; d'autre part, un pays loin de la frontière technologique dispose de relativement peu de ressources à investir dans l'innovation ; ceci représente une source de divergence* » (Aghion, 2007 : 86). Plus un pays a des contraintes financières, plus il fait face à des difficultés d'un faible revenu initial par habitant en diminuant son taux d'innovation et sa capacité à converger vers la frontière technologique (Aghion, 2007).

Selon cette approche théorique, les prédictions³ sont les suivantes : la probabilité qu'un pays converge vers le taux de croissance de la frontière augmente avec son niveau de développement financier ; dans un pays qui converge vers le taux de croissance de la frontière, le développement financier a un effet positif, mais décroissant sur le PIB par habitant à long terme ; le taux de croissance de long terme d'un pays qui ne réussit pas à converger vers le taux de croissance de la frontière augmente avec son niveau de développement financier.

Dans cette même logique, une récession économique et financière permet, au niveau mondial, « *de se débarrasser des organisations inefficaces et d'inciter les entreprises à innover, réorganiser ou réallouer les ressources sur de nouveaux marchés* » (Aghion, 2007 : 89). Bien que temporaires, les récessions sont des occasions pour construire à nouveau le système économique et le faire gagner en efficacité. Ces récessions expliquent que des entreprises survivent aux chocs tout en s'adaptant au contexte afin de prendre le chemin de l'innovation (Aghion, 2007). Toutefois, les imperfections du marché du crédit peuvent empêcher cette innovation. Dans son ensemble, la restructuration du secteur financier, en supportant les efforts des entreprises, exige néanmoins d'importants apports de capitaux publics.

L'économie mondialisée se diffère de l'économie internationalisée dans la mesure où celle-ci est formée d'un nouveau système de relations économiques non territorialisées. À ce titre, Thompson (1999 : 160) avance : « *c'est une économie qui transcende les économies nationales et les agents nationaux et leur impose une forme et un caractère particuliers* ». Il s'agit d'une économie qui échappe au contrôle du secteur public et du secteur privé donc une économie qui échappe à la gouvernance « locale ». Cependant, d'après Gordon (1988), Hirst

³Voir Philippe Aghion, 2007, Croissance et Financement, in Revue de l'OFCE 102, pp. 87.

et Thompson (1996 et 1998) et Thompson (1999), cette économie mondiale a conservé l'aspect d'une économie plus internationale que globalisée.

De son côté, Joffre (1994) définit la mondialisation comme un stade d'internationalisation avancée de l'entreprise qui suppose l'intégration de ses activités au plan mondial dans toutes ses dimensions : gestion, contrôle financier, recherche et développement (RD), production et commercialisation. Cette internationalisation de l'entreprise peut prendre trois formes (Lafay, 1997) qui correspondent à différents degrés de mondialisation : le commerce international (forme traditionnelle de l'échange entre les nations) qui se repose sur la spécialisation des économies nationales, l'investissement direct étranger (par rachat de filiales) correspondant à la multinationalisation de l'entreprise et l'entreprise réseau (au lieu de créer des filiales) développant des partenariats à l'étranger. Ces trois types de stratégie se confondent parfois et coexistent (Grosjean, 2001).

Le véritable débat est la problématique des dynamiques endogènes et exogènes qui interviennent dans les choix des grands groupes multinationaux visant la décomposition technique et cognitive des systèmes productifs de sous-traitants (Michatet, 2002). Ils participent, du même coup, dans des dynamiques locales tout en étant insérés dans la globalisation financière (Mouhoub, 2008). Pour Hugon (2009 – 2010), la dynamique économique dépend d'un processus endogène de territorialisation et d'attractivité des investissements dans des domaines tels que : les infrastructures et les ressources humaines tout en créant un climat des affaires favorable. Ces transformations ou dynamiques endogènes impliquent toute une transformation sociopolitique de la société. Celle-ci renvoie à la « pluralité des modes de développement liés, d'une part, aux régimes d'accumulation (*extensive et intensive*) en relation avec des profils institutionnels et, d'autre part, aux dynamiques plus ou moins endogènes » (Hugon, 2009a : 169).

Le facteur fondamental de la diffusion du néolibéralisme est, bien entendu, l'absence de politiques publiques propres aux États du tiers-monde. Comme le souligne Mappa (2003 : 25), par politiques publiques on entend : « des stratégies décidées en fonction d'une certaine analyse des réalités sociales internes et externes et des réformes visant la transformation de la société ». Donc une certaine réflexivité de l'État sur la société implique comme objectif principal la maîtrise des processus internes. Malheureusement, les pays du tiers-monde s'inscrivent dans une tradition qui valorise davantage l'idéalisation de la société et moins sa connaissance et sa transformation (Mappa, 2003). Cette déficience des « États pauvres »

donne lieu à l'application aveugle de la mondialisation libérale alors que, en occident, on s'applique à la nuancer.

L'analyse économique des pays dans le monde démontre de fortes différenciations entre les pays pauvres (pris dans des trappes à pauvreté), les pays émergents (qui s'en est sortis), les pays matures en voie de stagnation et les grands pays industriels qui sont des terres d'immigration. « *Parallèlement se confirme le poids croissant des pays émergents dans les instances multilatérales (notamment aux Nations unies ou à l'OMC) et la montée de régionalismes conduisant à un système multipolaire. L'émergence des nouvelles puissances du Sud doit être analysée dans cette nouvelle configuration des relations internationales* » (Hugon, 2005 : 89). Ainsi, on assiste à la montée en puissance du régionalisme et la constitution d'un monde multipolaire avec l'émergence de puissances régionales.

1.1.2. Le système aide-projet mondial

Dans le cadre des relations internationales et surtout des politiques d'accompagnement du développement des pays pauvres par les pays riches, l'aide au développement s'est imposée avec ses différentes variantes⁴ (Mappa, 2003 ; Madaule, 2008 ; Severino et Dedrat, 2010). Cette volonté des pays riches d'aider les États pauvres s'est progressivement spatialisée (en mettant l'accent sur l'aide-projet) et portée désormais sur les plus petites échelles territoriales (collectivités territoriales) dans les pays aidés (Severino et Dedrat, 2010). Cette nouvelle pratique de distribution de l'aide s'est répandue en Haïti depuis 1996, et s'est entre autres renforcée du fait de la perte de crédibilité de l'État aux yeux des bailleurs de fonds. Ces derniers font appel à des ONG dans le cadre du financement de projets de développement local (Providence, 2010).

Une aide-projet se définit comme étant une action publique locale visant à satisfaire un besoin précis d'une population vulnérable ou défavorisée sur un territoire donné (souvent une commune) au moyen du financement par don. Ce financement peut provenir d'un bailleur de fonds de statut public ou privé (État, Association, Collectivité, etc.). L'ensemble des projets de ce type, sur un territoire national, forme la base d'un système d'entraide impliquant un ensemble d'acteurs distincts comme des bailleurs de fonds et des ONG (les maillons forts du

⁴L'aide-budget, l'aide technique, l'aide-projet et l'aide-urgence

système), de l'État central et des collectivités territoriales dans les pays aidés (les maillons faibles du système).

En fait, l'articulation ou la coordination de tous ces acteurs et projets se trouve au cœur de la réflexion sur le système aide-projet. La notion de système renvoie aux travaux de Von Bertalanffy (1991) : « Théorie générale des systèmes » qui, plus tard, seront à la base de multiples travaux sur les organisations (Donnadieu et Karsky, 2002 ; Lafontaine, 2004). La théorie des systèmes (ou la théorie systémique) soutient que tout système est un tout avec une logique propre et mettant en relation des agents ou des activités (Von Bertalanffy, 1991). Ainsi, le système est un assemblage d'éléments qui sont en interaction et qui fonctionnent de manière unitaire (LeMoigne, 1971 ; Turchany, 2008).

La notion de système peut être définie à partir d'une combinaison de quatre facteurs ou concepts : interaction (ou interrelation), totalité (ou globalité), organisation et complexité (LeMoigne, 1971 ; Durand, 1979 ; Turchany, 2008). Ainsi, avant de pouvoir analyser un système par rapport à son environnement, on cherche à bien comprendre les différentes relations qui existent entre toutes ses composantes. Le système aide au développement (qui nous intéresse), n'échappe pas à ces principes permettant, entre autres, une analyse spatiale en matière d'impacts dans les pays aidés (Courlet, 1996 ; Pecqueur, 2006).

Le concept d'interaction (ou interrelation) renvoie à plusieurs coévolutions : des bailleurs de fonds, des ONG ou des projets sur un territoire aidé tout en permettant une rétroaction (feed-back) en guise d'évaluation continue de ces actions publiques locales (Pecqueur, 1996). Il s'agit de plusieurs niveaux ou d'échelles d'interaction qui se manifestent sur les territoires à la fois par les agents, les projets, les ONG et même entre les bailleurs de fonds et leurs modes de financement. Les interrelations se trouvent à la base de l'essence même du système d'aide au développement c'est-à-dire de son objectif global qui est d'accompagner le développement d'un pays.

Ces interrelations multiples révèlent toute la complexité du sous-système aide-projet et de sa structure organisationnelle. En fait, dans ces interactions il existe une dynamique concurrentielle entre les bailleurs de fonds, entre les ONG et même entre les élites locales bénéficiaires (Durand, 1979 ; Donnadieu et Karsky, 2002). Outre les objectifs finalisés de l'aide (parvenir à soutenir le développement des pays ou localités bénéficiaires), les bailleurs de fonds se préoccupent aussi de leur image et de leur capacité d'influence sur le territoire aidé.

De cette manière, ils se disputent leurs hégémonies et autres intérêts diplomatiques ou commerciaux. Par ailleurs, les ONG internationales sont en concurrence par leur méthode d'intervention ou de financement de projets locaux. Dans ce cas, chaque pays bailleur de fonds compte sur la capacité d'alignement des acteurs de la sphère territoriale⁵ (l'État, les collectivités territoriales, les ONG locales, etc.) afin de garantir leur financement. Ainsi, ces groupes d'acteurs du système aide-projet ont un point commun avec les autres⁶ : assurer la représentativité des pays bailleurs de fonds dans le jeu diplomatique de la « solidarité internationale » (Bériot, 2006 ; Turchany, 2008). Autrement dit, ce système, dans la diplomatie internationale, vise cette symbiose entre ses différents éléments constitutifs (Turchany, 2008).

En fait, les principes de bon voisinage, de partage de savoir et de savoir-faire, de démocratisation ou de libéralisation cachent des formes de domination, d'exploitation ou de dépendance des pays aidés. Le système d'aide au développement s'appuie sur des promesses de flux financiers des pays bailleurs de fonds vers les pays aidés sous l'arbitrage des grandes institutions internationales (FMI, Banque Mondiale...) et des ONG. De ce fait, la compréhension du système aide-projet passe par une analyse des formes organisationnelles de ses éléments constitutifs (Durand, 1979).

Il est question de spécifier l'agencement d'une totalité (les sous-systèmes eux-mêmes) en fonction de la répartition de ses éléments en niveaux hiérarchiques (LeMoigne, 1971 ; Turchany, 2008). Dans ce cas, le système d'aide au développement peut être analysé à partir de la structuration de ses éléments s'organisant à l'intérieur et développant des formes d'autonomie (Durand, 1979). Ainsi, le système d'aide au développement peut être subdivisé en des sous-systèmes renvoyant à l'organisation en réseaux (Bailleurs de fonds, ONG, projets) selon leurs domaines d'intervention et leurs modes de financement.

L'une des spécificités de cette organisation en réseaux devient la possibilité pour un bailleur de fonds ou une ONG d'intégrer le système d'aide au développement déjà existant (Von Bertalanffy, 1991). Cette intégration se fait, le plus souvent, au moyen d'événements ponctuels (catastrophes naturelles, crise humanitaire, etc.) qui permettent de prétexter le principe de solidarité ou de bon voisinage. Lorsque des événements de ce genre arrivent, la

⁵Dans le système d'aide au développement actuel, ces acteurs représentent les maillons faibles.

⁶ Voir le schéma du système aide au développement se trouvant en annexe 1.

communauté internationale profile un ordre hiérarchique d'intervention en impliquant directement les grandes institutions internationales. C'est le degré d'organisation du système aide-projet qui fait émerger ce niveau hiérarchique et les propriétés de celui-ci. En somme, la notion d'organisation du système d'aide au développement tient compte à la fois de son aspect structurel (comment se construit ce système) et de son aspect fonctionnel (ce que sa structure lui permet de faire).

L'aspect structurel du système aide-projet peut être matérialisé par ses deux grandes composantes (LeMoigne, 1971 ; Von Bertalanffy, 1991). D'abord, il s'agit de la nature et le nombre de ses éléments constitutifs (de manière approximative) à savoir : les grandes institutions internationales, les autres bailleurs de fonds (pays développés capitalistes), les ONG (internationale et locale) et les territoires d'accueil (les pays pauvres et aidés). Dans ce système, ces différents groupes d'éléments sont hétérogènes dans le sens où il existe plusieurs logiques d'intervention, de modes de financement et d'experts mobilisés. Une deuxième composante du système d'aide au développement est son rapport avec son environnement ou son fonctionnement dans le pays aidé.

Il s'agit de la limite qui sépare ce système des éléments de son environnement avec lesquels il est en interrelation (Durand, 1979 ; Donnadieu et Karsky, 2002 ; Lafontaine, 2004). Ainsi, ce rapport avec les autres éléments ou systèmes dans le pays aidé permet de souligner la troisième composante qui n'est autre que la création de réseaux de relations. Ces réseaux traduisent l'idée que les interrelations peuvent être nombreuses et complexes tout en se basant sur les deux principaux types de relations : les transports et les communications (Turchany, 2008). En dernier lieu, ces relations constituent des stocks (ou réservoirs) ayant la faculté de répartir les ressources (disponibles) du système sur le territoire concerné.

D'un autre côté, l'aspect fonctionnel du système d'aide au développement s'intéresse aux flux financiers, humains (intervenants extérieurs) et d'information qui empruntent les réseaux de relations et qui constituent la base de la concentration des projets sur le territoire. Le système fonctionne à partir des centres de décisions (les bailleurs de fonds ou les grandes institutions internationales) qui déterminent la configuration des réseaux de relations et les flux financiers (inputs/outputs) sur le territoire aidé (Turchany, 2008). Autour de ces centres de décisions se retrouvent les ONG (nationales et internationales) qui coordonnent les flux (financiers et humains) et gèrent les stocks (sélectionnent les sites et les projets financés par l'aide publique au développement).

Ainsi, cette gestion des stocks constitue des boucles de rétroaction qui servent à impliquer les acteurs locaux (élus et associations) dans les projets (à l'affectation des flux dans des projets locaux de développement) de manière à permettre aux centres de décisions (les bailleurs de fonds ou les grandes institutions internationales) d'orienter le système. En réalité, les orientations consistent en des ajustements du système aide-projet, réalisés par les centres de décisions, en fonction des boucles de rétroaction, mais également en fonction de leur intérêt. Il s'agit là d'un système ouvert qui fonctionne à partir de son environnement dans lequel il permet des échanges de savoir, d'information, etc. (Von Bertalanffy, 1991 ; Walliser, 1977).

Comme dans tout système, la préoccupation première de l'aide-projet internationale se trouve dans sa structuration pour un meilleur fonctionnement (Walliser, 1977 ; Bériot, 2006). En effet, trois facteurs peuvent expliquer la complexité de ce système : le degré élevé de son organisation, les incertitudes de son environnement et les jeux de relation (complexes et non prédictifs) entre ses différents éléments constitutifs. Le premier témoigne de la multiplicité des méthodes, des stratégies d'implantations et des centres de décision. Il s'agit, en fait, d'un problème de coordination à la fois des flux financiers, matériels et humains pour le développement des territoires aidés. Le second facteur renvoie à la structuration du système aide-projet sur chaque territoire d'accueil. Autrement dit, comment s'organisent les institutions locales (gouvernement, collectivités territoriales, etc.) pour transformer leurs territoires à partir de l'aide ? Enfin, le dernier facteur introduit la problématique du zonage de l'aide-projet à la fois sur le plan national et international. L'aide permet de se localiser en assumant une certaine image de soi et en affirmant des intérêts souvent antagoniques.

Ce qu'il convient de retenir du système aide-projet, c'est qu'il fonctionne à partir des échanges de flux (entre les acteurs et entre les sous-systèmes) qui permettent des processus interactifs et de comportement (Walliser, 1977 ; Bériot, 2006). Ce sont ces interactions et comportements, dans le fonctionnement du système aide-projet, qui méritent une attention particulière. Ainsi, leur analyse dans le cadre d'une approche territoriale cherche à expliquer la partie stable de ce système qui est souvent caché sous la dynamique de concurrence entre les acteurs et les sous-systèmes. D'abord, il s'agit de décrire, d'expliquer des phénomènes socioéconomiques et ensuite, de souligner les modalités d'accompagnement de ces actions locales mises en œuvre par les ONG. De ce fait, cette compréhension des échanges d'information et des interactions comportementales constitue le point de départ de toute

adaptation du système aide-projet lui-même (Walliser, 1977 ; Bériot, 2006). En somme, le système d'aide au développement est ouvert en pratiquant des échanges nombreux avec son environnement.

1.1.3. Les liens de proximités dans l'aide-projet

Dans les débats sur la coordination des agents et des activités économiques, la notion de « proximités » s'est imposée en lieu et place de celle de « distance-coût de transport » (Rallet, 2002). Elle permet de prendre en compte à la fois la concentration géographique des agents ou activités, mais également leurs mécanismes de coordination dans des réseaux territorialisés (économiques, sociaux, institutionnels, etc.). En économie spatiale et régionale, la notion de proximités est au cœur d'un certain nombre de préoccupations. Par exemple, elle apparaît dans les travaux sur les milieux innovateurs et les districts industriels (Becattini et Rullani, 1995) et dans les travaux sur la dynamique des forces d'agglomération ou de dispersion (Krugman, 1992, 1998 ; Fujita et Thisse, 1997). Dans ce travail, nous nous interrogeons sur les fondements de la notion de proximités, pour une analyse économique spatiale du système « aide-projet » dans le cadre de la coopération internationale pour le développement des pays pauvres comme Haïti.

Dans la littérature économique spatiale, les principaux travaux sur la notion de proximités peuvent être classés selon deux grandes approches : la compétitivité territoriale et la coordination des agents (Rallet, 2002). La proximité, pour l'approche territoriale, permet de concevoir le territoire comme un espace économique dynamique qui ne se réduit pas à un simple découpage institutionnel (Colletis et Pecqueur, 1995 ; Gilly et Pecqueur, 1997). Le territoire peut être une construction historiquement constituée (approche historique du territoire), fondé sur des relations fixant ses contours (approche fonctionnaliste) et sur lequel se projette l'action de politiques publiques (approche institutionnelle dans le cadre d'un apprentissage collectif localisé (approche cognitive). Toutes ces approches ont en commun de considérer la proximité comme un facteur positif de développement en la ramenant à la notion de « territoire » (Zimmermann et coll., 1995 ; Colletis et coll., 1997 ; Perrat, 1998 ; Rallet, 2002).

L'approche en matière de coordination définit la notion de proximités en dehors de toute notion de territoire. Elle en propose deux courants. Le premier courant (dit hétérodoxe) met l'accent sur le caractère à la fois local et global de l'action des agents tandis que le second

dit standard, analyse l'opposition entre des forces d'agglomération et de dispersion (Steyer et Zimmermann, 1998 ; Dupuy et Torre, 1998a). Ainsi, le premier courant (l'approche hétérodoxe) permet de comprendre la capacité des agents à se coordonner dans l'espace géographique, mais dans une logique d'expansion de l'échelle spatiale (globalisation), tandis que l'approche standard soutient que la proximité est une des explications principales des comportements de localisation (Rallet, 2002). Celle-ci implique deux types d'externalités : pécuniaires (Krugman, 1991) et technologiques (Ota et Fujita, 1993 ; Guillain et Huriot, 2000). Toutes ces approches montrent combien la notion de proximités est complexe et dépasse la simple notion de distance en matière de coût du transport (Bellet et Kirat, 1998).

L'imposition de la notion de proximités, dans la littérature économique spatiale, vient de la prépondérance des interdépendances entre les agents. Que ce soit pour étudier la dimension spatiale de la coordination ou encore les mécanismes de coordination, la notion de proximités permet d'étudier l'organisation spatiale des activités, économiques et non économiques, pour de meilleurs rendements des agents (Rallet, 2002). Il s'agit des interactions entre les agents économiques à la fois encadrés dans des systèmes de relations (Granovetter, 1985, 1994) et insérés dans des réseaux de voisinage (North, 1990). Ainsi, l'approche en matière de proximités s'intéresse avant tout à la contextualisation des agents à partir de leur localisation.

L'analyse spatiale de la coordination économique fait ressortir deux grands usages de la notion de proximités : la proximité géographique et la proximité organisée (Grossetti, 1999 ; Rallet, 2002). Ces usages facilitent la compréhension compte tenu du caractère multidimensionnel de cette notion. La proximité géographique est souvent perçue par la distance itinéraire exprimée en coût de déplacement ou temps. Elle renvoie à une matérialisation du territoire et favorise le développement des interactions entre les agents, les échanges de produits, d'information et le partage de connaissances (Rallet, 2002). La proximité organisée prend sa source dans les liens sociaux (partage d'un système de valeur) ou encore dans des formes de coordination particulière (un effet des politiques publiques). Ainsi, elle comprend « le réseau qui structure les interactions : architecture de réseau (plus ou moins répartie), densité des interactions (connexité), modes de circulation des flux, natures des liens (forts ou faibles)... » (Rallet, 2002, p. 17 -18).

Ces deux usages de la notion de proximités sont complémentaires dans le sens où les liens qui les unissent (dans une réalité donnée) renvoient à une analyse de la coordination

entre les agents (Dupuy et Torre, 1998 b). La proximité géographique sert à planter de décors de l'analyse qui ne s'enrichit qu'au moyen de la proximité organisée permettant d'expliquer les interactions réelles ou encore, les coordinations effectives. La proximité géographique ne suffit pas pour expliquer la coordination des agents économiques cependant, elle facilite l'établissement des relations entre les agents (Carrincazeaux, 1999 ; Carrincazeaux et coll., 2001). Quant à elle, la proximité organisée ne se confine pas à la dimension locale (géographique) en mettant l'accent sur des liens sociaux ou des liens professionnels (Rallet et Torre, 1998 ; Carrincazeaux et Lung, 1998). Ces liens peuvent témoigner d'une appartenance à des organisations ou à des communautés.

En fait, la notion de proximités (géographique et organisée) permet de poser le problème de coordination à la fois dans sa dimension spatiale, mais également selon les dynamiques qui la renforcent (Perrat, 1998 ; Rallet et Torre, 1998 ; Rallet, 2002). Dans les débats actuels sur l'aide publique au développement, se manifestant par des projets localisés dans les pays aidés, la problématique de proximités renvoie à la notion de coordination de ce système. Cette coordination peut être analysée soit du côté des bailleurs de fonds, des ONG, mais aussi du côté des territoires aidés en déterminant le rapport entre ces acteurs extérieurs et les acteurs locaux (bénéficiaires) (Zimmermann et coll. 1998 ; Rallet, 2001). C'est ce rapport qui se trouve au cœur de la problématique du développement dans ces pays qui, sans pouvoir imposer une répartition spatiale de ces projets, en sont dépendants. Autrement dit, le développement équilibré de leur territoire peut être entravé par des disparités spatiales présentes dans le système aide-projet et caractérisant les crises structurelles de ces économies. Il est alors question d'analyser les fondements de la concentration spatiale des projets et de leur caractère multipolaire (Steyer et Zimmermann, 1998).

En Haïti, comme dans d'autres pays d'Afrique, la sphère d'intervention des acteurs locaux s'est élargie avec l'introduction de l'APD et sa concentration spatiale témoigne de l'existence d'externalités de proximités. Il s'agit des formes de proximités (géographique et organisée) qui facilitent l'étude de la dimension territoriale de la coordination économique de ce système aide-projet dans ce pays (Dupuy et Torre, 1998 b ; Grossetti, 1998). Dans le cas haïtien, la proximité géographique est définie par rapport à la distance itinéraire (Rallet, 2002) entre une commune (municipalité) « x » et sa voisine « y » ou encore entre deux Départements. C'est sur ces territoires (commune ou département) que sont implantés les projets réalisés par des ONG dans l'idée de leur développement (endogène). Ainsi, notre

première préoccupation est d'analyser la concentration de ces projets sur chaque territoire (commune ou département) donné par rapport aux territoires voisins.

La proximité géographique dans le système aide-projet prend sa source dans le voisinage (Steyer et Zimmermann, 1998 ; Dupuy et Torre, 1998a) qui est fonction des caractéristiques ou délimitations géographiques des collectivités territoriales haïtiennes. Autrement dit, les plus proches voisins sont ceux-là qui sont plus près que possible des frontières terrestres de chaque territoire (commune et département). Ainsi, la matrice de pondération spatiale (Anselin, 1998 ; LeGallo, 2002) prend sa source dans l'analyse économétrique spatiale du système d'aide-projet. Cette proximité géographique témoigne de la stratégie qui sous-tend le système aide-projet en Haïti pour le développement du pays. La stratégie est à l'origine des contraintes, en matière de disparités territoriales, impactant le développement des interactions à la fois entre ces territoires et les agents. Dans la littérature économique spatiale, elle est considérée comme une condition permissive facilitant le développement des interactions (Rallet, 2002).

La proximité organisée, dans cette étude, renvoie aux relations de proximités induites par l'implantation de petits projets locaux sur le territoire d'une collectivité (commune ou département). L'ensemble des projets sur ce territoire constitue l'action finalisée, via l'aide internationale, dans le but de promouvoir le développement de cette collectivité territoriale. Il s'agit d'un espace commun de représentations, de règles d'action et de modèles de pensées (Kirat et Lung, 1992) dans lequel les projets des ONG sont légitimés. Ainsi, cette proximité organisée se définit par la formation de ce réseau d'ONG structurant les interactions entre et sur ces territoires (communes ou départements) (Grossetti, 1998). Dans ce travail, il importe de s'interroger sur l'architecture de ces réseaux afin d'expliquer les modes de répartition des flux financiers et humains (selon chaque domaine d'intervention) par rapport aux populations locales. Plusieurs autres phénomènes sont alors observables : les acteurs locaux sont en interaction avec d'autres acteurs externes ; le nombre d'emplois locaux disponibles augmente avec la réalisation des projets ; etc.

La problématique du développement en Haïti repose sur l'analyse du système aide-projet qui n'est autre qu'une analyse des rapports entre les proximités géographiques et organisées des projets sur le territoire national. On cherche à comprendre la combinaison de ces deux types de proximité, dans la planification du développement du pays, afin d'expliquer la géographie des relations entre les projets et leur structuration en matière de coordination.

La concentration spatiale des projets locaux de développement s'explique par l'existence d'externalités de proximité géographique (Rallet, 2002). Ce qui permet un élargissement de la sphère d'interaction des ONG (par l'intervention d'experts en développement local) et des acteurs locaux (par l'accroissement de la mobilité géographique). La nature même des projets montre l'importance de la coordination localisée dans la stratégie de développement ainsi que le rôle des interactions (des relations de face à face) dans le transfert de compétences aux acteurs locaux.

L'étude du système aide-projet en Haïti cherche à prendre en compte la diversité des échelles spatiales (nationale, départementale, communale) sur lesquelles les projets sont réalisés à partir des interactions entre les agents. Les projets localisés développent des interactions simultanées à l'échelle locale et à l'échelle nationale (Rallet, 2002). Autrement dit, le registre d'action des ONG déborde de leur localisation, à partir des projets réalisés, et les conduit à être simultanément sur plusieurs territoires (collectivités communales). Il s'agit là d'une relative ubiquité des ONG et de leurs actions sur les territoires communaux sachant que le système aide-projet tire son essence du rapport entre des flux (financiers, matériels et humains) et des places (territoires d'accueil des projets) (Veltz, 1996).

En effet, le système aide-projet révèle l'existence d'une proximité organisée localisée (les projets sur un territoire communal) et une proximité organisée éloignée (la concentration spatiale des projets sur le territoire national). C'est dans ce cadre-là qu'apparaît la problématique de développement du pays (Colletis et Pecqueur, 1995 ; Gilly et Pecqueur, 1997). La concentration des projets locaux par rapport à d'autres, sur le territoire haïtien, constitue des pôles d'attraction, pour les nécessiteux, au détriment de certains territoires marginalisés. Il s'agit d'une relation centre/périphérie dans la nouvelle dialectique projets/territoires (Zimmermann et coll., 1995 ; Perat, 1998) selon laquelle l'organisation spatiale de ces actions de développement peut renforcer les disparités territoriales. L'analyse du système aide-projet en Haïti cherche à expliquer les formes d'investissement des ONG (leur coordination et leur complémentarité) ainsi que les modes de répartition des projets (des flux et des places). Elle se trouve centrée sur les types d'activités productives et des transactions à partir des « dynamiques de proximité » des projets et des territoires impliqués (Colletis et Pecqueur, 1995 ; Gilly et Pecqueur, 1997).

Dans le système aide-projet en Haïti, la proximité géographique n'explique pas (à elle seule) la concentration géographique des projets. Renforcée par la proximité organisée, elle

permet une analyse de l'articulation des échelles spatiales (municipale, départementale et nationale) dans le cadre des interactions de développement de ces territoires. En dépassant l'approche géofonctionnelle de la proximité, ce travail veut traiter des effets induits de l'encastrement des relations économiques (Dupuy et Torrè, 1998 ; Grossetti, 1998) et de l'implantation des projets dans des réseaux institutionnels. Comme le souligne A. Kirman (1999), les interactions entre les projets de développement dépendraient fortement de la structure organisationnelle de l'économie haïtienne. Ainsi, le système aide-projet devient une articulation des interactions économiques des projets impliquant une dimension spatiale de leur coordination.

1.2. Le passage vers un développement territorialisé de l'économie

La notion du développement territorial renvoie à une réalité complexe qui prend en compte non seulement des facteurs économiques, mais aussi des facteurs environnementaux et socioculturels. Ces trois piliers sont en interdépendance. Selon Hugon (2008), le développement territorial révèle des caractères à la fois quantitatifs, qualitatifs et multidimensionnels prenant en compte l'intergénéralité et dépasse la simple croissance économique. Ainsi, la notion du « développement territorial » est différente de celle de la « croissance économique » qui est pourtant une condition fondamentale de celui-ci. La croissance est une élévation du revenu par habitant ainsi que de la production tandis que le développement économique renvoie à une amélioration effective des conditions de vie (santé, éducation, d'autres aspects du bien-être humain, etc.) (Perkins et coll., 2011).

En effet, le développement territorial s'installe au moyen des mutations de la structure de l'économie. Et ces mutations témoignent de deux évolutions, d'une manière générale, dans l'économie : « la part croissante de l'industrie dans le produit national, parallèlement à la baisse de celle de l'agriculture, et le pourcentage croissant des gens vivant en ville plutôt qu'à la campagne » (Perkins et coll., 2011 : 29). Il y a donc des écarts de productivité entre les grands secteurs de l'économie (traditionnelle et moderne) et ces écarts ont tendance à être plus grands dans les pays en développement que dans les économies avancées (McMillan et Rodrik, 2011). De son côté, Sen (1999) tend à apprécier la pertinence de l'importance accordée par les premiers économistes à l'épargne et à l'industrialisation, deux éléments à la base des stratégies de croissance. Selon cette approche, les pays dont le revenu avait crû plus

rapidement que la moyenne étaient précisément ceux qui avaient connu des taux d'épargne plus élevés et une industrialisation plus rapide (Rostow, 1960).

Dans les débats, on parle souvent de développement endogène, développement durable, développement humain. Ces trois thèmes traduisent bien la volonté de traiter le développement économique comme un processus historique où l'évolution de la société est déterminée par des choix des acteurs (Olivier de Sardan, 1995). Dans cette section, il est question de démontrer la portée synthétique et systémique de la notion de développement économique à travers ses grandes approches homogénéisante (de l'économie du développement) et particularisante (le développement territorial) avec sa dimension multidisciplinaire imposante de nouvelles approches de la mondialisation. Puis, il s'agit de comprendre le jeu des acteurs impliqués dans les échanges internationaux avec la possibilité d'agir différemment que ce qui fut la donne, développement économique basé sur théorie des « avantages comparatifs ». Autrement dit, la globalisation provoque de nouvelles localisations d'hommes ou d'activités qui participent à une recomposition des espaces (Courlet et Pecqueur, 1992).

1.2.1. Les principales approches de l'économie du développement

La notion du développement économique peut être abordée selon plusieurs points de vue, non exclusifs les uns des autres et relativement indépendants des frontières disciplinaires en sciences sociales (Providence, 2010). Il peut être pensé comme processus historique inscrit dans la longue durée (Kitching 1982), ou comme un projet politique et économique lié à un contexte particulier, celui de la colonisation tardive et des indépendances (Cooper 1997), ou comme situation sociale (Mitchell 1983). Le développement économique Peut-être vu aussi comme un phénomène qualitatif dont la recherche d'une mesure est vaine.

À la base des réflexions sur le développement en économie se trouve la notion de croissance et les pionniers de l'économie du développement (Chenery et Srinivasan, 1988 ; Meier et Seers, 1987) s'intéressaient aux taux d'épargne et d'investissement pouvant permettre une accumulation rapide (Hugon, 2008). Pour eux, les institutions sont appelées à jouer un rôle stabilisateur et régulateur du caractère instable de l'économie de marché. Leur vision du développement reste globale et la clé de succès est de faire aussi bien que les champions occidentaux. Ils soulignent, dans les économies sous-développées, des traits

structurels internes (désarticulation, dualisme, faible intégration des marchés, niveau limité du capital physique et humain et de la productivité) et externes (poids de ressources naturelles, extraversion, croissance appauvrissante par mauvaise spécialisation, etc.) qui les empêchent de décoller (Rostow, 1960). Hugon (2008) distingue quatre grands moments de cette discipline qui sont marqués par des approches différentes de la notion du développement économique toujours dans le souci de rattrapage des économies développées. Il y a : le temps des fondements (1945-1950 et 1960-1965), de l'affrontement (1960-1965 et 1975-1980), le temps de l'ajustement (1975-1980/1995) et enfin celui du post-ajustement (à partir de 1995).

La première période correspondrait au vaste processus de décolonisation, mais aussi à la naissance d'un monde bipolaire en pleine guerre froide. Les institutions du Bretton Woods se mettaient en place et déjà la réflexion se portait sur le faible niveau de croissance des pays « attardés⁷ ». Le paradigme dominant en économie est la synthèse classico-keynésienne qui se repose sur certains points forts : la monnaie n'est pas neutre ; la demande globale est instable ; en situation d'incertitude radicale, les agents ne peuvent pas former une image quantifiée du futur (Hugon, 2008). Pour les économistes classiques, on se souvient, la croissance économique résultait de l'accumulation du capital (Smith, 1776, et Ricardo, 1819), c'est-à-dire de la quantité des instruments mis à la disposition des travailleurs.

Les classico-keynésiens accordent la priorité « *aux taux d'épargne et taux d'investissement ainsi que sur les choix de techniques répondant aux raretés des deux principaux facteurs ou forces productives : le travail et le capital* » (Hugon, 2008 : 15). Ils abordent la question du « dualisme⁸ » (Boeke, 1953 ; Lewis, 1955), la croissance déséquilibrée (Hirschman, 1958) versus équilibrée (Nurske, 1959), les effets de remous et de propagation conduisant à des cercles vicieux ou vertueux (Myrdal, 1959), les effets de seuil supposant un effort minimum d'investissement ou une grande poussée (Big push) (Rosenstein-Rodan, 1943), les trappes à pauvreté (Leibenstein, 1952), les stades de développement et de décollage économique (Rostow, 1960), les effets de la spécialisation

⁷ Selon le corpus scientifique, ce sont des économies « sous-développées » ou « en retard de développement ».

⁸ Celui-ci conduit à un niveau de salaire indépendant de la productivité dans le secteur capitaliste du fait du secteur de subsistance.

internationale et de la baisse des termes de l'échange (Prebisch, Singer), les effets de domination et pôles de développement (Perroux, 1958).

Leur préoccupation première était de comprendre les liens possibles entre les inégalités et la croissance économique. Ils prônent l'intervention de l'État dans le processus de développement comme instance majeure de régulation sociopolitique (Hugon, 2008). Selon ces théoriciens, l'État cherche à créer de nouveaux avantages comparatifs tout en évitant les blocages structurels et les goulets d'étranglement (les structuralistes). Sa mission renvoie à la mise en place de politiques stabilisatrices, sélectives et sectorielles dans ce contexte de chocs et d'instabilités. Et pour cela, les comportements, les systèmes de valeur et les institutions méritent d'être notamment pris en compte (Lewis, 1955 ; Myrdal, 1959). Ainsi, l'analyse structuraliste privilégie le rôle des structures et des dynamiques d'encadrement dans le processus de développement (Hugon, 2008). Elle se démarque de la théorie néoclassique par les équilibres et en prenant en compte les situations asymétriques de domination tout en raisonnant en termes d'unités actives (Perroux, 1961).

La seconde période (1965/1975-1980) est marquée par le mouvement des non-alignés et le vaste mouvement d'indépendance de l'Afrique et de certains pays d'Asie et de la Caraïbe. C'est également l'émergence de la notion de « tiers-monde » ou de « périphérie » dans une pensée du développement économique radicalisée. Il s'agit de nouvelles approches du « développement » (la pensée néomarxiste ou radicale) qui se construisent en réaction contre la pensée structuraliste et la pensée libérale (Hugon, 2008). Sur un plan théorique, l'approche radicale critique le dualisme des pays capitalistes sous-développés (Benachou, 1980 ; Benetti, 1974 ; Salama, 1974) et « *le cadre dominant d'analyse devient le capitalisme mondial et les liens entre centre et périphérie* » (Hugon, 2008 : 26). De son côté, S. Amin (1991) parle de désarticulation pour montrer les limites de la croissance dans les États de la périphérie. Ainsi, l'approche de la dépendance pose les problèmes en termes de « spécialisation appauvrissante », de relations Nord/Sud, elle met l'accent sur les « besoins essentiels » et l'importance du « secteur informel ».

La troisième période de l'économie du développement (1980-1995) est caractérisée par une nouvelle percée du libéralisme avec Thatcher (1989) en Angleterre et Reagan (1980-1988) aux États-Unis. Elle consacre aussi la victoire du capitalisme sur le communisme avec la chute du mur de Berlin. Le premier choc pétrolier (flambée des prix), la mise en place et le questionnement des programmes d'ajustement structurel sont autant d'événements à

considérer. Il s'agit des différenciations croissantes au sein de la périphérie ou du tiers-monde d'un côté, la remise en question des politiques volontaristes de l'autre.

Cette époque est marquée par le consensus du Washington dont les prescriptions sont : « *des politiques budgétaires restrictives, des ajustements de change, la dérégulation, l'ouverture commerciale et aux investissements étrangers, la privatisation des entreprises publiques ou le respect des droits de propriété* » (Hugon, 2008 : 37). Ce consensus, par ses pratiques, ne fait que déposséder un grand nombre d'États (surtout les plus pauvres) de la maîtrise de leurs orientations stratégiques. L'État est vu comme créateur de distorsion (Friedman, 1970), de conflits artificiels (Hayek, 1943) dans la sphère marchande. Sur le plan théorique, ces auteurs se démarquent un peu du keynésianisme (qui correspond à l'interventionnisme de l'État du « Welfare State » et de « l'État Providence ») et s'opposent au marxisme (intervention de l'État par le socialisme ou le communisme) en proposant un modèle d'analyse basé sur « *les distorsions de prix, la mauvaise combinaison des facteurs de production et l'insuffisance de l'épargne comme facteur premier du sous-développement* » (Hugon, 2008 : 39).

La dernière période (à partir de 1995) est le temps du post-ajustement, de la reconstruction et de l'institutionnalisme (Hugon, 2008). Un nouveau paradigme de développement met l'accent sur le partenariat public/privé, les rôles de l'État et du marché, les biens publics mondiaux et les questions institutionnelles. Le constat de l'échec des programmes d'ajustements structurels donne de la légitimité aux acteurs locaux, des parties prenantes avec une reconnaissance de la pluralité des trajectoires et des processus de développement. Aussi, cette période marque l'accélération de la mondialisation avec ses trois dimensions, « *le changement d'échelle et l'extension des espaces (la dimension mondiale ou planétaire), la multiplication des interdépendances (la globalisation) et le mouvement organique englobant le capital (le capitalisme mondial)* » (Hugon, 2008 : 48).

On assiste à de nouvelles configurations internationales et les institutions du Bretton Woods perdent progressivement leur influence et leur légitimité d'apporter des réponses efficaces aux problèmes. L'échec des politiques de stabilisation et d'ajustement montre les limites du néolibéralisme. Maintenant, « *la pensée dominante en économie nie les conflits, la violence, l'aliénation, l'exploitation et les rapports de force, et en s'intéressant aux institutions et aux conventions, aux compromis entre parties prenantes, aux modes de légitimation, au rôle de la société civile et des modes de gouvernance du local au global* »

(Hugon, 2008 : 52-53). Le renouveau de l'économie du développement cherche à prendre en compte l'historicité en marge des révolutions scientifiques et techniques. Autrement dit, il met l'accent à la fois sur les dynamiques endogènes liées aux structures des sociétés en voie de développement et sur les dynamiques en relation avec leur insertion dans l'économie mondiale et régionale (Rodrik, 2007).

Dans leurs travaux, McMillan et Rodrik (2011) posent le postulat du développement en matière de changement structurel profond qui vise une mobilisation du travail vers des secteurs porteurs de croissance. Pour eux, ce qui fait la différence entre pays développés et pays en développement c'est le passage d'une économie axée sur des secteurs traditionnels (agriculture) à une économie moderne de services (les nouvelles industries de technologie d'informatique et de communication par exemple). C'est la vitesse de ces transformations structurelles qui détermine la réussite de certains pays et l'échec d'autres pays (McMillan et Rodrik, 2011). Ainsi, les économies en voie de développement sont caractérisées par de grands écarts de productivités entre les différents secteurs de leurs économies. Ces écarts témoignent des allocations inefficaces qui réduisent la productivité du travail dans son ensemble. Quand les forces de travail et d'autres ressources sont mobilisées d'un secteur de faible productivité vers d'autres activités plus productives, l'économie croît même s'il n'y a pas de croissance de la productivité au sein de chaque secteur.

Ce changement structurel est un bon stimulant de croissance pour l'économie globale. Cependant, l'une des constatations les plus frappantes est que dans de nombreux pays latino-américains et des pays de l'Afrique subsaharienne, les grandes tendances du changement structurel ont contribué à réduire plutôt qu'à augmenter la croissance économique depuis 1990 (McMillan et Rodrik, 2011). Toutefois, il n'y a pas de fatalisme, les conséquences de la mondialisation dépendent de la manière dont chaque pays intègre l'économie globale. Pour cela, seules les stratégies nationales de développement comptent et le devenir de chaque nation en dépend.

1.2.2. Fondement des approches territoriales du développement

Depuis le constat des limites des approches globalisantes du développement, des auteurs se sont donné pour tâche de proposer une nouvelle approche tenant compte de l'aspect endogène du développement. Leur effort s'inscrit dans l'hypothèse que l'avantage comparatif,

à l'aune de la globalisation, devient un « avantage différenciatif ». Ils placent le territoire au centre des débats (Courlet, 1996 ; Thisse, 1995 ; Pecqueur, 1989 ; Pecqueur, 1996 ; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010) et sa dynamique est animée par le jeu des acteurs. Le territoire est alors générateur de non-convexités spécifiques dans les secteurs de la consommation et de la production. « *L'espace implique donc une certaine forme d'imperfection de la concurrence* » (Pecqueur, 1996 : 14). Pour cela, l'analyse territoriale fait surgir la question de concurrence des territoires ainsi que la nature de l'acteur économique.

Cette (nouvelle) approche, territoriale, du développement reconnaît le rôle et la place des coordinations des acteurs locaux (méséconomiques) dans les processus de croissance et de développement économique des territoires. Il s'agit de l'apport de la « géographie économique » (Vanier éd., 2009) qui se fonde sur l'importance quantitative (en nombre, en densité et en volume...) des modes d'organisations territoriales tout au long de ce processus de développement. Le fondement de cette approche territoriale est la notion « d'externalité » qui démontre l'implication « d'effets externes », même dans les économies d'échelle, dans le contexte productif d'un territoire donné (Pecqueur, 2006). Autrement dit, la notion de territoire permet de fonder une « économie des proximités » (Pecqueur et Zimmermann [dir.], 2004).

1.2.2.1.Fondement disciplinaire

Dès les années 70, dans la science régionale est apparue la notion innovante de « territoire » qui est vue comme une catégorie nouvelle d'organisation spatialisée d'acteurs (Isard, 1956). De la géographie aux autres sciences sociales et humaines, cette approche consacre les dynamiques humaines dans l'espace. Elle appelle à de nouveaux rôles (pour les États, les acteurs locaux, les entreprises, etc.) dans le contexte de la mondialisation. Ainsi, le développement local devient une problématique pluridisciplinaire dont le fondement n'est autre que les dynamiques d'acteurs locaux, dans le processus de développement, et leur mobilisation entraîne l'intégration du territoire dans la dynamique mondiale du développement (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010). Cette approche accorde une importance capitale au rôle de la « culture » (économie de la culture) permettant d'analyser la dynamique interne des systèmes territoriaux du développement local (Orléans, 2002).

L'hypothèse de base de l'approche territoriale note que les interdépendances entre activités et avec des institutions sont source d'une dynamique spécifique de développement. De ce fait, elle porte sur les « *organisations productives spécialisées et leur capacité à s'autoréguler en lien avec des structures sociales et institutionnelles et à évoluer sous l'effet de perturbations exogènes ou d'innovations endogènes* » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010 : 620). Ph. Aydalot (1986) parle de « milieux innovateurs », Coulet et Pecqueur (1992) de « systèmes productifs localisés » comme les systèmes agroalimentaires localisés, C. Lacour (1996) de « Tectonique des territoires », H. Schmitz (1996) abordent la notion « d'efficacité collective ». Leur point commun reste « la permanence des relations localisées ». Cette dynamique de « territoires systèmes » est produite « *autant par les interactions individuelles (à l'origine d'effets de synergie) que par l'action collective c'est-à-dire la capacité des acteurs locaux, en général, de s'organiser, de définir des intérêts communs et de se coordonner pour se donner des objectifs à partager* » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010 : 620).

Aussi appelée théorie de la localisation, celle-ci vient figer le rapport implicite entre économie et géographie autour de la question du lieu de production (le territoire) et de celui de la consommation (le marché). De cette réorganisation « post-fordiste » de l'économie apparaît le territoire comme « gisement de compétitivité » où le rendement des différents acteurs impliqués dépend de la qualité du contexte géographique immédiat (Géneau de Lamarlière et Staszak, 2000). Cette approche fait ainsi succéder la notion de « territoire-système » à celle de « région-système » et d'« espace-système » d'un changement radical et d'une relative plasticité de l'approche systémique elle-même (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010).

Les systèmes sont donc ouverts, attentifs aux perturbations ou transformations externes, et articulés entre eux plutôt qu'emboîtés. Ils sont impliqués dans un jeu des échanges « entrée-sortie » en relation avec leur environnement (Dauphiné, 1979). Selon Pecqueur (1996 : 16), le territoire est un résultat et « *apparaît bien comme une configuration organisationnelle arrangeant à la fois des firmes et des institutions* ». Il est une modalité de comportement stratégique ayant un fondement permanent dont l'essence priorise le comportement individuel plutôt qu'un quelconque contexte. De ce fait, « *la comparabilité devient insaisissable dans ce monde de différenciation où chaque contexte s'invente ses solutions* » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010 : 622).

L'économie du développement connaît un essor considérable comme lieux fondamentaux de proximité. Cette économie semble fonder sur un corpus théorique nouveau : l'approche en termes de régulations (Maris, 2004). Les principaux concepts de cette branche de l'économie renvoient aux « compromis institutionnels » et aux « institutions et multiples visages » (normes, routines, convention, confiance...). L'objectif fondamental de cette approche consiste à expliquer des phénomènes d'agrégation et de stabilisation locale dans le but de structurer le local. Toutefois, la notion de « compromis institutionnels » présente des difficultés à intégrer le niveau local, de préférence elle se place dans une logique nationale (institutionnelle). En fait, il s'agit de la « boucle » du schéma explicatif de cette « approche en matière de régulation » qui, sans l'implication de l'État, ne donne pas de véritable contenu au concept de « régulation » (Maris, 2004).

L'Approche en termes de Régulation (ATR) trouve toute son importance dans la notion de « crise ». Selon Boyer (1992), il en existe quatre gradations possibles : crise extérieure, crise endogène des formes institutionnelles, crise de la régulation, crise du régime d'accumulation. Pour cette approche, les crises ne sont pas catastrophiques, mais elles exigent, à chaque étape, l'intervention de l'État (par exemple, l'interventionnisme keynésien comme mode de régulation) (Maris, 2004). La notion de « régulation » renvoie à la notion structuraliste de « reproduction » dans le sens du « *parti pris d'une approche holiste à l'intersection d'un marxisme structuraliste, mais historicisé et d'une macroéconomie keynésienne sur les paradoxes du passage de la microéconomie à la macro* » (Maris, 2004 : 197). Pour un État-Nation, les « compromis institutionnalisés » peuvent favoriser des structures stables. Toutefois, l'approche en termes de régulation prône une hiérarchisation entre les différentes institutions sous la contrainte nationale. Elle peut prendre la forme de Lois et règlements (Coriat, 1994), mais également une forme plus souple (Villeval, 1995) : par exemple un contrat.

1.2.2.2. Le rôle pivot de la notion de proximité

Très à la mode, dans les débats actuels sur l'économie territoriale (l'approche territoriale du développement économique), le terme de « proximité » soulève des controverses quant à son application. Chez les auteurs préoccupés par la question spatiale, il devient le fondement soit de l'analyse en termes de district, de milieux de technopole, etc.

Son importance va bien au-delà de l'économie géographique (Fujita et Thisse, 1997) en s'étendant aux processus d'innovation et des rapports entre science et industrie (Audretsch et Felman, 1996), des relations « producteurs-consommateurs » et des systèmes nationaux d'innovation (Maskell, 1998 ; Nelson, 1993). Le terme de proximité s'intéresse, également, à l'analyse des milieux innovateurs (Bramati et Ratti, 1998), les questions du travail (Eymard et Duvernay, 1997) et la politique de la ville (Huriot, 1998).

Au-delà de l'actualité du concept de « proximité », beaucoup de recherches tendent à comprendre ses manifestations. Généralement, ces recherches acceptent deux grandes déclinaisons de la proximité : proximité géographique et proximité organisationnelle. Leur objectif principal est de comprendre « *le rôle central joué par les interactions, l'importance des questions de coordination économique dans l'analyse des relations de proximité, ainsi que les voisinages et confrontations théoriques avec d'autres courants d'analyse* » (Gilly et Torrè, 2000 : 11).

La proximité organisationnelle peut renvoyer à deux types de logique : similitude ou appartenance. L'appartenance suppose que les acteurs qui appartiennent au même espace de rapport sont proches en termes organisationnels avec des interactions fortes et de diverses natures. La similitude, quant à elle, renvoie aux acteurs qui sont appelés à partager le même espace de références et même de savoirs, de telle sorte que la dimension institutionnelle devient importante. Dans ce cas, il s'agit de l'effectivité des coordinations qui dépend de l'appartenance à un même ensemble et à des relations de ressemblance des représentations et des modes de fonctionnement (Gilly et Torrè, 2000).

Contrairement à la « proximité organisationnelle » traitant de la séparation économique et des liens en matière d'organisation de la production, la « proximité géographique » renvoie à l'espace et les liens en termes de distance (Gilly et Torrè, 2000). Elle se réfère à la notion d'espace géographique qui implique la localisation des entreprises. « Elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques, ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle » (Gilly et Torrè, 2000 : 13). Elle s'intéresse également aux contraintes naturelles et physiques, aux infrastructures de transport (agissant sur le temps d'accès) et aux moyens financiers. La proximité se fonde sur les interactions, de nature spatiale et organisée, entre les acteurs et leur territoire. Ces interactions marchant ou non peuvent toutefois prendre diverses formes : formelles ou informelles (Gilly et Torrè, 2000).

Ainsi, des dispositifs formels et informels de coordination donnent lieu à une nouvelle « approche en termes d'externalités » se traduisant par des formes politiques de la proximité.

1.2.3. La dimension politique de l'approche territoriale

On a vu jusqu'ici que les différents travaux présentés dans le cadre de l'approche territoriale du développement posent le principe de la proximité. Sur le plan politique, l'hypothèse de base de l'approche par la proximité renvoie aux valeurs morales, aux croyances, aux représentations, à un lieu, etc., donc à un point de départ pour atteindre un niveau suffisant de coordination ainsi que des modalités de coordination (Talbot, 2010). Dit autrement, le point de départ de la proximité vient du partage d'un même point de vue commun par les acteurs. Il est question de représentations d'une situation donnée avec pour effet la coordination entre les acteurs. Si l'on conçoit la société comme étant une composition (agrégation) des relations individuelles, son fondement est alors un « champ mutuel d'influences » (Le Breton, 2004).

En réalité, la proximité témoigne des interactions entre acteurs, mais également entre les acteurs et leur territoire, à partir d'un cadre cognitif commun. On peut alors distinguer : la « proximité institutionnelle », qui s'accroît sur les capacités des acteurs à se coordonner à partir d'un ensemble de règles partagées et approuvées (Kirat et Lung, 1995), de la « proximité organisée », consistant à démontrer la capacité d'une organisation à faire interagir ses membres (Torre et Rallet, 2005). Ainsi, toutes les approches de la proximité renvoient à la logique d'appartenance et de similitude des représentations. L'appartenance passe par un cadre partagé de règles et de routines de comportement, donc d'interprétation des acteurs eux-mêmes. La similitude témoigne de la communauté des croyances et de savoirs liant les acteurs (Talbot, 2010). Ces approches de proximité s'inscrivent, parfaitement bien, dans une logique interactionniste.

L'approche territoriale du développement, vue comme coordinations entre les acteurs impliqués dans le développement de leur territoire, renvoie obligatoirement à la dimension politique de ces interactions de proximité. Ceci se traduit par une volonté de stabiliser l'ordre en place (Talbot, 2010). Dans une perspective institutionnelle, il est question de régulation de l'action collective qui passe par le jeu de pouvoirs hiérarchisés en vue de résoudre certains conflits sociaux. Tout compte fait, la dimension politique de la proximité s'inscrit dans une

logique d'approches sociologiques (Amable et Palombarini, 2005) combinant la sociologie politique et la sociologie économique. Aussi, la dynamique de proximités montre les tentatives des acteurs à transformer la coordination organisationnelle et sociale en fonction de leurs intérêts.

Selon Julien et Smith (2008), la construction politique de la proximité peut être vue de la façon dont les acteurs inventent des règles de stabilité susceptibles de transformer les firmes et les industries en complémentarité autour de la fonction de production et de consommation des biens et services. Le territoire devient lui-même un produit compétitif moyennant la « stabilité et la reproduction d'un système social bien régulé, malgré et en partie grâce aux contradictions dont il est rempli » (Talbot, 2010 : 131). Pour reprendre les subdivisions de la proximité à partir de cette approche politique du développement territorial, il convient de préciser d'abord, les deux formes que prend la proximité (géographique et organisée) qui peut être souhaitée ou subie (Torre et Caron, 2005).

La proximité géographique souhaitée donne souvent naissance à un accord collectif sur les fonctions, ce qui suppose « *un profond travail politique des acteurs afin d'atteindre cet objectif* » (Talbot, 2010 : 136). Les firmes localisées, par exemple, peuvent développer une stratégie de différenciation fondée sur les spécialités territoriales du lieu de leur production. Ici se trouve l'un des fondements de l'approche territoriale du développement qui met l'accent sur cette notion « avantage différenciatif ». D'un autre côté, quand les acteurs sont en conflit sur la nature des liens ou des rapports de courte distance physique, la proximité est dite subie (Talbot, 2010). Cela vient du rapport de force défavorable aux acteurs qui se voient imposer des fonctions de création de fait institutionnelle créant un pouvoir, générateur de droits et d'obligations (Searle, 2005). Dans ces cas précis, la proximité géographique exerce une contrainte de voisinage.

De son côté, la proximité organisée se manifeste de deux manières. D'abord, les acteurs sont conscients d'avoir en commun les mêmes représentations, valeurs, coutumes, etc., et intègrent une hiérarchie avec des places respectives et des rôles spécifiques. « *Une telle proximité se déploie au sein des organisations comme des firmes, des réseaux d'innovation, des alliances stratégiques en vue, par exemple, d'effectuer un travail politique, des relations productives* » (Talbot, 2010 : 138). Dans ce cas, les acteurs interagissent à partir d'une faible distance sociale et développent des fonctions de coordinations cognitives et politiques. Selon Talbot (2010), la coordination cognitive permet d'acquérir et de partager des

connaissances, des expériences, etc., et la coordination politique renvoie à l'exercice d'une autorité légitime qui facilite la prise de décisions, en cohérence même avec les aspirations contradictoires. Ainsi, « *la première répond à la problématique de l'efficacité des actions, la seconde à la problématique de la conformité et de la légitimité des mêmes actions réalisées par des acteurs hétérogènes* » (Talbot, 2010 : 138-139).

Cette distinction ne révèle que d'une nécessité analytique afin de bien saisir le véritable sens de la proximité organisationnelle. En réalité, les faits institutionnels comprennent simultanément les deux dimensions : coordination cognitive et coordination politique. Ces dimensions étant irréductibles et intégrées, permettent une mise en cohérence des actions individuelle afin de faciliter l'action collective (Talbot, 2010). Lorsque la proximité géographique est souhaitée, elle sert de potentiel relationnel de coordination collective. De ce fait, une politique de pôles de compétitivité peut accentuer l'agglomération des acteurs susceptibles d'innover en commun et dans ce cas, la proximité géographique donne un soutien nécessaire à la proximité organisée avec ses logiques d'appartenance et de similitude.

Cette politique s'appuie sur un climat de confiance entre les différents acteurs, « *des projets réunissant de grandes firmes, des PME et des laboratoires de recherche locaux via le soutien aux PME régionales* » (Talbot, 2010 : 141). Cette approche des relations de proximité, avec sa dimension politique, apparaît comme un fait institutionnel. La proximité dépasse donc la notion de « faible distance », car les acteurs sont à la fois en interaction (proximité géographique) et se coordonnent cognitivement et politiquement (proximité organisationnelle) dans une logique d'action collective. Autrement dit, « *la proximité géographique, comme potentiel relationnel, vient renforcer ou limiter selon qu'elle est souhaitée ou subit la proximité organisationnelle* » (Talbot, 2010 : 142).

1.3. La nouvelle dialectique globale/locale

Les différentes crises du système de production mondiale amènent forcément à une redéfinition des rapports entre les peuples. Celle-ci passe d'abord par l'identification des limites du système de régulation mondiale tout en analysant les dysfonctionnements des principales institutions internationales. Ensuite, plus que jamais, la territorialisation de l'économie s'impose avec sa nouvelle donne : « avantages différenciatifs » qui permettent une

construction endogène avec de grandes opportunités même pour les petites économies, dans un nouveau contexte de mondialisation. Enfin, le capitalisme mondial se renouvelle par le bas en se transformant à l'échelle nationale, puis régionale et enfin mondiale.

1.3.1. Les institutions internationales de gouvernance

À la base, même des mouvements de mondialisation se trouvent la justification des organisations internationales (OI). Celles-ci sont appelées, avec l'explosion des interdépendances, à définir les règles du jeu (Moreau Defarges, 2010). Elles cherchent à contrôler l'ensemble des activités internationalisées, maîtriser les réseaux officiels et informels, publics et privés, juridiques et politiques (Moreau Defarges, 2010). Ces institutions ou structures multinationales sont nées à l'issue de la seconde guerre mondiale avec un objectif simple, mais difficile à concrétiser : promouvoir la paix et la prospérité dans un monde de plus en plus globalisé. Sur le plan politique, il s'agit de l'ONU, le FMI et la Banque Mondiale s'occuperaient des activités financières et économiques et sur le plan commercial, il y a l'OMC. « *Ces structures multilatérales doivent convaincre les États à résoudre leurs oppositions par la négociation. La règle est indissociable d'un dialogue permanent, d'une recherche de compromis* » (Moreau Defarges, 2010 : 184).

1.3.1.1. La place de l'ONU dans le processus de mondialisation

Dans sa forme politique, la mondialisation se manifeste par l'accroissement exponentiel de l'interconnexion et de l'interdépendance au sein d'un « village global » (Ghebali, 2005). Mais ces mouvements sont loin d'être planifiés par les États-nations à travers les institutions créées après la Seconde Guerre mondiale. « *La mondialisation est donc qualitativement différente du multilatéralisme, processus pré et interétatique et dont la gestion requiert des institutions chargées de réguler les rapports de coopération/conflit entre États-nations du point de vue universel et régional* » (Ghebali, 2005 : 29). Pour sa part, l'ONU a connu depuis sa création une crise existentielle du fait même que le monde, bipolaire puis multipolaire, est le terrain sur lequel s'affrontent les États-Nations. Avec l'effondrement du communisme, abolition de la loi d'airain de la bipolarité, le processus de la mondialisation fut accéléré et amplifié (Ghebali, 2005). Ces conflits interétatiques consacrent, assez souvent,

l'ingérence politique et diplomatique des puissances. De ce fait, la mondialisation politique se retrouve à la merci des crises sociales : crises politiques, krach économique, etc. (Moreau Défarges, 2005).

Officiellement, l'ONU a pris acte des enjeux et défis de la mondialisation à partir de décembre 1998 (Ghebali, 2005). À travers le « sommet du millénaire » (en 2000) qui aboutit à la « déclaration du millénaire », les faiblesses de cette organisation mondiale sont analysées en vue de son actualisation. Ainsi, une feuille de route dite « Plan de campagne » est adoptée dont l'élément le plus élaboré définit des « Objectifs du millénaire pour le développement⁹ » (Ghebali, 2005). Parallèlement, l'ONU se lance dans une coopération de type nouveau avec les acteurs non étatiques de la mondialisation (Annan, 2000). « Lancée en juillet 2000, sous le nom de "Pacte mondial". Cette initiative eut pour objectif d'encourager les firmes multinationales à adhérer et mettre en pratique dix principes fondamentaux liés aux droits de l'homme, aux normes du travail (rejet de toutes les formes de travail forcé, y compris celui des enfants), à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption » (Ghebali, 2005 : 31). Malgré toutes ces dispositions et bien d'autres (sommet mondial de 2005), force est de constater l'inégalité des progrès accomplis, même une absence de progrès réel. Cet échec est imputable à deux facteurs essentiels. Le premier facteur renvoie au refus d'un grand nombre de pays membres à un renforcement majeur du rôle de l'ONU dans ce contexte de mondialisation (en réaction à l'érosion de la souveraineté nationale) et le second facteur vient de la position des USA, qui préconisent un multilatéralisme personnalisé, au moyen de simples coalitions de circonstance (Muravchik, 2005).

1.3.1.2. Le FMI et les régulations financières et monétaires

Sur le plan économique et financier, deux autres institutions créées à la fin de la Seconde Guerre mondiale assurent la gouvernance de la planète. Il s'agit du Fonds Monétaire

⁹En l'occurrence, on cherche la réduction de moitié (d'ici à 2015), la pauvreté extrême et la faim. La scolarisation universelle, l'amélioration de la condition de la femme, la réduction significative de la mortalité infantile et maternelle, la lutte contre la pandémie du sida et du paludisme, la diminution de moitié de la pénurie mondiale d'eau potable et, enfin, l'établissement d'un « partenariat mondial pour le développement » favorable à l'aide au développement, à des échanges commerciaux équitables et à l'allègement de la dette.

International et de la Bank Mondiale qui, selon Michael Fabricius (2007), parle, souvent, d'une seule voix aux États membres. Ces institutions de Bretton Woods sont complémentaires et leur mission est de promouvoir le développement et la stabilité de l'économie mondiale (Fabricius, 2007).

Toutefois, le FMI est l'institution principale de gouvernance économique (Truman, 2009) et fonctionne sur une base de quotas entre les états membres. Selon Moreau Defarges (2010), il est le « garant », le « gardien » de l'ordre monétaire. Son rôle principal est de faciliter les échanges monétaires et financiers entre les économies et surtout de gérer leur crise (Truman, 2009). Il réalise la « surveillance renforcée » (Sgard, 2008 ; Truman, 2010) en assurant l'analyse et l'animation du débat économiques mondiales : audit des politiques nationales, suivi des marchés, expertise macro-financière, etc. (Truman, 2009). Ses principaux objectifs « *was to prevent the type of competitive exchange-rate adjustments that had characterized the interwar period* » (Truman, 2009 : 2).

Par son mode de fonctionnement, le FMI est placé sous le contrôle des États les plus puissants et les plus riches (le G7). Ce qui pose la problématique de sa légitimité du fait même que les pays en développement sont les premiers concernés par son action (Henning, 2005 ; Sgard, 2008). « *Moreover, even in the best of circumstances, the Fund can only be as successful as its principal members want it to be* » (Truman, 2009 : 1). Ainsi, depuis plus de trente ans, le Fonds Monétaire International fait l'objet de critiques montantes. Selon Sgard (2008), « *Généralement on explique cette inégalité politique dans l'institution par l'héritage de l'après-guerre et l'hypocrisie des vieilles puissances : elles prétendraient protéger à la fois l'ordre financier international et leurs privilèges* » (ibidem, p. 167). Dans ce conflit d'intérêts mondial, le problème du FMI est avant tout son mandat et son évolution.

Trois dynamiques essentielles transforment le paysage du FMI. Les accroissements de l'extrême mobilité des mouvements d'argent (premièrement), l'emprise de la compétition sur l'État central (deuxièmement) et troisièmement la mondialisation et anarchies du système monétaire international (Moreau Defarges, 2010). Globalement, ces trois dynamiques montrent aussi les limites de l'organisation qui est face aux conflits d'intérêts entre les États. Avec la crise de 2007 – 2009, le consensus « libéral » ou « ultralibéral » de Washington est remis en question. Et la problématique du rôle d'arbitrage et de pilier du FMI est soulevée. Ainsi, le FMI est mis en accusation pour deux raisons principales : fait de travailler avec les gouvernements, ses mises en garde peuvent être écartées (prévoyance des crises) et aussi, la

croissance dans le secours du FMI encourage l'imprudence des prêteurs (Aléa moral) (Moreau Defarges, 2010).

L'utilité fondamentale du FMI était de pouvoir répondre aux instabilités structurelles (Truman, 2010), occasionnées par des ruptures systémiques, qui justifiaient l'intervention d'un régulateur public international très armé (Truman, 2009). Or, la question des quotas et l'intervention répétée des puissances économiques (surtout les États-Unis) donnent l'image d'un FMI instrumental (Sgard, 2008 ; Truman, 2009). Ce constat renvoie à la problématique, pour les autres pays, de « *leur adhésion à une règle du jeu, puis sur leur consentement à entrer dans des engagements mutuels (l'aide financière contre un programme économique)* » (Sgard, 2008 : 271). Malgré tout, c'est cette relation ambiguë, à la fois rugueuse et fragile, qui a permis pendant des décennies de gérer au plan multilatéral des crises financières parfois très dangereuses (Truman, 2009).

Pour le moment, l'avenir du FMI dépend à la fois des concessions ou négociations entre le premier monde et le second monde émergent. Et ces négociations dépendent de la façon dont les gouvernements et les banques centrales veulent faire face à de nouvelles crises systémiques (Sgard, 2008). Ainsi les nouvelles exigences peuvent faire évoluer le système des quotas de manière à le rendre plus légitime et démocratique.

1.3.1.3.L'OMC et la régionalisation des échanges mondiaux

Sur le plan commercial, une autre organisation est appelée à assurer la régulation des échanges entre les économies mondialisées. Signée en octobre 1947, et entrée en vigueur le premier janvier 1948, une structure provisoire a été créée. Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) est appelé à être remplacé par l'Organisation internationale du Commerce (OIC)¹⁰. Cependant, cette dernière n'étant jamais rentrée en vigueur, le GATT est resté l'instrument de référence jusqu'à l'adoption de l'acte final de Marrakech en 1994¹¹ (Lesaffre,

¹⁰ Prévue par la Charte de La Havane, signée le 28 mars 1948.

¹¹ Adopté le 15 avril 1994 à l'issue du cycle de négociations de l'Uruguay ou Uruguay Round (ouvert le 20 septembre 1986) et entrée en vigueur le premier janvier 1995. L'acte final de Marrakech est composé d'un accord institutionnel, l'accord instituant l'Organisation internationale du commerce, et de ces quatre institutions. cf.

2007). « De 1947 à 1979, les négociations du GATT, en particulier le Kenedy Round (1946 – 1967) et le Tokyo Round (1973 – 1979), se déroulent essentiellement entre les États occidentaux (États-Unis et Europe occidentale) » (Defarges, 2010, 192). Les négociations se portent, spécifiquement, sur les droits de douane dans l'esprit du multilatéralisme (Henry, 2001). Ainsi, « l'objectif du GATT est de réduire les barrières douanières et d'abolir les politiques commerciales discriminatoires » (Henry, 2001 : 67).

Au terme de huit ans de négociation (en avril 1994), l'Uruguay Round marque une étape importante dans la consolidation du multilatéralisme (Henry, 2001). Le premier janvier 1995, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) remplace le GATT et projette d'enrayer la perte de crédibilité. Cette nouvelle organisation mondiale du commerce n'est autre que le renforcement du système commercial du GATT. Cependant, elle se diffère de celui-ci par ses pouvoirs contraignants pour faire respecter les droits et obligations des participants aux échanges internationaux. Autrement dit, « si les règles relatives au règlement des différends existaient bien sous l'empire du GATT de 1947, leur valeur juridique fut considérablement renforcée au sein de l'OMC » (Lesaffre, 2007 : 7). Jacques Adda (2004, 97) souligne qu'« à la différence du GATT, dont les arbitrages méritent, pour être valables, d'être acceptés par toutes les parties, y compris la partie accusée, le mécanisme de règlements des différends de l'OMC n'admet pas de droits de veto ». Ces dispositions visent à éliminer les sanctions unilatérales (venant des USA ou de l'Union européenne) et restaurent le multilatéralisme.

En 2010, l'OMC compte déjà 153 membres (l'ONU a 192 membres) et d'autres États frappent à la porte comme la Russie, Azerbaïdjan, Belarus, Kazakhstan, Ouzbékistan (des républiques ex-soviétiques) ou Afghanistan, Iran, Irak, Liban (au Moyen-Orient) ou Éthiopie, Soudan (en Afrique). Selon Moreau Defarges (2010), la novation majeure de l'OMC est son Organe de règlement des différends (ORD). Contrairement au GATT qui disposait d'un mécanisme de panels, l'OMC, elle, institue un système juridiquement contraignant qui régit non seulement le comportement des États partis, mais aussi les conséquences attachées à leur manquement (Lesaffre, 2007). Parmi les centaines de litiges réglés par l'OMC depuis 2005, seulement le tiers remonte jusqu'à l'ORD ce qui montre combien les États l'évitent (Moreau Defarges, 2010). Ainsi, ce système de l'OMC facilite le développement du commerce international en essayant d'imposer le multilatéralisme comme méthode et moyen d'améliorer les échanges commerciaux entre les États.

La force de l'OMC repose sur ses règles applicables qui ont, justement, une valeur juridique obligatoire. Le règlement des différends est régi par le Mémoire d'accord, comme traité ou un accord international, conformément au principe *pacta sunt servanda*¹². Comme le souligne Lesaffre (2007) et selon la convention de Vienne sur le droit des traités¹³, les États membres sont contraints de répondre à leurs obligations internationales sans se cacher derrière leurs droits nationaux.

De plus en plus le phénomène complexe des interdépendances des économies mondiales rend très aléatoire la logique de bloc commercial comme dans la période de l'entre-deux-guerres. Il n'est plus question de constituer une vaste région économique recherchant l'autosuffisance, car il y a interpénétration des entreprises dans le cadre de la mondialisation. Ainsi, « *les inégalités de taux de croissance favorisent l'émergence d'espaces aux interdépendances beaucoup plus denses, en particulier Europe occidentale, Asie industrielle* » (Moreau Defarges, 2010 : 200). En réalité, la mondialisation commerciale produit l'enchevêtrement du monde et rend difficile (voire même impossible) la constitution ou le développement de blocs fermés.

1.3.2. La mondialisation et ses conséquences

L'hypocrisie fondamentale de la « mondialisation » est de faire croire que toutes les économies parviennent à une intégration. Or, cette intégration synonyme de création voulue ou concertée d'un espace économique et social commun dans lequel prévalent les mêmes normes n'existe pas. En fait, selon Mappa (2003), « *il n'y a qu'intégration des économies occidentales, au prix, cependant, de pertes considérables des acquis économiques, sociaux et politiques des salariés* » (Mappa, 2003 : 11).

Dans un sens très large, la globalisation des décisions productives et financières est ségrégative et volatile dans ses effets sur l'économie mondiale. Autrement dit, ces dispositions excluent des populations entières de l'accès réel à la mondialisation (Mappa,

¹²Principe repris notamment à l'Article 26 de la convention de Vienne sur le droit des traités : « tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi ».

¹³cf. la Convention de Vienne sur le droit des traités dont l'article 27 dispose que : « Une partie ne peut invoquer les dispositions de son droit interne comme justifiant la non-exécution d'un traité ».

2003). Le fait est que la plupart des économies de la planète ne sont pas intégrées, mais elles sont plutôt insérées dans les marges d'un système mis en place et dominé par l'occident. Selon Mappa (2003), cette insertion n'est pas voulue ni concertée, mais elle est de l'ordre du subi ou encore elle n'est pas active, mais réactive.

Sur le plan économique et politique, les pays du Sud ou des « Suds » ont toujours opposé les grands paradigmes (Hugon, 2005). Les réalistes, d'abord, en ce qui concerne des conflits d'intérêts des États (États du Sud), ensuite les libéraux en matière d'interdépendance par le marché (pays en voie de développement) ou par des jeux coopératifs (Tiers-Monde), enfin les dépendantistes en ce qui concerne l'opposition entre le centre et la périphérie au sein du système capitaliste mondial. Le point commun, imposé par l'histoire récente à ces paradigmes, invite à tenir compte des changements liés à la mondialisation faisant émerger d'autres acteurs ou puissances sur la scène internationale. Ainsi, la transformation technique et économique des sociétés modifie la réalité du Sud en transformant les rapports nord-sud.

La domination de l'économique sur les autres sphères (politique, sociale et culturelle) a transformé considérablement la société. Même les églises et les ONG sont tournées, à présent, vers et par les principes économiques de rentabilité. Cette radicalisation économique a créé une double rupture, « *rupture par rapport à toutes les autres sociétés de la planète, mais aussi par rapport à l'ancien ordre européen, structurée autour de la religion et accordant à l'économie une place secondaire* » (Mappa, 2003 : 20). De cette mise à contribution, dépendance de la politique à l'économie, découle l'effet fondamental des politiques néolibérales : la maximisation du profit des firmes et l'accroissement des inégalités.

Cependant, l'application de ces politiques publiques est très différente pour les pays développés (premier monde) que pour ceux du Sud (second monde émergent et tiers-monde). Dans le premier monde, de nouvelles régulations sont à l'ordre du jour : la concurrence est en réalité, réglementée et le souci d'une certaine cohésion sociale est présent. Dans le second monde émergent et dans une plus large mesure, dans le tiers-monde¹⁴, « *c'est un*

¹⁴ Leurs caractéristiques sont : « un faible niveau de vie par habitant, un tissu économique généralement dépendant de centres d'impulsion économique installés dans les régions développées, une place importante accordée à la tradition dans des sociétés gérant parfois difficilement le passage à la modernité, un système politique souvent insuffisamment démocratique ».

néolibéralisme mimétique et sauvage qui se dessine et une véritable régression économique, politique et sociale » (Mappa, 2003 : 25).

Pour comprendre la domination de l'économique, la démarche consiste à s'interroger sur la culture occidentale qui s'est imposée au monde. En effet, Comélieu (2003) souligne que cette culture occidentale réalise une triple domination qui se manifeste par : l'affirmation depuis quelques siècles de sa suprématie sur l'ensemble des autres cultures (militairement et politiquement) ; elle est elle-même dominée par des préoccupations économiques (de production, de consommation, d'échange et d'accumulation) ; ces préoccupations économiques sont dominées par une certaine organisation de l'économie (l'économie de marché). De ce fait, la compréhension de cette domination occidentale se réfère aux caractéristiques de cette économie de marché. Pour Comélieu (2003), « *la mondialisation actuelle – qui est d'abord celle de l'économie, mais devient celle de la culture et de la société marchande – apparaît aussi comme le prolongement de l'expansion de ce système d'origine occidentale* » (Comélieu, 2003 : 281).

Cette économie de marché, issue de la culture dominante, s'accorde aux éléments suivants : le caractère essentiellement individualisé du bien-être recherché, le caractère marchand des biens et services produit d'où l'expansion progressive, mais indéfinie de ce système, et donc du royaume de la marchandise, vers l'ensemble de la planète (Comélieu, 2003). De cette organisation économique et culturelle occidentale découlent de multiples conséquences. D'abord, il y a une sacralisation aveugle des instruments économiques qui sont transformés en finalités sociales. Ensuite, on accorde une importance disproportionnée aux consommations intermédiaires dans le calcul des richesses, il y a une aggravation des inégalités dans les conditions de vie et la montée des contraintes écologiques. Aussi, le phénomène de l'exacerbation de l'individualisme aux dépens de la cohésion sociale est à souligner (Comélieu, 2003).

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le modèle imposé est celui de la société industrielle occidentale (Bouquet, 2007). Ainsi, le courant néo-évolutionniste de Walt Whitman Rostow (1916 – 2003) postule que toutes les sociétés suivront les mêmes stades que les sociétés occidentales afin d'atteindre l'ultime développement qui est la « société de consommation ». Dans cette perspective, « *se met en place progressivement un corpus théorique, reposant sur la propriété aux investissements rentables et sur l'accumulation du capital* » (Bouquet, 2007 : 187).

Cette forme exacerbée du libéralisme économique a été enrichie par les apports de David Ricardo (1817) qui le recommandaient, et selon la théorie de Smith (1776), avec l'application de la théorie « des avantages comparatifs ». Selon cette dernière, chaque pays cherche à se spécialiser dans un secteur où il est en mesure de produire une denrée peu onéreuse et facilement transportable. C'est la formalisation de ce courant de pensée que, à partir de 1990 (le monde devient unipolaire), consacre le consensus de Washington. Bouquet (2007) souligne : « *dans les "dix commandements" de ce nouvel évangile du capitalisme, le modèle proposé s'appuie à la fois sur une stricte orthodoxie budgétaire et sur les lois de marchés* » (ibidem, p. 187).

En effet, le consensus de Washington se repose sur trois piliers : réduction drastique des dépenses publiques, ouverture des économies nationales à la concurrence internationale et privatisations massives (Bouquet, 2007). L'application de ces dispositions, dans les pays du tiers-monde, a contribué à une désarticulation de la société en créant plus de frustration (Prost, 2007), plus de corruption et, en un mot, plus d'insécurité. Malgré tout, les pays pauvres n'avaient guère le choix que d'appliquer cette politique de redressement (ajustement structurel) sous peine d'être exclu ou marginalisé par les institutions du Bretton Woods (Prost, 2007). Ces dernières ont exigé, parallèlement, « *des États ainsi assistés des efforts considérables dans le sens de la bonne gouvernance* » (Bouquet, 2007 : 190).

En réalité, cette exigence est une hypocrisie de la part des institutions financières internationales et les pays riches qui, avec l'imposition des politiques publiques d'ajustement structurel, rendent l'État tiers-mondiste de moins en moins autonome par une paupérisation accélérée. C'est Washington qui dicte les décisions qui vont, très souvent, à l'encontre de la réalité socioéconomique et politique de ces pays pauvres (Bouquet, 2007). Toutefois, à partir du constat (depuis 1996) du surendettement des pays du tiers-monde, « *les institutions du Bretton Woods et les autres bailleurs de fonds concernés acceptaient de transformer une partie du service de la dette en investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation* » (Bouquet, 2007 : 191). Malgré ces dispositions, on remarque que les pratiques n'ont pas changé et que l'élaboration des politiques publiques continue d'être faite que par les puissances occidentales (Prost, 2007).

Cependant, la carte des pays du tiers-monde (dans les années 1990) connaît des modifications à partir de la croissance soutenue des pays émergents. Cette autre réalité modifie les perceptions et cet ensemble (pays du tiers-monde) est fissuré. Dans son analyse,

Yannick Prost soutient que « *les économies émergentes se caractérisaient par l'utilisation des occasions offertes par la mondialisation, en acceptant une part importante des règles communes : ouverture des marchés, libéralisation, privatisations, investissements stratégiques dans l'éducation et les infrastructures* » (Prost, 2007 : 24). Ainsi, leur nouvelle position dans le jeu économique mondial divise le camp du tiers-monde et recentre son agenda. Dans ces circonstances, la solidarité du Sud, qui pouvait encore trouver une traduction dans le cadre du commerce international, s'en trouve affaibli (Prost, 2007).

D'un autre côté, les pays occidentaux imposent une simple greffe des principes démocratiques sur les pays du sud. Pour eux, cette greffe permet aux populations de s'impliquer directement dans les processus et politiques de développement de leur communauté (Bouquet, 2007). Les résultats de cette application restent, toutefois, mitigés, car ce transfert a rencontré de nombreux obstacles. Dans ces pays pauvres, il occasionne : l'avènement du multipartisme (multiethnique en Afrique) ; la logique de la majorité absolue laisse, souvent, place à la culture traditionnelle du consensus ; enfin, la liberté d'expression sert à exiger la meilleure redistribution des richesses (Bouquet, 2007). Sans tenir compte de ces contradictions fondamentales, la gouvernance mondiale maintient la quête de la démocratie comme condition absolue de l'aide au développement des pays pauvres. Elle prône la décentralisation, selon le modèle français, alors qu'il y a absence, assez souvent, de consensus entre les acteurs locaux impliqués (donc pas d'unité nationale).

Le constat de l'échec de l'aide au développement à la fin du XX^e siècle suscite une autre approche de l'aide toutefois, l'approche mondialisée demeure. À New York, le 8 septembre 2000, 198 États ratifient « les Objectifs du millénaire pour le développement » (OMD). Il s'agit : « *de diviser par deux en quinze ans la proportion de gens vivant avec moins d'un dollar par jour, ou souffrant de la faim, ou n'ayant pas accès à l'eau potable* » (Bouquet, 2007 : 196). Également à la même échéance, il s'agit de scolariser tous les enfants du monde, d'assurer la parité hommes/femmes, de stabiliser les pandémies, et de travailler pour un « développement écologique » viable. Afin de parvenir aux OMD (à l'horizon 2015), dans chaque pays, l'Aide publique au développement (APD) arrive à atteindre le pourcentage mythique de 0,7 % du PIB.

L'application de toutes ces politiques ou dispositions révèle la mainmise incontestable des pays riches sur les pays pauvres. Ces derniers n'ont pas souvent le choix, car leur grande pauvreté fait qu'ils ne sont pas capables de refuser ces ordonnances et ces remèdes. Selon

Bouquet (2007), « *les pays pauvres sont directement gouvernés par une autorité internationale qui élabore des modèles conçus selon des normes propres et qui les applique dans des contextes historiques et culturels étrangers* » (ibidem, 197). De toute évidence, il s'agit là d'une entreprise de domination, car les programmes sont mis en œuvre de manière injonctive (conditionnalité de l'aide) et peuvent conduire à des pénalités et des sanctions.

1.3.3. La localisation du globalisme

Fernand Braudel (1985) fait une distinction entre « économie mondiale » et « économie monde » afin de présenter la dynamique du capitalisme moderne. L'économie mondiale consiste dans l'expansion des échanges dans l'espace planétaire tandis que l'économie-monde désigne les économies les plus performantes (des firmes multinationales) dans leurs relations entre elles et avec les autres économies. De cette distinction Bernard Pecqueur (2000) propose le rapport entre le local et le global en supposant que pour une « économie monde », les relations spécifiques avec les territoires d'implantation peuvent témoigner des trajectoires divergentes. Des divergences se manifestent entre l'intérêt de « l'économie-monde » et celui des acteurs localisés qui cherchent à développer des stratégies nouvelles d'adaptation au global. Il s'agit là d'une forme de concurrence créée « l'économie-monde » entre les différents territoires dont l'enjeu est de freiner la tendance au nomadisme des firmes (Pecqueur, 2000).

Ce phénomène de mondialisation tend vers un modèle unique tandis que la territorialisation impose la diversification et la spécificité comme « *forme efficace d'adaptation des hommes et des sociétés à la construction d'un village planétaire* » (Pecqueur, 2000 : 11). À ce titre, ce n'est pas seulement des produits qui sont en concurrence, mais également des modes d'organisation de la société et des systèmes sociaux. Cette compétition internationale fait de l'État-Nation un accompagnateur des « systèmes productifs locaux » dans leur logique de « territoire-entreprise ». « *Il s'agit de mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent* » (ibid. pp. 13).

Le développement territorial intègre donc les services sociaux, les dynamiques d'acteurs produisant des ressources locales ainsi que les conditions de leur reproduction à long terme. Selon Pecqueur (2000), le territoire n'est pas seulement une échelle géographique

de coordination entre les acteurs, elle est aussi une dimension constructive associant les individus aux systèmes productifs nationaux. Dans cette logique, l'hypothèse de base présente le mode territorialisé d'organisation de production comme étant une modalité originale de création de ressources économiques locales. Autrement dit, cela coexiste avec des logiques anti-spatiales, des firmes transnationales qui recherchent systématiquement de plus bas coûts de production possible (Pecqueur, 2000).

Selon la logique territoriale de l'économie, les entreprises tissent des liens plus ou moins forts avec leur environnement immédiat. Ces liens sont en réalité des investissements des entreprises qui veulent tirer un meilleur parti de leur localisation (Colletis et Rychen, 2004). Cette relation entre entreprises et territoires pose des questions stratégiques de coordinations locales qui impactent, le plus souvent, le développement territorial. De ce fait, les relations marchandes directes avec l'environnement immédiat des entreprises sont tributaires de la stratégie territoriale de développement de l'entreprise. Cependant, « *ce mode de valorisation du territoire par l'entreprise ne signifie pas que l'entreprise contribue forcément au développement du territoire* » (Colletis et Rychen, 2004 : 215).

La tendance de regarder le mouvement des délocalisations des entreprises, vers des espaces à moindre coût de production, comme due à l'interconnexion des marchés confirme les interdépendances financières et commerciales entre les États-Nations ou les régions. Elle s'inscrit dans une logique d'évolution du capitalisme mondial témoignant d'une imbrication plus complexe des niveaux « local et global » (Pecqueur, 2006). Pour D. Cohen (2004), cette mondialisation révèle deux termes qui semblent être contradictoires : enracinement dans le local et déracinement planétaire. Plusieurs formes sont alors identifiées : « la métropolisation » comme phénomène majeur post-fordiste (Veltz, 1996) ou encore d'une forme en réseau qui structure l'espace de la globalisation (Scott, 2001). Ainsi, il y aurait un « moment territoire » dans la régulation globale du système économique (production et consommation).

Une définition du « territoire économique » renvoie à l'ensemble de lieux nécessaires à la satisfaction des besoins et la reproduction de l'agent économique (Pecqueur et Zimmerman [dir], 2004). Il s'agit d'une combinaison « entreprises-territoires » sur une aire géographique donnée avec des modalités propres pour un développement des activités. De cette combinaison, soutiennent les dynamiques de développement territorial mettant en relation l'ensemble des acteurs et les différentes dimensions de la proximité évoquées

précédemment. Selon Colletis et Rychen (2004), ce processus de développement local peut prendre trois formes : « agglomération, spécialisation et spécification »¹⁵. Dans cette relation « entreprises-territoires », le défi pour les territoires est de réaliser un « embrayage » effectif des effets afin de développer industriellement et technologiquement le tissu social (Zimmermann, 2004). Comment arriver à maintenir la continuité d'implantation dans ce mouvement mondial de « localisation-délocalisation » des firmes ? Comment analyser les relations « firmes-territoires » en matière de « nomadisme et ancrage territorial » ? Donc il existe de véritables enjeux pour les territoires qui tendent à jouer à la fois sur le terrain de l'économie globalisée et sur une transformation endogène de ses potentialités de mobilisation des différents acteurs impliqués dans ce processus de production territoriale.

Le nomadisme des entreprises s'inscrit dans des perspectives de globalisation pour lesquelles l'échelon territorial ne constitue pas forcément un horizon. Les entreprises cherchent à développer des stratégies afin d'avoir une plus grande flexibilité organisationnelle en se dégageant des contraintes territoriales étroites (Zimmermann, 2004). Elles cherchent toujours à préserver leurs degrés de liberté et donc, leur nomadisme devient une composante essentielle de leur rapport avec les territoires. Cependant, l'efficacité de cette relation fait appel à des « contraintes de proximités » qui, elles, renvoient à la dimension territoriale de l'activité industrielle. Il s'agit là de formes d'« ancrage territorial » des activités industrielles révélatrices des rapports, intrafirmes comme interfirmes.

¹⁵ Pour une illustration pratique, les différentes formes du développement local ou territorial. voir Colletis et Rychen in B. Pecqueur et J. B. Zimmermann (dir), 2004, *Économie de proximités*, Lavoisier, Paris, pp. 222 — 223.

Conclusion du chapitre

Selon Hugon (2005), la mondialisation est multidimensionnelle et peut se définir comme un processus transnational caractérisé par une transformation de l'organisation spatiale des relations économiques, sociales, politiques et technologiques (dans leur intensité, leur rapidité et leur extension). Elle crée des interdépendances croissantes et asymétriques tant en matière des pouvoirs économiques et politiques que des informations. Dans ce contexte, la globalisation financière a favorisé l'internationalisation de la production en même temps qu'elle en est une des modalités. Hugon (2005) avance que l'intégration relationnelle (shallow integration) mettant en relation des marchés nationaux tend à faire place à une intégration structurelle (deep integration) où la production des grandes firmes s'organise à l'échelle mondiale.

Les modèles de gouvernance mondiale, à travers les négociations des règles internationales, l'élaboration de normes et de valeurs et un ensemble de régulations assurées par les acteurs pluriels, reflètent approximativement le poids des puissances hégémoniques et des oligopoles privés imposant leurs normes et leurs valeurs, mais ils expriment également la montée des nouveaux acteurs. Le monde est largement devenu multipolaire, malgré l'unilatéralisme de l'hyperpuissance américaine. Ainsi, les crises du capitalisme libéral montrent la nécessité pour chaque nation de trouver chacune leur voie de développement (Rodrik, 2008). Il est question de penser la croissance et le développement économique en se basant sur les multiples rapports de proximité qui se développent sur un territoire donné.

Le défi est grand et les stratégies de développement permettent un nouveau paradigme dans le cadre des rapports commerciaux internationaux en mettant l'accent sur « les avantages différenciatifs ». Surtout pour les petites économies, il est profitable de ne pas épouser la version libérale de la mondialisation bien que, dans la pratique, la logique d'aide au développement rende parfois intenable une telle position. Les théoriciens de l'approche territoriale du développement ont compris que pour les États-Nations, l'autofinancement de l'économie est la seule voie tout en mettant l'accent sur les coordinations territoriales dans la production des biens et services. Cette approche constate l'échec de la planification exogène du développement et propose de mettre l'accent sur les facteurs endogènes. Le territoire peut

alors se révéler comme « produit » de consommation où les proximités des acteurs impliqués façonnent l'offre de biens et de services.

Les caractéristiques du modèle de la production territorialisée renvoient à l'instauration d'un rapport local/global renouvelé autour de l'articulation complexe, entre l'ancrage et l'anti-spatialité de la production (Pecqueur, 2006). En d'autres termes, le territoire devient un espace central de coordination entre les acteurs cherchant à résoudre des problèmes productifs inédits. On est alors en présence d'une double combinaison entre activité ancrée et activité nomade des firmes. Cette combinaison marque la différence entre le modèle de « productivité » (libéralisme : avantage comparatif) et celui de « qualité » d'inspiration territoriale. D'un côté, le modèle de productivité propose : la baisse des coûts et des prix, l'individualisation de la productivité, la « généricité » des produits, la gouvernance globale (dans la logique des firmes) et la concurrence comme dynamique dominante. De l'autre côté apparaît le modèle de qualité qui met l'accent sur : le maintien du prix élevé, la globalisation de la productivité, la spécificité des produits, la gouvernance locale (dans les logiques d'acteurs pluridimensionnels) et le souci d'échapper à la concurrence comme stratégie (Pecqueur, 2006).

Somme toute, la mondialisation n'a pas que des contraintes, elle ouvre, des perspectives à toutes économies à conditions les acteurs décident des bonnes stratégies. L'essentiel serait de maîtriser l'ouverture et la fermeture sur le marché mondial en arbitrant, comme ont fait les dragons asiatiques et le groupe BRIC (Brésil, Russie, dans une plus large mesure Inde et Chine), par une méthode combinée : un libéralisme à forte dose de protectionniste.

Chapitre 2. Un triangle d'incompatibilité pour modéliser

la culture de dépendance en Haïti

Introduction

Après avoir posé les bases théoriques de ce travail en faisant le lien entre le global et le local, nous abordons son second pilier qui est la démarche méthodologique. Celle-ci consiste à démontrer les incompatibilités existant entre l'ouverture des petites économies (libéralisation excessive) et leur développement territorial endogène. Ces incompatibilités sont traduites par des choix de politiques publiques visant à s'accommoder ou s'aligner sur la logique néolibérale en adoptant l'hypothèse que la libéralisation permet de croître le PIB et donc facilitent la croissance économique qui est une condition essentielle, mais pas suffisante du développement. Dani Rodrik (2008) admet, sous certaines conditions, que le principe d'intégration économique progressive peut favoriser la croissance dans les régions les plus pauvres de la planète. Cependant, à l'instar des pays émergents (Chine, Inde, Vietnam, etc.), l'idéal c'est de consolider le marché intérieur (par un protectionnisme stratégique) et après un bon décollage de la croissance économique peut surgir des mesures de libéralisation commerciale.

En effet, les grands bénéficiaires de la « mondialisation » (la Chine, le Vietnam, l'Inde et quelques autres pays asiatiques) « n'ont pas appliqué les règles du Consensus de Washington, et ceux qui se sont efforcés avec beaucoup de mal de le faire (la plupart des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique) n'en ont tiré que de bien maigres bénéfices » (Rodrik, 2008 : 6). Ce que les pays retardataires n'ont pas compris, c'est le rôle que joue le changement structurel dans le développement économique. On arrive à comprendre que les marchés ne peuvent pas jouer, à la place des gouvernements, le rôle d'incitations à ce type de changement. Autrement dit, l'environnement institutionnel mérite une grande attention de la part des gouvernements des pays en difficulté, mais ceci permet de construire à partir d'une vision endogène des rapports entre les différents acteurs impliqués. C'est ici un des paradoxes de la mondialisation permettant de comprendre « le fait qu'il n'est pas de bonne économie que dans un contexte donné » (Rodrik, 2008 : 6).

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la réflexion suivante : trouver une explication de la dépendance politico-économique et l'inefficacité du système de développement territorial haïtien. À ce niveau, il convient de remettre en question les grandes politiques publiques déployées par les dirigeants haïtiens allant de la période de fermeture (avant la chute du régime des Duvalier) à la période de libéralisation du marché haïtien. Comprendre ces choix, dans ce contexte de mondialisation, exige de souligner les incompatibilités avec les stratégies de développement territorial du pays. Autrement dit, il convient de s'interroger sur les externalités locales des choix de politiques publiques en matière de relations entre l'ouverture économique, l'aide au développement et la planification locale.

Bien avant notre réflexion sur le système aide internationale au développement des pays pauvres, des auteurs comme Mundell, Fleming et Rodrik ont approché les disparités dans les relations internationales des systèmes économiques. Les deux premiers ont travaillé sur le système monétaire international et le dernier sur le système des échanges commerciaux. Ces deux modèles d'analyse ont permis de comprendre que les choix de politiques publiques dégagent des externalités qui peuvent handicaper le décollage économique des pays pauvres, si l'idée est de suivre fidèlement les prescrits des pays riches. Ainsi, ces modèles nous aident à compléter notre analyse des externalités du système aide-projet, en nous appuyant sur les incompatibilités dans les choix des dirigeants des pays pauvres comme Haïti.

Trois sections seront présentées dans ce chapitre. Une première section propose l'analyse des œuvres ou modèle de Mundell-Fleming sur le plan monétaire et de Dani Rodrik dans le cadre des relations internationales. Dans une deuxième section, nous procéderons à la construction de notre propre modèle d'analyse du rapport entre la mondialisation, la coopération internationale et le développement territorial. Spécifiquement, nous allons démontrer que le sous-développement chronique que connaît Haïti n'est pas une fatalité, il est le résultat des mauvais choix de politiques publiques. Ce constat nous permet d'aller vers des perspectives de développement pour ce pays d'où l'importance de la troisième section. Le triangle d'incompatibilité proposé facilite la compréhension du phénomène et apporte des compléments pour la prise de décisions stratégiques afin d'améliorer la situation.

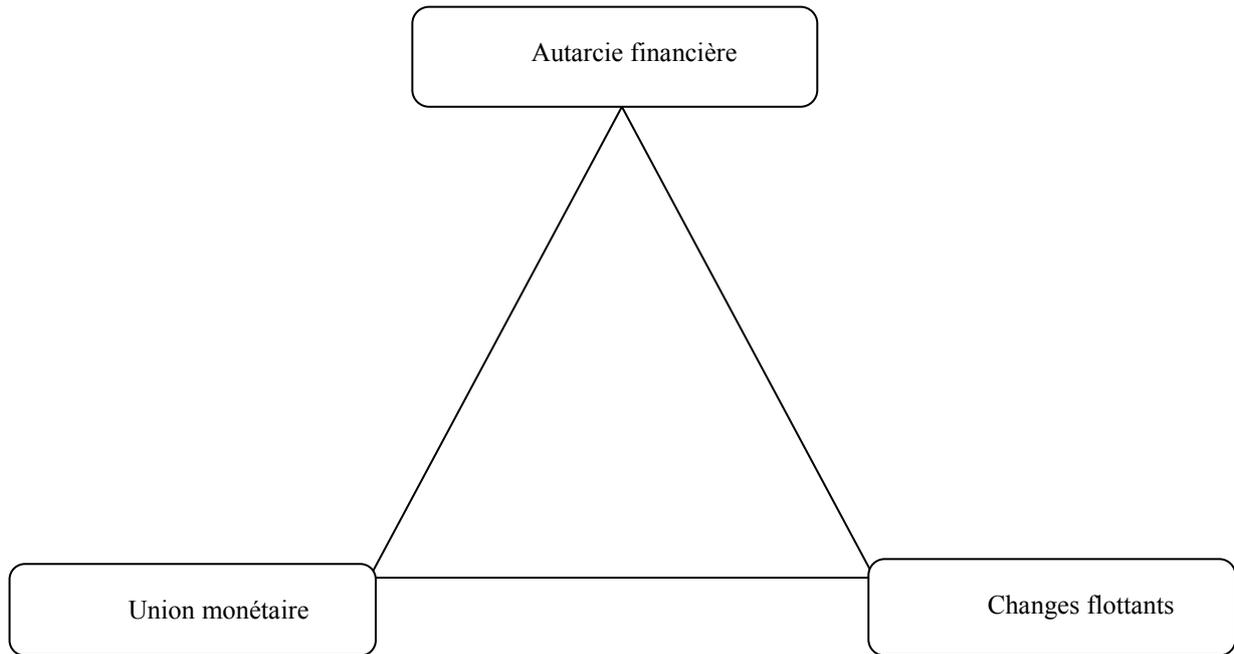
2.1. Les incompatibilités dans les relations internationales

Dans les débats sur le rattrapage économique des pays développés par les pays en développement, deux modèles d'analyse alimentent la discussion. Le premier démontre combien, dans le système monétaire international, impliquent des choix de politique publique adaptée à chaque réalité et que les pays en développement subissent la loi des grandes institutions financières mondiales. Le modèle Mundell-Fleming entend démontrer les incompatibilités qui existent entre un système de politique monétaire national adapté (surtout il s'intéresse à la réalité des pays sous-développés) et les choix d'ouverture à la libre circulation des capitaux. Toujours dans le but de comprendre le retard de développement de certains pays, Dani Rodrik, de son côté, pointe du droit d'autres incompatibilités dans le cadre du système des relations internationales. Ces incompatibilités se situent au niveau de la volonté d'intégration en profondeur des dirigeants de ces pays tout en essayant de maintenir le contrôle de l'État sur l'économie. Ces deux modèles permettent de prendre du recul par rapport aux « mérites » de la libéralisation ou ouverture précoce des économies sous-développées à la concurrence internationale.

2.1.1. Les incompatibilités dans les choix des politiques monétaires

Très connu sous le nom de modèle « Mundell-Fleming », le triangle d'incompatibilité dans le cadre de la mobilité internationale des capitaux compare l'efficacité des politiques macroéconomiques sous différents régimes de changes. Selon Mundell (1962, 1963) et Fleming (1962), les trois objectifs que l'on assigne souvent à une politique macroéconomique témoignent de l'incompatibilité. Ces objectifs sont : l'autonomie de la politique monétaire, la libre circulation des capitaux et la fixité des changes. Pour eux, le gouvernement qui veut atteindre ces trois objectifs simultanément est condamné au laxisme. Et ce laisser-faire dans l'économie n'aura pas d'autre résultat qu'une désarticulation profonde de la politique monétaire occasionnant l'inefficacité de toute politique budgétaire et fiscale. Un gouvernement responsable comprend donc la nécessité d'effectuer un choix clair en poursuivant deux de ces trois objectifs.

Figure 1 : Triangle d'incompatibilité de Mundell-Fleming



Le souci de Mundell (1962) et de Fleming (1962) était d'expliquer la situation d'un petit pays (comme Haïti) avec une économie ouverte sur le reste du monde. Dans un premier moment, ils réfléchissent à partir des « taux d'échanges fixes » en posant trois équations :

a) La Balance des paiements : $BP \equiv BC \left(\overset{+}{E}, \bar{Y} \right) + F = \Delta R = R - R_{-1}$ avec,

$F = \bar{F} + k(i - i^* - e_{+1}^P + e)$, $k \geq 0$, en cas de capitaux imparfaitement ou pas du tout mobiles, et $i = i^* - e_{+1}^P + e$ en cas de capitaux parfaitement mobiles. BC Représente l'excédent de la balance commerciale.

b) L'équilibre des biens et services dans le pays (IS) : $SN(\overset{+}{i}, \overset{+}{Y}, \bar{G}) - I = BC(\overset{+}{E}, \bar{Y})$ dans cette équation le membre de gauche représente l'excédent de l'épargne nationale sur l'investissement. Le membre de droite est l'excédent de la balance commerciale.

c) L'équilibre du marché de la monnaie (LM) : $C + R = M = L(\bar{i}, \overset{+}{Y})$ avec l'offre de monnaie (à gauche) et la demande (à droite).

Leur première analyse tient compte essentiellement des changes fixes et souligne deux cas possibles. Dans un premier cas (mobilité parfaite des capitaux), une relance budgétaire et

une dévaluation sont expansionnistes. Ainsi, l'offre de monnaie dans le cadre de la politique monétaire s'étend spécifiquement sur les crédits et les réserves de change. Le second cas (mobilité imparfaite des capitaux à court terme) peut être influencé par une relance budgétaire visant à améliorer le niveau d'activité. Cependant, la balance commerciale se détériore et conduit à des rentrées de capitaux dans le court terme et dans le long terme. Pour Mundell (1962) et Fleming (1962), une dévaluation peut améliorer le niveau d'activité cependant, elle a souvent un effet indéterminé sur la balance commerciale.

Le second niveau d'analyse de ces auteurs s'inscrit dans le cadre des changes flottants. Ils partent de l'hypothèse d'anticipations statiques : $e_{+1}^P = e$ et leur modèle comporte, encore une fois trois équations :

a) $BP \equiv BC\left(\overset{+}{E}, \bar{Y}\right) + F = 0$, avec $F = \bar{F} + k(i - i^*)$, $k \geq 0$, en cas de capitaux imparfaitement ou pas du tout mobiles, et $i = i^*$ en cas de capitaux parfaitement mobiles

b) $SN(\overset{+}{i}, \overset{+}{Y}, \bar{G}) - I = BC(\overset{+}{E}, \bar{Y})$

c) $M = L(\bar{i}, \overset{+}{Y})$

Dans ce système d'équations, les trois variables endogènes sont donc : Y , i , E . ils soulignent que « *Les variables de politique économique sont M (politique monétaire) et G (politique budgétaire). On considèrera que les changements de politique sont permanents. La variable exogène sont I et i^** ».

Ce modèle permet aussi de calculer BC et F

quand les capitaux ont une parfaite mobilité, « *Une relance monétaire améliore le niveau d'activité, mais celui-ci n'est pas affecté par une relance budgétaire ? Une relance budgétaire conduit à une appréciation de la monnaie nationale, alors qu'une relance monétaire a l'effet contraire* ». Au cas où le phénomène inverse se produit (mobilité imparfaite des capitaux), « *Une relance monétaire, comme une relance budgétaire, améliore le niveau d'activité. Une relance monétaire conduit à une dépréciation de la monnaie nationale, alors qu'une relance budgétaire a un effet ambigu* ».

Pour cela, deux enseignements majeurs de leurs travaux sont à retenir :

1- Lorsque les capitaux sont parfaitement mobiles, en changes flexibles, le gouvernement peut lancer une politique monétaire qui impactera le niveau d'activité. À l'inverse, en changes fixes, il contrôle son offre de monnaie et une politique monétaire n'influence pas (positivement) le niveau d'activité.

2- Lorsque les capitaux sont imparfaitement mobiles, le gouvernement est libre de mener une politique monétaire affectant le niveau d'activité que les changes soient fixes ou flottants.

Le modèle proposé par Mundell et Fleming contextualise le système international de changes entre les différentes économies. Pendant longtemps, dans une certaine mesure encore aujourd'hui, ce modèle a servi d'échelle de mesure de l'influence des flux de capitaux (la mobilité internationale de capitaux) sur l'efficacité des politiques macroéconomiques d'un pays (Mundell, 1960, 1961 b, 1962, 1963 ; Fleming, 1962, 1963). Tout gouvernement dispose de deux outils de relance pour agir sur leur réalité économique : la politique monétaire et la politique budgétaire. La première est conditionnée par quatre facteurs : « le niveau de départ du taux d'intérêt ; la sensibilité de l'investissement au taux d'intérêt ; l'existence de capacités de production inutilisées ; le niveau de départ du chômage ». Quant à la politique budgétaire, elle peut fonctionner à partir de plusieurs hypothèses¹⁶ reposant sur le multiplicateur keynésien :

- Des capacités de production inutilisées (sinon, inflation),
- Des prix rigides,
- Un sous-emploi de type keynésien (lié à l'insuffisance de la demande),
- Un taux d'intérêt constant, il n'y a donc pas d'effet d'éviction,
- En économie ouverte, le multiplicateur dépend non seulement de la propension marginale à consommer, mais aussi de la propension marginale à importer (=les importations sont des fuites de revenus à court terme).

Tout compte fait, le triangle de Mundell-Fleming propose trois principes d'organisation permettant de juger la viabilité du système monétaire internationale (Lahrèche-Revil, 1999). Il s'agit du degré de mobilité des capitaux, de celui d'autonomie des politiques monétaires et enfin, du degré de rigueur des règles de change. Cependant, le côté du triangle

¹⁶Ces hypothèses sont avancées par Sophie LIOTARD dans sa fiche technique n° 34 (conférence 12), conférence d'économie (M. Cyrille Stevant).

représenté par la « mobilité parfaite des capitaux » s'oppose donc à l'autonomie de la politique monétaire. C'est cet objectif qu'on cherche à écarter des deux autres pour enfin mieux se positionner sur le marché international (Lahrèche-Revil, 1999). Ce marché est régulé par les grandes institutions financières internationales qui ont souvent pour seul objectif l'imposition des politiques libérales et la mise en conformité des économies fragilisées.

En effet, dès la création des grandes institutions internationales (à la conférence de Bretton Woods), en 1944, un système monétaire se basant sur régime de changes fixes s'est imposé. Dans ce système, « étalon-devise or », les autres monnaies sont définies par rapport au dollar américain qui rapidement accuse de grandes faiblesses rendant fragile sa « parité-or ». Déjà en 1973, un nouveau système de changes flottants remplace le précédent (Lahrèche-Revil, 1999) cependant, l'objectif de stabilisation (certaines monnaies entre elles) est poursuivi par certains pays. En réalité, ce système monétaire international comporte toute une pluralité de choix manifestant un système de flottement impur. Autrement dit, même lorsqu'on change de régime (de la fixité au flottement) les comportements de stabilisation se maintiennent.

Le contexte des années 90 est marqué par une évolution du système monétaire international où certains pays se regroupent autour d'une monnaie (l'euro par exemple), d'autres abandonnent leur ancrage sur le dollar pour retourner au flottement, etc. Ce contexte montre combien il est important de faire le bon choix, pour les petites économies, à propos d'un régime de change (Lahrèche-Revil, 1999). Par sa politique de change, le pays se donne des marges de manœuvre en vue d'ajuster la politique macroéconomique. Ceci impacte également sur la compétitivité du pays par rapport aux autres économies avec lesquelles les échanges commerciaux sont réalisés (Lahrèche-Revil, 1999). Dit autrement, le régime de change détermine l'insertion du pays dans l'économie mondialisée. Le fondement d'une politique économique d'un pays est bien son régime de change affectant ainsi sa stabilité et sa compétitivité sur le marché international (Prasch, 2001). Par des taux de change prévisibles, l'économie encourage à la fois, l'investissement national, l'investissement direct étranger ainsi que le commerce.

Il existe un certain nombre de contraintes externes qui s'imposent lors d'un choix de régime de change (Prasch, 2001). Avec l'expansion du commerce international et la globalisation de la finance internationale, les économies en développement cherchent à

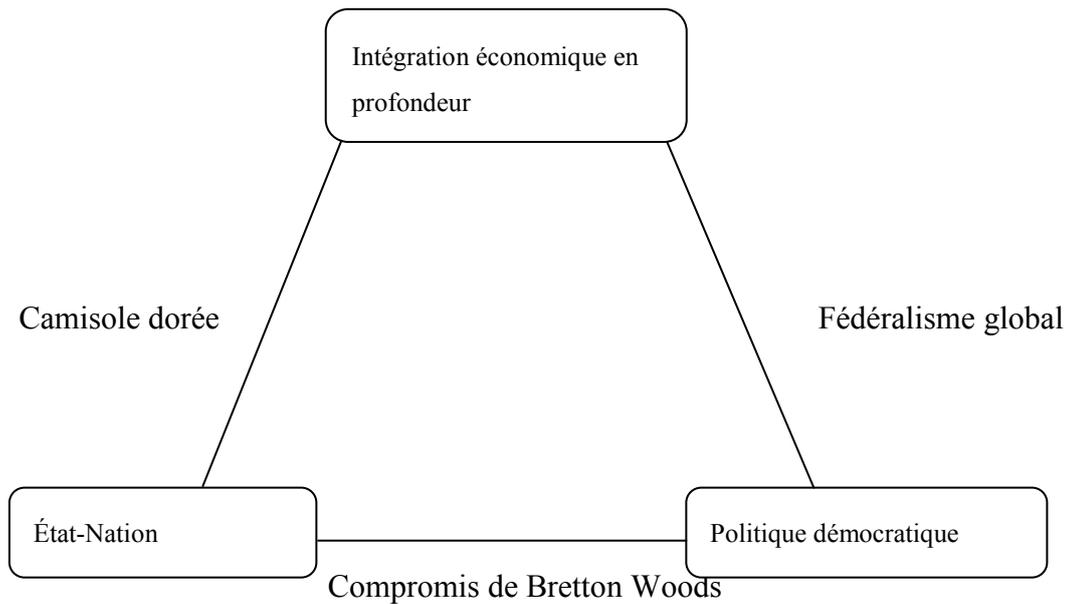
inventer des stratégies pour faire face aux défis. Comme le démontrent Mundell (1963) et Fleming (1962), lorsqu'un petit pays maintient un régime de change fixe dans un monde à parfaite mobilité du capital, sa réserve de monnaie tend à devenir endogène. Or, pour bénéficier de la mobilité des capitaux, il convient de diversifier son économie, afin de réduire les risques spécifiques au pays (Rodrik et Ypersele, 2001). Pour Dani Rodrik (1997), la mobilité du capital a entraîné des externalités négatives dans la mesure où les chocs de différence de rendements du capital entre les pays ne sont pas corrélés. Toutefois, sur le plan théorique, le modèle Mundell-Fleming permet de prendre en compte une variété de scénarios partant des taux de change fixes aux taux de change flottants (Prasch, 2001). De ces scénarios résultent des politiques monétaires et fiscales, et la substituabilité, parfaite ou imparfaite, entre un régime de change national et le régime de change international.

2.1.2. Les incompatibilités dans le système des relations internationales

Inspiré du modèle Mundell-Fleming dans le cadre du système monétaire international, Rodrik (2008) propose un modèle intéressant capable d'analyser le rapport existant entre les pays (États-Nations) dans le système de relation internationale. Le but de son triangle d'incompatibilité est de traiter les questions d'arbitrage entre les intérêts d'une communauté nationale. Il propose trois sommets qui sont en fait des objectifs que peut poursuivre un gouvernement : un processus politique démocratique, une mondialisation en profondeur et un espace politique maintenu à l'échelle de l'État-Nation (Rodrik, 2008).

La démocratie consiste à accepter les choix de la majorité, quant à la mondialisation, elle encourage non seulement les échanges commerciaux, mais aussi les institutions et la mobilité du travail tandis que l'État-Nation consacre un espace politique donné dans lequel l'État exerce ses fonctions régaliennes. Pour Rodrik (2008), ces trois objectifs sont forcément contradictoires et la coexistence de deux éléments parmi les trois ne peut se faire qu'au détriment du dernier. Il est temps que les pays en développement comprennent que les conséquences de la mondialisation dépendent de la manière dont chaque pays intègre l'économie globale (Mc Millan et Rodrik, 2011).

Figure 2 : Modèle de triangle d'incompatibilité de Dani RODRIK



Le premier sommet (mondialisation) témoigne de trois paradoxes qui accompagnent les échanges internationaux (Rodrik, 2008). D'abord, les nations championnes de la mondialisation (les bénéficiaires) sont celles qui n'ont pas suivi à la lettre les recommandations libérales de libre échange. À l'inverse, des pays de l'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne, fidèles à l'orthodoxie économique, n'enregistrent que de mauvais résultats. « *Les pays qui ont le plus bénéficié de la mondialisation sont ceux qui ont le moins respecté les règles* » (Rodrik, 2008 : 12). Le second paradoxe de la mondialisation se trouve au niveau financier. En effet, l'idée que la mondialisation financière permet aux pays en développement d'augmenter leur épargne, d'accroître leur niveau d'investissement et de croître plus rapidement leur économie est trompeuse. « *En revanche, la mondialisation financière a produit une série de krachs financiers très coûteux – au Mexique, en Thaïlande, en Indonésie, en Corée du Sud, en Russie, en Argentine en Turquie et dans beaucoup d'autres pays* » (Rodrik, 2008 : 13). Quant au dernier paradoxe, il concerne les bénéfices économiques d'une réduction supplémentaire des barrières. La libre circulation des travailleurs (mobilité du travail) n'est qu'une illusion, car même au sein de l'Union européenne il existe des obstacles.

À la lumière de ce qui vient d'être exposé ici, il devient nécessaire de comprendre que même dans les pays riches la mondialisation enregistre des résultats paradoxaux. Elle accentue les inégalités entre les riches et les pauvres et le nouveau défi c'est de trouver des

politiques budgétaires et d'ajustement pouvant répondre aux malaises (Rodrik, 2008). La mondialisation économique est souvent associée à l'ouverture des frontières au commerce et aux capitaux qui, elle, est posée comme condition fondamentale de développement économique pour pays en développement. Cette utopie fait oublier la nécessité des réformes internes des pays pauvres sous contraintes de leurs ressources très limitées (Rodrik, 2002). Cependant, une intégration dans l'économie mondiale, pour être efficace, s'accompagne nécessairement de changement structurel du point de vue institutionnel (Rodrik, 2001). De ce fait, l'ouverture commerciale (les échanges commerciaux et l'investissement) ne peut être qu'un facteur d'appui à la stratégie de développement. « *Les décideurs doivent évaluer la mondialisation en fonction des besoins de développement et non l'inverse* » (Rodrik 2001 : 45).

Le second sommet de son triangle concerne l'État-Nation qui se traduit le plus souvent par un interventionniste plus ou moins sélectif. Il s'agit là d'une question fondamentale qui se pose en économie (depuis toujours) à savoir le rôle d'un État dans le développement économique (Rodrik, 1997b). Il est important de comprendre que ce dernier agit implicitement sur l'économie au moyen des politiques publiques qui, selon leur nature, sont des déterminants de la performance économique. Encore une fois, l'exemple des champions asiatiques ramené à l'obéissance des pays de l'Afrique et de l'Amérique latine peuvent servir à la démonstration. Pour les premiers le développement demande la coordination par l'État et son intervention vise la protection stratégique des différents secteurs de l'économie en attendant la maîtrise de la croissance (Rodrik, 1997b). Pour les autres, la confiance est mise dans l'ouverture et la libre concurrence, telle que prônée par les grandes institutions du Bretton Woods, qui ne donnent pas de bons résultats. De ce fait, ces économies se trouvent dans une zone de second choix dans laquelle les coûts de transaction et d'intégration économiques sont énormes.

En effet, l'exemple de stratégies de développement réussies (Asie de l'Est) montre la nécessité pour les autres pays en développement d'abandonner l'orthodoxie économique. Chacun, selon sa réalité, ses contraintes et ses capacités institutionnelles, développe une forme hétérodoxe permettant de tirer un meilleur parti des configurations du marché international. « *Tenter d'appliquer les meilleures pratiques de manière uniforme ou d'harmoniser des politiques différentes ne peut pas aider les économies en développement ou en transition* » (Rodrik, 2008 : 27). Donc le but du jeu, c'est de pouvoir transformer de manière endogène les

structures institutionnelles existantes par un mouvement propre à sa capacité et vision nationale. L'État-Nation ne peut pas disparaître aussi longtemps que les marchés sont défaillants et que le monde n'atteint pas un fédéralisme global.

Le dernier sommet du triangle propose, à cet effet, d'appliquer la démocratie dans les relations de choix des politiques publiques (Rodrik, 2008). Il s'agit de mettre l'accent sur des « espaces politiques » à l'intérieur desquels les priorités nationales peuvent être établies. Parmi elles, l'assurance sociale, la restructuration et la diversification de l'économie, la réglementation du marché du travail, de la santé, de la protection sociale ou de l'environnement, le traitement des investissements étrangers, etc. Ces sujets pertinents ne méritent pas d'être laissés à l'appréciation exclusive des institutions financières internationales ou livrées au libre jeu du marché (Rodrik, 2008). La démocratie se traduit, entre autres, par une plus grande liberté individuelle qui se fait souvent au détriment du destin collectif dans les pays en développement.

Dans un sens large, il s'agit de la démocratie libérale qui, selon Marcel GAUCHET (2008), est déterminée par deux choses. Premièrement, dans sa composante libérale il existe les libertés privées des personnes, leurs droits et leurs garanties. Dans un second temps, la composante proprement démocratique implique la transformation de ces libertés en puissance collective, en autogouvernement (Gauchet, 2008). Si on les place dans une logique de construction nationale, la démocratie « *englobe également les initiatives censées promouvoir les institutions capables d'assurer le bien-être économique, l'égalité sociale, la sécurité, la primauté du droit constitutionnel et les mécanismes nécessaires aux processus (essentiellement démocratiques) de concurrence politique et de responsabilité civique* » (Kalu, 2011 : 122). Pour être efficace, la démocratie s'appuie sur des institutions qui lui donnent un fondement durable et sa légitimité. Lorsque ces institutions n'existent pas, « *La libéralisation politique a tendance à faire voir les problèmes fondamentaux que sont la pauvreté, la distribution des ressources, les droits de propriété et les relations de pouvoir comme la pierre angulaire de la contestation politique ; et lorsque les intérêts politiques généraux divergent et se divisent, ils constituent des terrains propices aux conflits entre factions et aux divergences politiques* » (Kalu 2008, 201).

Plus globalement, l'intervention de l'État n'est pas disqualifiée par la mondialisation actuelle. Selon Rodrik (2008), on cherche à conserver (ou reconstruire, suivant les pays), des « espaces politiques » à l'intérieur desquels les priorités nationales peuvent être établies. Ces

priorités se traduisent par : l'assurance sociale, la restructuration et la diversification de l'économie, la réglementation du marché du travail, de la santé, de la protection sociale ou de l'environnement. En plus, le traitement des investissements étrangers est également un des sujets pertinents, qui ne peut pas être laissé à l'appréciation exclusive des institutions financières internationales ou livrées au libre jeu du marché. « Les stratégies de croissance qui réussissent reposent sur la meilleure utilisation des ressources que l'on possède et non sur le désir de ce dont on est dépourvu » (Rodrik, 2008 : 20-21). Ces questions d'efficacité globale dans un univers d'intégration superficielle expliquent pourquoi, pour l'auteur, il n'est pas justifié de disqualifier toutes les politiques opposées aux mesures de libéralisation (souvent écartées au motif qu'elles seraient conduites sous l'influence de lobbyistes d'industries menacées par les importations).

Rodrik (2008) souligne que l'intégration en profondeur est impossible dans l'état actuel des relations internationales, car elle est incompatible avec les souverainetés nationales. En plus, elle exige une convergence des économies, comme l'expérience des États-Unis, réduisant au mieux les discontinuités légales et juridictionnelles entre les états (Rodrik, 2008). Ce premier axe reliant « l'intégration en profondeur » à « l'Etat-Nation » est l'option de la « camisole dorée » qui exclut entre autres, la démocratie. Une autre combinaison possible du triangle peut être « l'intégration en profondeur » et la « démocratie ». Cet axe propose le modèle du « fédéralisme global » qui, selon Rodrik (2008), s'apparenterait à celui de l'Union européenne. Et le dernier axe relie « l'État-Nation » à la « démocratie ». Il peut se traduire par le « compromis du Bretton Woods » qui n'est autre qu'un modèle d'intégration superficielle. Tout l'objectif de Dani Rodrik (2008) était de démontrer la nécessité de trouver un autre compromis « *qui soit sensible au besoin d'espace politique des pays riches et des pays pauvres* » (Rodrik, 2008 : 34). Et ce besoin nécessite le bon choix des pays pauvres de contrôler leur ouverture en maintenant la paix sociale tout en stimulant le développement endogène de leur territoire.

Cette crise de confiance des paradigmes de développement pour les Etats fragilisés commande à revisiter tout le système de l'économie politique internationale (Berthaud, 2010). L'apogée de celle-ci est atteint en 2008 (la grande crise financière mondiale) et démontre la pertinence d'inventer des modèles de développement capable de faire face aux contraintes exercées par la mondialisation libérale. Il s'agit là d'un questionnement de la gouvernance mondiale avec les promesses d'intégrations économiques et surtout les objectifs du millénaire

de développement (OMD) qui ne sont que des propositions superficielles pour cacher la réalité. Les pays pauvres peuvent s'en sortir que s'ils inventent leur propre modèle de développement en s'efforçant de maîtriser leur ouverture sur le marché mondialisé.

En mettant l'accent sur l'hétérogénéité des préférences à la fois à l'échelle nationale (entre les diverses composantes de la société) et à l'échelle globale (au sein de la collectivité, entre les États et les acteurs transnationaux émergents), on voit bien comment cette mondialisation libérale crée des déséquilibres globaux¹⁷. Cette hétérogénéité des préférences peut expliquer le déficit de la gouvernance mondiale qui lui conduit à l'instabilité structurelle (Berthaud, 2010). C'est cette instabilité que Dani Rodrik (1997) décrit comme source de conflits (internes et internationaux) et qui ne se réduit pas dans l'opposition qu'établit l'économie normale entre la bonne politique (celle du consensus) et la mauvaise (Berthaud, 2010). Son « triangle d'incompatibilité élargi » illustre comment le choix de la mondialisation a projeté le monde dans une configuration politiquement insatisfaisante sinon intenable qu'il résume par la formule de la camisole dorée.

Dans ce modèle de Dani Rodrik (2000 et 2008), la gouvernance mondiale témoigne la capacité de certains États à utiliser leur pouvoir souverain pour étouffer les préférences par des politiques non orthodoxes avec, bien sûr, des promesses de prospérité collective. La sortie de la camisole dorée n'a qu'une alternative possible : soit le retour en arrière sur la mondialisation (la voie du compromis de Bretton Woods comme Rodrik la nomme pour la part), soit l'avancée vers le fédéralisme global sur le modèle que les États-Unis ont suivi au fil de leur unification (Berthaud, 2010). C'est la voie de l'intégration et du dépassement des nations qui laisse aux acteurs de la « politique de masse » le choix complet de la mondialisation qu'ils désirent. Il admet parfaitement que la première branche de l'alternative n'est pas d'actualité et que la seconde est pure utopie. Dani Rodrik (2008) nous permet de comprendre que la mondialisation ne part pas d'une progression univoque ou seulement frictionnelle vers un surcroît de bien-être global, elle est une accumulation des déséquilibres globaux et que chaque Nation cherche à trouver sa voie d'intégration.

¹⁷Le rapport de synthèse du CAE (2002) rédigé par Pierre Jacquet, Jean Pisani-Ferry et Laurence Tubiana dresse un « bilan en demi-teinte » de la mondialisation.

2.1.3. Le nouveau contexte de l'économie politique internationale

La fin de la guerre froide marque un tournant dans les relations internationales et les États deviennent de plus en plus liés par des réseaux d'interdépendance étroits. Ceci témoigne de l'emprise grandissante des réalités transnationales (de nature économique, sociale, politique et institutionnelle) sur le devenir des sociétés (DeSenarclens, 2006). Sur les petites économies comme celle d'Haïti, on sent bien le poids des politiques macroéconomiques des grandes puissances avec des conséquences significatives. « *En outre, la misère et la violence affectant certains pays, les défaillances ou la désintégration de leurs institutions nationales, les guerres civiles et les crises humanitaires qui s'ensuivent mobilisent à des titres divers l'Organisation des Nations Unies (ONU), entraînant parfois l'engagement des Casques bleus ou des forces de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)* » (DeSenarclens, 2006 : 748). Dans les petits pays, il existe une juxtaposition entre deux modèles : celui des interactions intergouvernementales (avec pour logique l'adoption des préceptes de mise en conformité) et celui des acteurs territoriaux (les individus, les réseaux, les acteurs non étatiques dont les flux remettent en cause les hiérarchies traditionnelles de la politique internationale) réduits à néant. Par la même occasion, l'autorité de l'État pauvre tend à être minimisée par ces réalités transnationales.

La nouvelle dynamique de la mondialisation fait appel à une autre configuration des rapports de force économique et politique entre les États. Elle fait appel à une vision homogénéisante du développement par le haut, ébranlant les structures politiques et institutionnelles établies. Cette façon de faire met en relation la problématique des identités collectives à celle de l'intégration en profondeur et des systèmes de relations internationales. Dans ce contexte, les États sous-développés ne peuvent plus « *assumer leurs fonctions d'intégration politique et sociale, au dépérissement des modes de vie et des coutumes qui étaient le support des sociétés traditionnelles* » (DeSenarclens, 2006 : 749). Autant de changements structurels qui obligent une institutionnalisation des rapports entre les pays capitalistes avancés et les pays en développement (les pays les moins avancés comme Haïti).

Penser le développement local pour ces petites économies fragilisées revient à ressusciter l'Etat dans un nouveau rôle, celui de stratège d'un développement territorial. L'État cherche alors à s'affirmer, car il demeure le principal pôle d'autorité politique et le

pourvoyeur des normes. Toute la cohésion de la société et les conditions nécessaires à la production ou la compétitivité structurelle du pays dépendent de sa vision et sa stratégie de développement. L'Etat dans ces pays sous-développés garde donc sa capacité et légitimité à organiser la vie politique et économique et à réguler la société (de Senarclens, 2006). Cependant, les détenteurs de la puissance publique sont pris au piège du système de relations internationales et leurs choix de politiques publiques témoignent de l'indifférence vis-à-vis des acteurs territoriaux capables de transformer la réalité économique. Ainsi, de nouveaux défis stratégiques, la diversité des instances, de pouvoir et de décision étatiques, s'imposent pour transformer la nature des relations internationales à la planification territorialisée du développement.

La nouvelle économie politique internationale plaide pour un retour de l'État dans la planification du développement en posant la dialectique des rapports de puissance et de la dynamique des marchés. Ainsi, les détenteurs de la puissance publique méritent de comprendre leur rôle décisif de fourniture de biens publics (sécurité, infrastructures, etc.) favorables à la dynamique de compétitivité. « *Les flux d'échanges de biens et de services, les mouvements de capitaux, les développements scientifiques et techniques, toutes les caractéristiques des évolutions matérielles liées à la mondialisation procèdent en dernière analyse de choix politiques, déterminés, soutenus ou acceptés par les États, et par les grandes puissances en particulier* » (de Senarclens, 2006 : 752-753). Avant de penser « ouverture aux grands réseaux marchands mondiaux », les petites économies ont intérêt à construire de bonnes structures institutionnelles et à protéger les initiatives de développement territoriales.

Il est clair que ces États sous-développés font face à des contraintes et des obligations extérieures, mais dans la pratique, ce sont des prétextes pour les élites dirigeantes de ne pas engager la société dans une logique endogène et territorialisée susceptible de nuire à leur privilège de groupe. La dépendance extrême à la volonté politique et économique des grandes institutions internationales est donc légitimée par ces sphères dirigeantes. Cette situation laisse penser le contraire du processus de la mondialisation économique en faisant croire qu'il n'y a pas d'alternative. Pourtant, les déboires du système capitaliste rendent possible toute initiative de changement de modèle de développement en faisant preuve d'une volonté politique de mobilisation véritable de tous les acteurs territoriaux au développement de leur territoire. Ces agents de développement ont besoin de référence et surtout de structures hégémoniques capables de les intégrer dans la dynamique du marché.

Les chercheurs s'accordent à dire que la mondialisation libérale s'accompagne des enjeux institutionnels. Et ces enjeux se manifestent dans les organisations régionales et internationales par l'accès inégal aux régimes de coopération. Ces organisations s'excellent par des objectifs normatifs, auxquels les gouvernements des états les plus faibles et pauvres se plient. « Elles sont les gardiennes de procédures de négociation multilatérale et de rituels diplomatiques relativement contraignants » (de Senarclens, 2006 : 755). De ce fait, les États les plus faibles (sous-développés et marginalisés) ont de grandes difficultés à assumer leur propre vision ou conception économiques et sociales. Ces états retardés ont perdu une large partie de leur autonomie en matière monétaire et financière, ce qui entrave toute orientation endogène de leurs politiques publiques. Dans ces circonstances, comment attirer l'investissement étranger ou encore soutenir les entreprises nationales ? Les solutions, jusque-là, proposées par les grandes institutions internationales consistent à diminuer leurs dépenses budgétaires tout en limitant les tendances inflationnistes.

La mondialisation libérale, dans les circonstances présentes, creuse l'écart entre les pays en les divisant en deux grands groupes : les gagnants et les perdants. Les premiers forment une élite qui arrive à s'intégrer au moyen de leurs avantages comparatifs protégés par l'État (de Senarclens, 2006). Les seconds regroupent tout cela qui ne profitent pas des échanges internationaux compte tenu de leur manque de moyens matériels, politiques et culturels. Ils sont trop dépendants des aléas de la demande mondiale de matières premières. Leur système de production n'étant pas trop diversifiée et repose pour l'essentiel sur le secteur primaire qui crée les conditions de leur instabilité sociopolitique (l'effondrement de nombreux États dans la guerre civile ou dans la tyrannie). D'où la prolifération des ONG dans ces territoires avec pour prétexte une « nouvelle gouvernance » capable de répondre aux besoins des populations vulnérables.

En effet, les ONG vendent l'idée « *d'une nouvelle gouvernance, moins formalisée, impliquant une mobilisation croissante des réseaux créés par les interactions entre les administrations nationales, par des "experts" disposant des connaissances techniques pour gérer les défis du monde contemporain* » (de Senarclens, 2006 : 756). En réalité, cette logique d'action est contraire à la planification territorialisée du développement économique, car elle ne sert que les grandes logiques de la démocratie libérale donc la planification par le haut (selon des modèles, importés). Même chose, concernant les « aides publiques au développement », fournies par les institutions du Bretton Woods, au moyen de leurs

programmes d'ajustement structurel, les États (surtout les plus pauvres) perdent de plus en plus leur propre logique de développement. L'hypothèse de cette « gouvernance libérale » (pour les petites économies) soutient que les institutions et les mécanismes informels du marché permettent aux États de défendre leurs intérêts rationnels. Or ces dispositions, loin de profiter à l'ensemble des États, handicapent l'évolution sociale des plus faibles, tout en créant les conditions pour des conflits politiques et des violences.

Le bilan d'application de ces programmes est alarmant. De nombreux États sont marginalisés et excluent des processus de décisions pour leur développement et que « les hauts responsables échappent à la nécessité de rendre des comptes aux destinataires de leurs programmes » (de Senarclens, 2006 : 756). Les États sous-développés deviennent impuissants relativement à cette démonstration de force politique et idéologique des grandes institutions internationales ou encore au sujet de la bureaucratie transnationale et leurs consultants. Ainsi, l'autorité revient souvent à des acteurs privés ou à des instances qui n'ont pas les mêmes intérêts que l'État et qui ne sont pas, non plus, mandatés par ce dernier.

2.2. Les incompatibilités dans le système d'aide au développement en Haïti

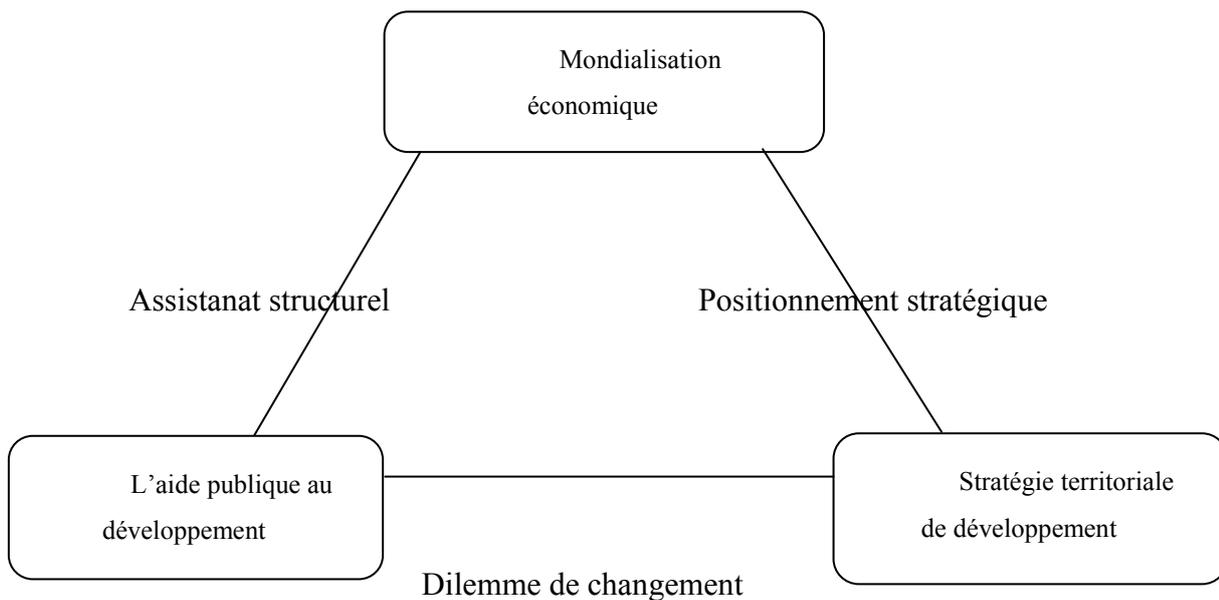
Les deux modèles présentés précédemment ne permettent pas d'expliquer la configuration des relations internationales à partir du système d'aide au développement. Cependant, ils ont facilité la compréhension du jeu des acteurs internationaux dans le système monétaire et le système des échanges commerciaux. Le premier modèle a inspiré le second dans le sens de la prise en compte des choix complexes des décideurs publics, lesquels conduisent soit à une stratégie endogène de développement de leur territoire, soit au contraire à sa dépendance. C'est dans l'idée d'une meilleure compréhension de ces choix stratégiques que ces deux modèles influencent l'analyse de la dépendance des petits pays pauvres comme Haïti à l'aide internationale. Ainsi, la mondialisation libérale impose entre autres le système d'aide au développement des pays pauvres qu'il convient d'analyser sous l'angle des incompatibilités pouvant expliquer leur dépendance et leur sous-développement.

L'objectif principal de cette thèse étant de proposer un modèle d'analyse des petites économies sous-développées (spécifiquement le cas d'Haïti), cette section vise tout simplement à démontrer l'incompatibilité, pour elles, de poursuivre une intégration complète

dans l'économie mondialisée tout en conciliant les valeurs développementalistes locales (territoriales) avec les orientations des programmes de coopération internationale (programme d'ajustement structurel). Dits autrement, les trois sommets de ce nouveau triangle d'analyse deviennent : la mondialisation de l'économie (libéralisme économique), l'aide publique au développement (l'assistanat structurel) et la stratégie territoriale de développement (mobilisation des acteurs territoriaux).

Au-delà de ce modèle se pose le rapport entre le local et le global en supposant que les relations spécifiques entre les acteurs (l'Etat, les Entreprises, les institutions internationales, les ONG, la population locale, etc.) et le territoire déterminent les trajectoires de développement (Pecqueur, 2000). Entre l'intérêt de l'économie mondialisée (qui représente la domination idéologique des pays les plus pauvres) et celui des acteurs territorialisés, qui cherchent à mettre en place des stratégies nouvelles d'adaptation. Il s'agit là d'une nouvelle concurrence pour les différents territoires ayant chacun des avantages différenciatifs.

Figure 3 : Vers un autre Modèle de triangle d'incompatibilité



Ce triangle fonctionne suivant les mêmes principes d'incompatibilité du modèle Mundell-Fleming et surtout de celui de Dani RODRIK. Il revient aux dirigeants des pays pauvres et fragilisés de se positionner par des choix de politiques publiques pouvant activer la croissance et le développement économique sur leur territoire.

2.2.1. L'assistanat structurel

Le caractère ambigu de l'aide publique au développement dans les relations entre les pays pauvres (notamment Haïti) et l'occident renvoie aux projets de développement financés. Ces projets sont censés améliorer les conditions de vie des habitants de ces pays retardataires en prônant la participation active des populations et une redistribution équitable des bienfaits. Dans le triangle, ce sommet de l'aide peut être associé au sommet concernant la « mondialisation économique » pour former un premier couple d'objectifs poursuivis par les dirigeants de ces pays. Une première incompatibilité se manifeste alors avec « une stratégie territoriale de développement » qui s'oppose à l'axe représentant un état « d'assistanat structurel ». En effet, une intégration en profondeur dans l'économie mondialisée exige le respect des grands principes de libre échange et de libre circulation des produits. Or, cette logique libérale place l'économie fragilisée de ces pays dans une concurrence déloyale tout en créant les conditions de leur désarticulation. La mondialisation ultralibérale a pour objectifs de créer un vaste marché de consommateurs (les pays producteurs de techniques et d'autres produits) financé par l'aide publique au développement.

L'idée d'un développement local à partir des dispositifs de l'aide permet le constat avéré de l'échec des politiques de cette dernière (Chamillot, 2008). Plus de cinquante ans d'application de ces programmes par l'intermédiaire des grandes institutions internationales donnent, comme résultats dans les pays aidés, une dégradation : « la misère remplace la pauvreté ». Ce modèle d'analyse permet de comprendre la réalité d'un pays comme Haïti qui se classe parmi les pays les moins avancés (PMA) du monde. Ceci dit, les choix de ces deux objectifs par les gouvernements ne s'inscrivent pas dans une dynamique interne (endogène) de développement du pays. L'effet de l'aide sur cette économie, dans un contexte de mondialisation économique, entrave toute organisation sociale endogène des acteurs territoriaux en leur donnant l'impression qu'il n'y a pas d'alternatives aux processus d'aide actuelle (Chamillot, 2008).

Il s'agit, en effet, d'une relation d'ordre qui permet aux élites des pays pauvres de profiter des situations d'extrême pauvreté en jouant le jeu des pays riches et industriels. Ce jeu consiste à affaiblir, voire à éliminer, l'État dans ces pays par l'intervention des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes de défense des droits

(imaginaires) des individus sous couvert de politiques de soumission légitimée par des « experts ». « *Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'adage économique "maximisation des profits, minimisation des coûts" prévaut dans le système d'aide* » (Chamillot, 2008 : 128). Les programmes d'ajustement structurel sont, au fait, le fer de lance de ce processus de soumission en consacrant le désengagement de l'État par « la privatisation » et « l'ouverture commerciale ». De ce point de vue, l'aide n'est qu'un « camouflage » des rouages du néolibéralisme exacerbé. D'où le passage de « *l'Aide publique au développement (APD), relative aux États et commercialement intéressée, et (à) l'aide au profil humanitaire déclaré, apporté par les organisations non gouvernementales (ONG) et les Églises* » (Chamillot, 2008 : 128).

Dans ces circonstances, la notion de l'aide est nourrie par la vision occidentale de monde dont les principes sont, fondamentalement, la croissance et l'accumulation des biens. L'accent est mis sur des indices statistiques (revenu, taux d'alphabétisation, etc.) et d'autres paramètres (santé, éducation, espérance de vie, etc.). L'aide, telle que vendue aux pays pauvres, est souvent assimilée au développement local et oblige ces derniers à emprunter le même chemin que les États occidentaux. C'est ici un des déterminants sociohistoriques des relations entre les pays du Nord (industrialisés) et ceux du Sud (enclavés). Ainsi, l'aide s'inscrit dans le projet d'hégémonie de l'occident par la spoliation des biens des pays aidés (Chamillot, 2008) et le jeu malicieux des activités associatives « bienveillantes » d'une société qui n'a rien à foutre des acteurs locaux impliqués. L'aide n'est pas gratuite et exige des résultats, sous certaines conditionnalités des donateurs, de démocratisation libérale.

L'aide publique au développement s'affirme dans l'asymétrie des rapports de force dans le système de relations internationales. Il s'agit d'une relation de maître à élève contrairement à ce qui est prôné dans les discours : un partenariat pour le développement. « *Un véritable partenariat suppose l'autonomie des pays bénéficiaires lorsqu'ils demandent une aide et déterminent leurs objectifs* » (Chamillot, 2008 : 131). Les conditionnalités de l'aide sont si compliquées que personne ne peut les respecter servant ainsi de justifications aux bailleurs de fonds à imposer aux autres leur vision et leurs experts. La question centrale se rapporte à la stratégie pour rééquilibrer le rapport de force et rompre la dépendance qui caractérise l'aide au développement.

Le principal problème réside dans le projet de société tel que défini par les décideurs publics dans ces pays concernés (notamment Haïti). Malheureusement, il n'y a pas de réelle

volonté politique des deux côtés : des pays occidentaux et des dirigeants des pays retardataires qui ne sont que des complices. Ils sont plus à l'écoute des grandes institutions internationales que de leurs concitoyens. L'aide est orientée dans une transformation totale de ces sociétés en imposant une culture du développement local (la technique et l'économie) qui dépasse une simple fonction vitale (Chamillot, 2008). D'où ce slogan : « consommer pour vivre et vivre pour consommer ». Cette forme de « déculturation », dans les pays pauvres et fragilisés, handicape tout processus endogène de développement de ces sociétés qui se croit, souvent, plus occidentalisé que les autres. De ce fait, les projets de développement des dirigeants ne prennent pas toujours en compte les structures sociales existantes. Or, « *dans cette perspective, les associations créées pour recevoir l'aide ne sont pas viables, car elles n'ont aucun ancrage dans les manières de penser et d'agir endogène* » (Chamillot, 2008 : 133).

La poursuite de ces deux objectifs (l'intégration en profondeur dans l'économie mondialisée et l'application des conditionnalités de l'Aide) rend l'État affaibli par une crise d'autorité et de légitimité dans le cadre de cet « assistanat structurel ». Toute la question de viabilité du développement local voire de la durabilité des institutions mises en place par ce système d'aide mérite d'être posée. Pour y répondre, on cherche à s'appuyer sur toutes les observations de l'économie (haïtienne) tout en négligeant les transformations présumées attendues par les partisans du système. Il convient d'analyser les rapports socioéconomiques du système qui conditionnent cette culture de dépendance et entraînent ces pays dans des rapports asymétriques avec les bailleurs de fonds (Chamillot, 2008). La reconnaissance du rôle de planification stratégique de l'État ainsi que la place fondamentale des acteurs territoriaux dans une nouvelle dynamique endogène de développement de ces économies fragilisées, seule, peuvent faciliter leur décollage.

L'aide pourrait être au service des pays pauvres pour leur permettre de se réaliser soi-même et non le contraire. La vérité sur l'aide apparaît plus comme un élément qui gêne tout développement économique de ces sociétés, au lieu de les soutenir et de les soulager. Ce constat révèle les incompatibilités entre la volonté de promouvoir un développement adapté aux aspirations des populations locales et le désir de conformité des dirigeants aux grands principes libéraux des bailleurs de fonds. Tout s'inscrit dans la logique de domination qui régit le système de relations internationales, l'affrontement entre les politiques nationales et internationales actuelles, et établit le cadre de l'action publique. Néanmoins, il est possible

d'inventer un système se basant sur une dynamique de réciprocité donc basé sur la connaissance de soi et d'autrui.

Dans cette logique, la mondialisation consacre la naissance d'un monde global qui affronte les régions particulières. Elle s'accompagne de mythes, de valeurs, d'idéaux et d'interprétations qui nourrissent les aspirations des populations pauvres (en Haïti par exemple) à un bien-être à l'Occidental. Il s'agit là des projets de développement, à partir de l'aide internationale, vise le renforcement, chez les peuples non occidentaux et sous-développés, du mythe de « progrès » et de celui de « l'universalisme ». Derrière ces mythes se cache l'hypocrisie fondamentale qui est un désir, chez les puissances, d'aider les autres ou de faciliter leur intégration dans l'économie mondialisée. Pour cela, on cherche à appliquer des normes strictes et des programmes d'ajustement structurel pour, en même temps, réussir le pari de la démocratisation de ces sociétés retardataires.

La coopération internationale pour le développement, sous l'égide de l'Aide publique, consacre alors des transferts d'institutions aux pays pauvres. Comme on l'a vu, les experts qui interviennent dans tout ce processus ont comme objectif de faciliter la transplantation des structures occidentales par des programmes d'aides aux réformes (Delpeuch, 2006). En réalité, il s'agit de programmes « d'import-export » qui témoignent la circulation du droit à travers les frontières (transferts d'institution juridique). Le prétexte est que « *la modernisation du système juridique apporte une contribution décisive au développement politique (construction de la démocratie), économique (structuration de marchés efficients) et social (mise en place de systèmes de protection contre les risques sociaux)* » (Delpeuch, 2006 : 123). Pour les donateurs, ces dispositions peuvent contribuer à résoudre tous les problèmes de ces économies et que ce renouveau culturel ne peut que profiter aux populations vulnérables.

Le local, dans cette vision des relations internationales, est incohérent et donc ne peut pas garantir le décollage de ces économies. L'aide au développement juridique diffuse un modèle de société civile et de citoyens jouissant des libertés individuelles garanties par les administrations publiques. Dans les faits, les donateurs encouragent trois processus, qui sont contradictoires dans le cas des pays sous-développés, complexes : « *l'intégration nationale et la construction de l'État ; l'industrialisation et la croissance du commerce ; l'amélioration du bien-être collectif et le perfectionnement de la justice sociale* » (Delpeuch, 2006 : 129). Cette démarche entend reproduire les succès connus dans les pays occidentaux qui l'ont pratiqué. Cependant, amorcer et modérer le dialogue entre les dirigeants politiques et les

acteurs territoriaux dans un pays comme Haïti, de cette manière, ne permet pas la participation de ces acteurs dans l'exercice du gouvernement.

Depuis des décennies, la confiance dans la capacité de l'État et dans l'aide internationale commence à diminuer et les résultats d'application des politiques libérales constatent l'écart de développement entre les deux blocs (pays développés et pays les moins avancés). L'exploitabilité des modèles de développement occidentaux donne plus d'endettement et d'échec dans les pays retardataires. Ces pays méritent de trouver leur propre voie pour mettre en œuvre la dynamique de développement en fonction de leur spécificité et de leur capacité d'intégration dans l'économie mondialisée. Autrement dit, la poursuite des objectifs d'intégration dans l'économie mondialisée et l'application fidèle des principes ou conditionnalités de l'aide internationale révèle un caractère incompatible au développement de ces économies fragilisées. C'est malheureusement la stratégie adoptée, le plus souvent, par les élites et dirigeants de ces pays sous-développés et notamment en Haïti.

2.2.2. Le Dilemme de changement

À la suite des constats d'échec de l'aide publique au développement (APD), un effort d'adaptation des bailleurs de fonds allait, un peu, transformer la donne en prônant l'utilisation de la méthode participative des projets. Celle-ci consiste à donner l'impression aux acteurs locaux qu'ils sont le pilier sur lequel se repose la planification territoriale du développement. La notion de méthode participative, tant prônée par les ONG et institutions internationales, consiste à utiliser les services d'experts/animateurs afin de susciter la réflexion des populations sur les problèmes auxquels elles font face et proposer éventuellement les solutions appropriées. Dans cet exercice, le poids des « experts internationaux » et leur méthode occidentalisation polluent énormément l'atmosphère et finalement, c'est toujours la planification verticale (du haut vers le bas) qui est maintenue. Autrement dit, telle qu'appliquée, la méthode participative ne peut pas œuvrer pour une stratégie endogène de planification territorialisée du développement. Elle sert à détourner l'attention des acteurs territoriaux et surtout celle de l'État qui se défait de ses obligations.

Cette hypocrisie fondamentale révèle bien le « Dilemme de changement » dans les pays les moins avancés (PMA) et surtout en Haïti où la poursuite de tel objectif peut impacter négativement le processus de développement. L'Aide n'arrive pas aux nécessiteux, mais sert à

alimenter le réseau formé par les « étrangers/experts » et une « certaine élite nationale » tout en donnant l'image d'un occident sensible et charitable. Déjà, la logique de l'Aide internationale est incompatible au développement d'un système territorialisé dans lequel les acteurs territoriaux s'engageraient à diminuer, voir même éliminer, leur dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Ils auraient compris pourquoi chez ces bailleurs de fonds (les sociétés occidentales) jamais on ne laisse le soin à ces ONG de planifier leur système de développement local. De ce fait, les institutions publiques et l'État sont appelés à jouer leur rôle, comme c'est le cas dans les sociétés occidentales.

Si « l'assistanat stratégique » démontre l'étendue des dégâts de l'application aveugle, par les pays les moins avancés, des préceptes de « l'orthodoxie économique », l'axe du « Dilemme de changement » prouve la domination idéologique de ces territoires. En poursuivant les deux objectifs, l'État haïtien choisit clairement la politique du « laisser-faire ». Le premier objectif a permis de développer une mentalité de « dépendance confortable » visant à maintenir le pays dans sa situation d'extrême pauvreté pour continuer la chasse à l'Aide. Le second objectif, contrairement au premier, trouve sa justification dans la construction d'un modèle de « développement social territorial » qui cherche à prôner, entre autres, la mutualisation, la transversalité, la coordination et la dynamique d'acteurs territoriaux (Bernoux, 2005).

En effet, le principe de la décentralisation du pays, depuis 1987, célèbre les proximités (géographique et organisée) et réclame des politiques sociales publiques transversales. Elle démontre une volonté de décloisonnement du pays par un partage de compétences à l'échelle des collectivités territoriales en vue de faciliter des actions collectives. C'est la territorialisation de l'action sociale qui épouse à la départementalisation du pays afin de passer des « *procédures de prises en charge aux processus de participation* » (Bernoux, 2005 : 3). Elle invite à harmoniser le niveau politico-institutionnel (processus de décision) avec le niveau technico-organisationnel (processus d'opérationnalisation). Une fois réalisée, cette harmonisation conduit à une remise en question du modèle de « développement exogène » (pratiqué et soutenu par les bailleurs de fonds et leurs institutions dans les pays sous-développés) par des processus de « développement endogènes territorialisé ». Dans cette logique de décentralisation, un essai d'adaptation de l'aide donne lieu à une forme nouvelle « aide décentralisée » aux acteurs et gouvernements locaux. Cette aide n'échappe pas aux risques de capture, mais cette fois par des élites locales peu scrupuleuses.

Le dilemme de l'aide au développement (selon les grands bailleurs de fonds et leurs institutions) fut longtemps partagé entre, d'une part, les besoins des populations pauvres et la faible capacité d'absorption de l'aide par ces pays fragilisés. Ainsi, la communauté internationale a plaidé (depuis les années 90) pour une augmentation de l'aide (objectifs du millénaire, 0,7 % du PIB des plus riches) à travers des formules d'une aide au programme de développement et de l'aide budgétaire. Toutefois, ces formules n'ont pas apporté de bons résultats dans le sens « *où ce sont les déficiences de l'infrastructure administrative et la rareté de bons projets, base indispensable de programmes d'aide efficace, qui apparaissent comme les véritables contraintes à l'absorption de l'aide étrangère* » (Platteau, 2003 : 22). Conscients de ce problème, les bailleurs de fonds se sont lancés dans l'accompagnement des gouvernements locaux plutôt que le gouvernement central.

L'aide décentralisée accuse la même faiblesse que les autres formes d'aide au développement dans le sens où l'État, appelé à partager des compétences avec les collectivités territoriales, ne dispose pas de ces compétences. Un État faible ne peut pas déléguer des pouvoirs aux risques de renforcer le pouvoir des puissants patrons locaux. Il n'est plus question de développer des espaces démocratiques, mais plutôt de faire des concessions excessives à ces élites locales. Cette décentralisation peut aller jusqu'à renforcer les liens de favoritisme et de clientélisme sur le plan local. Le principe du succès de la décentralisation ou d'une aide décentralisée raisonne en matière de compétences de l'État à jouer un rôle nouveau et important dans tout le processus de développement (Platteau, 2003). Autrement dit, l'État exerce son contrôle, d'une « main de fer », sur les composantes-clés des stratégies de mises en valeur des territoires et ressources locales. « *Il serait faux de croire que, lorsque l'aide est directement dirigée vers les communautés d'utilisateurs, le problème du détournement de fonds au profit des élites locales est inexistant ou marginal* » (Platteau, 2003 : 24).

Déjà, les techniques participatives des projets locaux de développement (des ONG) consistent à faire « élire » des leaders pour représenter les populations locales à l'extérieur (auprès des bailleurs de fonds eux-mêmes). Ces leaders locaux ont reçu un pouvoir discrétionnaire et décident, au nom de ces populations, de projets dans leurs propres intérêts sous le voile de préoccupations ou de besoins communautaires (Platteau, 2003). Ce risque de détournement de l'aide est encore plus sérieux lorsque certains politiciens véreux prennent la tête d'organisations paysannes (ils se font élire) au nom du développement participatif des communautés. C'est ce qui peut expliquer la prolifération massive d'ONG locales donnant à

ses politiciens un poids politique grandissant et les moyens de disposer des ressources communautaires. En conséquence, les nouvelles conditionnalités de l'aide au développement n'ont rien changé à la réalité de misère de ces populations et du délabrement des secteurs vitaux de l'économie locale.

En réalité, l'utilisation des ressources publiques par les ONG ne peut pas servir l'intérêt stratégique du pays. Elle sert à conforter les patrons, les politiciens véreux ou les élites locales dans leur position de démagogues en se faisant passer pour de fervents défenseurs des intérêts de ces populations pauvres et vulnérables. Il s'agit là d'un système de confusion généralisé où le « développement local participatif » n'est qu'un prétexte pour duper les associations locales et confondre leur jugement. Dans un pays comme Haïti, il n'est pas rare de voir des fonctionnaires qui participent dans ce double jeu : à la fois représentants des gouvernements et leader d'associations bénéficiaires de projets communautaires. Ce « Dilemme de changement » ne veut pas dire que tous les politiciens et les élites locales sont impliqués dans le détournement de fonds pour le développement. Il souligne le caractère complaisant de ces dispositions qui est le résultat de la politique du « laisser-faire » dans le pays depuis des décennies et qui perdure encore.

Dans ces conditions, les systèmes locaux de développement économique ne peuvent pas assurer le développement du pays, car ils sont tributaires d'une mentalité de dépendance et d'assistanat. En plus, toute intégration de l'économie nationale dans l'économie mondialisée se fait au détriment des capacités réelles de production du pays. C'est aussi une façon de sous-estimer les effets négatifs de la planification territorialisée du développement par les ONG qui n'ont pas les mêmes intérêts que l'État ou le gouvernement de ces pays (surtout en Haïti). Les leaders ne parviennent pas à une conscientisation pouvant servir à un positionnement stratégique dans le but de faciliter le développement des activités territorialisées pour le bien-être de tous les acteurs concernés. De ce fait, l'aide décentralisée mérite d'être expérimentée avec prudence, car elle ne donne pas des perspectives prometteuses et importantes aux collectivités territoriales.

2.2.3. Le positionnement stratégique

Le positionnement stratégique renvoie au dépassement d'une simple intelligence économique en se basant sur la compréhension des défis de l'économie ouverte (mondialisée)

qui nécessite une planification stratégique et territorialisée du processus de développement national. Il s'appuie sur une rénovation l'état au moyen de politiques industrielles adaptées et un aménagement conscient du territoire. En réalité, la stratégie nationale de développement se base sur une intelligence territoriale propre impliquant une construction harmonieuse des « territoires départements » dans une logique de complémentarité. À la base de ce changement de stratégie se trouve, bien sûr, la prise de conscience des modifications des règles du jeu géopolitiques et géoéconomiques mondiales. Ainsi, l'action de l'État, dans la nouvelle configuration globale et pour les pays les plus fragilisés, apparaît indispensable pour créer des réseaux d'acteurs territoriaux capables de faire face aux défis productifs et commerciaux.

Si l'intelligence économique renvoie à la stratégie d'innovation de l'entreprise afin de faire face à la concurrence et améliorer sa performance, l'intelligence territoriale s'intéresse à la prospérité territoriale (création d'emploi et cohésion sociale). Celle-ci entend encourager les dynamiques locales et gérer de manière stratégique la diversité des différentes entités territoriales départementales par la création de réseaux (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009). Cette démarche de transformation territoriale s'intéresse à trois problématiques : *« l'intelligence économique, la réforme nécessaire de l'action de l'État, et la redéfinition des relations entre les différents acteurs territoriaux »* (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009 : 21). L'intelligence économique et stratégique s'intéresse au processus de production (des secteurs privé et public) et à la conquête des marchés (sous l'impulsion stratégique de l'État). L'État haïtien peut alors définir des règles du jeu national, il encadre les initiatives des acteurs territoriaux dans le seul but de les harmoniser avec la stratégie nationale de développement du territoire.

Le positionnement stratégique dans notre modèle s'applique au soutien de l'État aux petites et moyennes entreprises afin de les renforcer dans une compétitivité des territoires Départements (en interne), mais surtout de les dynamiser par la protection et la promotion des différents produits territorialisés (sur le marché mondialisé). Cela invite à rendre les territoires départements visibles (surtout dans le secteur touristique) sur le plan international tout en organisant la vigilance économique pour faciliter leur croissance et protéger de l'emploi. Il convient de créer la synergie des pouvoirs publics à l'échelon territorial départemental par des partenariats stratégiques : public/privé, public/groupements associatifs territoriaux et public/diaspora. Premièrement, le partenariat public/privé touche des domaines où l'État accuse une faiblesse, mais il garde un contrôle stratégique (éducation, santé, logement, etc.).

Deuxièmement, le partenariat public/groupements associatifs territoriaux peut servir d'élément de base des stratégies de stabilité politique et de sécurité publique. Et troisièmement, le partenariat public/diaspora aide à relancer l'investissement surtout dans le domaine touristique. Il s'agit d'une réforme publique destinée de grande envergure pour une transformation de l'État et ses partenaires territoriaux (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009).

À la suite des déboires que connaissent le pays (instabilités politiques et catastrophe naturelle) et le délabrement de ses structures économiques pendant des décennies, une relance économique impose une action publique structurée. La réflexion permet de rompre avec le contexte historique de soumission aux programmes d'ajustement structurel classique, marqué par la croyance en un marché mondialisé intégrateur et juste, afin de choisir librement sa stratégie d'intégration à partir de ses avantages différenciatifs. C'est une remise en question des modalités traditionnelles d'intervention publique dans un nouvel environnement de compétitivité. La nouvelle intelligence territoriale de l'économie nationale associe l'État haïtien et ses partenaires territoriaux à des projets rentables pour les nouveaux entrepreneurs territoriaux avec un véritable impact national. Donc, on cherche à lancer sur chaque territoire (département) un programme d'intelligence territoriale (10 programmes sur tout le territoire national). L'intelligence territoriale s'articule sur des axes fondamentaux comme la supervision de l'Etat et l'encadrement financier des entreprises territorialisées (création de réseaux État/entreprises).

La mondialisation économique et politique raisonne à partir du mécanisme élémentaire de la production des richesses (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009). Le défi pour les pays pauvres et vulnérabilisés est de faire comprendre aux acteurs territoriaux, de manière collective, que le fait de produire renvoie à la localisation des entreprises sur un territoire donné. Cependant, il permet d'établir « *une hiérarchie, un ensemble de possibilités géographiques et leur capacité d'attraction, équipements, compétences et savoir-faire locaux, infrastructures éducatives, etc.* » (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009 : 24). En ce sens, l'État joue un rôle de catalyseur du développement local en encourageant les entreprises à améliorer leurs performances concurrentielles et un rôle de facilitateur de proximités pour amener les acteurs territoriaux vers une mentalité de progrès économique dans le but d'assumer efficacement leur avantage concurrentiel. Pour inciter au changement et favoriser les rivalités nationales (dans le bon sens du terme), l'État définit et établit les principes de base de la compétitivité nationale. « *Il s'agit de rassembler et de faire coopérer sur un territoire des*

entreprises d'un même secteur, des services publics, des universités et des centres de recherche » (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009 : 25).

Le développement d'une intelligence territoriale pose la problématique de l'aménagement du territoire, mais surtout celle concernant de nouvelles formes de management par projets (Pautrat R. et E. Delbecque, 2009). Elle s'intéresse à la construction de réseaux opérationnels dont le mode privilégié de fonctionnement est transversal et horizontal. La compétitivité territoriale fonctionne au moyen de réseaux coopératifs qui dépassent la simple logique ou compétence des entreprises. Ainsi, la création de pôles de compétitivité par département en Haïti révèle d'un choix de politique macroéconomique qui place l'intelligence territoriale au centre de toute politique industrielle. Ce « système de production » (territorialisé) permet le montage des réseaux et pose les conditions, pour le pays, de reprise de la croissance économique. De ce fait, on espère hiérarchiser et cadrer les projets sur chacun des territoires Départements en mobilisant les ressources, surtout humaines, et en évitant le saupoudrage.

En Haïti, le département est une collectivité territoriale formée par un ensemble d'autres collectivités (communes et sections communales). La décentralisation exige l'intervention de tous les élus locaux dans le développement économique des collectivités territoriales. Chaque territoire peut ainsi « *afficher leur identité et valoriser leur potentiel à partir de projets portés par les acteurs locaux eux-mêmes* » (Chauchefoin, 2001 : 6). Ces autorités locales peuvent, à côté de l'État, définir des instruments de régulation susceptibles d'accompagner les initiatives d'investissement dans le cadre de l'intelligence territoriale. Leur souci peut être d'attirer ou de renforcer les entreprises territorialisées dans le but de créer et de maintenir des emplois stables sur son territoire. Il convient de créer des liens forts entre tous les acteurs territoriaux (tant publics que privés) afin de leur permettre d'augmenter l'intensité de leur relation.

Le positionnement stratégique (intelligence territoriale) veut également dire développer une forme de « gouvernance territoriale » capable de concilier les logiques organisationnelles des entreprises avec les enjeux géographiques de l'économie mondialisée (Chauchefoin, 2001). Les petites entreprises locales cherchent à s'harmoniser avec les grandes entreprises installées sur le territoire Département pour développer des interdépendances de proximité sous l'arbitrage des responsables territoriaux. « *La proximité géographique devient la référence majeure à partir de laquelle est pensée la stratégie de développement* »

(Chauchefoin, 2001). Cette harmonisation rend le territoire Département efficace dans la production nationale, parfois même internationale, des produits sur lesquels se porte sa spécialisation. Chaque territoire Département développe sa stratégie, en conformité avec la stratégie nationale de développement, pour faciliter le renforcement des avantages compétitifs des entreprises du milieu. Dans l'ensemble, la « gouvernance territoriale » produit des règles de coordination spécifiques pouvant assurer l'intégration productive et l'intégration sociale des acteurs territoriaux (Chauchefoin, 2001). La qualité de l'articulation entre les différents territoires Départements conduit à la performance nationale.

L'élaboration des politiques territoriales (à l'échelle départementale) nécessite de s'interroger sur les choix organisationnels des entreprises territorialisées. Au-delà de la nécessité, pour les décideurs publics territoriaux, de fournir et d'entretenir des infrastructures routières, il est primordial de faciliter le partage d'informations et de moyens pour la prise en compte de la stratégie locale développée. Les décideurs publics territoriaux facilitent l'établissement de cette « gouvernance territoriale » qui a pour but de « *mieux anticiper les évolutions du territoire grâce à une intelligence plus fine des contextes économiques et des stratégies d'entreprises* » (Chauchefoin, 2001 : 9). C'est ici la base du « positionnement stratégique » qui entend transformer le système territorialisé pour lui permettre d'intégrer, de manière intelligente, l'économie mondialisée. Les territoires Départements en Haïti deviennent, comme pour toutes institutions économiques, socialement construits et leur coordination (nationale) dépend des règles conventionnelles, formelles ou informelles.

Cependant, pour chaque entreprise, l'orientation de ses relations économiques dépend des compétences techniques et organisationnelles qui lui sont propres (Chauchefoin, 2001). Face à la concurrence trop rude, souvent les entreprises adoptent des stratégies de diversification ou de différenciations de leurs produits. Ainsi, la pression concurrentielle ou le caractère versatile de la demande peuvent amener les entreprises territorialisées à se transformer et à modifier le système productif territorial. Cette dynamique interne, des départements, permet une articulation des productions et une optimisation des relations entre les acteurs territoriaux. Tous ces éléments prouvent la nécessité de renforcer et de dynamiser les structures de coordination sur chaque territoire Département tout en les plaçant dans la logique nationale de développement territorial avec l'État comme stratège principal. C'est par cette forme d'organisation endogène que l'État cherche à imposer en coordonnant les activités

des acteurs territoriaux afin d'engendrer des externalités positives et des phénomènes cumulatifs.

Le choix de poursuivre ces objectifs, dans le triangle, exige un renoncement aux conditionnalités de l'aide publique au développement (APD) qui est contraire ou incompatible à tout « positionnement stratégique », des PMA comme Haïti, dans l'économie mondialisée. Pour cela, la recherche des avantages différenciatifs pour ces économies fragilisées devient la règle, en agissant à la fois l'organisation de la production et sur la mentalité (la culture) d'assistanat responsable de leur inefficacité économique. L'on cherche à combattre tout le réseau de farceurs (passagers clandestins nationaux et internationaux) qui profitent des aides et qui perpétuent cette culture de dépendance. Ce réseau vit de la mauvaise image de ces pays et de la dégradation des conditions matérielles d'existence des populations les plus pauvres. Seul un renouveau de l'État dans sa fonction de planificateur et de stratège du développement territorial peut changer la donne, mais cela relève d'une révolution sociale, politique, économique et culturelle.

2.3. Haïti et les incompatibilités dans ses stratégies de développement

Ce triangle d'incompatibilité montre, jusque-là, la nécessité pour les petites économies de s'organiser de manière à diminuer, au mieux, l'influence des puissances économiques et des grandes institutions internationales sur leur politique de développement ou de mise en valeur de leur territoire. Comment y remédier est-elle la question fondamentale ? Une chose est sûre, c'est que la stratégie nationale adaptée implique de ne plus compter sur les autres, car aucun pays dépendant et sous-développé (les fidèles aux principes de libre échange et de libre concurrence) n'a vu sa situation économique s'améliorer en appliquant l'orthodoxie. Dans le cas d'Haïti, les programmes d'ajustement structurels ne servent que l'intérêt des politiciens véreux en quête de bien-être personnel. L'aide publique au développement ne sert qu'à financer le sous-développement du pays et nourrit les mentalités d'« assistanat » et de « laisser-faire ».

En réalité, ces dispositions donnent l'impression qu'il n'y a pas d'alternatives, que le développement du pays ne peut pas être pensé par les acteurs territoriaux eux-mêmes. Il s'agit d'un fatalisme général qui ronge la société haïtienne et qui se manifeste dans les grandes

politiques publiques. Le modèle montre les causes de l'échec de la planification du développement passant par les institutions du Bretton Woods et selon des modèles occidentaux importés.

2.3.1. Pour une mise en réseaux des acteurs et des territoires en Haïti

L'économie mondialisée crée les conditions de localisation des hommes ou d'activités dans une logique de recomposition des espaces. Ainsi, l'approche territoriale, que nous tenons, propose une réappropriation des dynamiques territoriales par les acteurs. Selon Bernard Pecqueur (1996 : 15), « *la mise en perspective des inégalités régionales et l'impossibilité d'en réduire les causes aux seules combinaisons comparées des facteurs de production font surgir la question de concurrence des territoires et de la nature de l'acteur économique* ». Donc, il n'y a pas de fatalité sinon des acteurs qui ne comprennent pas leur rôle d'inventer, leur propre modèle de développement, tout en ayant un positionnement stratégique sur le grand marché mondialisé. La territorialisation suppose la diversification et la spécificité comme « *forme efficace d'adaptation des hommes et des sociétés à la construction d'un village planétaire* » (Pecqueur, 2000 : 11). Dans ce sens, Haïti peut se réinventer en abandonnant toute la culture de l'assistanat structurel (par les grandes institutions internationales) responsable du « laisser-faire » politico-économique et de la dépendance exacerbée.

Le point de départ de notre présentation est bien sûr la notion de proximité qui se définit sur le plan de distance géographique. Il s'agit, selon Lehot et Crévoisier (1996), de la concentration spatiale des infrastructures, des institutions, des organisations de personnes, de groupes, de cultures, etc. C'est également une proximité économique et culturelle au sein des différents sous-ensembles composant la société. De ce fait, le système de développement territorial (au sens national) d'Haïti fonctionne de manière à permettre à chaque Ville ou Département de se développer. L'ensemble peut être articulé toutefois à l'ensemble de l'activité économique nationale et ne trouvant sa cohérence que lorsque l'on considère le pays dans sa globalité. En considérant un « Département » dans son ensemble, dans la pratique, les villes haïtiennes regroupent des variétés d'agents (acteurs territoriaux) et de ressources.

Cependant, il existe un grand écart entre les villes et les milieux ruraux en Haïti. C'est une économie à plusieurs vitesses dans laquelle le secteur agricole continue à jouer un rôle

fondamental (son pilier). C'est le contraire d'un des postulats du développement local en matière de changement structurel profond qui vise une mobilisation du travail vers des secteurs porteurs de croissance (McMillan et Rodrik, 2011). Ce qui fait la différence entre pays développés et pays en développement c'est le passage d'une économie axée sur des secteurs traditionnels (agriculture) à une économie moderne de services (NTIC et autres industries). C'est la vitesse de ces transformations structurelles qui détermine la réussite de certains pays et l'échec d'autres pays (McMillan et Rodrik, 2011). Par ailleurs, les deux types d'espace sont susceptibles de développer des structures capables d'articuler géographiquement et culturellement des acteurs.

Dans le modèle de développement proposé, le département est appelé à jouer le rôle de promotion d'activités diverses. Il cherche, en quelque sorte, à favoriser les interactions créatives, « *concentrant en outre les infrastructures, les équipements et les connexions nécessaires au recueil et à la transmission de l'information ainsi que le transport* » (Lechot et Crévoisier, 1996 : 52). Autrement dit, la dynamique départementale et la dynamique économique arrivent à s'imbriquer, profondément liées, et par cette interaction l'ensemble du pays sera contraint au développement économique. Toutefois, ce changement implique une méfiance des hiérarchies urbaines existantes qui ne changent que très lentement.

La contrainte au développement économique relève de deux efforts fondamentaux : une mise en réseau des villes puis une mise en réseau des départements. Pour les villes, un tel réseau est en effet susceptible de favoriser une dynamique interne, endogène plus appropriée à la transformation du système territorial (national) de production du pays par une polarisation économique (région métropolitaine de Port-au-Prince et création d'autres régions). « *La spécificité urbaine dans le système territorial de production s'articule autour d'une différenciation fonctionnelle matérialisée par un contexte de proximité, de vulnérabilité et d'accessibilité* » (Lechot et Crévoisier, 1996 : 65). C'est toute la question de zone d'influence qui se pose à ce niveau. Plus un Département est grand, plus il est susceptible de regrouper en son sein (contexte de proximité) des activités diversifiées (contexte de variété). La zone d'influence, quant à elle, clairement, est reliée au contexte d'accessibilité mentionné plus haut.

La notion de réseaux de départements permet l'intégration des différents pôles départementaux dans un vaste chantier de complémentarité et de synergie. La complémentarité renvoie aux rapports internes (le cadre national) tandis que la synergie

trouve sa pertinence dans la stratégie d'intégration dans l'économie mondialisée. Ainsi, ces réseaux de complémentarité regroupent les villes et développent des niveaux d'excellence en spécificités urbaines (Lechot et Crévoisier, 1996). Ils se trouvent à la base des efforts de coopération et des liens d'interdépendances étroites. Selon Lechot et Crévoisier (1996, p. 65-66), ces réseaux de transformation stratégique « *nécessitent une concertation dans la mise à disposition des réseaux physiques, une division fonctionnelle du travail ainsi qu'un renforcement des complémentarités et des spécificités* ».

Les réseaux (de villes ou de Départements) fonctionnent autour de pôles urbains au moyen des interconnexions et des solidarités à travers d'une politique valorisante (des aménagements stratégiques et des promotions fondées sur les spécialisations et les complémentarités existantes). Ces dispositions permettront le dépassement des intérêts particuliers au profit d'un mouvement d'ensemble de compétitivité territoriale (nationale). C'est l'émergence d'un nouveau contexte de proximité, de variabilité et d'accessibilité spécifiquement urbain (Lechot et Crévoisier, 1996), mais compatible aux objectifs départementaux. Dit autrement, une mise en réseau des départements du pays (Haïti) peut s'appuyer sur leur hétérogénéité. Elle peut tirer parti des différenciations interdépartementales compte tenu des caractéristiques de chacun d'entre eux et surtout leur potentiel de développement (capacité de production).

Les arguments présentés jusqu'ici ont montré l'importance d'une mise en réseau les Départements du pays. Et celle-ci ne peut se réaliser que dans un esprit de complémentarité qui met l'accent sur tout ce qui forme leur diversité. Chaque Département cherche à se profiler, développer des attributions spécifiques en fonction de ces caractéristiques propres et selon un objectif de complémentarité par rapport à l'ensemble (le rôle que peut jouer l'État haïtien dans le processus). Il s'agit de développer dans chacun des Départements du pays une ou plusieurs infrastructures spécifiques nécessaires au développement du pays dans son ensemble, de manière à offrir globalement un niveau et une qualité d'équipement semblables à ceux d'un grand centre national, mais réparti entre plusieurs pôles départementaux de moyenne importance. Les vecteurs de ce réseau peuvent être : développement d'infrastructures touristiques, mise sur pied de réseaux d'information, de nouvelles politiques de formation, création et renforcement des organismes de promotion économique ainsi que du développement, des relations stratégiques avec l'extérieur (la communauté internationale), etc.

Si l'on veut comprendre et retenir l'importance d'une action concertée dans le domaine de l'offre socioculturelle. Cette action possède un caractère indispensable (Tourisme durable, limitation considérable des actions des ONG, déconcentration administrative de l'État, augmentation des coopérations décentralisées) tout en œuvrant dans la gestion et la défense de l'image du pays en interne et aussi bien sur le plan international. La dynamique départementale et le développement national se modèlent mutuellement pour permettre l'insertion de l'ensemble national dans un environnement en constante transformation.

Une concentration sectorielle et géographique des entreprises ou des moyens de production peut faciliter le processus de croissance. Ceci renvoie à la notion de « l'efficacité collective » développée par Schmitz (1996) : « *défini comme l'avantage compétitif engendré par les économies externes et l'action conjointe* » (ibid. p. 73). Alors, la question fondamentale : comment construire le développement économique du pays sur la base de petites industries locales ? La réponse exige la construction d'un modèle basé sur une coopération horizontale, avec l'État haïtien au centre comme facilitateur, à travers des partenariats sectoriels (une bonne définition des secteurs clés par l'État et la mobilisation des acteurs concernés pour faire face aux défis de croissance). Chaque secteur de l'économie se diffère des autres par sa force et son efficacité toutefois, leur coordination et interdépendance garantissent les intérêts collectifs du système (Schmitz, 1996).

Les systèmes industriels localisés (territorialisés) peuvent émaner d'une forme socioculturelle commune. Il s'agit d'un partage d'une identité commune qui joue un rôle actif en fournissant la base de confiance et de réciprocité qui impose les règles de concurrence locale et prévoit des sanctions sociales (Schmitz, 1996). Ceci n'est pas toujours évident. Il existe des indices qui montrent que quand ces réseaux sont faibles, la coordination interentreprises est limitée. Cependant, il existe aussi des indices qui prouvent le contraire. Le rôle de l'État haïtien n'est pas de créer des systèmes localisés, mais seulement les préparatifs socioculturels, légaux et environnementaux (aménagement stratégique). Il peut, tout particulièrement à l'échelle départementale, accompagner financièrement les systèmes des petites entreprises. Et pour cela, il convient de mettre en place une bonne réforme budgétaire, des politiques de facilitation administrative et des actions de lobbying en faveur des intérêts collectifs de ce système territorialisé (national).

2.3.2. Les secteurs d'application

Comme pour les autres pays de la grande région Caraïbe, Haïti a de grandes potentialités sur le plan touristique. Ce secteur peut facilement jouer le rôle catalyseur de transformation économique et de mobilisation des acteurs territoriaux. L'avantage différenciatif du pays dans ce domaine peut mobiliser les professionnels d'un autre secteur fondamental pour le développement local en Haïti : les industries artisanales et agroalimentaires. Il s'agit là d'un autre avantage (capacité) différenciatif pour ce pays, à la plus ancienne et la plus grande culture orale (le vaudou) de la région. Ces deux piliers serviront à transformer l'image du pays et à garantir une stabilité sociale et économique afin de renforcer les autres industries (textiles) existantes. Donc ces trois piliers de développement pour Haïti (le tourisme, les industries artisanales et agroalimentaires et les autres industries) peuvent être à la base de toute stratégie efficace de développement économique et d'implication des acteurs territoriaux du pays.

Le premier pilier économique concerne le tourisme en Haïti qui a d'ailleurs été déclaré, depuis 1994, secteur prioritaire par le gouvernement. Il s'agit sans conteste d'une reconnaissance de ce qui a fait (dans les années 60 et 70) la grandeur de ce pays, mais qui exige une approche actualisée compte tenu des externalités négatives pouvant accompagner le développement du tourisme. Au départ, on cherche à se positionner de manière stratégique en inscrivant ce secteur clé dans une dynamique nationale de développement suivant une approche territoriale. Autrement dit, l'État haïtien peut jouer son rôle de planification stratégique, de promoteur, de facilitateur en développement des infrastructures capables de transformer tous les secteurs de l'économie.

Sur le plan international, le tourisme n'a pas cessé de croître au cours des six dernières décennies. Selon les rapports de l'organisation mondiale du tourisme (OMT) les touristes étaient : de 25 millions en 1950 à 277 millions en 1980, à 438 millions en 1990, à 684 millions en 2000 et à 922 millions en 2008. En 2009, le secteur enregistre une baisse (-8 %) à cause de la grande crise financière mondiale. L'activité touristique rapporte, malgré tout, des centaines de milliards de dollars (US) chaque année. Selon une projection de l'OMT, le nombre de touristes internationaux devrait atteindre 1,6 milliard d'ici 2020. Du point de vue du commerce international, les recettes d'exportation produites par l'activité touristique atteignent, en 2008, 1,1 mille milliards de dollars (US). Dit autrement, le secteur touristique

peut contribuer efficacement au développement d'autres secteurs d'activité dans l'économie. Les statistiques de la région Caraïbe, pour cette même période, affichent 20,2 millions des touristes internationaux pour une part de marché de 2,2 % et une croissance annuelle de 2,1 %.

Le marché touristique caribéen insulaire est actuellement dominé par un groupe hétérogène de pays (Cuba, Jamaïque, Bahamas, Aruba, Barbade...) offrant des produits touristiques variés (du tourisme de masse au tourisme de luxe). Leur performance rend la concurrence intéressante (sur ce marché) et augmente les pratiques de compétitivité structurelle. Toutefois, Haïti a l'avantage d'un passé héroïque et d'une grande variété des aménités physiques (nationales) pouvant l'aider à bien se positionner sur ce marché. « Haïti est un pays aux richesses d'une culture fortement affirmée et vivante dont l'expression artistique populaire constitue un spectacle de grand intérêt pour les touristes. Elle a des vestiges d'un passé glorieux et prestigieux que personnifient les nombreux sites touristiques et historiques »¹⁸. Cette potentialité se manifeste par « des kilomètres de plages (111 plages) paradisiaques auxquels on ajoute : 114 fortifications, 149 monuments historiques, 75 grottes, 86 sites archéologiques, 49 paysages naturels, 18 hauts lieux sacrés et 188 fêtes patronales ». De ces aménités physiques et historiques il convient de trouver un cœur de produit pouvant promouvoir la destination, la rendre attractive tout en améliorant l'image du pays.

Le rôle de l'État est alors d'accompagner les professionnels du secteur en agissant sur les moyens et coûts du transport (accessibilité interne et externe) afin de le rendre plus compétitif. D'abord au niveau aérien, on cherche à se connecter aux grandes zones d'émission (les principales métropoles mondiales) en négociant avec les grandes lignes aériennes, mais également avec les petites compagnies régionales (les charters) afin de ne pas oublier les touristes régionaux et nationaux. Ensuite, l'État réaménage les principaux ports du pays en les dotant d'infrastructures modernes et surtout d'une administration efficace afin d'améliorer les échanges et le transport. Quand l'on sait que 9 des 10 Départements du pays ont un accès portuaire. Ainsi, pour être compétitif et efficace, le pays tend vers cette accessibilité et donc de résoudre le problème fondamental du voyage.

¹⁸Dans : Prima-info, 2006, répertoire des sites touristiques et historiques d'Haïti, publication du gouvernement haïtien.

Si la demande touristique provient toujours des visiteurs, le pays peut toujours s'intéresser aux deux principaux indicateurs de rentabilité : le nombre de visiteurs dans le pays (flux de touristes de séjour) et les dépenses touristiques sur la période. Cette demande peut être interne (tourisme national) ou externe (international) et agrège le voyage, le transport, les loisirs et les produits consommés. De ce fait, le développement du tourisme s'accompagne d'effets importants pour l'économie locale territorialisée (nationale) cependant, il peut être question, aussi, d'externalités négatives. Les externalités positives se manifestent par un effet d'entraînement sur la production nationale qui augmente aussi bien l'emploi et la richesse par tête. Donc, l'activité touristique peut générer le développement économique en impactant positivement les autres secteurs de l'économie. A contrario, les externalités négatives constituent des freins et s'accompagnent souvent d'une hausse du coût de la vie, d'une dégradation de l'environnement et d'autres effets sociaux (tourisme sexuel par exemple).

Pour que le tourisme haïtien puisse survivre face à ces menaces, l'État peut intervenir (en amont et tout au long du processus) pour fixer les règles du jeu en créant des institutions de promotion et de contrôle des activités du secteur. Ce principe va à l'encontre de la culture du « laisser-faire »,¹⁹ car les ressources étant très limitées, par définition, le but anticipe le problème de « tragédie des communs »²⁰. Pour cela, l'activité touristique cherche à respecter les trois équilibres :

- a) Équilibre économique (aller à l'efficacité économique) ;
- b) Équilibre social (éviter les inégalités sociales et promouvoir l'équité de genre)
- c) Équilibre environnemental (la satisfaction des besoins se fait dans le respect de l'environnement).

L'État commence alors à se préoccuper de la durabilité (du caractère soutenable) de l'activité touristique et de sa contribution dans la nouvelle dynamique de développement

¹⁹C'est ce système qui prédomine en Haïti depuis 1986 et qui renforce ou accentue la situation de misère économique dans le pays ? Le laisser-faire généralisé explique la situation anarchique dans le pays et les multiples crises sociopolitiques.

²⁰ Ce problème témoigne l'épuisement des ressources faute de réglementations. Sous l'impulsion des intérêts individuels, l'exploitation exacerbée des ressources du pays peut conduire à leur épuisement total.

territorial et d'aménagement du territoire. Ceci nous amène à comprendre les deux autres piliers économiques du pays ayant des liens fondamentaux avec le secteur du tourisme. Comme des industries artisanales et agroalimentaires et les autres industries existantes (celle du textile par exemple). Car la démarche durable du développement territorial permet de miser sur diversification des secteurs de production tout en assurant une symbiose entre eux. Le secteur touristique haïtien, tout en étant la force économique du pays, peut alors associé à des changements profonds dans le cadre de la mondialisation et du développement durable (Marcelpoil et François, 2008).

La démarche prévoit de combiner plusieurs stratégies de développement territorialisé avec les Systèmes touristiques localisés (STL, Perret, 1992). Il s'agit de lancer, sur chaque territoire Département, des travaux relatifs aux districts industriels (Bécattini, 1992), aux systèmes productifs locaux (Courlet et Pecqueur, 1992) et aux milieux innovateurs (Camagni et Maillat, 2006). L'État peut concevoir son territoire comme support des activités touristiques sur lequel s'articulent des logiques publiques. Les actions des acteurs territoriaux peuvent s'inscrire dans leur environnement de proximité, témoin de l'ordre collectif et des stratégies individuelles d'acteurs. Il renvoie à leur localisation et positionnement, stratégique ou non, « *dans un faisceau d'interrelations qui conditionnent leurs activités productives, commerciales, mais aussi d'innovation* » (Marcelpoil et François, 2008 : 182).

L'intervention à l'échelle du territoire Département permet d'intégrer le contexte global (national) valable pour l'ensemble structurel et conjoncturel des territoires Départements du pays. Cette mise en valeur nécessite deux dimensions essentielles : l'action publique à différents niveaux décisionnels et les interventions variées des acteurs territoriaux (Marcelpoil et François, 2008). En premier lieu, la réussite du modèle dépend du renouvellement des politiques publiques ciblées sur les territoires Départements dans le respect des principes de la décentralisation et des compétences des collectivités territoriales. L'objectif de ces dispositifs de l'État est d'accompagner les collectivités dans leur quête du développement identitaire et de leurs démarches stratégiques de mobilisation des acteurs locaux. En deuxième lieu, la mobilisation de tous les acteurs concernés exige une nouvelle forme de gouvernance dans le cadre d'une action publique multiforme. Cette gouvernance n'entend pas éliminer l'État, mais surtout de lui reconnaître un rôle et une place évolutifs pour un certain désengagement sur certaines compétences.

2.3.3. Le nouveau rôle pour l'État haïtien

Les plus grandes faiblesses des politiques économiques appliquées dans les pays sous-développés viennent de leur mépris des éléments culturels profonds de ces sociétés. Les théoriciens du monde occidental sont souvent défiés par leurs homologues du Sud qui ne se donnent pas la peine d'actualiser ces approches théoriques du développement à leur réalité et du coup, loin de donner des résultats escomptés, elles accentuent le phénomène de sous-développement de ces économies. À ce titre, Haïti est le bon exemple, car sa bonne foi dans ces approches étrangères est de réputation légendaire. Toutefois, la question qui se pose est : pourquoi la situation économique de ce pays ne s'améliore-t-elle pas malgré tout ?²¹ Il est évident que seul un modèle tenant compte des dispositions socioculturelles profondes des Haïtiens pourra sortir le pays de cette situation catastrophique (Pautrat et Delbecque, 2009). Cependant, tout le travail de construction reste à faire, car d'abord il importe de transformer certains traits culturels en les insérant dans la dynamique de compétitivité mondiale.

Loin de prétendre trouver la formule magique, notre approche du rôle de l'État haïtien dans la planification du développement économique a, jusque-là, démontré la nécessité de tenir compte des dynamiques internes (culturelles) de cette société tout au long de ce processus (Pecqueur, 1989 ; Mappa, 2009). Sur cette base solide, nous proposerons un modèle de relance économique qui essaiera d'éliminer le « malentendu » de départ dans l'histoire de ce pays. Il s'agit d'un contrat socioéconomique avec l'État au centre de la planification et qui se pose comme ciment indispensable de la dynamique économique interne. Ce modèle s'inspire des principales approches de l'économie du développement qui posent la problématique des déterminants de la croissance et de la façon dont elle peut être influencée par l'État (Stern, 1992). Ainsi, contrairement aux théoriciens de l'école de Chicago qui prétend tout expliquer à partir d'un modèle unique (approche homogénéisante), notre modèle s'inscrit dans la logique de l'approche particularisante prenant en compte les spécificités propres de la société dans laquelle l'État évolue.

La réflexion sur le nouveau rôle de l'État haïtien dans l'économie s'inscrit dans les alternatives aux démarches territoriales descendantes classiques (Pecqueur, 1989 ; Leloup,

²¹En se référant à la carte de pauvreté en Haïti, on peut voir les limites des initiatives de développement qui ne prennent pas en compte les aspirations sociales et renforcent le phénomène de pauvreté dans le pays. Voir la carte de pauvreté en annexe.

2005). Après les constats de l'échec de ces pratiques, l'heure est à la mobilisation de nouvelles structures politico-administratives afin de stimuler la croissance du pays. Ainsi, le rôle de l'État mérite d'être abordé dans une perspective de gouvernance territoriale adaptée à la dynamique d'un développement territorialisé du pays (Pautrat et Delbecque, 2009). Dans ce travail, la notion de gouvernance témoigne plutôt une perspective économique en se définissant comme étant « *un processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l'organisation de l'activité économique* » (Leloup, 2005 : 322). L'État, en définissant en amont les grandes lignes de sa stratégie territoriale, prévoit l'intégration de tous les acteurs territoriaux par le jeu d'intérêt et l'interdépendance des activités économiques territoriales. Il est question de renforcer les coordinations et les organisations autour du territoire national tout en respectant la configuration spécifique des territoires Départements (Pautrat et Delbecque, 2009).

Les Départements apparaissent comme des entités actives avec chacun son potentiel de développement (en ce qui concerne les ressources locales : acteurs et réseaux), mais reliées par l'État à la stratégie territoriale (nationale) (Pecqueur, 1989 ; Mappa, 2009). Le pays peut alors développer une certaine polycentralité des formes de régulation sociale, culturelle et économique. L'État, par ses nouvelles structures politico-administratives, cherche à évoluer en décentrant les pouvoirs au profit d'autres niveaux (infranationaux) et restructurant les espaces d'exercice du pouvoir. « *L'espace politico-administratif est ainsi entraîné dans un mouvement de recomposition qui se traduit à la fois par une déterritorialisation et par la réappropriation d'autres niveaux spatiaux (reterritorialisation)* » (Leloup, 2005 : 323). La reterritorialisation en Haïti concerne l'espace de l'action publique enclenchée par une redéfinition des territoires de l'action publique (ville, Département, agglomération, etc.). On prévoit arriver à un niveau de gouvernance coordonnée des acteurs de chaque Département dans une logique de complémentarité territoriale. Cette forme de gouvernance renvoie à la notion de proximité mixte combinant la proximité géographique et la proximité institutionnelle des acteurs (Kirat et Lung, 1995 ; Leloup, 2005).

La gouvernance territorialisée en Haïti exige de l'État une autre approche du territoire qui ne correspond plus à une démarche hiérarchique descendante (république de Port-au-Prince). Le territoire (Département) comme construction sociale permanente serait en constante appropriation par les acteurs territoriaux (Mappa, 2009). « *On prend donc ici le parti de considérer le territoire (qui est le résultat) ou la territorialisation (qui est le*

processus) comme une forme particulière de coordination par création de groupe. Cette forme de coordination est à l'origine d'une modalité particulière de création de valeur et d'émergence de ressources nouvelles ou latentes » (Leloup, 2005 : 326). De ce fait, le territoire Département en Haïti peut être défini par l'état non pas seulement en référence à son périmètre politico-administratif ou encore comme fragment du système productif national. Il serait vu comme un lieu d'insertion de réseaux physiques ou humains, formel ou informel dans le but de développer des stratégies d'interdépendance entre les différents acteurs territoriaux (Kirat et Lung, 1995 ; Leloup, 2005). Cette construction commune passe d'abord par l'identification de problèmes communs, mais aussi à travers d'une volonté de valorisation des ressources territoriales (départementales).

La démarche de l'État haïtien dans chaque Département consiste à le transformer en un tout cohérent développant sa propre identité, son histoire, sa propre dynamique différenciée des autres Départements (par une relative autonomisation et auto-organisation). Cependant, il reste fondamentalement lié (interdépendance réciproque servant de complémentarité stratégique) avec les autres, car son évolution en dépend. L'État en réalisant cet emboîtement des diverses échelles pose les bases d'une intégration bénéfique de l'économie nationale dans l'économie mondialisée (Kirat et Lung, 1995). Il s'attaque pertinemment au décalage et aux contradictions internes (les freins d'une croissance économique soutenue) dans le pays et assure une stabilité pour le développement efficace des territoires Départements. La coordination par l'État fait évoluer ces territoires vers des objectifs de long terme instituant le principe de « compétitivité structurelle interne » afin d'établir la nouvelle logique des rapports entre les différents acteurs territoriaux impliqués dans ce processus (Kirat et Lung, 1995 ; Kalu, 2011). Cette forme de gouvernance territorialisée veut répondre aux futures évolutions organisationnelles des territoires Départements qui cherchent à faire face aux différents enjeux sociaux, économiques, politiques et environnementaux.

La gouvernance territorialisée en Haïti repose à la fois sur le réseau national, coordonné et transformé par l'État haïtien, et sur les différents flux circulant dans ce réseau. Cela exige une délimitation spatiale claire et une adaptation à la stratégie nationale qui renvoient aux notions de proximités organisées et géographiques. « *Dans tous les cas, l'État reste un interlocuteur important, régulateur des niveaux administratifs et garant de la redistribution* » (Leloup, 2005 : 328). Il peut mettre en place des structures de partenariat

complexe entre les acteurs territoriaux pouvant entraîner le système Département dans son projet territorial. Pour cela, l'État travaille à transformer la perception et les pratiques de concurrence des acteurs territoriaux dans le but d'établir une situation créatrice de solidarités, d'échanges, d'ententes et de mise au point de projets communs (Aydalot, 1986). Avec l'État au centre, les partenariats peuvent prendre une triple dimension : public/privé, public/population territorialisée et public/diaspora haïtienne.

Ces partenariats introduisent l'implication et la collaboration des différents groupes d'intérêts (chambres de commerce, entreprises, associations professionnelles, organisations patronales et syndicales, société civile, lobbies, élus...) dans le processus de production de facteurs de développement (Aydalot, 1986 ; Leloup, 2005 ; Kalu, 2011). Le rôle de l'État est de rendre possible cette mobilisation (publics, privés et associatifs) sur des objectifs communs de développement en suscitant une même vision du développement à moyen et long terme du territoire national. Donc, c'est « *la nécessaire coordination (à l'intérieur du territoire, mais aussi en relation avec l'environnement externe du territoire), le développement de procédures contractuelles (instruments ou techniques d'action) afin de stabiliser les relations et les engagements des acteurs (ces instruments et techniques constituent des productions communes propres au territoire ou au minimum appropriées collectivement par celui-ci)* » (Leloup, 2005, 329). Le fondement de cette gouvernance territorialisée se trouve dans l'articulation des acteurs d'un même territoire géographique (Département), mais également dans elle les relie avec les autres territoires Départements au niveau macroéconomique (national).

Il conduit à comprendre que cette forme de gouvernance se diffère de celle qui est prônée par les grandes institutions internationales à travers des projets utilisant une « méthode participative » de soumission (Pecqueur, 2006). L'État, pour ces institutions, peut se soumettre aux principes, mais il n'est pas appelé à jouer pleinement son rôle de planification stratégique du développement de son territoire. C'est cette disposition qu'on cherche à combattre pour réinventer la Nation et l'État transformateur (Pecqueur, 1989 ; Mappa, 2009). L'aide internationale ne sert à rien si elle n'est pas au service de la stratégie territorialisée qui ne peut être enclenchée que par l'État lui-même. Mis à part des dispositions structurelles déjà soulignées, les différents partenariats (mentionnés plus haut) de l'État haïtien pour le développement territorialisé du pays peuvent manifester par des actions publiques.

Dans ces circonstances, l'État haïtien (Proviendence, 2012) interviendrait pour réguler :

1— Le système de moitié dans la paysannerie haïtienne comme mode de production agricole. À ce stade, l'État peut apporter l'autre moitié (partenariat public/agriculteur) tout en assurant un système de Crédit Agricole à des taux préférentiels pour les paysans.

2— Le système du tiers prêtant en appui avec des initiatives de la diaspora afin de relancer l'investissement national (partenariat public/diaspora) dans les PME.

3— Un système de construction de logement social décent (partenariat public/privé). Il importe de créer des sociétés départementales de logement (une par département du pays) avec des garanties de contrôle, de suivi et de sécurité.

4— Un système dynamique et actualisé dans le domaine éducatif et sanitaire (partenariat public/privé) avec une adaptation des programmes de formation aux besoins réels du marché haïtien (spécialisation et valorisation professionnelle).

5— Un vaste programme de transformation culturelle (partenariat public/population haïtienne) ayant pour objectif de revaloriser, dans le bon sens, des pratiques culturelles (traits et éléments) pouvant rendre compétitif l'agent (acteur) économique haïtien.

6— Une grande réforme (adaptation et transformation) des institutions publiques et des pouvoirs (la Justice, la Police, les finances, etc.). Il est question de ne plus singer bêtement l'étranger, mais de réaliser une imitation intelligente selon les besoins territoriaux et surtout les prédispositions socioculturelles des Haïtiens. À ce niveau, le conformisme aveugle peut être remplacé par un conformisme sélectif selon notre vision du bien-être social et dans le sens de l'intérêt national.

7— Une grande réforme du système fiscal haïtien, c'est-à-dire l'adaptation des recettes fiscales en fonction de la nouvelle orientation du pays. Redistribution des revenus, développement de certains secteurs vitaux (protectionnisme sélectif), relance de la consommation de masse.

8— De grands chantiers de l'avenir à partir de grands pôles de développement : Aménagement défensif, grandes infrastructures, avantage fiscal réglementé, crédit à l'innovation.

9— Un système de sécurité basé sur les coutumes (partenariat public/population haïtienne) en impliquant une mobilisation responsable des citoyens afin de protéger leur intérêt et développer leur communauté.

10— Un partenariat intelligent (public/privé) sur l'industrie du tourisme en développant de grands pôles de croissance tout en facilitant l'interaction entre les différents secteurs de l'économie.

Conclusion du chapitre

La méthode d'analyse utilisée dans ce travail, pour démontrer le jeu d'incompatibilité derrière les choix de politiques économiques des petits pays pauvres comme Haïti, révèle l'impuissance de nouvelles stratégies territoriales. Ces stratégies méritent de se cristalliser dans la dynamique de compétitivité de ces territoires qui s'appuie sur sa réforme structurelle. Ainsi, la compétitivité d'un pays désigne sa capacité à déployer des activités et à générer des revenus. Cette compétitivité se mesure par rapport à la concurrence des autres économies dans les mêmes secteurs d'activité.

Il existe deux types de compétitivité qui, par ailleurs, peuvent être mis en rapport l'un avec l'autre : la compétitivité en prix et la compétitivité structurelle (Dejardin, 2006). L'Etat cherche alors à en tenir compte, lors la planification structurelle de son économie et de son positionnement concurrentiel, car toute la dynamique de croissance économique et plus tard du développement territorial passe par un modèle économique cohérent. « *La notion de compétitivité en prix appliquée aux secteurs industriels et aux entités régionales et nationales conduites plus particulièrement à l'examen et aux comparaisons, à ces niveaux plus ou moins agrégés, des productivités factorielles, des coûts et de leurs évolutions* » (Dejardin, 2006 : 6). Quant à la compétitivité structurelle, elle renvoie la capacité de se démarquer de la concurrence en dehors des indices de prix. Pour cela, elle consiste à faire preuve d'une habileté d'innovation et de différenciation qui peut être associée à son environnement (Dejardin, 2006).

Un ensemble de facteurs contribuent efficacement à la compétitivité structurelle d'un pays qui, comme pour Haïti, veut reconstruire toute sa base. Au-delà des facteurs (connus) de production, d'autres facteurs sont à retenir :

- Les infrastructures globales existantes ;
- L'organisation territoriale de la production (des activités) ;
- Le contexte institutionnel approprié avec l'État comme facilitateur et stratège ;
- La nouvelle dynamique d'investissement (stratégie microéconomique d'investissement) fondée sur un partenariat entre l'État et la diaspora ;
- Les dispositifs d'adaptation et de professionnalisation par l'éducation et la formation au moyen d'un partenariat public-privé afin de contribuer au renforcement du capital humain et à l'innovation ;

- Le développement de l'esprit entrepreneurial et la recherche constante d'efficacité et d'efficience ;
- La gouvernance territorialisée épousant la formule d'un fédéralisme économique développant les secteurs clés.

Sur le plan touristique, Haïti dans son environnement immédiat (la Caraïbe) peut trouver son modèle et se positionner dans cette logique de compétitivité structurelle. Certes, la compétitivité en prix du produit touristique est fondamentale, mais le pays tend vers la compétitivité structurelle qui, seule, peut garantir sa prospérité retrouvée et durable. Dit autrement, c'est le moyen pour faire face au sous-emploi dramatique, au sous-développement chronique, aux instabilités sociopolitiques, aux multiples problèmes de santé, à l'augmentation exponentielle de la population haïtienne, aux dégradations désastreuses de l'environnement, etc... Dans ce secteur, Haïti a certainement des avantages comparatifs qui peuvent contribuer à l'augmentation du niveau de vie et de son modèle de développement territorialisé confronté à la mondialisation économique.

L'émergence d'une économie entrepreneuriale en Haïti (avec la mobilisation des rémittances) peut être source de croissance économique, de création d'emplois et de compétitivité dans le contexte de la mondialisation économique actuelle. Cet entrepreneuriat, en particulier lorsqu'il se manifeste sous la forme de nouvelles et petites entreprises innovantes, représente le cœur d'un système de développement territorialisé pour les petites économies. Ce système entrepreneurial peut être un atout déterminant, pour Haïti, en permettant un positionnement stratégique sur le marché régional caribéen (pour l'exploitation des opportunités surtout dans le secteur touristique). Ainsi, la compétitivité (territoriale) peut se révéler sur deux autres formes : compétitivité intérieure et compétitivité extérieure.

La compétitivité intérieure renvoie à l'aménagement stratégique des zones d'exploitation par secteur (industrie du tourisme, industrie agroalimentaire, industrie artisanale, industrie textile, etc.) et par Département en Haïti. La compétitivité extérieure tient compte de la concurrence régionale et internationale dans chacun des secteurs et des stratégies d'offre globale du pays. Les deux compétitivités peuvent s'appuyer sur la nouvelle « gouvernance territoriale » : la coordination ex ante entre les acteurs territoriaux et l'apprentissage collectif du nouveau modèle de développement.

Chapitre 3. Les enjeux d'une coordination de l'aide-

projet en Haïti

Introduction

La compréhension de la problématique du sous-développement en Haïti passe, nécessairement, par une analyse multidimensionnelle (politique, économique et sociale). Celle-ci peut être divisée en trois grandes périodes : avant 1986 (processus de centralisation du pays), de février 1986 à 2010 (processus de libéralisation et de domination des ONG) et à partir de 2010 (après le séisme du 12 janvier : processus d'ingérence humanitaire et de prolifération des ONG). Cette subdivision permet de comprendre le passage d'une économie de subsistance (basée sur l'agriculture) à une économie de forte dépendance fondée sur l'aide internationale (Joachim, 1979 ; Tardif, 1997). Ce passage témoigne la dégradation progressive et accentuée des ressources du pays et des conditions matérielles d'existence de la population haïtienne (Wallcott, 1994 ; Werleigh, 1995). L'une des caractéristiques essentielles de ce phénomène est l'absence de volontés politiques (vision globale) des élites haïtiennes qui n'arrivent pas à s'entendre sur un projet de société pour le pays (Manigat, 1959 ; 1967).

Le contexte des années 1988 -1994 est particulièrement marqué par de grands moments de trouble politique et surtout par la montée en puissance de l'aide internationale humanitaire en Haïti (Tardif, 1997 ; Barthélémy, 1995). Cette aide fut l'occasion pour la « communauté occidentale » d'imposer ses grands principes et ses croyances en fonction de ses intérêts. Au nom d'une action au secours des populations en détresse (Tardif, 1997), deux phénomènes vont s'imposer : l'accentuation des disparités (sociale, économique et territoriale) et la multiplication des organisations non gouvernementales (ONG) ou d'ingérence humanitaire (Grappe, 1994).

Ces deux nouvelles dispositions se nourrissent de la faiblesse de l'État haïtien en bouleversant l'équilibre sociétal au nom d'un droit universel international (Tardif, 1997). Au-delà des nombreuses luttes intestines en Haïti, se pose donc la problématique des relations internationales (Nord/Sud) entre ce pays et ses partenaires internationaux (Providence, 2012).

Apparaît alors, plus généralement, la réflexion sur la « gouvernance territoriale » et des « stratégies politico-économiques » de développement du pays.

Au nom des considérations humanitaires s'opère lentement une redéfinition du rôle de l'État haïtien notamment dans la planification du développement local et de la gouvernance territoriale. Cette redéfinition s'accompagne de mesures d'ajustement structurel afin d'accélérer les échanges économiques et culturels dans le cadre de la mondialisation (Tardif, 1997). L'État haïtien n'apparaît plus comme l'interlocuteur politique majeur et se voit reléguer à des positions inférieures (Tardif, 1997). Il s'agit là d'un choc socioculturel majeur conduisant à la « dépendance structurelle » du pays à l'aide internationale (Barthélémy, 1995). La tendance est d'oublier que cette accélération de la dégradation économique du pays est, en grande partie, expliquée par l'embargo de 1991 – 1995 (Barthélémy, 1995 ; Tardif, 1997). En réalité, toutes les actions humanitaires déployées, après, ne parviendront jamais à résorber les retombées négatives de ces sanctions internationales. Surtout, il conduit à comprendre que ces aides au développement ne poursuivaient pas cet objectif.

Dans ce chapitre, sont analysés les effets de l'aide-projet afin d'expliquer et de comprendre les changements structurels de l'économie haïtienne. Il s'agit de questionner ce modèle cœur-périphérie (voir schéma du système aide-projet en annexe) qui s'applique à l'intérieur du pays et qui peut expliquer, en grande partie, les nombreuses disparités sociales, économiques et territoriales en Haïti. L'aide internationale fait qu'accentuer ces disparités bien qu'on reconnaisse ici la principale cause apparaît comme ce manque de leadership haïtien. Sans un État fort et progressiste, sans une reterritorialisation de l'économie haïtienne et sans le passage des politiques publiques nationales à des actions publiques territorialisées, l'aide internationale ne sert à rien. Mais dialectiquement, la réorganisation territorialisée de l'économie haïtienne aura nécessairement pour conséquence la fin de l'« assistanat structurel » et donc du rapport de dépendance à l'aide internationale. C'est un risque que les ONG et les élites locales corrompues ne sont pas prêtes à courir d'où l'optimum de la politique du laissez-faire dans le pays.

Dans une première section, un constat de la dégradation progressive des conditions de vie de la population haïtienne est présenté. Ceci part de l'héritage colonial en matière de gouvernance économique et sociale, en passant par le processus de « centralisation » du pays, pour aboutir à la grande période de dépendance à l'aide internationale. L'une des spécificités de l'aide internationale est la prolifération des ONG et surtout des « experts du

développement local ». Ces derniers n'ont pas compris que les trafics de projets peuvent ne pas apporter de réponses soutenables et durables aux besoins de la population haïtienne. Ces aides sont allouées à la consommation sans aucun souci stratégique de relance économique par l'investissement. Le secteur touristique haïtien en est l'exemple. Qui plus est, dans le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP 2007), les disparités territoriales continuent d'exister.

En effet, ce document a été commodité par les grandes institutions internationales ainsi que les bailleurs de fonds, qui y voient une formule d'implication des populations aidées dans le processus de développement. Celui-ci nous conduit vers une seconde section dans ce chapitre qui entend analyser les ambiguïtés de l'aide en Haïti. Ces ambiguïtés sont les conséquences directes du manque de coordination du système-projet lui-même fonctionnant à partir des caprices ou recommandations des différents donateurs. De ce fait, à la multiplicité des ONG et des donateurs s'ajoute la multiplicité des méthodes d'intervention et des modes de financement. Comme résultat, les acteurs locaux ne savent pas quelle stratégie adoptée et leur processus d'apprentissage deviennent de plus en plus compliqués.

En fait, il est question de véritables enjeux sociopolitiques et économiques dans ce système-projet de développement local en Haïti. La notion de gouvernance territorialisée (locale) devient à la mode sans une réelle volonté d'intégration stratégique (des acteurs locaux) en vue de combattre les disparités socioéconomiques et territoriales dans le pays. Dans cette troisième section, l'analyse de la formule simple de l'aide au développement n'est autre que : « les ONG cherchent à remplacer l'État haïtien dans le cadre de la démarche participative ». Toutefois, la simplicité de cette formule cache l'étendue du gaspillage des ressources qui se fait au nom d'un développement socioéconomique des localités haïtiennes. Ce chapitre termine par une réflexion sur le rôle que peut jouer l'État haïtien (rôle de coordination et de facilitation des liens de proximité) dans tout le processus de transformation du territoire.

3.1. Le contexte difficile de la planification du développement en Haïti

La stratégie traditionnelle de planification du développement territorial en Haïti repose sur un éventuel sauvetage de la communauté internationale. Elle n'implique pas réellement

une mise en valeur des ressources locales pour un développement durable et endogène (Providence, 2012). Ou encore, « elle ne s'inscrit pas dans une dynamique de compétitivité interdépartementale complémentaire capable de réduire les disparités territoriales et d'enclencher le processus de compétitivité nationale » (Providence, 2012, p. 50). Depuis le séisme qui a ravagé l'aire métropolitaine de Port-au-Prince apparaît la nécessité d'une redéfinition du système-projet dans le sens où l'État haïtien jouerait le rôle de facilitateur des liens de proximités entre les différents acteurs territoriaux. Cette redéfinition met également l'accent sur la problématique de la coordination des projets au niveau local pour éviter tout gaspillage des ressources.

Dans cette section du travail, l'accent est mis sur le système traditionnel de planification en Haïti qui impose les disparités territoriales et socioéconomiques. Comme résultat, le pays perd de plus en plus sa capacité de production et devient de plus en plus dépendant de l'aide internationale et de l'intervention des ONG. Après avoir exposé les limites du système traditionnel, nous aborderons les déséquilibres dans la stratégie de développement du territoire haïtien pour enfin analyser le passage à la dépendance économique ou à l'aide-projet dans ce pays.

3.1.1. Les limites du système traditionnel

Au lendemain de la déclaration de l'indépendance (1er janvier 1804), Haïti épouse le mode de structuration spatiale et d'organisation de l'administration coloniale. Ainsi, le pays était divisé en plantations spatialisées avec, bien sûr, l'ouverture vers la mer, par des ports, afin de pouvoir commercer avec l'extérieur. Durant tout le XIXe siècle, les caractéristiques spatiales (ou découpage territorial) d'Haïti évoquaient plus une fédération de provinces avant de devenir un état unitaire (fortement centralisé) au XXe siècle.

Ce changement est surtout marqué par l'occupation américaine de 1915 qui consacre la prédominance de Port-au-Prince comme étant, à la fois, centre économique, politique et culturel du pays, d'où le slogan caricatural « tout, par et pour Port-au-Prince ». De cette manière, les décideurs publics haïtiens s'inscrivent d'emblée dans une démarche discriminatoire abandonnant ainsi, des populations rurales (pourtant majoritaire) à la paupérisation. Pire, la politique du laisser-faire et le populisme allaient créer les conditions de

prolifération de bidonvilles dans les principales villes du pays. Ainsi, l'état de sous-développement s'est généralisé pour faire de ce pays le plus pauvre du continent américain.

Actuellement, sur le plan administratif, la République d'Haïti est subdivisée en dix (10) départements, quarante et un (41) arrondissements, cent quarante (140) communes, cinq cent soixante et onze (571) sections communales. Elle se décompose, également, en soixante-trois (63) quartiers, sept mille cent soixante-dix (7 170) habitations et dix mille cent soixante-douze (10 172) localités. Selon l'IHSI (2007), sa population est estimée à 8 763 588 habitants et la densité de la population était évaluée à 324 hab/km². La répartition de la population du pays par grand groupe d'âge a présenté la structure suivante. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent 37,0 % de la population. Les personnes âgées de 15 à 64 ans représentent 58,0 % et les 65 ans et plus représentent 5,0 %. Concernant la répartition spatiale, près de 58,0 % de la population totale du pays vivaient en milieu rural.

Sur le plan économique, un pouvoir oligarchique, essentiellement commercial, est institué. La « bourgeoisie compradore », comme on dit, contrôlait l'écoulement de la production agricole et plus tard, les flux de marchandises importés dans le pays. De ce fait, il n'y a jamais eu de véritables politiques publiques d'intégration économique des territoires départementaux et le processus sous production devient la norme. Ainsi, en matière de croissance économique, Haïti affiche de plus en plus des résultats catastrophiques au point où elle a régressé à l'échelle du développement passant du 146^e rang en 2000 au 153^e rang en 2005 (DSNCRP, 2007).

À la base de ces mauvais résultats se trouvent les disparités de revenu dans la répartition des richesses du pays. Selon les statistiques de 2001, 56 % de la population haïtienne vivait en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1 \$ US par personne et par jour, 40 % des plus pauvres de la population n'ont accès qu'à seulement 5.9 % du revenu total, tandis que les 20 % les plus nantis captent 68 %. Globalement, 80 % de la population ne dispose que de 32 % des revenus et que les 2 % des plus riches seraient en possession de 26 % du revenu total (DSNCRP, 2007). À travers le temps, cette tendance évolue dans le même sens rendant ainsi plus vulnérable la grande majorité des ménages haïtiens.

Au cours des trois dernières décennies, Haïti a connu de profondes mutations qui ont accentué le « phénomène des tragédies des communs » conduisant à un état lamentable de son environnement et à des catastrophes naturelles récurrentes. Ces transformations sont

aggravées par une croissance démographique rapide (environ 10 millions d'habitants en 2009) d'où l'actuation des précarités et disparités à la fois territoriale, sociale et économique. L'État haïtien en panne de stratégie, n'arrive pas à résoudre la longue crise multidimensionnelle conduisant au processus de paupérisation massive des acteurs locaux haïtiens. Il s'agit d'instabilités sociopolitiques impactant négativement le cadre macroéconomique et la croissance de l'économie haïtienne. De ce fait, au nom de la coopération internationale pour le développement en Haïti, des ONG se précipitent pour se partager le territoire haïtien et cela de manière anarchique.

Selon les données de la Banque Mondiale, Haïti s'enfonce de plus en plus dans l'abîme du sous-développement (Dupont, 2009, p. 5-6) comme l'indiquent les indicateurs socioéconomiques et environnementaux :

- un faible revenu par habitant (430 \$ US en 2005 en parité de pouvoir d'achat) ;
- son indice de développement humain (IDH) le classe au 146e rang sur 177 pays ;
- 65 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 1 \$ US par jour en parité de pouvoir d'achat ;
- 76 % de la population vit avec moins de 2 \$ US par jour en parité de pouvoir d'achat ;
- l'espérance de vie à la naissance n'est que de 49,4 ans ;
- la mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 123 pour 1000 ;
- la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et à peine 28 % ont accès à des équipements sanitaires décentes ;
- près de la moitié de la population est analphabète ;
- 35 % seulement des enfants atteignent la cinquième année de l'école primaire ;
- l'incidence du VIH/SIDA (5 % de la population) est la plus élevée en dehors de l'Afrique subsaharienne ;
- le taux de collecte des déchets ménagers dans les agglomérations urbaines n'est que de 30 %, avec des effets néfastes sur l'hygiène du milieu ;
- la mortalité maternelle est très élevée (523 pour 100 000 naissances vivantes) ;
- la pauvreté est liée pour l'essentiel à une insatisfaction généralisée des principaux besoins. Le taux de satisfaction alimentaire n'est que de 19 % à l'échelle nationale, et 13 % en milieu rural ;
- au niveau du bilan alimentaire, la production locale satisfait 44 % des besoins, les importations pour 49 % des besoins, et l'aide alimentaire satisfait 7 % des besoins ;

- les sorties de devises nécessaires à la couverture des importations alimentaires représentent en moyenne 81 % de la valeur totale des exportations ;
- les taux de malnutrition sont élevés : 23 % des enfants souffrent de malnutrition chronique, 5 % de malnutrition aiguë, et 17 % d'insuffisance pondérale. Deux tiers des foyers ruraux seraient en insécurité alimentaire forte et le taux de déforestation est jugé inquiétant pour l'avenir.

Ces statistiques ont permis le constat de l'échec de la stratégie traditionnelle de croissance, jusque-là prônée par les élites économiques et politiques haïtiennes. Au-delà de ce constat se trouve la mauvaise allocation des dépenses publiques qui ne visent pas la consolidation des fondamentaux de l'économie. Au sens large, le système-projet de développement local en Haïti ne fait qu'augmenter ce gaspillage des ressources publiques en misant sur un faux partenariat entre les ONG et les acteurs territoriaux. De ce fait, l'aide publique au développement ne sert qu'à financer le sous-développement du pays.

Tourmentés par ces mauvais résultats, bailleurs de fonds et décideurs publics haïtiens ont opté, en 2007, pour un Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP : 2008-2010). Ce document reprend les « Objectifs du millénaire de développement » et poursuit quatre grands objectifs :

1. Impulser une dynamique forte de rattrapage des objectifs dans le sens d'un développement social plus consistant ;
2. Doter Haïti d'une économie moderne à large base territoriale et compétitive pour faire face à la modernisation accélérée des économies de la Caraïbe qui rend impérieux le rééquilibrage du rapport de compétitivité régionale d'Haïti ;
3. Moderniser l'État pour le mettre, une fois pour toutes, au service de tous les citoyens.
4. Valoriser les deux grands avantages comparatifs soit, d'une part, notre créativité culturelle (ou patrimoine historique) et d'autre part, notre diaspora.

L'objectif principal étant d'arriver, d'ici 2015, à la maîtrise d'une croissance accélérée et d'un développement social effectif, les promesses des bailleurs de fonds viennent renforcer le phénomène de « passagers clandestins ». En réalité, la tendance ainsi que les conjonctures économiques ne sont pas forcément prises en compte et maîtrisées. Il s'agit d'une légèreté dans la compréhension et l'interprétation des faits stylisés de cette économie en développement. Ici se précise une critique fondamentale de cette démarche de rattrapage économique qui ne fait que proposer des pistes de solution à dessein de cacher le gaspillage des ressources et l'arbitraire dans la planification du développement du pays. La « culture de

dépendance » ainsi que les « politiques du laisser-faire » continuent de s'appliquer ou de s'étendre, malgré les externalités négatives qu'elles entraînent.

En Haïti, se développe un véritable malaise dans la planification du développement créant de plus en plus de déprédation de l'espace tant urbain que rural. Il s'agit d'une méfiance légitimée par l'incapacité de l'État haïtien à transformer les disparités sociales à partir de la fourniture des services publics de base (de proximité) aux populations locales (Dorner, 2006). Ainsi, la décentralisation, tant prônée dans les discours sur la démocratie et le développement, se limite à l'intervention des ONG sans une réelle construction de l'administration locale (Oriol et coll., 1994). De plus en plus, les collectivités territoriales haïtiennes sont désignées comme interlocuteurs privilégiés de l'aide internationale malgré leur manque de moyens humains, matériels et financiers. Ainsi, la décentralisation témoigne d'un processus de développement à plusieurs vitesses dans lequel les disparités empêchent toute convergence de proximité des acteurs impliqués.

À la suite du séisme dévastateur (12 janvier 2010), l'économie haïtienne, plus que jamais fragilisée, cherche à se réinventer. La valeur totale des dommages et des pertes causés est estimée à 7,9 milliards de dollars. Ce montant équivaut à un peu plus de 120 % du produit intérieur brut du pays en 2009. La valeur des actifs matériels détruits (les unités de logement, les écoles, les hôpitaux, les bâtiments, les routes et les ponts...) a été estimée à 4,3 milliards de dollars (55 % des effets totaux de la catastrophe). La variation des flux économiques (perte de production, réduction des chiffres d'affaires, perte d'emploi et de salaires, augmentation des coûts de production, etc.) atteint 3,6 milliards de dollars (équivalent à 45 % du total). Le logement est sans aucun doute le secteur le plus touché par le séisme compte tenu du fait que les dommages totaux s'élèvent à 2,3 milliards de dollars.

Les perspectives de développement pour Haïti cherchent à attirer l'attention sur le « malentendu de départ » mettant en face le projet de l'élite et celui des populations défavorisées (Manigat, 1959). Faute de consensus national, les crises structurelles (socioéconomique et politique) persistent, handicapant ainsi tout projet de développement territorial. Ceci reste visible à travers les disparités sociales et territoriales faisant du milieu rural, la négation des projets urbains. Plus l'État s'entête à vouloir tout centraliser et planifier, plus la culture haïtienne ne pourra jouer son rôle véritable de ressources territoriales et moins les politiques publiques d'aménagement du territoire deviennent cohérentes. De ce fait, la stabilité socioéconomique et politique (source de sécurités publiques) du pays, qui est la

condition de base du développement endogène et durable, est loin d'être effective. La reconnaissance de l'identité culturelle haïtienne peut aider à une reterritorialisation des activités économiques et une mise en compétitivité des départements du pays.

Toutefois, certains traits culturels haïtiens peuvent être considérés, éventuellement, comme freins au regard des choix économiques et des politiques publiques d'aménagement du territoire. Il s'agit de la culture du chef en Haïti donnant lieu, sur le plan politique et tout au long de l'histoire de ce pays, à des problèmes d'agence, de « passager clandestin » (passagers clandestins), de « sélection adverse », etc. Selon cette mentalité, celui qui commande n'a aucun compte à rendre et ne peut surtout pas déléguer des responsabilités, ce qui ne permet pas la cohésion sociale. L'idée est de pouvoir transformer les faiblesses en force à partir d'un consensus des acteurs territoriaux sur l'identité nationale. Autrement dit, elle cherche à modifier certaines pratiques comme : « la futilité de la vie », « l'égalitarisme communautaire », « le présidentialisme » et « le fatalisme ». Ces traits culturels agissent, à tous les niveaux dans la vie sociopolitique haïtienne, de manière à modeler les relations économiques ou le marché lui-même.

3.1.2. Les déséquilibres dans la planification du développement

Quand, dans la constitution du 29 mars 1987 (en vigueur), des compétences en planification du développement sont octroyées aux collectivités territoriales (surtout à la municipalité), l'idée est de développer des relations de complémentarité pouvant se traduire en une multiplicité d'équilibres. À ce stade, le législateur haïtien cherchait à contrebalancer les différents mécanismes organisationnels (Matsuyama, 1995b). Ainsi, des interventions publiques locales « sont censées pallier les défaillances de marché, corriger les imperfections de marché à l'équilibre » (Gaffard, 2005, p.27). Par des politiques publiques locales, chaque collectivité accompagnerait la croissance des industries locales et encouragerait l'implantation d'autres firmes sur leur territoire. Cette stratégie de développement entendait lancer la dynamique de compétitivité par une stratégie nationale de complémentarité. Mais dans la pratique, cette imbrication n'est pas évidente du fait des excès de zèle des dirigeants de l'État haïtien qui n'a jamais transféré les moyens à l'administration locale.

En fait, il s'agit de la problématique sur les relations entre les inégalités et la croissance en Haïti qui, par son système centralisé, encourage les disparités territoriales. Ce

système révèle les choix de politiques publiques, en matière de croissance économique, qui sont préjudiciables au développement équilibré du territoire haïtien. Tout se fait en faveur de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et de certaines villes des départements comme Cap-Haïtien, Jacmel, au détriment du reste du pays. Ainsi au niveau spatial, « des déséquilibres entraînent la dissociation entre les lieux de production et les lieux de vie et de consommation des populations défavorisées » (Gaffard, 2005, p. 31). Les attentions sont fixées sur ces villes tandis que les populations rurales sont attirées dans l'abîme profond du processus cumulatif du sous-développement. Ceci remet en cause la stratégie de développement concentrée géographiquement et qui, même après le séisme du 12 janvier 2010, perdure.

L'enjeu du développement territorial en Haïti est de créer une dynamique de croissance forte, à l'échelle départementale, assortie d'une égalisation des revenus primaires (Gaffard, 2005). En ce sens, on considère l'impact des inégalités sur la croissance économique de ces départements (10), en passant par l'absence de stratégie nationale cohérente de mise en valeur de l'ensemble du pays. Afin de combattre les disparités territoriales, l'État haïtien peut faciliter les initiatives locales en donnant aux acteurs locaux les moyens de développer des liens de proximités (géographiques, institutionnelles et cognitives) selon la dimension spatiale. C'est de cette manière que le développement local sera possible dans ce monde globalisé dans lequel le degré de performances détermine le bien-être global de la population haïtienne. Dans ce travail, la thèse soutenue est que la croissance est d'autant plus forte quand le développement territorial est moins inégal contrairement à la pratique en Haïti.

Sur le plan organisationnel, il est possible de concevoir une croissance moyenne (départementale) à partir d'un processus d'agglomération. Cependant, l'aménagement de quelques sites industriels en Haïti dans les années 60-70 obéit à une relative concentration sectorielle dans le département de l'Ouest : les industries de sous-traitance, agroalimentaires, etc. Il s'agit d'une structure qui peut être qualifiée de centrique, caractérisée par un taux de croissance d'abord fort et qui décroît au fil des années. De ce fait, le rythme de convergence entre les différents départements du pays s'est affaibli dans les années 80 – 90 faisant de la décroissance globale du pays un résultat de l'inégalité de son système productif. Cette décroissance explique l'absence de phénomènes d'intégration économique des différentes localités (des 10 départements du pays) qui n'ont pas pu développer des activités économiques pour une croissance endogène.

L'absence d'intégration économique du milieu rural en Haïti ne favorise pas des mécanismes de concentration au bénéfice de chaque collectivité départementale. Cette dernière ne peut donc pas développer son potentiel initial afin de gagner en productivité et faire croître la taille de son marché. Ainsi, les externalités négatives (interrégionales) de cette stratégie nationale de croissance, à deux vitesses, ne permettent pas d'optimiser la performance globale du pays (Gaffard, 2005). Autrement dit, le sous-investissement local, dans des activités porteuses d'externalités positives entre les collectivités départementales, rend la situation du pays sous-optimale (Bertola, 1993). Ainsi, les déséquilibres de localisation activent la distribution inefficace des ressources du pays en minimisant le poids des acteurs locaux dans le processus de développement.

Dans ces circonstances, l'exode rural et la prolifération de bidonvilles dans les principales villes du pays (à commencer par l'aire métropolitaine de Port-au-Prince) témoignent de la stratégie de survie des populations défavorisées et abandonnées. Le département de l'Ouest accueille près de 1/3 de la population totale et consacre l'immobilité relative de la main-d'œuvre. Le défaut d'intégration économique détruit les chances de relations de proximité entre les acteurs locaux tout en validant les inégalités de développement considérées comme inévitables. Ainsi, la géographie économique du pays présente les limites de cette localisation des activités productives et explique les écarts de salaire entre les agents économiques. Il s'agit de comprendre le renversement de la localisation (au détriment du milieu rural) des moyens de production pouvant expliquer les incapacités locales d'apprentissage et d'innovation. Ces incapacités locales peuvent se traduire par des conditions d'adaptation aux déséquilibres (Gaffard, 2005) territoriales.

L'analyse des relations entre croissance et inégalité de développement de la société haïtienne est déterminée par référence aux choix de dépendance des décideurs publics vis-à-vis de la communauté internationale. Cette dépendance se manifeste par les conditionnalités qui accompagnent l'aide publique au développement. Les bailleurs de fonds deviennent omniscients (ce sont eux, les planificateurs du développement socioéconomique) et décident des subventions et des ajustements structurels. Dans cette situation, les inégalités de développement ne sont pas prises en compte dans des décisions politiques, mais servent de prétexte d'alignement de l'État haïtien sur les grandes lignes des politiques néolibérales : l'aide au financement de la consommation. Ainsi, le sort des populations défavorisées des

départements est livré entre les mains des ONG sans un souci d'amélioration des techniques de production et une coordination des acteurs territoriaux.

En clair, la planification du développement en Haïti se déplace d'une préoccupation normative, sur l'action à mener par décideurs publics contre les inégalités, vers une prescription des « experts importés » au nom des conditionnalités de l'aide. Les recommandations de ces derniers sont assez standards comme si leur seule présence suffisait à encourager la croissance et l'innovation. Il y aurait des changements de direction dans les stratégies locales de développement, de manière naturelle, qui permettrait de corriger les défaillances du système. Le seul point de vue dynamique à retenir c'est la mise en concurrence des départements et des acteurs territorialisés qui se transforment en chasseurs de projets de développement local. Le défi, pour l'État haïtien, est de transformer cette logique de concurrence par des stratégies de compétitivité et de gouvernance territorialisées de ces territoires.

En effet, une convergence des 10 départements du pays, vers une croissance économique acceptable, ne peut pas se faire dans la divergence des méthodes. Un tel processus de changement structurel concerne une recombinaison des liens de proximités entre les acteurs locaux sous la coordination de l'État comme régulateur macroéconomique. Cette stratégie d'intégration socioéconomique des départements permet la création des richesses et l'atténuation des déséquilibres. Cet aspect macro échappe au système-projet actuel des ONG en Haïti et il fragilise de plus en plus tout processus de développement endogène à la fois local et national.

La configuration actuelle de l'économie haïtienne est caractérisée par le sous-emploi des ressources productives. Elle est dominée par le modèle de type « cœur-périphérie » malgré les limites constatées du fait des fortes fluctuations des produits de consommation (importés) et l'enclavement des marchés intérieurs (commerce entre les départements). Cette situation conduit, inévitablement, à une absence de stratégie coopérative entre les départements, se traduisant par des écarts significatifs d'accumulation et d'investissement du capital public. L'essentiel concerne la façon dont les décideurs publics haïtiens traitent les déséquilibres qui surviennent (Amendola et Gaffard, 1998 ; Saraceno, 2005). L'absence de complémentarités, à la fois d'offre et de demande, sur le marché haïtien vient compliquer tout ajustement structurel pour le développement du pays. Elle favorise des tensions inflationnistes qui sont préjudiciables à la croissance globale et au bien-être des acteurs territoriaux haïtiens.

Dans ce contexte, la grande inertie des choix de localisation des acteurs économiques sur le territoire haïtien se justifie par les coûts d'ajustement élevés et la volatilité des anticipations. Généralement, « plus les coûts d'ajustement sont faibles, plus les choix de localisation sont soumis à des logiques récurrentes de changement comportemental » (Gaffard, 2005, p. 37). Or, les discriminations territoriales dans l'aménagement industriel du territoire haïtien rendent très coûteux les changements de localisation des firmes. Elles sont partie prenante des facteurs d'instabilité des stratégies de croissance locales. Par ailleurs, le déficit de vision globale des décideurs publics haïtiens augmente la vulnérabilité aux chocs spécifiques négatifs et précise le caractère injuste de la distribution spatiale. Il y a lieu de présumer que les politiques publiques de développement économique se trouvent tantôt sur l'axe de l'« assistanat structurel », tantôt sur celui du « dilemme de changement » (en référence au modèle de triangle d'incompatibilités du chapitre précédent).

Ce problème d'aménagement industriel du territoire haïtien n'est autre que celui de la répartition des firmes appartenant à différents territoires et conduisant à une relative stabilisation des échanges commerciaux entre les départements. Cette stabilisation témoigne la capacité des économies locales à développer des liens stratégiques pour contrôler les fluctuations des produits importés. Ces mêmes liens sont à la base des processus cumulatifs, destructeurs de productions locales et de ressources naturelles. L'alternative à ce système discriminatoire est une recomposition du tissu productif passant par la recherche de stabilisation et d'équilibre spatial du développement socioéconomique. En attendant, le fort déséquilibre spatial occasionne une faible interdépendance, à la fois productive et de la demande, des acteurs territoriaux et des départements. La relative stabilisation, des rapports de production, ne permet pas l'équilibre du développement national, mais fragilise la croissance globale, l'emploi et le bien-être en Haïti.

Dans un système territorial enclavé comme celui d'Haïti, les mécanismes de régulation locale et globale sont incohérents et perturbent les relations économiques interdépartementales. Un tel système ne facilite pas le passage, des politiques sectorielles départementalisées, à la dimension macroéconomique (nationale) à la fois de l'offre et de la demande. En raison de ces perturbations, il y a une très faible mobilité du travail et donc, très peu d'ajustements possibles du taux d'activités de la population haïtienne. Les mouvements migratoires à l'intérieur du pays ne font pas l'objet de politiques de stabilisation de la production nationale et des écarts interdépartementaux des salaires. Ces mouvements de

population sont plutôt réalisés de manière anarchique, sans une logique de planification du développement, en dehors de dispositifs d'accumulation du capital d'une politique macroéconomique claire.

Selon Gaffard (2005, p. 38), « L'enjeu des ajustements, de la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux, et des politiques de croissance est de contenir les perturbations qui affectent la capacité productive, en fait, de maintenir les relations de complémentarité horizontale (entre activités ou secteurs) et verticale (entre investissement et consommation finale) ». Cet enjeu d'ajustements, dans les relations interdépartementales en Haïti, vient des dispositifs d'aide publique au développement fournis au pays. En réalité, ce transfert monétaire agit négativement sur l'activité productive locale (baisse du taux d'activités, hausse du chômage) et conduit au déclin irréversible des industries localisées. Il s'agit d'absence de politiques publiques intégratives grâce auxquelles le processus d'apprentissage local et de diversification des activités permettrait de soutenir la croissance globale. Ainsi, apparaît clairement la nécessité de développer sur chaque département du pays, des activités diversifiées et complémentaires afin d'améliorer leur performance.

Dans ce contexte, l'État haïtien cherche à prouver sa capacité à combattre les distorsions, créées par les fluctuations du commerce international (Amendola et Gaffard, 1998), par le renforcement des structures productives territorialisées. En occurrence, les déséquilibres (territoriaux) de marché peuvent être maîtrisés et limités, de manière à préserver le potentiel de croissance. L'emboîtement des structures de développement local relève de la régulation macroéconomique de l'État en quête d'efficacité. Par des politiques publiques, la réduction des inégalités de développement dépend de la coordination macroéconomique passant par des restructurations internes.

En effet, ces politiques publiques cherchent à répondre aux défaillances des marchés et du système-projet de développement local, en mettant en œuvre des mécanismes d'incitations individuelles de proximités partagées. Ainsi, l'objectif est de favoriser la coordination des acteurs territoriaux en anticipant la croissance concomitante sur les départements et les imperfections des marchés. De cette façon, les politiques de développement local peuvent tenir compte, essentiellement, de la création d'avantages génériques locaux (Gaffard, 2005).

3.1.3. Le passage à l'aide internationale

La stratégie de développement basée sur le rapport, entre un « cœur » développé et dominant et une périphérie soumise, a longtemps modelé les rapports économiques internationaux. D'un côté, il y a des pays riches et grands bailleurs de fonds et de l'autre les pays pauvres et aidés. Ainsi, dans le cadre de l'aide publique au développement, les pays riches se sont octroyé le droit d'imposer aux pays pauvres des règles de conduite pour les aider à combler leur « retard de développement » (Gaffard, 2005). Aussi, les grandes institutions internationales ont eu pour mission première d'accompagner l'ouverture économique des pays en développement par leur mise en concurrence avec les pays riches.

Tout compte fait, cette politique libérale internationale n'a conduit qu'à une aggravation de la situation économique de la plupart de ces pays aidés notamment Haïti. Les pays qui n'ont pas accepté ces directives des grandes institutions internationales et de l'aide au développement sont les seuls à pouvoir s'en sortir. C'était le cas des pays asiatiques comme la Chine, l'Inde, les quatre Dragons..., qui n'ont pas suivi, à la lettre, les recommandations internationales en matière de libéralisme économique. Aujourd'hui, leur croissance économique spectaculaire (surtout celle de la Chine) modifie la configuration géopolitique mondiale sans remettre en question l'hégémonie occidentale.

L'économie géographique continue d'approcher la problématique du développement à partir du modèle « cœur-périphérie » légitimant, ainsi, les inégalités régionales. Cette approche montre que parfois ces modèles permettent de dynamiser le développement économique, mais souvent ils sont des freins à celui-ci. Elle permet de repenser les stratégies d'acteurs et des politiques régionales capables de traiter des problèmes de coordination dans une logique de complémentarité aux niveaux régionale et interrégionale (Gaffard, 2005). L'économie géographique peut aider à comprendre ce qui se passe à l'échelle nationale (en Haïti). En effet, les mêmes disparités territoriales de développement sont d'actualité et impliquent une intervention publique efficace pour les combattre. La question centrale devient la conciliation des performances nationale et locale dans un souci de développement équilibré des différents échelons territoriaux.

Dans le contexte haïtien, la réponse à cette problématique renvoie au lien qui unit le potentiel de développement des départements et les politiques publiques locales à mettre en œuvre (Gaffard, 2005). Jamais les dirigeants du pays n'ont pensé la croissance globale par un

équilibre géographique dans la mise en valeur du territoire haïtien. De ce fait, les politiques régionales et locales appliquées ne prennent pas en compte l'enjeu du rapport coût/efficacité dans l'aménagement des grandes infrastructures facilitant la croissance de la production. Au-delà de cette réflexion se trouve le besoin de poser le problème d'équité et de bien-être dans ce pays en crise profonde.

En effet, Haïti a besoin d'enclencher son processus de restructuration spatiale de ses activités économiques. Comme le soutient Gaffard (2005, p. 19), « un développement local est pérenne pourvu qu'il s'inscrive dans le cadre d'un réseau dense de relations de complémentarité à la fois internes et externes ; la performance globale est tributaire du degré d'égalité de développement, lui-même garanti par cette même densité des relations de complémentarité ». Loin de travailler pour réduire les disparités territoriales, les politiques publiques en Haïti consacrent la domination du milieu urbain (mal entretenu et avec des bidonvilles) sur le milieu rural (abandonné et marginalisé). Pourtant, l'économie du pays est essentiellement agricole et repose sur le milieu rural qui accueille environ 57.8 % de la population (IHSI, 2007). Cette domination, selon les modèles cœur/périphérie, suppose des mécanismes d'agglomération des activités dans les départements (l'ouest, le nord, et le sud) considérés comme centre au détriment des Départements périphériques (l'Artibonite, le Nord-est, le Nord-ouest, le Centre, les Nippes, la grande Anse et le Sud-est) dédiés à des activités traditionnelles.

La restructuration spatiale des activités économiques cherche la mobilité géographique et l'équilibre dans la localisation des moyens de production. Elle s'intéresse donc à plusieurs pôles d'attraction pour chaque département du pays en tenant compte des fluctuations endogènes, plus ou moins erratiques, des conditions de coordination des acteurs territoriaux (Gaffard, 2005). Il s'agit de promouvoir à la fois, le développement équilibré des Départements du pays dans un environnement globalisé et la limitation des inégalités de développement comme facteur de croissance économique pour Haïti. La restructuration exige une grande capacité, des interventions publiques, de réformes structurelles favorables à la coordination des acteurs impliqués.

En ce sens, la croissance économique en Haïti se traduit par des changements qualitatifs garantissant une cohérence dans l'accumulation des différents facteurs de production (Gaffard, 2005). On mettrait à bonne contribution à la fois les progrès techniques exogènes et la croissance de la population haïtienne afin d'harmoniser l'accumulation de

capital physique avec l'accumulation de compétences ou de connaissances. Ainsi, les politiques publiques peuvent servir à accroître la productivité du travail (Lucas, 1988), à élargir la gamme disponible des biens d'équipements (Romer, 1990) ou de consommation (Grossman et Helpman, 1991) tout en renforçant la division du travail. Toutefois, l'action publique à l'échelle départementale en Haïti peut tenir compte des aspects caractéristiques de chaque territoire selon leur logique évolutive interne. Autrement dit, les conditions initiales de développement, de chaque département, jouent sur leurs dynamiques de performance à moyen et long termes.

La localisation du processus de développement ne se réduit pas à des actions disparates (projets) réalisées par des ONG au niveau local. En fait, ce système aide-projet (des bailleurs de fonds et des ONG) ne facilite pas forcément des relations de proximités entre les acteurs territoriaux eux-mêmes. Il néglige les phénomènes d'externalités de spécialisation (externalités de Marshall-Arrow-Romer), d'urbanisation (externalités de Jacobs) et liés à la concurrence (externalités de Porter). Ainsi, les petits projets de développement local en Haïti ne se préoccupent pas de la complémentarité des stratégies de développement, mais de la manière dont le statu quo peut être construit et conservé. Les différences de performances de croissance sont donc réduites aux problèmes de capacité d'absorption de l'aide et des différences de technologie sans un souci réel de la coordination de la vision des acteurs territoriaux.

Dans ces conditions, l'aide au développement conduit aux ajustements des déséquilibres territoriaux et à un phénomène de trappe au sous-développement du pays. La logique de l'aide internationale nourrit le rapport asymétrique entre les bailleurs de fonds et les acteurs locaux sous le contrôle des ONG nationales et surtout internationales. Ainsi, les programmes d'ajustement structurel ne déterminent pas les performances locales et globales de croissance, mais représentent, fidèlement, les nouvelles configurations de la dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds. Du coup, aucune dynamique économique endogène n'est présente aux conditions initiales, ce qui handicape toute structuration interne et externe des différentes relations économiques locales. Autrement dit, les différents échelons territoriaux en Haïti ne participent pas à la création d'une complémentarité horizontale donc à une interdépendance des investissements publics. Le système-projet des ONG ne peut pas se préoccuper de cette complémentarité, aussi bien locale qu'interdépartementale, qui peut être la véritable source de la croissance (Gaffard, 2005).

Le véritable processus de développement d'Haïti dépend de la mise en œuvre des complémentarités locales et interdépartementales. Il s'agit de miser sur des activités ou des entreprises à fort potentiel d'apprentissage et de gains de productivité (Kaldor, 1985 ; Lucas, 1993). Une fois ces conditions réunies, commence le processus de résorption des déséquilibres territoriaux. Selon Gaffard (2005, p. 25), « le développement local est bien davantage subordonné à la capacité de créer et de conserver des relations de complémentarité de différentes natures (complémentarités productives, complémentarité entre offre et demande, complémentarités de demande) qu'aux propriétés intrinsèques des technologies ». En Haïti, les multiples projets de développement localisés ainsi que la pluralité des modes d'intervention des ONG n'obéissent pas à ce principe de complémentarité.

En effet, les performances des ONG en matière de projets de développement en Haïti méritent d'être mesurées à partir de la transformation physique de territoires, mais surtout, à partir de l'augmentation des connaissances, des expériences, des compétences, brèves, des capacités spécifiques des acteurs locaux. Toute cette actualisation des acteurs locaux peut contribuer au développement local que si la coordination, aussi bien qualitative que quantitative, des activités productives est effective. De ce fait, le caractère instable et éphémère des projets financés par l'aide publique au développement ne conduit pas, forcément, à des externalités locales pécuniaires (Gaffard, 2005). Donc, il s'agit d'un « dilemme de changement » (voir le chapitre 2 du travail) d'autant plus que le développement, dans un périmètre géographique déterminé, exige la mise en œuvre des relations locales de complémentarité. Ce qui montre la fragilité du développement local et toute l'importance de la légitimité des intervenants extérieurs.

L'État haïtien, au moyen de politiques publiques locales, est le seul capable de corriger les imperfections et les défaillances de l'aide au développement. Au-delà des stratégies locales, il décide de la nature et de la forme des infrastructures de base (Transport, Logement, Communication) tout en facilitant la croissance des secteurs clés (au moyen de subventions, primes, réductions d'impôt) de l'économie. Ainsi, la tendance de le remplacer par les ONG dans la planification du développement local est antipathique à toute volonté réelle de changement et d'amélioration des conditions de vie des populations locales. La mise en concurrence des différents départements du pays (intra et interdépartementaux), dans une logique nationale de complémentarité, permet des interventions publiques de correction des déséquilibres territoriaux et de transformation des processus cumulatifs. Les politiques

publiques locales deviennent des stratégies de compétitivité des départements selon la vision nationale de développement.

Tout compte fait, le système-projet de développement participatif local, tel que proposé par les ONG et soutenu par les bailleurs de fonds, ne peut pas contribuer à la mise en place des stratégies locales de compétitivité ou des gains de parts de marché. Cela peut s'illustrer d'une manière assez simple. Deux ONG intervenant sur un même territoire communal n'engagent pas de dialogue sur la nature des besoins locaux et la manière la plus appropriée d'y répondre. Elles fonctionnent, de préférence selon leur mode de financement respectif en fonction des critères définis par chaque bailleur de fonds. Ainsi, les projets réalisés ne sont pas, forcément, complémentaires et créent plus des confusions dans le processus d'apprentissage des acteurs locaux qui deviennent des chasseurs de projets sans une réelle accumulation de compétences. La complexité de ce système et surtout l'absence de convergence des méthodes de réalisation des projets locaux renforcent les disparités territoriales. Dans ces conditions, la coordination des acteurs locaux pour le développement de leur territoire n'est que prétexte pour les maintenir dans la dépendance.

La dynamique locale de développement en Haïti a besoin de distinguer les relations de coopération industrielle des relations de marché. Elle cherche à « renforcer les premières dans le cadre des relations intrarégionales, de renforcer les secondes, dans le cadre des relations interrégionales » (Gaffard, 2005, p.28). L'objectif étant de créer les conditions de rendements croissants, les projets participatifs locaux de développement pourraient agir sur les capacités locales de production et d'apprentissage des acteurs en leur fournissant les outils et moyens d'y parvenir. Les ONG ne se préoccupent pas de mettre au centre, de leurs objectifs d'accompagnement des acteurs locaux, les relations de complémentarités locales et interrégionales. Ainsi, les projets locaux qui sont réalisés ne misent pas nécessairement sur les interdépendances à la fois des acteurs locaux et des départements du pays. Faute de quoi les projets (dits participatifs) des ONG ne témoignent que des échecs de l'aide publique au développement dans la mesure où, celle-ci visait-elle l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres en Haïti ?

Malheureusement en Haïti, les politiques publiques de développement local sont, naturellement ou naïvement, tournées vers le soutien des ONG et des différents bailleurs de fonds. L'État haïtien ne se préoccupe plus des tissus productifs locaux, mais des critères d'adaptabilité définis par les grandes institutions internationales. Au gré des variations des

conditionnalités de l'aide, l'utilisation individuelle des ressources du pays consacre la montée en puissance d'une nouvelle élite locale complice de l'exploitation des aspirations des populations locales. L'aide au développement trouve son fondement dans le renforcement des ambiguïtés des modes de financement des projets et dans la négation de toute coordination des acteurs locaux pour un développement socioéconomique territorialisé. Ainsi, le développement local en Haïti ne prend pas en compte la mise en œuvre à la fois des médiations locales et des avantages spécifiques susceptibles de favoriser les structurations internes des départements.

3.2. Les ambiguïtés de l'aide-projet en Haïti

La notion du développement local fait l'objet d'un débat contradictoire entre les partisans d'une intervention de l'État facilitant la coordination des acteurs locaux et ceux qui prônent son remplacement par des ONG. Cette seconde option est clairement choisie par les bailleurs de fonds internationaux qui se méfient de plus en plus de l'État central, dans ces pays aidés, souvent accusés de corruption. Cette méfiance consacre le passage à l'aide décentralisée qui consiste à soutenir des projets de développement, à l'échelle locale, passant par l'intervention des ONG. Ces dernières, pour être compétitives sur le « marché du financement de projets », cherchent à s'adapter aux différentes méthodes des bailleurs de fonds tout en promettant un transfert de compétences aux acteurs locaux. Ce qui rend encore plus complexe ce système-projet qui utilise une diversité de méthodes d'intervention et de modes de financement.

En Haïti, l'aide au développement ou l'aide-projet échappe à tout processus de complémentarité du fait que l'État n'arrive pas à jouer son rôle de coordination. Les collectivités territoriales souffrent de problèmes d'efficacité techniques et de concurrence, n'arrivent pas à élargir leurs bases de compétences en structurant leurs marchés locaux. Autrement dit, le développement local exige des relations de complémentarités des initiatives locales de production, fonctionnant comme un mécanisme d'assurance, dans des mécanismes de marché. De ce fait, « la dimension locale des réseaux et marchés ne fait pas des territoires concernés des îlots qui peuvent se suffire à eux-mêmes » (Gaffard, 2005, p. 26). Au contraire, les départements entre eux puis les initiatives locales de développement n'entretiennent pas des relations d'échange inter et intra-industrielles. Voilà ce vers quoi tendent les projets

locaux de développement, dits participatifs, des ONG à partir de l'intervention de leurs « experts en développement ».

3.2.1. Le défaut de coordination du système aide-projet en Haïti

Depuis son apparition dans la planification du développement en Haïti, l'aide publique au développement posait le défi de coordination des multiples donateurs. L'idée d'une coordination de l'aide par l'État haïtien, à travers son administration centrale, n'est que prétexte pour justifier les politiques du « laisser-faire » et de « dépendance ». L'État lui-même est soumis à des conditionnalités visant à le transformer par des programmes d'ajustement structurel. D'autant plus que l'aide internationale, avec le temps, a passé de l'aide-projet à l'aide de programmation (à forte conditionnalité), pour aboutir au Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP). Désormais, les transferts de ressources vers Haïti seraient accompagnés de politiques publiques opérationnelles donc de procédures et de pratiques pour rendre l'aide efficace. Faute de stratégie de coordination, l'utilisation de l'aide en Haïti révèle des problèmes liés à son absorption, sa gouvernance et le gaspillage de ressources publiques.

En effet, une coordination de l'APD sur le terrain engage le processus de mise en conformité des projets par rapport à la stratégie nationale de développement. L'utilisation de l'aide au niveau local, comme implication systématique de la coordination, peut être transformée par l'implication et l'incitation des acteurs locaux. Ainsi apparaît la nécessité de relier la coordination des donateurs aux utilisations de l'aide ou encore de questionner la relation entre les donateurs et bénéficiaires haïtiens. Selon Balogun (2005), cette relation, appelée l'alignement donateur-bénéficiaire, n'est autre que le rapport de force entre les stratégies, programmes et dialogue politique du pays donateur et les stratégies de développement nationales du pays aidé. En consacrant la domination de la vision développementaliste du pays donateur sur celle du pays partenaire, l'aide crée une rupture avec les priorités stratégiques et les institutions locales. Ce qui impacte, négativement, la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement endogène et durable.

Selon Bigsten (2006, p. 81), « les donateurs influent sur les gouvernements bénéficiaires via le transfert de ressources, mais également via le dialogue politique et la conditionnalité, ou tout comme ». Souvent en Haïti, la contrainte majeure identifiée est la

faiblesse des institutions publiques qui, elle, justifie la prolifération des ONG et de leur assistance technique dans le cadre de la planification du développement local. Ce passage obligé pose le problème de la pertinence des liens de coordination entre les donateurs et les bénéficiaires de l'aide. Les premiers étant nombreux, indépendants et non coordonnés, ce qui implique l'inefficacité de l'aide et pose ainsi les fondements de l'aliénation des seconds vulnérables. De ce fait, chaque donateur ne se préoccupe que de ses propres objectifs commerciaux et de sécurité, sans pour autant s'intéresser aux problèmes d'actions collectives localisées. « Les agences d'aide cherchent à maximiser leurs budgets d'aide, ce qui leur demande de satisfaire leur Parlement et différent groupe de pression » (Bigsten, 2006, p. 82).

Ce problème de coordination des donateurs peut être identifié par les difficultés de formulation des budgets d'aide, lesquelles handicapent tout effort des décideurs publics haïtiens d'appliquer des politiques publiques cohérentes. Il s'agit de l'affaiblissement des institutions du pays par la logique d'une variété de conditionnalités conflictuelles. La coordination des donateurs veut, toutefois, passer par le FMI (responsable de la conditionnalité macroéconomique) et la Banque Mondiale (responsable de la conditionnalité sectorielle et microéconomique), comme le prétend la nouvelle doctrine de l'APD. En Haïti, de plus en plus se manifeste l'incapacité de l'État à coordonner les projets dits de développement cédés par les donateurs. La structure actuelle de l'APD ne fait que miner l'apprentissage collectif et politique, des acteurs locaux haïtiens, en rendant les réformes du gouvernement moins probables, les contraintes budgétaires masquées et le partage des responsabilités conflictuel. Ce qui rend les choix politiques très restreints et souvent distordus.

La configuration de l'aide internationale fournie à Haïti peut être vue comme une mise en concurrence des donateurs et leurs modes d'intervention. Les projets apparaissent comme ce moment de conflit idéologique entre les donateurs, peu soucieux de l'environnement sociopolitique du pays et de la vision du développement partagée par les acteurs locaux eux-mêmes. De ce fait, le souci d'intégrer d'autres projets financés, par d'autres bailleurs de fonds ou même par l'État haïtien, semble secondaire par rapport à la préférence des donateurs de financer leurs propres projets. De cette manière, l'aide alimente les querelles entre les représentants et sympathisants de chaque donateur qui se préoccupe plus de leur visibilité que de soulager les populations nécessiteuses. Ainsi, les donateurs s'exercent dans la justification de leurs pratiques en rédigeant des rapports de la mise en œuvre réussie de chaque projet. Malheureusement, un développement du territoire haïtien ne peut pas procéder par une simple

agrégation de projets disparates des donateurs qui ne s'accordent pas sur le caractère complémentaire du processus de développement lui-même.

Le rôle des ONG, dans cette logique d'aide, est de perpétuer les pratiques de dépense des fonds sous la forme de projets indépendants (Bigsten, 2006). De cette façon, le véritable transfert de compétence est érodé et les politiques d'embauche (d'experts nationaux et étrangers) servent à camoufler les effets pervers des projets en donnant l'impression, aux acteurs locaux, d'une amélioration des conditions de vie. Les fonctionnaires publics et les élites locales sont attirés par les missions gratifiantes des donateurs tout en créant les conditions de détournement des fonds brefs de corruption. Il s'agit de la négligence subversive des structures de production locale qui crée des confusions entre les acteurs territoriaux et qui les empêche de consolider leurs liens de proximités (géographique et organisée). C'est la méfiance généralisée qui facilite la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide et des ONG.

La notion de coordination de l'aide est importante à la fois au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique. Les donateurs utilisent, de manière concomitante, le canal du gouvernement central et celui des communautés locales pour imposer des projets de développement. De ce fait, il existe un risque élevé de « capture par les élites », tant nationale (des politiciens véreux) que locale (des leaders locaux autoproclamés), qui maîtrisent les méthodes des projets et peuvent satisfaire les attentes des donateurs.

Il s'agit d'un système mafieux dans lequel le statu quo serait maintenu par l'accentuation du phénomène de la misère économique et de la dépendance. Selon Platteau (2004), ce système fonctionne sur la base d'une coordination connue selon laquelle les agences d'aide s'informent les unes les autres sur des comportements frauduleux parmi les intermédiaires locaux. Toutefois, rien n'est fait, concrètement, pour limiter les dégâts, car les donateurs gagnent en acceptant ce statu quo. Par contre, les populations locales ne gagnent rien à rapporter les méfaits des élites locales et des politiciens véreux parce que la pratique courante révèle la complicité des donateurs des ONG et des experts importés.

En effet, les mécanismes de fourniture de l'APD varient d'un donneur à l'autre, ils dépendent de sa vision et de la manière dont l'aide est mobilisée. D'un autre côté, ils dépendent également de la personnalité des bénéficiaires qui penseraient leurs structures économiques avant même de négocier les conditionnalités. Dans le cas d'un pays comme

Haïti, les bénéficiaires subissent la loi des douzaines de donneurs officiels (bailleurs de fonds) et des centaines d'ONG (nationales et internationales). Ces donneurs et ces ONG ont souvent des buts séparés, mais tous interviennent au nom des populations nécessiteuses et au nom d'un intérêt commun dans le développement. L'État haïtien et les élus locaux ne peuvent même pas s'imposer par des politiques publiques réglementaires de l'aide faute de moyens ou de ressources propres. L'évidence devient l'alignement de l'action publique par rapport aux politiques d'aide appliquées selon chaque bailleur de fonds et ses intérêts propres. Regrettablement, les acteurs territoriaux (gouvernement haïtien, administration locale, associations, entreprises, etc.) subissent la pression des agences d'aide et agissent contrairement aux intérêts réels du pays.

Dans de telles circonstances, le développement local en Haïti, à partir des projets cédés, ne dégage pas de consensus sur les procédures et les pratiques en vigueur. Il n'y a donc pas lieu de parler de gains potentiels pour les populations locales qui sont, en fait, des victimes. La coordination entre donneurs et bénéficiaires se résume à l'appui budgétaire et des conditions de gestion très complexes qui ne permettent pas de développer de meilleurs rapports. Ainsi, dans les discours des donneurs et des ONG, le renforcement du système de gouvernement est nécessaire tandis que le mode opératoire des transactions reste le même. Il est question, pour les donneurs, de pratiquer le braconnage en désorientant les acteurs territoriaux en quête d'avantages personnels. Il n'est pas question de contribuer à la construction des capacités organisationnelles (Bigsten, 2006) de ces acteurs impliqués.

L'appropriation de l'aide par les élites locales et les politiciens véreux leur permettent d'arbitrer, en sélectionnant les donneurs par rapport aux autres, selon le niveau d'allocation à atteindre. Cette appropriation conforte ces acteurs dans leur choix de politiques gouvernementales en dépit des effets négatifs sur l'investissement (Bigsten, 2006). En Haïti, comme dans la plupart des pays africains, l'investissement privé est très faible et l'aide apparaît comme seul recours pour financer la consommation, mais également, comme source de création d'emplois. Du coup, la méfiance de la bourgeoisie haïtienne caractérise le passage d'une économie agricole de subsistance (à faible productivité) à une économie de dépendance (les biens de consommation sont importés et l'aide remplace la dynamique de production). L'État haïtien lui-même est financé par l'aide dont l'absence de coordination fait augmenter les coûts de transaction ainsi que des incitations négatives.

Depuis 2006, un effort de coordination apparent de l'aide commence à prendre place dans les débats sur le système-projet en Haïti. Il s'agit du constat de l'inefficacité de l'aide qui n'arrive pas à atteindre les objectifs fixés, ce qui permet un retour timide de l'État haïtien sur le terrain de la coordination. Les donateurs commencent à accepter l'idée et les ONG sont regroupées en domaine d'intervention (cluster d'aide) pour réduire le gaspillage. L'aide de programmation commence à s'imposer même si l'effort de réduire l'interférence quotidienne dans sa gestion est faible. Cette nouvelle dynamique d'aide consiste à mieux gérer les flux en soutenant le programme du gouvernement plutôt que de continuer avec des projets indépendants. Toutefois, le processus reste sous le contrôle des donateurs qui veillent à ce que le pays ne s'écarte pas des principes néolibéraux.

En effet, l'objectif de réduction de la fragmentation des projets et des politiques ou encore celui de travailler à partir de la stratégie de développement des acteurs locaux ne sont que des efforts d'adaptation à une nouvelle dépendance. L'aide finance l'exploitation des maigres ressources locales, mais pas le développement du pays qui réclame des investissements productifs pour booster la croissance de l'économie locale. Les donateurs, même en étant regroupés pour financer un programme d'ensemble, agissent de manière individuelle au moment de défendre leurs intérêts respectifs. Malgré la volonté de coordonner les procédures et les conditionnalités avec les donateurs, ces derniers ne veulent pas abandonner, totalement, leurs anciennes pratiques. Leur faire respecter des procédures mutualisées reste un vrai défi pour le pays bénéficiaire, ce qui pose le problème d'harmonisation de l'aide de manière concrète.

La logique de « mutualisation des moyens » pour le développement local en Haïti n'est pas acceptable pour les donateurs, mais surtout pour les ONG. Il s'agirait d'un manque à gagner pour ces ONG qui assuraient, jusque-là, la bonne gestion de l'image des donateurs comme soucieux des autres et du sort des populations défavorisées. De ce fait, le juste milieu, en Haïti, reviendrait à agréger les préférences et les doctrines des donateurs et des acteurs locaux, deux choses qui ne sont pas vraiment conciliables. D'autant plus que l'aide ne tend à se spécialiser que dans des secteurs à faible valeur ajoutée et elle sert à doper l'économie du pays en précipitant le déclin des structures de production. Les donateurs préfèrent faire transiter l'aide, par des agences ou ONG rependues sur tout le territoire haïtien. Ils accusent, volontiers, la capacité d'absorption de l'État, mais pas le volume et l'efficacité de l'aide.

La coordination de l'aide par l'État haïtien (en termes d'activités, de projets) n'implique pas, forcément, la coordination des donateurs. Autrement dit, elle passe par un climat de confiance afin de développer des stratégies de production adaptées afin de dégager des ressources propres tout en diminuant le poids de l'aide et des donateurs. L'idée de promouvoir de véritables partenariats, entre donateurs et gouvernement bénéficiaire, peut aider à rendre plus claires les modalités de transferts d'aide. Toutefois, un changement de perception des donateurs vis-à-vis de l'État haïtien s'impose en vue de faciliter le développement des compétences en coordination de projets de développement. L'appropriation du système-projet par les ONG vient de cette mauvaise image de l'État haïtien discrédité sur la scène internationale par son manque de vision globale.

3.2.2. Les différentes formes d'aide aux bénéficiaires haïtiens

Dans les débats sur l'efficacité de l'aide internationale, par les quelque deux cents agences qui composent le secteur de la coopération internationale (Jacquemot, 2007), le constat est le « gaspillage » à la fois des ressources financières, mais également des ressources humaines. Pourtant les problèmes persistent dans les pays pauvres qui ne se donnent aucune autre alternative pour y faire face. Ce gaspillage peut se vérifier, d'abord par l'inefficacité des mécanismes de coordination (dans lesquels l'État joue un rôle secondaire) des acteurs territoriaux et ensuite par le fait que ces projets ne tiennent pas vraiment compte du contexte socioculturel et sociohistorique des acteurs territorialisés. Ainsi, peut se poser la problématique d'optimisation de l'aide (son efficacité) passant, forcément, par une appropriation par les populations aidées. Il s'agit d'une réflexion sur la gestion ou la pertinence de l'aide qui, dans le cas haïtien, part d'une harmonisation afin de découvrir de vraies stratégies au profit du pays.

La recherche de l'efficacité dans le système d'aide au développement dans le monde suscite de nombreuses préoccupations. Cependant, la principale reste l'adéquation entre les projets planifiés (par les experts) et les besoins réels des bénéficiaires en termes de dynamisme économique pour le développement de leur territoire. On assiste à une multiplication simultanée de trois phénomènes : le nombre de donateurs, le nombre de projets de développement et le nombre d'agents plongés dans la misère. Selon Pierre Jacquemot (2007), de plus en plus les projets sont morcelés et génèrent des charges récurrentes mal

appréciées au départ et mal couvertes par la suite. Dans ces circonstances, « chaque donateur traite le budget national du bénéficiaire comme un pool de ressources à disposition pour le fonctionnement et la maintenance du projet, mais avec le risque de connaître la “tragédie des communs” quand les routes sont construites, mais non entretenues et des écoles remplies d’élèves, mais sans enseignants qualifiés... » (Jacquemot, 2007, p. 163).

Un autre effort dans l’histoire de l’aide comprend les programmes d’ajustement structurel associés à des conditionnalités difficilement surmontables pour les pays aidés. Celles-ci mettent l’accent sur des choix de politique publique formalisés au nom de la « convergence universelle » des économies. Les États des pays pauvres cherchent donc à mettre en œuvre des réformes ex ante qui ne sont pas, souvent, compatibles aux spécificités locales et institutionnelles. Le « Consensus de Washington », loin de permettre une harmonisation des acteurs territoriaux dans les pays aidés, renforce l’inconsistance des politiques de développement en misant sur une démarche « Anti-état ».

Les conditionnalités de l’aide mériteraient alors l’opposition des résistances locales surtout de la part des élites (politiques ou locales) qui profitent continuellement de l’aide. Devant ce constat d’échec, « un glissement s’est opéré en direction de la recherche de résultats au lieu de conditionner l’aide à telle ou telle réforme préalable » (Jacquemot, 2007 : 163). Les pays aidés peuvent formuler des choix stratégiques, mais encore que les acteurs territoriaux arrivent à comprendre que leur seule chance de succès se trouve dans la mutualisation des ressources en misant sur leurs interdépendances (proximités géographiques et organisées).

Le débat sur l’efficacité de l’aide a conduit vers la « déclaration de Paris » (mars 2005) selon laquelle quatre grands principes sont retenus :

1. L’harmonisation des procédures entre les donateurs,
2. L’alignement des objectifs des donateurs sur les politiques nationales, l’appropriation de l’aide par le bénéficiaire
3. Une gestion axée sur les résultats plutôt que sur les moyens et
4. une « dette » (accountability) mutuelle concernant l’usage des ressources affectées au développement socioéconomique.

À partir de cette déclaration, des indicateurs statistiquement mesurables sont établis afin de mesurer l’atteinte des objectifs chiffrés à l’horizon 2010. Cette déclaration a connu un

grand succès tant dans le milieu des donateurs que dans les pays aidés. Toutefois, les résultats restent mitigés, car dans un pays comme Haïti les disparités territoriales persistent et les populations défavorisées attendent toujours une amélioration de leur condition de vie.

À chaque constat d'échec de l'aide publique internationale, une stratégie nouvelle de crédibilité est engagée tant par les bailleurs de fonds que par leurs institutions financières. La dernière en date vient des collectivités territoriales des pays industrialisés (surtout la France) qui proposent une aide décentralisée aux gouvernements locaux des pays en développement. Cependant, cette stratégie minimise, le plus souvent, les risques de « capture » de l'aide par des élites locales peu scrupuleuses (Platteau, 2003).

En Haïti, la même tendance se vérifie quand à côté des projets de développement des ONG se déploient des projets de coopération décentralisée adoptant la même méthode d'action. Le principal problème réside dans la persistance des disparités territoriales qui dominent les processus de développement en Haïti entravant toute création de liens de proximité stratégique (aussi bien géographique qu'institutionnelle) entre les acteurs territoriaux et leurs territoires.

Le dilemme du développement socioéconomique (de changement) en Haïti ne permet pas de se dispenser d'un État central déterminé et compétent. Or, les conditionnalités de l'aide au développement, dans toutes ses formes, empêchent l'État et les élus locaux à planifier de manière endogène le développement de leur territoire. L'aide crée des indisciplines de toutes sortes (chez les donateurs, les spécialistes étrangers et nationaux, les élus locaux, etc.) qui se traduisent par les échecs répétés des projets locaux.

La nouvelle formule d'aide gérée en partenariat avec des communautés locales ne fait que répéter la méthode d'approche des ONG qui se repositionnent en agents incontestés de développement. Le prétexte utilisé est la faible capacité d'absorption de l'aide étrangère par le pays où l'État semble coupé du reste de la société (Platteau, 2003). Il y aurait d'un côté l'État central inefficace et corrompu et de l'autre les ONG compétentes et fiables. De cette façon, la question de leur pertinence ne se pose même pas, car elles diffusent l'idée selon laquelle leur action est indispensable pour tout développement de ces territoires.

Penser le développement du pays à partir des expériences récentes de développement décentralisé via les gouvernements locaux relève d'un non-sens (Platteau, 2003). Les principes de la décentralisation permettent de comprendre que jamais ces collectivités

territoriales n'ont eu le transfert de compétence par le simple fait que l'État central n'en exerçait pas en Haïti. Autrement dit, sans cet exercice d'apprentissage ex ante, l'aide décentralisée ne sert qu'à renforcer le pouvoir des puissants patrons locaux (Heller, 2001 ; Francis et James, 2003). Elle sert, entre autres, à renforcer les liens de clientélisme et de favoritisme plutôt que d'élargir l'espace démocratique (Platteau, 2003).

L'État cherche à exercer son contrôle sur des composantes clés des programmes de développement décentralisé afin de contenir les éventuels agissements des élites locales. En Haïti comme dans d'autres pays sous-développés comme la Jamaïque ou l'Ouganda, la même réalité se persiste. « La participation locale est réduite à des mécanismes simulés ou contrefaits destinés à fournir une façade de consultation populaire aux donateurs » (Francis et James, 2003, p. 335). Ainsi, ces transferts de ressource peuvent facilement se transformer en source financière pour des agences locales au service et créées par une certaine élite localisée. Le phénomène inverse peut être aussi vérifié quand il y a une politisation excessive de la décentralisation : les ressources sont détournées au profit des clients politiques du pouvoir (Platteau et Abraham, 2002).

Dans une certaine mesure, la tentation de détournement de fonds reste le même si les populations locales ne parviennent pas à défendre l'intérêt commun. Déjà, des leaders peu scrupuleux sont capables de prendre des initiatives pour représenter ces populations à travers des associations qui les confèrent un pouvoir discrétionnaire. « Ils maîtrisent souvent à la perfection l'art consistant à masquer leurs propres intérêts sous le voile de préoccupations ou de besoins communautaires exprimés dans le langage en vogue dans les milieux de la coopération internationale au développement » (Platteau, 2003 : 23). C'est ainsi que des ONG locales sont souvent créées afin de leur donner un meilleur accès aux fonds internationaux pour le développement du pays. Tout compte fait, l'aide internationale n'est pas modifiée de manière significative, elle continue à être captée soit par des politiciens véreux soit par une certaine élite locale sans scrupule. À titre d'exemple, selon le ministère de la Planification et de la Coopération externe en Haïti, pas moins de 550 ONG reconnues y travaillent alors que plus de 300 autres sont en attente de probation.

L'Aide-projet révèle des difficultés énormes tant par son approche inadaptée aux spécificités territoriales que par sa négation de l'État qui seul peut imposer l'ordre de marche vers le progrès économique. Selon l'agenda « d'efficacité » du comité d'Aide au

développement (CAD) de l'OCDE, on distingue trois modalités d'aide (Severino et Charnoz, 2005) :

1. L'aide-projet ou le donateur finance une opération précise, en vérifie les étapes de mise en œuvre et liquide en général lui-même la dépense ;
2. L'aide programme qui consiste dans le financement d'une politique sectorielle et prend la forme d'un décaissement dans un « pot commun » de bailleurs de fonds, géré selon des modalités spécifiques, mais paritaires ;
3. L'aide budgétaire globale qui transfère toutes les ressources directement sur le budget du bénéficiaire.

Toutes ces formes de soutien existent en Haïti qui peut être considérée comme un cobaye parfait pour les apprentis développeurs du monde des donateurs. La première est la plus en vogue, la deuxième fait l'objet d'application dans des domaines tels que l'éducation, l'environnement... (Programmes sectoriels) et la troisième forme est la moins utilisée étant donné que pour les bailleurs de fonds l'État haïtien n'a pas les compétences pour planifier seul de développement de son territoire.

Il s'agit là des aprioris de la culture occidentale qui considère que les autres ont toujours tort et ne peuvent agir que selon la rationalité occidentale. C'est cette vision réductionniste du développement qui accompagne l'aide par des conditionnalités, on a vu, insurmontables. Parmi ces outils privilégiés de financement, l'aide-budget apparaît plus appropriée à une démarche endogène, car elle laisse plus d'initiative à l'État pour définir les grands axes de politiques publiques.

Cependant dans sa forme actuelle, « elle part de l'assainissement macroéconomique obtenu à la suite d'un ajustement douloureux, mais réussi, pour permettre ensuite de prétendre à l'annulation de la dette extérieure et pour déboucher enfin sur l'aide budgétaire globalisée » (Jacquemot, 2007, p. 167). Dans un cas comme dans l'autre, l'aide internationale s'installe dans la mentalité haïtienne (assistanat structurel) et rend difficile toute mobilisation non orthodoxe des acteurs territoriaux de cette économie en développement. Il s'agit d'un mythe de progrès et de bon voisinage qui légitime l'intervention, par l'aide, de la communauté internationale en Haïti.

3.2.3. L'hypocrisie de l'aide-projet en Haïti

Cette section consiste en une réflexion sur l'aide au développement qui, à l'origine, faisait une distinction entre pays riches (Nord) et pays pauvres (Sud) autour de ce qu'on appelle « la solidarité nord/sud ». Il s'agit des actions menées par les pays du Nord (les projets de développement) dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations du Sud. En tout cas, c'est ce qui est prôné dans les médias par les institutions internationales et les ONG. Toutefois, le caractère de l'aide révèle son ambiguïté, car les objectifs de partage équitable ne sont pas, le plus souvent, pris en compte dans les conditionnalités imposées. Dans le cas haïtien tout comme pour l'Afrique, le constat est que « la misère chasse la pauvreté » (Majid, 2003). Autrement dit, dans la grande majorité des pays aidés la situation de précarité s'accroît et les disparités territoriales (à l'intérieur de ces pays) provoquent des phénomènes de « tragédie des communs ».

Du point de vue des politiques internationales, l'aide publique au développement fait référence à un besoin de reconnaissance des pays occidentaux, mais également à leur stratégie de domination des pays pauvres, transformés selon les besoins du capitalisme. Ce projet hégémonique de l'Occident, par les conditionnalités de l'aide, sous-entend que les pays riches se fassent financer par les pays pauvres (Sogge, 2004). Ceci consiste en un alignement (adoption de l'orthodoxie économique) et un effort d'appliquer les mêmes formules (la démocratie par exemple), en un temps record. Pourtant, les pays occidentaux ont attendu des décennies avant les adoptés. Il s'agit d'une course contre la montre qui impose une nouvelle culture politique et économique sans pour autant prendre en compte les spécificités locales (culturelle, sociale, économique, politique, etc.).

Ce travail traite des projets de développement réalisés en Haïti par les ONG, mais également dans le cadre de la coopération décentralisée qui en est la nouvelle tendance. L'aide internationale peut être divisée en deux grandes branches : l'aide bilatérale (entre Haïti et un autre pays : fonds en provenance d'un seul État) ou l'aide multilatérale (entre Haïti et les grandes institutions internationales par exemple : le fonds vient de plusieurs pays). Peu importe sa forme, elle se manifeste généralement sous forme de projets de développement ou d'ajustement structurel dans le but de promouvoir le développement des territoires. La pertinence d'un tel choix consiste à expliquer la tendance structurelle de la situation de

précarité de la population haïtienne (le pays figure parmi les moins avancés) qui mérite d'être explicitée.

Pour cela, il convient de comprendre déjà la répartition de l'aide-projets sur le territoire national tout en présentant les disparités caractéristiques d'une absence d'autocorrélation entre ces projets qui ne peuvent que maintenir le statu quo. En effet, il s'agit de questionner, in fine, le rapport développé entre ces ONG et les acteurs territoriaux dans le cadre d'une organisation territoriale endogène pour le développement. On cherche à trouver des alternatives aux processus d'aide actuelle qui passent par une reterritorialisation des rapports de production à partir de l'implication des différents acteurs territoriaux (entreprises, administrations publiques, associations, etc.).

L'aide publique au développement en Haïti n'est qu'un camouflage afin de faciliter les pratiques néolibérales dans cette économie de consommation (un marché idéal pour les produits capitalistes). Les ONG se positionnent de plus en plus comme agents légitimes de développement local et paradoxalement, leur stratégie d'action est de « maximiser des profits » ou encore de minimiser les coûts (Chamillot, 2008). Elles fonctionnent donc comme des entreprises privées sur un marché de libre concurrence où l'État, impuissant, est appelé à cautionner le gaspillage de ressources publiques.

Ce système d'aide laisse très peu de place à une transformation en profondeur de la société haïtienne qui réclame un Etat fort et une implication des acteurs territoriaux autour d'un projet commun. Il crée, à l'inverse, une utopie dans laquelle l'État haïtien est caractérisé par un profond cynisme (Chamillot, 2008). Il montre une ambiguïté dans la relation entre le motif des bailleurs de fonds et les intérêts de ceux-là qui reçoivent l'aide, en plaçant les premiers dans une démarche de compréhension des autres qui cherchent à intégrer le caractère tout naturel de leur développement socioéconomique à partir de l'aide. Cette image est bien partagée et intégrée dans le plan d'action des ONG qui prétendent défendre les intérêts de la majorité des populations locales.

Selon Mary Douglas (1999), l'erreur principale des acteurs territoriaux est de croire dans la gratuité l'aide pour le développement socioéconomique d'Haïti (elle est axée sur des résultats). Mais encore de ne pas questionner « la méthodologie complexe élaborée par les donateurs pour s'assurer de la légitimité de l'utilisation des fonds » (Chamillot, 2008 : 131). En fait, les conditionnalités de l'aide créent une hiérarchisation (entre les donneurs, mais

également entre les ONG sur place) et facilitent l'ingérence étrangère au nom de la démocratie, des droits de l'homme et surtout de libéralisation du marché haïtien.

Il s'agit là d'une asymétrie des rapports de force définissant une relation de type « Maître à Élève » par des conditionnalités compliquées à comprendre et à respecter. Ce qu'oublie les acteurs territoriaux haïtiens, c'est que le développement socioéconomique consiste à ne plus être aidé tandis que la logique même de l'aide au développement donne l'impression à ces acteurs de ne pas pouvoir se passer de l'aide. Dans cette perspective, l'aide ne peut pas être viable, car elle n'a aucun ancrage culturel et politique (les associations ou ONG qui sont appelées à recevoir l'aide au nom du peuple haïtien) permettant aux acteurs territoriaux d'agir ou de penser de manière endogène. Ce système aide-projet ne fait qu'engendrer les risques de mauvaise gestion dans ce pays soumis.

La réalité conduit à une réflexion sur les transformations présumées par les résultats attendus des projets, en 20 années d'aide et d'exécution de projets de développement en Haïti. Déjà, il est facile de voir que les phénomènes combattus gagnent de plus en plus de terrain et la condition de vie globale de la population haïtienne se dégrade beaucoup vite. Les activités productives sont de plus en plus délaissées au profit d'une conception parasitaire (viens m'aider ou encore viens t'occuper de moi) qui caricature très bien la culture « d'assistantat structurel ». Dans le milieu des ONG, l'aide consiste en une action ponctuelle (Charmillot, 2008) visant à faciliter la réalisation de projets locaux par les acteurs territoriaux eux-mêmes. En réalité, cette conception est contradictoire par le fait que ces acteurs territoriaux cherchent à le faire selon la logique propre des bailleurs de fonds. Autrement dit, « la personne aidée est dépendante de la personne qui aide, la première est en position de faiblesse, la seconde en position de force » (Charmillot, 2008 : 135). Ainsi, les transferts des normes, règles et standards internationaux (prioritairement de l'exportation démocratique) deviennent les seuls critères de réussite pour le pays qui pourtant n'a pas les dispositions requises.

Dans le système-projet en Haïti, les ONG (internationales et locales) sont appelées à jouer un rôle important de sensibilisation des acteurs publics et privés qui sont considérés « plus comme des obstacles que comme des vecteurs des réformes démocratiques » (Ragaru, 2008 : 28). Elles se présentent donc en expertes de l'ingénierie démocratique et surtout de l'ingénierie institutionnelle pour aider les acteurs territoriaux à réaliser les transformations politiques et sociales nécessaires et désirées. Il est question de transferts de modèles où l'Etat est un importateur de règles et de pratiques au nom des conditionnalités.

Il ressort de ce commerce, exportation/importation démocratique, que les ONG sont, en réalité, des instruments des politiques internationales imposant au système de développement national des prescriptions qui n'ont rien à voir avec ses besoins réels. L'État haïtien, une fois piégé et dévalorisé, n'arrive plus à cerner les mécanismes concrets des problèmes sociaux, politiques et économiques de son territoire et encore moins à agir pour les résoudre de manière endogène et durable. Cette spirale de dépendance invente des processus interactifs qui maintiennent les acteurs territoriaux (élus locaux, entreprises localisées, associations...) dans un climat de méfiance (absence d'autocorrélation) dans l'univers ou le monde des ONG.

Dans le but de comprendre le fonctionnement de ce système, une démarche simple consiste à analyser les asymétries (spatiales) des projets, mais également de comprendre les freins des dynamiques territoriales en Haïti. Dans ce cadre, l'argumentation met l'accent sur les points suivants. D'abord, depuis l'occupation américaine de 1915, la centralisation du pays a accentué les disparités territoriales spatiales et la bidonvilisation des trois principales villes (Cap-Haïtien, Gonaïves et surtout Port-au-Prince). Ensuite, l'État ultra-centralisé n'avait exercé un contrôle sur le territoire qu'à travers l'armée donc jamais il n'a su implanter (sur les territoires) des institutions exerçant d'autres compétences nécessaires (déconcentration) au bon fonctionnement du pays.

Les ONG, contrairement à leur image d'experts en développement local et d'agents d'accompagnement des petites entités structurelles économiquement fragiles, pour leur survie ne peuvent pas s'attaquer de manière pérenne à ces disparités spatiales. D'ailleurs, leur stratégie de légitimation et d'actions se base sur un partenariat implicite avec les populations locales par de petits projets sectoriels qui ne sont pas interreliés. Ainsi, ces projets ne poussent pas ces populations vers un partenariat stratégique de développement avec les autres acteurs territoriaux (l'État, les Entreprises localisées, les associations patronales...). La formulation des projets par les ONG ne répond pas forcément à une problématisation territoriale de l'économie haïtienne. Les acteurs économiques territoriaux sont contraints d'adopter des méthodes et des stratégies importées pour, ensuite, se positionner sur un marché international trop compétitif (Ragaru, 2008). Ce qui accentue la politique de « laisser-faire » selon laquelle il n'existe aucune interdépendance stratégique des acteurs territoriaux qui ne s'engagent pas du tout dans un projet de développement territorial commun.

Une autre hypocrisie du système-projet en Haïti concerne l'image, un peu paradoxale, d'une interconnexion entre les populations locales défavorisées avec des « pays donateurs bienfaisants ». Les ONG nourrissent cette croyance par des combinaisons variées : « leurs actions s'inscrivent dans une perspective de sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics à travers quelques instruments prioritaires – études, séminaires et publications » (Ragaru, 2008 : 32). Les véritables enjeux d'un développement territorialisé, spatialement équilibré et pérenne (développement durable), du pays échappent à leur attention.

Or, la source principale de l'instabilité sociopolitique qui devient structurelle en Haïti est l'écart en termes de niveau de vie entre les différentes couches de la population, mais également les disparités spatiales (territoriales). Il suffit de regarder la logique d'actions des ONG, à partir des pratiques sociales locales des acteurs impliqués dans le processus de développement, pour comprendre le manque de coordination et de solidarité. Autrement dit, ces « bailleurs de fonds-bienfaiteurs » ne s'intéressent pas vraiment à la protection ou à l'émancipation des populations locales, mais plutôt ils se préoccupent de l'application des principes libéraux à l'échelle locale.

De ce point de vue, une réflexion pertinente sur un effort (modèle) de développement pour Haïti passe par une réappropriation, par les acteurs territoriaux, de la notion du développement. Cette réappropriation se manifeste dans les relations d'interdépendance et du « positionnement stratégique » capables de les propulser dans une logique de compétitivité territoriale. Il est question, pour eux, d'exercer plus d'influences et de pouvoirs dans la conception des programmes de développement territorial afin d'augmenter leur capacité opérationnelle.

Les ONG, internationales ou locales, pour être utiles peuvent se mettre au service de ces acteurs territoriaux à partir des actions publiques de l'État sur chaque territoire Département. Cette stratégie locale révèle d'un exercice difficile que ces ONG ne pourront jamais comprendre, appliquer et accepter, car elles sont motivées par leur culture de rentabilité occidentale. En effet, il s'agit d'un projet de restructuration des milieux non étatiques (non gouvernemental) dans un pays en quête de savoir-faire spécifique. C'est cette professionnalisation que les bailleurs de fonds cherchent à accompagner ou renforcer si, vraiment, leur initiative vise le renforcement institutionnel, le développement économique, la sécurité sociale et la protection de l'environnement en Haïti.

3.3. Les enjeux d'une territorialisation du système aide-projet

La persistance du sous-développement ou encore la prépondérance de la misère économique en Haïti renvoie à une réflexion sur le système-projet mettant en relation bénéficiaires (les populations locales) et donateurs (les sociétés occidentales) par l'intermédiaire des ONG. Une territorialisation de ces actions publiques locales révèle des enjeux de développement à la fois pour ces territoires, mais également pour l'économie haïtienne dans son ensemble. Il s'agit d'une prise de décisions politiques permettant la gouvernance économique, sociopolitique et environnementale. Dans cette logique, il convient de questionner le rapport entre l'aide-projet et les disparités diverses qui persistent. Ainsi, la question de l'aide, sa coordination et ses conditionnalités occupe la réflexion sur le devenir du peuple haïtien.

3.3.1. L'aide-projet et la gouvernance territorialisée en Haïti

Dans cette partie de la thèse, l'intérêt est d'évaluer la « gouvernance territoriale » c'est-à-dire les « dynamiques territoriales » des projets de développement tels qu'ils sont implantés sur le territoire national par les ONG. Il s'agit de démontrer comment les disparités spatiales dans cette approche par projet entravent tout travail de coordination de l'État haïtien piégé par les conditionnalités de l'aide. Or, la gouvernance territoriale tient compte du sens profond que donnent les acteurs territoriaux de leur rapport de force.

Ce rapport est conditionné par la vision du monde (culture politique) de ces acteurs qui sont appelés à développer des liens de proximités complexes. Le territoire devient l'émanation des acteurs publics, privés et associatifs autour d'une action publique de l'État dans une perspective de compétitivité nationale (le positionnement stratégique sur le marché international). Ainsi, une évaluation des projets locaux de développement en Haïti peut prendre plusieurs formes toutefois, la recherche d'autocorrélation paraît fondamentale si l'on cherche à comprendre les disparités spatiales entravant le développement ou la croissance économique du pays.

L'application en Haïti de la notion de gouvernance arrive à partir des critiques, dans les années 80, de l'aide publique au développement. Les bailleurs de fonds et leurs institutions

internationales ont décidé d'appliquer un nouvel outil méthodologique participatif consistant à réclamer de l'état central des réformes structurelles. Pour cause, les ONG, même dans le cadre de la coopération décentralisée, se substituent à la faiblesse (absence) de l'État dans la planification territoriale du développement. Au nom de la gouvernance, elles préconisent une forme particulière d'organisation et de gestion territoriales. Cette popularité de la notion de gouvernance cache bien le contexte historique de la substitution de l'État par les ONG qui n'arrivent pas à se fédérer, faute de légitimité et d'intérêt, et à instituer une dynamique de développement. Les acteurs territoriaux (privés, publics et associatifs) sont pris dans une spirale « d'assistanat structurel » rendant plus difficile leur mobilisation autour d'un projet commun.

D'une manière générale, la gouvernance territoriale renvoie aux dynamiques et aux capacités des acteurs territoriaux à se mobiliser et à se prendre en charge (Leloup et coll., 2005). D'un point de vue économique, il s'agit d'un processus de coordination dans le but d'organiser l'activité économique sur le territoire. Autrement dit, le développement économique national s'invente dans un cadre de coordination et d'organisation d'un processus de mise en valeur des départements à partir d'une configuration spécifique de chacun d'entre eux. De ce fait, l'État haïtien et ses structures politico-administratives peuvent évoluer (se transformer) de manière à faciliter ce mouvement de recomposition territoriale (Providence, 2012). Cette recomposition se traduirait par une reterritorialisation des rapports socioéconomiques et politiques susceptible de combattre les disparités spatiales (Leloup et coll., 2005).

La reterritorialisation d'Haïti dépend donc d'une action publique, à l'échelle départementale, enclenchée afin de redéfinir les territoires de manière stratégique (les communes ou des agglomérations). Ces échelons participent dans une nouvelle forme d'organisation spatiale facilitant la mise en commun des ressources du territoire. « Ils se construisent sur la mise en œuvre d'effets sociaux et économiques non seulement de marché, mais également de relations, d'histoire commune, de vie quotidienne » (Leloup et coll., 2005 : 323).

Cette forme d'action publique exige de l'État haïtien une présence constante à l'échelle territoriale, en activant les dynamiques des territoires Départements, dans le but d'atteindre les objectifs de compétitivités à la fois à l'échelle départementale et nationale. C'est le passage de « politiques publiques » à « l'action publique territorialisée »

(interdépendance des territoires) en mettant en interrelation les acteurs territoriaux (Élus, Entreprises et associations) et les institutions de contrôle étatiques. Delà, se développe la « gouvernance territoriale stratégique » faisant de chaque territoire Département, un « produit territorial spécifique ». La spécificité de la gouvernance territoriale de ce type en Haïti (et qui garantit son succès) réside dans l'application d'une proximité mixte (à la fois géographique et organisée) sur chaque territoire Département (providence, 2012). Cette application cherche à appuyer, ou de prendre en compte, les valeurs et les traditions (la culture locale).

Le concept de « gouvernance » est polysémique et anime le débat tant en sciences économiques qu'en sciences politiques. Dès son apparition, dans les années 80, les économistes l'utilisaient comme « mode de coordination alternatif » permettant aux acteurs territoriaux d'intégrer et façonner le marché. Il s'agit d'une nouvelle forme de régulation territoriale qui se base sur une interdépendance dynamique entre les différents acteurs territoriaux (l'État, élus territoriaux, entreprises privées, association, etc.). L'objectif étant de réduire les coûts de transaction et d'initier une logique d'actions collectives (Leloup et coll., 2005). Cette dynamique de gouvernance ne s'arrête pas aux simples institutions économiques, mais sur le plan politico-social, elle permet de réaliser des coalitions et négociations. LeGalès (1995) voit dans ce processus un partenariat interminable entre l'État et la société par des modes de coordination complexes de l'action publique. Il s'agit là de jeux d'influence et de pouvoir tout au long du processus de négociation.

La gouvernance territorialisée en Haïti permet une transformation des modalités de l'action publique territoriale. Il est question d'une rupture avec le modèle de politique traditionnel descendant qui arrive à imposer, dans cette société désorientée, une « culture d'assistanat structurel » et le « laisser-faire », tel que défini au chapitre 2. Administrer l'action publique suppose non seulement la collaboration et la négociation entre les différents acteurs concernés, mais avant tout, une reconnaissance réciproque de la nécessité d'aborder ensemble, dans un souci d'efficacité, les problèmes du développement des territoires. Ainsi, la réorganisation spatiale suppose des rapports économiques et politiques sur le territoire haïtien, en matière de gouvernance territoriale, autrement dit un construit social permanent.

En effet, cette construction dépend des stratégies publiques, sous forme de relations durables, de proximités géographiques et organisées. Chaque territoire Département se définit par rapport à son environnement bidimensionnel : interne (à partir du rapport entre les différentes communes) et externe (selon la dynamique de compétitivité entre les territoires

Départements). Selon Leloup (2005, p. 326), « il résulte d'un processus de discrimination et d'une dynamique de construction d'un dedans par rapport à un dehors ».

Ce système vise l'emboîtement des collectivités territoriales, dans l'ensemble national, en impliquant les territoires Départements dans une logique d'influence réciproque. L'essentiel est de définir des lieux d'intersection des réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), des stratégies et d'interdépendances des acteurs territoriaux. Un tel exercice dépend, également, de la transformation et de l'appropriation des ressources non valorisées des territoires afin d'assurer leur autorenforcement. Chaque territoire Département en Haïti cherche donc à développer son potentiel socioéconomique en entretenant des rapports stratégiques avec d'autres territoires-systèmes : national et international, économique, politique et social.

Deux éléments fondamentaux peuvent motiver la gouvernance territoriale en Haïti : les réseaux et les flux. Les premiers consistent en des connexions stratégiques entre les différents acteurs territoriaux et leur territoire et les flux renvoient aux informations induites. Tout se joue sur la redéfinition spatiale claire (proximité géographique) des règles du jeu en faisant intervenir des solutions (aux problèmes de chaque territoire) basées sur une coordination coopérative des acteurs territoriaux eux-mêmes. Il ne s'agit pas d'une gouvernance privée (dans laquelle une organisation serait l'acteur clé), mais plutôt, d'une gouvernance institutionnelle ou publique avec l'implication d'institution ou de structures territorialisées (collectivité territoriale, centre de recherche, entreprise, association, etc.). À ce titre, la gouvernance n'est donc pas seulement motivée, au sens strict, par l'économie ou le politique, il s'agit plutôt d'une combinaison de ces dimensions grâce aux interactions entre les différents acteurs impliqués.

L'effort de coordination territoriale implique, nécessairement, des structures complexes de partenariat entre les acteurs territoriaux autour d'un projet commun de développement de leur territoire. « Ce partenariat induit la collaboration de groupes d'intérêt divers (chambres de commerce, entreprises, associations professionnelles, organisations patronales, société civile, lobbies, élus...) dont les objectifs, les stratégies, les temporalités, les espaces de références peuvent être différents (voire contradictoires), mais qui contribuent (chacun à sa façon) à la production des facteurs de développement » (Leloup et coll., 2005 : 329). L'État haïtien pour obligation d'accompagner et de faciliter la mobilisation des autres acteurs du territoire (privés, associatifs et publics) pour et par le partage d'une même vision

de développement du pays. Il peut chercher, par-dessus tout, l'adhésion de tous les acteurs territoriaux à la nouvelle dynamique territoriale en suscitant chez eux le sentiment d'appartenance collective à ce grand projet de société.

De ce point de vue, l'action publique territorialisée implique, au côté des pouvoirs publics (l'état et les différentes collectivités), la responsabilisation de tous les acteurs socioéconomiques fonctionnant sur le territoire. Toutefois, l'État pourrait jouer le rôle d'orientation, d'animation, de pilotage et de régulation de ce nouveau système. Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à rendre le système plus démocratique (le suffrage électoral), mais surtout de faire émerger des processus de transformations administratives et institutionnelles susceptibles de rendre pérennes la gouvernance et la stratégie territoriales de développement du pays. De ce fait, le modèle de transformation économique, qui est proposé dans ce travail, repose sur la capacité de l'État à coordonner la multiplicité des acteurs territoriaux. L'essentiel consiste à définir, pour chaque niveau (communal, départemental et national), un espace identitaire, mais interdépendant et interrelié afin d'instituer des actions de productions communes (selon la logique d'une proximité mixte).

3.3.2. L'aide-projet et les disparités territoriales en Haïti

L'histoire de l'aide publique au développement en Haïti est marquée, au cours des deux dernières décennies, par la multiplication de petits projets de développement local réalisés par les ONG. Ces dernières se substituent progressivement à l'État et assurent une planification territorialisée du développement selon leur domaine d'intervention (santé, éducation, production, etc.). Toutefois, force est de constater une absence de coordination entre ces projets, qui ont entre autres la vocation de participer au développement du pays. Ainsi, se pose alors la question du rôle productif de ces « projets de développement » et de leur pertinence sur la croissance économique.

Les études empiriques réalisées, jusque-là sur cette forme « d'aide au développement » en Haïti, ont négligé la dimension spatiale passant du local au national. Une des causes du problème est la difficulté à mesurer la production et la dotation en facteurs à des niveaux départementaux dans ce pays. Ou encore la disponibilité de ces données auprès de l'IHSI et du Ministère de la planification et de la coopération externe. De ce fait, la mise en œuvre d'une évaluation de l'effet des petits projets de développement local sur la productivité

territoriale (départementale) oblige une reconstitution de ces variables, reconstitution lourde et complexe.

L'intérêt d'une évaluation de la contribution de ces projets à la croissance réside dans la pertinence du débat macroéconomique sur l'application de l'orthodoxie économique par les économies les plus pauvres de la planète (Hénin et Hurlin, 1998). Cela pose la problématique de leur développement et de la capacité de leurs partenaires internationaux à contribuer dans la résolution des disparités régionales. Ces acteurs de l'aide-projet défendent le postulat (modèles de croissance endogène) des externalités positives qu'engendre la réalisation de ces projets de développement (Barro, 1990).

Il s'agit d'une interprétation et appropriation des résultats des modèles de développement endogène reconnaissant les effets positifs (externalités) que peuvent avoir les dépenses publiques, par les services publics sur la croissance (Barro et Sala-I-Martin, 1995). Dans cette logique, cette approche de l'aide publique au développement (le système-projet en Haïti) permet d'initier le débat sur la croissance régionale au sens des territoires Départements. Autrement dit, ces investissements réalisés à travers les projets des ONG peuvent interpeller les acteurs territoriaux sur la productivité de ce capital public (Aschauer, 1989).

L'analyse du rôle du capital public dans la croissance, il y a plus de quatre décennies, s'est portée à la fois sur une estimation des fonctions de production augmentées (Aschauer, 1989) et sur des modèles de croissances avec des dépenses publiques (Barro, 1990). Ces deux déclinaisons sont en réalité complémentaire, car elles reprennent les travaux de Meade (1952) sur le caractère productif du capital public renvoyant au « facteur de production non rémunéré, mais aussi la variable d'environnement contribuant à accroître la productivité des facteurs privés » (Charlot et coll., 2003 : 853).

Ces modèles peuvent permettre d'initier le débat sur l'intervention publique des ONG en Haïti (dans le cadre des politiques publiques de l'aide internationale) et les externalités conduisant à une situation d'équilibre sous-optimale (au sens de Pareto). L'optimum peut être atteint à partir d'une reterritorialisation de l'action publique passant par la coordination de l'État haïtien et la mobilisation stratégique des autres acteurs territoriaux autour d'une stratégie nationale de planification territorialisée du développement (Munnell, 1990 ; Mas et coll., 1996).

Delà le caractère durable que cherchent à prendre les investissements en infrastructures publiques (Charlot et coll., 2003) afin de relancer l'économie haïtienne. Les projets des ONG sont financés par les bailleurs de fonds internationaux qui poursuivent, forcément, d'autres objectifs que ceux des acteurs territoriaux. Tandis que, pour être pérenne, la dotation en infrastructures dépend du revenu des contribuables via l'impôt (Ford et Poret, 1991 ; Holtz-Eakin, 1994).

Il s'agit d'un biais d'endogénéité dans le système de financement du développement local en Haïti qui peut aller jusqu'à annuler l'effet du capital public sur la croissance (Duffy-Deno et Eberts, 1991 ; Tatom, 1993 ; Ford et Poret, 1991 ; Holtz-Eakin, 1994). Ainsi, le caractère productif de ce type de capital public pose un certain questionnement tant des méthodes utilisées que des finalités de ces projets locaux. Ramenés à l'échelle régionale (territoire Département), ces investissements publics ne parviennent pas à s'attaquer aux problèmes de disparités territoriales et socioéconomiques (Charlot, 2003).

En s'appuyant sur ces travaux, les limites du mode de financement de projets publics en Haïti, via l'aide internationale, se situent dans les disparités régionales de ce processus de développement. Cependant, ce transfert de revenu fait partie d'un principe d'équité qui peut faciliter les politiques structurelles de l'aide (Gaffard, 2005). Plus largement, il est vu comme un outil de combat contre l'inégalité interrégionale et le développement autocentré. Ce qui permettrait la symbiose entre l'attractivité des départements et la nature des politiques publiques pour le développement local (Gaffard, 2005).

En s'interrogeant sur la réalité, malheureusement, force est de constater que la croissance des projets locaux est d'autant plus forte qu'elle ignore l'équilibre géographique. Se pose alors le problème central d'efficacité de ces moyens qui va au-delà de simples opérations de transfert (Gaffard, 2005). Les ONG représentent ce processus de destruction créatrice (Schumpeter, 1943) dont l'objectif principal est d'accompagner l'économie de marché. Toutefois, les conditions de coordination entre les acteurs territoriaux sont essentielles pour toute localisation des activités, ce qui n'est pas atteint par ces projets locaux.

La croissance économique équilibrée du pays ne dépend pas seulement des facteurs primaires (le travail), mais résulte des facteurs qualitatifs (les spécificités territoriales, corrélation et interdépendance des acteurs territoriaux) de rendements croissants (Gaffard, 2005). Ces facteurs peuvent permettre une augmentation de la productivité du travail (Lucas,

1988) afin d'élargir la gamme de biens (Romer, 1990) disponibles sur le territoire national. Les projets locaux, en utilisant un capital public, cherchent à s'appuyer sur leur localisation sur les relations de proximité des acteurs territoriaux dans une démarche nationale de planification.

Dans ce sens, ils pourraient créer des externalités de spécialisation, d'urbanisations et des externalités liées à la concurrence (Glaeser, Kallal, Scheinkman et Shleifer, 1992 ; Henderson, Kuncoro et Turner, 1995 ; Henderson, 1997). Toutefois, le problème d'hétérogénéité des projets réalisés par les ONG, leurs méthodes d'intervention et leurs modes de financement, fragilise toute coordination des projets. De ce fait, ce qui importe pour les bénéficiaires cachés des projets (ONG, élites locales, experts, etc.) ce n'est pas tant l'existence et le degré des complémentarités de ces actions publiques, mais la manière dont elles ont été construites et conservées (Gaffard, 2005).

Dans ces conditions, les transferts de compétence et de capital public au niveau communautaire n'agissent pas vraiment sur les phénomènes de « trappe à sous-développement » (Matsuyama, 1995b). Les ONG apportent de fausses solutions en présentant de faux ajustements aux déséquilibres territoriaux. Ces ajustements, dans une large mesure, « sont des mécanismes de propagation largement indépendants de la nature des chocs qui leur a donné naissance » (Gaffard, 2005 : 23). À mesure qu'on les applique, la croissance en termes de performances locales et nationales n'atteint pas des gains de productivité et ne dégage pas des externalités positives.

Cette pratique de projets ne permet aucune dynamique économique endogène visant une articulation économique, intra et extra départemental, afin de structurer chaque département. La logique de projets de développement en Haïti se démarque d'une véritable stratégie de développement qui réside fondamentalement dans la coordination d'investissements complémentaires (Gaffard, 2005) pouvant créer le « big push » (Murphy, Shleifer et Vishny, 1989a, b). Ces relations complémentaires se retrouvent à la fois au niveau local (Département) qu'au niveau interdépartemental. Ainsi, les faiblesses de ces ajustements pour le développement local en Haïti témoignent la rupture prolongée de ces deux dimensions : locales et interrégionales.

Les relations de complémentarité des initiatives territoriales révèlent une multiplicité d'équilibres selon les différents mécanismes organisationnels adoptés (Matsuyama, 1995b).

Dans le cadre des projets réalisés par les ONG en Haïti, depuis environ trois décennies, la multiplicité des mécanismes est à l'origine d'inefficacité technique et stratégique exacerbant la compétitivité des territoires Départements. Ce type d'intervention publique s'ajuste aux déséquilibres territoriaux à défaut de réduire les disparités entravant tous les processus cumulatifs (Gaffard, 2005).

Aussi, les politiques publiques locales (par les limites d'un État démissionnaire et des ONG contractuelles) ne peuvent pas instaurer une dynamique de compétitivité territoriale pouvant permettre à l'économie haïtienne de bien se positionner sur le marché international (Krugman, 1994). Pourtant, la viabilité de toute initiative de développement local en Haïti passe par le développement des capacités locales d'apprentissage et de mise en réseaux des acteurs territoriaux. Dans ce contexte, les acteurs territoriaux sont inopérants et les projets implantés sur leur territoire correspondent plus à la vision de bailleurs de fonds qu'à leur propre démarche de développement communautaire.

L'approche des ONG en Haïti est très différente de toute stratégie cohérente de mise en valeur des ressources locales pour un développement durable et endogène. Elle ne permet pas de créer des liens de coopération industrielle (dans le cadre des relations intrarégionales) ou encore de développer des relations de marché dans une logique interrégionale (Gaffard, 2005). Autrement dit, elle ne s'inscrit pas dans une dynamique de compétitivité interdépartementale complémentaire capable de réduire les disparités territoriales et d'enclencher le processus de compétitivité nationale.

À défaut de ces dispositions, les projets de développement local protéiformes ne peuvent pas créer, localement, les conditions de rendements croissants. « En revanche, les actions qui aident à la coordination entre agents, notamment au travers d'ajustements graduels aux chocs, sont favorables au développement local pour la raison simple qu'elles permettent de conserver les relations de complémentarité » (Gaffard, 2005 : 29). Ce qui ne peut pas être atteint par ce système-projet, mais plutôt qui exige de l'État haïtien une stratégie nationale de développement passant par des formes d'actions publiques adaptées à la problématique du développement de chaque territoire Département.

Cette dernière analyse montre la complexité du processus de développement en Haïti qui n'a rien à voir avec la simplicité des interventions des ONG. Selon Gaffard (2005), le développement local tourne vers la création d'avantages génériques locaux dans le seul but de

renforcer la capacité d'attraction d'un territoire. Le modèle d'aide publique au développement (APD), via les projets locaux des ONG, minimise les difficultés spécifiques de coordination des activités économiques en Haïti. Etape après étape, l'aide-projet fonctionne à partir des essais-erreurs (Gaggard, 2005) avec toujours des contraintes insurmontables accentuant encore plus les disparités régionales. Ainsi, l'existence de relations locales de développement (mobilisation et implication des acteurs territoriaux) n'est pas une condition suffisante pour ces ONG qui sont plus intéressées à leur survie que par le devenir des populations marginalisées dans le pays.

Dans cette perspective, les disparités territoriales renforcent le pouvoir des ONG qui les utilisent pour légitimer leurs interventions, bien qu'inefficaces. L'État haïtien devient la risée de tous par son « incapacité à articuler correctement les politiques macroéconomiques et les politiques structurelles » (Gaffard, 2005 : 41). Ainsi, le champ d'action des ONG s'élargit malgré leur manque d'intérêt à œuvrer pour la complémentarité des acteurs territoriaux et de leurs initiatives de développement. Le débat peut opposer l'État haïtien aux ONG sur la pertinence des interventions publiques pour le développement stratégique du territoire national. Se pose alors la question de la capacité générale de coordination des acteurs territoriaux afin de les impliquer dans des mécanismes organisationnels et de marché (Gaffard, 2005).

3.3.3. Les ONG face à l'État haïtien

Dans une logique d'action publique en Haïti, pour un développement endogène et harmonisé du territoire, le poids des acteurs territoriaux peut être augmenté. Contrairement à ce qui se passe dans le système-projet de développement actuel où les ONG se voilent la face au moyen des démarches dites « participatives ». Ces démarches des ONG ne permettent pas, en réalité, d'éviter les blocages, les replis identitaires et les utopies de l'aide internationale motivée par les principes de mise en conformité capitaliste (libéralisation économique et démocratie). Elles ne facilitent pas non plus l'émergence d'un nouveau type de processus de développement, du local vers le global (d'Aquino, 2002), passant par une reterritorialisation de l'économie haïtienne. Il s'agit d'une vraie planification territoriale ascendante (avec l'État haïtien comme facilitateur et initiateur) au nom du principe de proximités (géographique et institutionnelle) des dynamiques territoriales. La mondialisation actuelle commence à montrer

une certaine reconnaissance du local à partir des responsabilités qui incombent aux acteurs territoriaux.

Les expériences en matière de politiques économiques des vingt dernières années en Haïti peuvent justifier une nouvelle approche du développement. Ainsi, des expérimentations territorialisées peinent à se déployer tandis que les disparités persistent et bloquent toute dynamique territoriale (départementale) et durable. Malgré la reconnaissance par la constitution de 1987 du principe de décentralisation, le pays ne parvient pas à accumuler des expériences localisées dans le temps et dans l'espace. « La difficulté est de parvenir à généraliser des dynamiques durables, à les ancrer dans les pratiques des habitants et des institutions » (D'Aquino, 2002 : 3). Cette dynamique de proximités ne peut pas être engagée par les ONG qui veulent impacter la maîtrise de toutes les étapes du processus d'aide-projet au développement local. Leurs interventions impliquent, en amont, des choix de développement sans concertation interne et autonome (avec les acteurs territoriaux) sur les options futures de développement du territoire (D'Aquino, 2002). Autrement dit, ces intervenants (Bailleurs de fonds et ONG) prennent instinctivement les décisions à la place des acteurs territoriaux.

Un nouveau schéma d'action publique (en lieu et place des politiques publiques) pour le développement socioéconomique d'Haïti passe par un changement d'idéologie politique : le « positionnement stratégique ». Il consiste en une intervention efficace en faveur de la gestion localisée du territoire, au moyen d'un processus local de décision plus participative. Une départementalisation du développement territorial en Haïti peut émaner d'une « intention politique de la recherche du bien commun » (Mercier, 1989, p. 70).

Cette intention politique témoigne la volonté de l'État central d'enclencher le processus de compétitivité entre les territoires Départements (dans la complémentarité) et la dynamique de compétitivité du pays par rapport aux autres pays de la Caraïbe. Ce qui implique que les acteurs territoriaux soient conscients de leur choix d'actions publiques en maîtrisant les biais et les hypothèses préalables (Rosenau, 1990). L'appui à une gestion localisée du développement territorial est la finalité de cette nouvelle approche qui cherche à interpellier les responsables politiques territoriaux.

La politique de décentralisation mérite d'être contrôlée par l'État de manière à éviter les excès de zèle chez une certaine élite locale cherchant à le remplacer comme dans le cas

des ONG. Certes, le pouvoir politique local est institué par l'État central (D'Aquino, 2002) cependant, les collectivités territoriales (Départements) ne peuvent pas se transformer en territoires détachés de l'ensemble national. Autrement dit, la valorisation des initiatives à l'échelle départementale ne peut pas remettre en cause le rôle des institutions publiques dans la régulation et le contrôle des affaires locales.

C'est avant tout à l'État haïtien de se préoccuper de l'intérêt général. Et pour cela, il commence par rechercher l'adhésion des autres acteurs territoriaux (entreprises, élus locaux, administrations publiques locales, associations...) à des valeurs collectives qui sont garanties par les institutions publiques. « Ces choix politiques implicites ou explicites sont l'essence même de l'intervention et motivent les comportements de tous les acteurs concernés, en particulier des intervenants » (D'Aquino, 2002 : 6). Donc, cette nouvelle approche du développement d'Haïti consiste à rapprocher tous les acteurs concernés autour de leur intérêt commun : le développement du territoire national.

Les multiples crises sociopolitiques qui ont marqué l'histoire récente du pays interpellent les acteurs locaux sur la nécessité de réorganiser la scène politique en l'étendant à l'échelle départementale (confier le débat aux collectivités locales). Plutôt que de rester dans ce dynamisme de marginalisation des territoires par rapport à Port-au-Prince, il convient de créer des « espaces de citoyenneté » sur chacun des territoires Départements. Ces espaces permettront d'organiser les débats sur l'action publique en associant les citoyens au processus de prise de décision des élus (D'Aquino, 2002). Chaque département du pays devient un espace de citoyenneté et de dynamique sociale, mais dans cette logique spatiale, le national prédomine. La référence au territoire Département peut donc amener à la proximité spatiale des réseaux et organisations territoriales. Il s'agit « d'une diversité sociale, d'une pluralité d'enjeux et d'intérêts qui replacent la prise de décision dans une arène démocratique, contrairement aux réseaux anti-spatiaux rassemblant de mêmes familles d'acteurs » (D'Aquino, 2002 : 7).

L'objectif étant de reconstituer le tissu social haïtien déchiré par la rupture entre l'État et la société civile, ce qui permet la prolifération des ONG et accentue les disparités spatiales. Faute de valeurs de référence et d'un projet de société, les acteurs territoriaux n'arrivent pas à s'organiser pour développer leur territoire. L'État haïtien peut inventer un nouveau « fonctionnement démocratique » qui impliquerait ces acteurs dans une gestion territoriale infranationale. Cela n'implique pas le transfert d'une forme d'organisation donnée (venu des

bailleurs de fonds), mais qui permet aux acteurs territoriaux d'effectuer ensemble un choix explicite de valeurs sur chaque territoire Département. Les institutions publiques peuvent jouer, également, un rôle de médiation entre les rapports de force créant ainsi un espace institutionnel de régulation (D'Aquino, 2002). Le but du jeu est d'harmoniser et trouver un compromis sur les valeurs communes nécessaires aux acteurs territoriaux pour enclencher la nouvelle dynamique territoriale. Il est question d'une nouvelle institutionnalisation cherchant l'efficacité des instances territoriales légitimées par les proximités (géographique et institutionnelle) des acteurs concernés.

L'émergence en Haïti de ces nouvelles dynamiques territoriales peut amoindrir les disparités territoriales dans le moyen terme et permettre une redistribution équitable des richesses du pays. Elles engagent la responsabilité des populations, des intermédiaires ou des élus locaux (Pizzorno, 1990 ; Barber, 1997) à créer un environnement institutionnel stable. Cette interaction entre les différents acteurs territorialisés est la source principale de la compétitivité territoriale dont la finalité est la connexion intelligente entre l'économie haïtienne et l'économie mondiale. Le territoire national devient un « champ démocratique » multidimensionnel qui fonctionne à partir des liens et des interactions renforcés entre les acteurs territoriaux.

Cette gestion déconcentrée et décentralisée des ressources du pays alimente tout processus de changements sociopolitique et économique susceptible de mettre en valeur les spécificités territoriales pour un développement durable en Haïti. L'enjeu est de renoncer à la mentalité « d'assistanat structurel » et d'inventer de nouvelles formes de rapport entre les acteurs territoriaux pour un développement du pays. D'où la nécessité de prétendre à des méthodes nouvelles d'intervention publique facilitant « la transformation des structures politico-administratives pour passer d'une décentralisation procédurale à de nouveaux territoires d'une démocratie locale » (D'Aquino, 2002 : 9). L'État haïtien ne peut pas être remplacé ni par les bailleurs de fonds ni par les ONG dans la planification territoriale du développement.

L'identité territoriale (collective) témoigne d'une volonté d'agir au sein d'un collectif qui assure la production territoriale par le biais des interdépendances. Il s'agit d'un processus de socialisation ou encore d'un processus de production d'identités sociétales au sens de Lévy (1991). « Le territoire émerge donc ici d'une construction socio-institutionnelle, arène démocratique qui permet la régulation en une cohérence commune de dynamiques locales,

toujours diverses, parfois contradictoires » (D'Aquino, 2002 : 12 – 13). Ainsi se manifeste un intérêt croissant pour le devenir du département que les acteurs territoriaux transforment et subissent en même temps les influences. En conséquence, ce nouveau territoire est à accompagner par de nouvelles interventions publiques qui ne sont pas compatibles à une prépondérance des ONG dans la planification du développement local.

Ces nouveaux rapports de pouvoir dans la gestion territorialisée (locale) espèrent instaurer une logique d'efficacité sociopolitique et institutionnelle dans le pays. Cette logique permet la naissance d'une dynamique d'« autonomie » et de « planification endogène » du développement national. Cette dynamique semble être confondue avec le « plan local de développement » (en Haïti) pratiqué et appuyé par les ONG à partir de ce qu'elles appellent la « méthode participative ». Il s'agit plutôt d'un bouleversement des pratiques développementalistes en Haïti en misant sur les capacités de l'État à coordonner et à promouvoir le processus de développement à l'échelle départementale.

Les conseils techniques interviennent après la volonté politique du changement du paradigme orthodoxe de développement qui n'a rien apporté sinon plus de dégradation des conditions de vie de la population. Tout le processus de changement peut être accompagné d'une dynamique d'apprentissage afin de permettre aux acteurs territoriaux d'intégrer leur rôle collaboratif. De ce fait, la dépendance économique et politique mérite d'être combattue sous toutes ses formes, car elle rend impossible cette mobilisation des acteurs territoriaux autour d'un projet commun.

Conclusion du chapitre

Le système-projet pour le développement des communautés vulnérables et marginalisées en Haïti repose sur l'intervention des ONG grâce à un partenariat factuel avec une certaine élite locale. En fait, leur présence cherche à pallier l'absence ou l'incapacité de l'État haïtien en matière de planification et le sentiment de laisser pour compte des acteurs locaux. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la gouvernance ou de la protection de l'environnement, les ONG s'intègrent au niveau local en assurant le lien entre les donateurs et les populations bénéficiaires. Il s'agit d'une nouveauté dans le cadre de l'action publique en Haïti après la chute des Duvalier en 1986.

En effet, dans le contexte difficile de la décentralisation inachevée, les collectivités territoriales font face à des problèmes de moyens financiers et organisationnels. Au regard de la Loi, celles-ci sont très limitées dans leurs champs d'action surtout par le fait que leur rapport, entre elles et avec l'administration centrale, reste très confus. Les lois-cadres, établissant les différents niveaux d'intervention (transfert de moyens et de compétences), sont soit en faveur de la subordination de l'administration locale soit, les condamnent à l'inaction. Il s'agit d'une petite évolution dans le système de planification traditionnelle visant à donner l'impression d'une participation des acteurs locaux haïtiens dans le processus de développement de leur territoire.

Dans ce système de confusion généralisé, l'intervention des ONG est légitimée malgré ses défaillances dues à la multiplicité des méthodes d'intervention, des modes de financement et surtout du manque de coordination des projets. Faute de stratégie locale de croissance, le pays est passé d'une économie de subsistance à une économie de dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Ce changement apporte encore plus de disparités, à la fois socioéconomiques et territoriales, qui se manifestent par une dégradation spectaculaire des conditions de vie des ménages : la misère remplace la pauvreté. Ce phénomène est d'autant plus visible que les catastrophes naturelles (des cyclones en 2006 et le séisme du 12 janvier 2010) facilitent la prolifération des ONG et l'ingérence humanitaire au nom des populations aidées.

Dans ces circonstances, le système-projet s'appuie sur deux groupes d'acteurs principaux : l'élite politique (se trouvant surtout à Port-au-Prince) et les élites locales (composées de leaders souvent autoproclamés). Ces acteurs ont développé des stratégies

visant à détourner de l'aide avec la complicité des ONG dont leur présence est justifiée par les disparités qu'elles sont appelées à combattre. Il s'agit d'un vaste réseau d'experts agissant au nom de l'incapacité de l'État haïtien à fournir des services publics de proximité aux populations locales. Ainsi, tout le monde est satisfait. D'abord les donateurs qui jouissent d'une bonne image à l'échelle internationale ensuite, les ONG qui assurent la pérennisation de leur activité et enfin les élites corrompues qui s'enrichissent aux dépens des populations vulnérables.

L'aide publique au développement apparaît, sous sa forme actuelle, comme une plaisanterie, de mauvais goût, pour un développement endogène et durable du territoire haïtien. Les programmes d'ajustement structurel en sont une forme déguisée des politiques néolibérales fondées sur la concurrence imparfaite entre les produits locaux et les produits importés. Dans ce cas, l'aide sert à financer les importations et participe aux instabilités structurelles de l'économie haïtienne. Loin de se baser sur des liens de proximité entre les acteurs et leurs projets, l'aide ou le système-projet nourrit le clientélisme et le gaspillage des ressources du pays (les problèmes de tragédies des communs).

L'hypocrisie de l'aide, à partir de l'intervention des ONG, concerne l'idée d'importation de la démocratie et du développement socioéconomique à l'Occidental. Elle ne s'intéresse pas vraiment aux enjeux de la territorialisation du système-projet, mais utilise les mêmes concepts de gouvernance, de méthode participative, de stratégie locale de développement, de dynamique locale, etc. Pour cela, l'aide-projet vit des disparités diverses tout en imposant aux acteurs locaux des conditionnalités d'une rare complexité. La territorialisation du développement économique en Haïti ne peut pas s'abstenir de la coordination de l'état central dans son rôle de facilitation des liens de proximités entre les acteurs locaux impliqués ou concernés. Ainsi se repose la problématique du remplacement de l'État par les ONG qui ne peuvent pas avoir cette vision intégrée du développement local en Haïti.

D'un point de vue légal, il revient à l'État et à ses différentes institutions de légiférer sur un ensemble de principes pouvant faciliter l'adéquation des moyens par rapport aux compétences transférées. C'est lui qui donne l'orientation globale ainsi que les procédures de mise en valeur du territoire par les acteurs locaux. Sans cette gouvernance globale, les projets des ONG ne sont que des solutions cosmétiques pour cacher la décroissance économique du

système de production haïtien. Pour cela, l'action publique repose sur la stratégie nationale définie par l'État haïtien et déclinée à l'échelle locale par les collectivités territoriales.

Chapitre 4. Vers une analyse économique spatiale du système

aide-projet en Haïti

Introduction

Vers la fin des années 60 et le début des années 70, l'économétrie spatiale commence à s'imposer (Cliff et Ord, 1973) concomitamment à l'affirmation du paradigme du développement local (développement endogène lié aux spécificités territoriales). La façon dont les acteurs et leurs activités se répartissent dans l'espace n'est ni neutre ni immédiate, d'où la nécessité d'en tenir compte. L'économétrie spatiale s'appuie sur deux grandes spécificités des données géographiques : l'autocorrélation spatiale et l'hétérogénéité spatiale (Ord, 1975 ; Haining, 1978 ; Anselin, 1988a). Le principe d'autocorrélation se réfère à l'absence d'indépendance entre les observations géographiques et celui d'hétérogénéité s'intéresse à la différenciation des variables et des comportements dans l'espace (Le Gallo, 2001). De plus en plus, l'approche territoriale gagne en importance et le développement parallèle de techniques et outils économétriques appropriés (économétrie spatiale) permet de comprendre les disparités régionales dans la planification du développement : Cliff et Ord (1981), Upton et Fingleton (1985), Griffith (1988), Haining (1990), Cressie (1993), Jayet (1993), Bailey et Gatrell (1995), Fotheringham, Brundson et coll. (2000).

L'étude des projets de développement réalisés par des ONG en Haïti apparaît comme une segmentation du pays en zones de développement privilégiées, qui diffèrent substantiellement selon leur localisation. Ce constat se vérifie par les déterminants du système aide-projet de développement local qui, par son manque de considération globale, ne contribue guère à la croissance économique du pays. Pourtant, ces projets mobilisent des ressources énormes (économiques et humaines) et conduisent à des variations significatives et persistantes des inégalités entre les différentes zones géographiques du pays. Dans ces conditions, estimer l'impact de ces projets locaux de développement, sans aborder les relations entre les différents départements, ne permet pas de comprendre les modalités de financement du développement en Haïti. Il s'agit d'une forme d'hétérogénéité spatiale (Le Gallo, 2004), des nombreux projets réalisés, créant une instabilité dans l'espace des relations

économiques (zonage établi par le système aide-projet) tout en privant les acteurs locaux de dynamiques de proximités (géographique et organisée) nécessaires au développement de leur territoire (le défaut de coordination de l'aide).

Ce phénomène peut être étudié sous diverses formes (les comportements des élites locales accaparant l'aide ; les écarts entre ville et périphérie ; les inégalités entre espace rural et milieu urbain ; etc.). Cependant, notre intérêt se centre sur les écarts de financement du développement entre les territoires communaux des dix départements du pays. Ces découpages territoriaux trouvent leur fondement dans les lois haïtiennes sur la décentralisation et l'aménagement du territoire (LeMoniteur, décret du 12 janvier 2002 et décrets du 1^{er} février 2006). Pour se rendre compte de ces différences dans la planification du développement territorial en Haïti, une régression économétrique peut s'intéresser soit à l'étude des « coefficients différents » ou encore aux variances des termes d'erreurs différentes selon la localisation (Le Gallo, 2004). Dit autrement, on peut chercher à comprendre l'instabilité des paramètres de la régression (variation des paramètres selon la localisation des projets) ou s'arrêter au problème d'hétéroscédasticité (variances des termes d'erreurs différentes selon la localisation), les deux peuvent apparaître conjointement (Le Gallo, 2004).

Dans ce chapitre, il est question d'étudier les phénomènes liés à l'hétérogénéité et l'autocorrélation spatiales dans le système de financement du développement territorial haïtien par l'aide-projet. Notre objectif principal est d'identifier les principales spécifications économétriques pouvant aider à capter ces phénomènes. En effet, les données localisées souffrent du problème d'indépendance entre observations géographiques (Anselin, 1988 ; Le Gallo, 2002a, 2002 b) et « les tests traditionnels d'hétéroscédasticité ou d'instabilité doivent être amendés pour tenir compte de l'autocorrélation spatiale » (Le Gallo, 2004 : 152). Il est important, à notre avis, de traiter de l'hétérogénéité spatiale (dans le cadre du développement territorial en Haïti) en utilisant des données géoréférencées. Ce choix vient du fait que les spécifications particulières des données localisées imposent des paramètres variables, des coefficients aléatoires ou encore des variations avec la localisation des projets. Ce qu'il n'est pas possible de traiter au moyen des méthodes économétriques standards.

Le point de départ peut être les disparités spatiales dans la localisation des projets dits de développement local, c'est-à-dire l'écart entre les territoires communaux puis entre les différents départements du pays selon leurs spécificités. Il s'agit d'un questionnement de l'objectif fixé par le système aide-projet à savoir la réduction des inégalités dans

l'aménagement du territoire haïtien. Pour Anselin (2001), cette autocorrélation renvoie à la coïncidence d'une similarité des valeurs et des localisations. Ainsi, l'autocorrélation spatiale peut être positive ou négative selon la tendance des valeurs prises par les variables aléatoires dans le cadre de la localisation des projets.

Ce chapitre présente un essai de modélisation de l'aide-projet au développement telle qu'appliquée à l'échelle locale (commune et département). Il est question de rendre compte des éventuelles limites d'un tel système pouvant accentuer les inégalités entre les différents départements et, encore plus, à l'intérieur de chaque département. Cette démarche de compétitivité des départements n'exclut pas un ancrage territorial des initiatives de développement (projets individuels et collectifs) et des acteurs locaux soutenus par l'administration publique. Le système aide-projet permet une analyse spatiale des initiatives locales de développement.

Trois sections seront présentées dans ce chapitre. La première concerne les fondements de l'action publique locale en Haïti passant par l'interdépendance entre les collectivités territoriales (communales et départementales) et l'État haïtien. Celle-ci permet de mieux comprendre les antécédents du processus de diffusion des projets locaux et des ONG dans le cadre de l'aide au développement. La deuxième section s'intéresse aux principales modélisations des externalités du système aide-projet mis en place dans les départements pour initier la croissance et le développement économique. Il convient de souligner les différentes spécifications, dans le système aide-projet en Haïti, susceptibles de démontrer l'instabilité des paramètres dans l'espace ainsi que l'Hétéroscédasticité (Le Gallo, 2004). La troisième section de ce chapitre comprend la démarche empirique qui conduit à notre outil de collecte des données. Enfin, la conclusion du chapitre est un rappel des principaux enseignements sur les outils économétriques utilisés afin d'expliquer le phénomène étudié.

4.1. Les piliers de l'action locale en Haïti

Le partage des responsabilités cherche à garantir la participation et le respect des libertés fondamentales dans un régime démocratique. De ces principes se pose la problématique de l'accompagnement des initiatives de développement local et de l'organisation des collectivités territoriales. Avec le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, qui a ravagé le pays et démontré les limites de son organisation centralisée, apparaît l'opportunité

d'une nouvelle réflexion sur les multiples disparités à la fois territoriales et socioéconomiques (Providence, 2012). L'action socioéconomique locale des collectivités territoriales est souvent en décalage par rapport aux provisions légales. Autrement dit, faute de réel transfert de moyens, ces acteurs locaux ne parviennent pas à jouer pleinement leur rôle et succombent à l'assistanat qui devient structurel.

Des lois sur l'action locale se dégagent des piliers fondamentaux de la mise en valeur de ces territoires. Toutefois, il subsiste un réel manque de volonté politique et d'organisation qui renvoie à une prédisposition générale : la culture de la « dépendance » et du « laisser-faire ». Ce problème se traduit, entre autres, par l'opposition traditionnelle entre l'espace rural et l'espace urbain ou encore entre l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et le reste du pays. L'État haïtien étant absent à l'échelle locale, des leaders autoproclamés, qui sont en fait des chasseurs de projets, ont le champ libre. Très souvent, en matière d'aménagement du territoire, les autorités locales sont contraintes d'agir en dehors du cadre légal. Cette section permet donc de faire le point sur l'action locale en Haïti avant sa transformation sous l'impulsion du système « aide-projet » des bailleurs de fonds internationaux et des ONG.

4.1.1. De la gouvernance locale aux proximités dans l'action publique

Après la chute de la dictature des Duvalier en 1986, la volonté populaire était de concevoir un système de démocratie représentative pour un renforcement de la gouvernance locale. Après plus de 30 ans d'autoritarisme ou de dictature, le contexte était à la consolidation d'une paix durable en reconstituant un gouvernement légitime à l'échelle nationale, mais également, en reconstruisant les frontières économiques et sociales sur le plan local. Ces dispositions ont permis aux citoyens de participer activement et directement aux décisions prises concernant l'intérêt général. Ainsi, dans la constitution de 1987 (toujours en vigueur), ces principes participatifs sont repris pour former le cadre de la décentralisation (article 61) qui reconnaît trois niveaux de collectivités territoriales : la section communale (la plus petite, composée de quartiers), la commune (formée d'un ensemble de sections communales) et le département (comprenant plusieurs communes).

Dans le cadre de la décentralisation, l'adoption des principes de gouvernance locale permet l'implication des acteurs locaux haïtiens (quelle que soit leur échelle territoriale) dans

l'identification et la résolution des problèmes de leur localité. Il s'agit d'une logique d'action locale participative permettant l'engagement du citoyen face aux questions qui affectent sa communauté. Toutefois, la décentralisation renvoie, avant tout, à la démocratie représentative selon laquelle les citoyens choisissent leurs représentants qui prennent ensuite des décisions pour la communauté au nom ces derniers. De ce fait, la gouvernance locale apparaît comme le fondement de la citoyenneté et de la communauté.

La gouvernance locale en Haïti est consacrée d'abord dans la constitution du 28 mars 1987 (instituant le principe de la décentralisation) et ensuite par les décrets de 2006 établissant la charte des collectivités territoriales. Soit 19 ans d'attente de cadre réglementaire pour les acteurs locaux qui participent à la fourniture des services publics de base (administratifs, éducatifs, sanitaires, etc.) aux populations locales. Durant cette période d'attente, seule la collectivité municipale était dotée d'une administration et fournissait un minimum de ces services aux contribuables tandis que la section communale n'a joué qu'un rôle politique. Ainsi, les autres collectivités territoriales (département et section communale) souffrent encore d'un manque de moyen humain (dysfonctionnement organisationnel) et financier, malgré les injonctions de la loi.

Au titre V, chapitre premier, de la constitution de 87 (articles 61 à 87-5), l'État haïtien est défini comme étant un État unitaire, mais décentralisé. Ainsi, les collectivités territoriales (département, commune et section communale) apparaissent comme des entités de droit public, accompagnant l'État central dans ses efforts de fourniture de services publics de proximité (administratifs, éducatifs, sanitaires, etc.). Cependant, elles n'ont pas le même statut, car seul le département jouit de la personnalité morale. La commune bénéficie d'une certaine autonomie financière tandis que pour la section communale la loi ne précise rien. En plus de cette particularité de la décentralisation en Haïti, il existe un décalage entre la loi et la réalité dans le sens où la loi n'est pas toujours appliquée ou respectée.

En effet, depuis 1987, aucun effort politique réel n'est fait pour mettre en place les structures administratives d'accompagnement des élus locaux dans leurs tâches. La collectivité départementale ne s'est jamais constituée pourtant, selon la loi, elle peut jouer un rôle stratégique dans l'harmonisation des services publics de base et des initiatives locales de développement. Souvent, le fonctionnement des collectivités territoriales dépend de l'autoritarisme soit de leur conseil respectif, soit des dirigeants de l'État central. Qui plus est, les compétences sont transférées (de l'État haïtien vers les collectivités territoriales) sans les

moyens adéquats. Ainsi, dans le budget de ces collectivités (surtout la commune qui est la seule collectivité territoriale opérationnelle), les transferts de fonds de l'État central ne servent qu'à payer le personnel administratif. Ainsi, en matière d'investissement, ces collectivités se réfèrent à l'intervention des ONG financées par l'aide au développement sous ses différentes formes.

Il s'agit d'une situation de dépendance mettant directement en relation les bénéficiaires, les bailleurs de fonds internationaux et les ONG. Ces dernières se sont présentées comme des institutions (passerelles) accompagnant le processus de gouvernance locale. Elles sont appelées à combler les faiblesses de l'État haïtien dans la lutte contre les disparités socioéconomiques spatiales, dans un pays accablé par des crises structurelles récurrentes. Selon le décret de 2006 portant sur le fonctionnement de la commune, les projets locaux peuvent être planifiés et coordonnés par la collectivité dans le cadre d'un plan de développement communal. Ainsi, l'article 88 du décret (chapitre V sur les mécanismes de participation au développement) stipule :

« Dans le but de favoriser la participation et le développement local, il est créé, sous le leadership du Maire ou de la Mairesse, une instance dénommée conseil de développement de la commune (CDC²²). Les frais de fonctionnement du CDC émanent du budget de la municipalité et sont alimentés par Fonds d'appui à la gouvernance locale ».

Ce conseil, au moyen des prérogatives légales, peut proposer un document officiel d'investissement dans lequel la participation des ONG, dans le processus de développement local, est clairement définie. Toutefois, la prépondérance des ONG en matière de fourniture de biens publics sur le territoire communal tend à les placer au-dessus de certaines règles, au point de penser que les ONG remplacent l'administration locale dans certains cas et sont plus proches²³ des populations locales (Tardif, 1997 ; Renon, 2009 ; Providence, 2010).

²²Un CDC est un comité formé des représentants de tous les secteurs organisés de la commune (élus locaux, associations, entreprises privées, etc.), des représentants de l'État central (les instances déconcentrées) et des représentants d'organismes de coopération (ONG) sous la direction du conseil communal. Son rôle est de permettre une planification cohérente du développement communal passant par un dialogue entre tous les acteurs concernés.

²³Il s'agit d'une impression qui se traduit par le rayonnement des ONG sur le territoire haïtien dans le sens où par la réalisation des projets elles permettent souvent le dialogue entre les populations locales et leurs élus. Faute de moyens financiers, les administrations locales peinent à répondre aux besoins locaux et les ONG, en apportant ces moyens, se présentent comme des facilitateurs du développement des liens de proximités (géographique et organisée) entre les acteurs locaux.

Sur le plan théorique, les textes de loi sur la décentralisation en Haïti manifestent la volonté de l'État d'encourager la fourniture de services publics aux administrés passant par les administrations locales. Toutefois dans la pratique, ces collectivités territoriales n'ont reçu aucun moyen à la hauteur de leurs tâches. C'est ce qui explique la prolifération des ONG financées par l'aide au développement. Ainsi, l'action locale de développement passe par ces experts (ONG) qui sont appelés à encourager, faciliter les liens de proximité entre les acteurs locaux.

De ce fait, l'intérêt de cette thèse est de pouvoir analyser ces liens dans le cadre de ces actions publiques locales (le système aide-projet) sachant que la notion de gouvernance locale prend son sens à partir de ces actions de développement. Autrement dit, si l'on s'intéresse à la problématique de la gouvernance locale en Haïti, au-delà des prescriptions légales, le moyen le plus efficace est d'étudier l'intervention des ONG et leur stratégie d'accompagnement du développement local. Il est question de tenir compte de la réalité de l'action locale pour le développement impliquant tous les acteurs locaux dans une démarche participative. À ce stade, l'action publique localisée rappelle que la proximité révèle une double dimension : géographique et organisée.

Tableau 1 : Identification des indicateurs locaux de proximité du système aide-projet en Haïti

Formes de proximité	Logique	Indicateurs mesurables
Proximité géographique	Elle est fondée sur la notion de distance (temps/coût de transport) selon la logique de voisinage. la proximité géographique peut être analysée soit à partir des territoires concernés (voisins frontaliers des collectivités communales), soit dans le cadre de la coordination des agents (ONG ou Associations locales)	Nombre de communes voisines (frontalières) Nombre de projets reçus par rapport à ses voisins Distance comme temps de rencontre entre les ONG ; entre les associations locales.
Proximité organisée	La proximité organisée se manifeste à travers deux logiques distinctes : appartenance et similitude. La logique d'appartenance renvoie à la	Type de projet réalisé ; coût du

	<p>dimension organisationnelle des réseaux des projets sur chaque territoire concerné. Il s'agit de remettre en question l'architecture de ces réseaux afin d'expliquer les modes de répartition des flux financiers et humains du système aide-projet (selon chaque domaine d'intervention) par rapport aux populations locales.</p> <p>La logique de similitude permet d'analyser les interactions entre les projets par rapport à la structure organisationnelle de l'économie haïtienne. Il s'agit des effets induits de l'encastrement des relations économiques et de l'implantation des projets dans des réseaux institutionnels.</p>	<p>projet ; nombre de bénéficiaires directs ; nombre d'associations locales impliquées ; nombre de réunion avec l'administration locale ; nombre d'acteurs locaux employés par le projet ; nombre de réunion avec les associations locales ; nombre d'experts mobilisés par le projet ; provenance des matériels utilisés par le projet.</p> <p>Méthode d'identification des besoins locaux ; rôle de l'administration locale dans le projet ; rôle des représentants de l'État haïtien dans le projet ; type de reconnaissance légale (communale ou non) de l'ONG ; type de regroupement d'associations locales par le projet ; mode de contribution locale dans le projet ; type d'action de vulgarisation du projet ; rapport avec un autre projet local ; rapport avec un autre projet sur un autre territoire.</p>
--	--	---

Ce tableau facilite la construction de notre outil²⁴ de collecte de données selon notre objet d'étude. Pour cela, chaque indicateur peut faire l'objet d'une question précise (au moins). Il peut s'agir d'un questionnaire, avec des questions fermées ou semi-ouvertes, dans lequel les différentes formes de proximité (géographique et organisée), dans le système aide-projet pour le développement du pays, sont objectivement mesurables. En somme, ce tableau fait le pont entre la partie théorique et la partie empirique de ce travail.

²⁴Voir notre questionnaire qui se trouve en annexe

4.1.2. Les actions économiques locales

La conquête démocratique, donnant lieu à la constitution du 29 mars 1987 dans laquelle le principe de la décentralisation implique les collectivités territoriales dans la planification des actions économiques sur leur territoire. En fait, des trois types de collectivités reconnues (le département, la commune et la section communale), seule la collectivité communale jouit, aux yeux de la Loi, de certaines prérogatives. Cependant, le système politico-juridique du pays n'accorde pas vraiment une grande marge de manœuvre aux autorités municipales. Parmi les principaux textes normatifs, attribuant des compétences en matière d'action économique aux communes se trouve : l'article 32 de la constitution du 29 mars 1987 et la Loi du 10 octobre 1996 sur la modernisation des entreprises publiques. Également, il existe le décret du 31 août 1989 sur les banques d'épargne et de logement, le décret du 8 juin 1981, réglementant les forces d'associations ayant les sociétés coopératives pour base et la Loi du 16 septembre 1963 sur les sociétés anonymes mixtes (MICT, 2011, p. 14).

Le constat révèle que le champ d'action des autorités municipales est très limité du fait qu'elles ne disposent pas d'attributions pour mettre en œuvre des dispositifs normatifs localisés. Ces dispositifs pourraient attirer des investisseurs privés sur leur territoire et lancer la dynamique de concurrence. De ce fait, le conseil d'administration de la commune joue un rôle de second plan qui consiste à identifier les ressources de la commune pour ensuite participer, selon la volonté de l'administration centrale, dans l'exploitation des possibilités d'action de son territoire. De cette manière, il n'est pas question de miser sur les compétences de la commune, en matière de planification de la vie socioéconomique, afin de développer des stratégies cohérentes de développement local. « Malgré tout, les prérogatives conférées par la Loi sont très peu exploitées par les autorités communales » (MICT, 2011, p. 14).

L'action économique locale consiste en des dispositions, prises par les collectivités territoriales, d'intervenir directement (dans les secteurs de la production, la transformation ou la distribution des biens et services), soit indirectement (au niveau normatif et en infrastructure) en créant les conditions favorables à l'intervention des opérateurs privés dans l'économie locale. À côté des communes, dans le cadre de la Loi, il existe d'autres institutions de l'État haïtien qui interviennent, en amont, pour faciliter ce déploiement. Il s'agit de la Primature (Bureau du Premier ministre), du Ministère de l'Économie et des Finances, du

Ministère du Commerce et de l'Industrie ainsi que du Ministère des Affaires sociales à travers, notamment, le fonds d'assistance économique et sociale (FAES) (MICT, 2011). Tout ceci forme le cadre institutionnel dans lequel l'action économique locale peut se dérouler pour un développement endogène dans le pays.

En fait, chacune de ces institutions (au sens de la Loi) a son propre niveau d'intervention dans le cadre de l'action économique locale. La Primature, à travers le conseil de modernisation des entreprises publiques, peut s'occuper des stratégies de mise en valeur ou de la privatisation des sociétés anonymes mixtes. Le Ministère de l'Économie et des Finances intervient dans le processus de financement de l'achat des actions, de mise à disposition des terrains de l'Etat et d'attribution de franchises douanières. Quant au Ministère du Commerce et de l'Industrie, son intervention se fait à partir du « centre de facilitation des investissements » et du « fonds de développement industriel ». Il s'agit de procédures accélérées pour la mise en place de l'entreprise, de financement à des taux préférentiels et de délivrance des autorisations de fonctionnement.

Enfin, le Ministère des Affaires sociales peut accompagner l'action économique locale au moyen de trois directions ou services : les entreprises publiques de promotion des logements sociaux (EPPLS), le fonds d'assistance économique et sociale (FAES) et le service de la formation professionnelle. Le premier cherche à s'occuper de la construction de logements sociaux (avec un probable partenariat public/privé), le second se préoccupe d'allocation mensuelle aux démunis et le troisième a pour rôle la délivrance des certificats d'État en formation professionnelle. Ces dispositions institutionnelles montrent qu'en réalité, les collectivités territoriales interviennent très peu dans le domaine économique.

Concernant la collectivité communale, celle-ci n'agit que dans le prolongement des initiatives de l'État central (dans le sens d'une tutelle de l'administration centrale). Cependant, la Loi haïtienne lui confère des compétences pour participer à la création de sociétés mixtes, à la création de coopératives ou à la création d'un cadre propice à l'investissement privé. En effet, la Loi du 16 septembre 1963, sur les sociétés anonymes mixtes, habilite la commune à prendre ce genre d'initiatives. Elle peut soit créer une nouvelle société (en se référant au centre de facilitation des investissements du Ministère du Commerce et de l'Industrie), soit prendre son contrôle (en achetant des actions pour devenir actionnaire majoritaire) ou encore intégrer une société par l'acquisition d'actions (la transformant ipso facto en une société à capital mixte).

De la même façon, la collectivité communale peut créer des coopératives, participer ou encourager leur création sur son territoire. Toutefois, elle peut se référer au Conseil National des coopératives (CNC) pour toute demande d'information ou d'encadrement technique (MICT, 2011). Elle peut, également, œuvrer à la création d'un cadre de vie adéquat. En effet, l'administration communale bénéficie des prérogatives de planification locale que lui confère le décret du 1er février 2006. Selon ce décret, elle peut prendre des initiatives d'incitation à l'investissement et à la création d'entreprises sur son territoire. Toutes ces dispositions légales alimentent les confusions par le fait que des lois-cadres sur le partage réel des responsabilités tardent à venir. Autrement dit, les compétences réelles en matière d'ingénierie économique n'ont jamais été transférées aux collectivités territoriales.

Ceci renvoie à une réflexion plus profonde sur leur mission de création de liens de proximité locale, mais également à la problématique de la gouvernance et de la compétitivité locales. Faute de moyens financiers conséquents et d'autonomie financière, les collectivités territoriales haïtiennes sont condamnées à l'inaction. L'exemple de la Loi du 30 août 1982 sur les sociétés financières de développement est très révélateur. Cette dernière, dans son application, stipule que la collectivité communale peut créer une société financière de développement ayant pour objet de promouvoir, de financer et d'établir sur ses bases relationnelles le développement de la commune.

Cette bonne intention contraste avec le problème de moyens financiers de mise en œuvre de cette action économique locale. En plus, les dispositions légales (articles 32.1 ; 32.2 ; 32.3 ; 32.4 de la constitution du 29 mars 1987) ont fait des collectivités territoriales des intervenants légitimes, au côté de l'état haïtien, en matière d'éducation et d'enseignement. À titre d'exemple, l'article 32.4 stipule : « l'enseignement agricole, professionnel, coopératif et technique est une responsabilité primordiale de l'État et des communes ». Dans la réalité, les collectivités territoriales haïtiennes souffrent, en plus du manque de moyen financier, d'un problème organisationnel prononcé du fait qu'il n'existe pas, encore, une fonction publique territoriale. Ainsi, l'administration locale est fébrile et le clientélisme politique règne rendant encore plus difficile, toute initiative locale de développement.

Une analyse en profondeur, des Lois et des décrets de Loi sur l'action économique dans le pays, peut révéler l'omniprésence de la planification centralisée du développement contrairement à la volonté constitutionnelle de décentralisation. Cette volonté attend, aujourd'hui encore, des lois-cadres permettant d'accompagner ce processus en matière de

transfert de compétences et surtout de moyens pour une véritable autonomie (financière et administrative). Paradoxalement, les dispositions légales les plus conciliantes viennent du régime dictatorial des Duvalier (1957 – 1986). Pourtant les dispositions légales d'après 1987 continuent à affaiblir le champ d'action de ces collectivités territoriales en créant plus de confusions.

En effet, la Loi du 29 août 1989 (sur les banques d'épargne et de logement : BEL) et la Loi du 26 septembre 1996 (sur la modernisation des entreprises publiques) font l'impasse sur l'implication véritable des collectivités territoriales dans ces domaines respectifs. Toutefois, seul l'article 34 de la Loi de 1996, prévoyant une allocation financière en faveur de l'ensemble des collectivités territoriales, de ces dispositions légales les concerne. « L'État distribue les dividendes résultant de sa participation aux SEM ainsi que les redevances locatives provenant des concessions comme suite, 85 % versés aux fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales ; 15 % à un fonds de protection de la sécurité sociale dont l'organisation et le fonctionnement seront déterminés par la loi » (MICT, 2011, p. 29).

Le débat sur la décentralisation en Haïti renvoie à la compréhension de la vision du monde des acteurs haïtiens (surtout l'élite politique) qui opèrent par une double rupture. En général, il s'agit de l'autoritarisme et du clientélisme servant comme base d'explication du faible degré de transfert de compétences aux collectivités territoriales. Ainsi, il n'est pas étonnant de voir, en matière d'actions économiques, que l'administration centrale évince les administrations locales. Pourtant, ces dernières sont responsables de la construction des liens de proximités entre les agents économiques locaux. Il s'agit d'une absence de réelle volonté politique de rendre opérationnel la décentralisation ou encore le partage des responsabilités.

Une des grandes faiblesses de l'action économique traditionnelle en Haïti est son absence de déclinaison à l'échelle locale (département, commune et section communale). Celle-ci n'a fait que renforcer les disparités territoriales et le gaspillage des ressources du pays dans des programmes très peu adaptés à la problématique territoriale. La collectivité départementale, qui pourtant jouerait un rôle stratégique d'action économique, est marginalisée par la Loi. Il en est de même pour les deux autres collectivités (Commune et Section communale) qui sont à la merci des fonctionnaires de l'administration centrale malgré leur conseil d'administration composé d'élus du peuple.

C'est à ce stade que peut se trouver la réforme du système de planification du développement du pays, passant par des actions publiques adaptées en matière économique, en impliquant réellement les collectivités territoriales. Pour comprendre leur manque d'implication et de moyens, il convient d'analyser leur recette ou ressource propre. Cette analyse a pour base : les dispositions légales en matière d'assiettes fiscales qui entendent permettre, à ces administrations locales, la réalisation de leur mission de services publics de proximité.

4.1.3. Les différentes variables du modèle

La modélisation du système aide-projet de développement socioéconomique local en Haïti, via l'aide internationale et la prolifération des ONG, cherche à insister sur les représentations du monde dans lequel les acteurs territoriaux se trouvent en position d'interdépendance et d'interaction (Bouda-Olga et Zimmermann, 2004). Il est question d'analyser les modes d'intégration des projets ainsi que les externalités qu'ils génèrent dans les localités aidées. De ce fait, les relations d'ordre et de spécification des dynamiques locales se trouvent au centre des préoccupations tout en privilégiant une approche (méséconomique) fondée sur les territoires des départements.

Le système aide-projet en Haïti peut se définir comme des actions publiques locales mobilisant les ONG et les acteurs locaux (administration locale, leaders locaux, associations et population locale) autour des axes de développement (santé, production, éducation, environnement). Il s'agit d'un investissement public (par ses objectifs de bien et services publics) à partir de l'aide internationale visant à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est pourquoi ce système peut vivre des interdépendances à la fois des acteurs territoriaux et de leurs stratégies locales de développement. D'où, l'importance des variables explicatives suivantes : les proximités (géographique et organisée) des acteurs, les externalités (positives ou négatives) des projets et le type d'investissement (en termes de flux monétaire). Ces trois variables peuvent expliquer l'impact de ces projets sur le développement du pays partant des disparités territoriales et socioéconomiques.

4.1.3.1. La notion de proximité

La notion de proximité est complexe et elle renvoie souvent à des expressions à la mode comme : les « emplois de proximité », la « police de proximité ». « Réintroduire de la proximité entre les individus », « faire de la politique de proximité », etc. Toutes ces expressions alimentent, très souvent, la confusion autour de ce concept créant un champ d'investigation interdisciplinaire. En économie, cette notion est d'abord assimilée à celle de « distance » impliquant les mécanismes de mise en concurrence des territoires à travers la concentration ou la dispersion des agents économiques (Guedon, 2005). De ce fait, elle s'intéresse aux conditions de localisation des agents, ce qui prend le contre-pied de la théorie économique dominante (néoclassique).

Le terme de proximité vient du latin « proximitas », au XIV^e siècle, qui signifie « parenté proche » puis il évolue pour signifier « parenté spirituelle » au XV^e et « voisinage spatial » au XVI^e siècle. Dans les sciences sociales, la notion de proximité s'appuie sur deux significations en général : premièrement, le voisinage spatial des individus et des organisations et deuxièmement, les conséquences de ces liens. Ainsi, cette notion peut se définir comme étant le type de liens entre les acteurs localisés dans un espace-temps donné. Ainsi, elle peut être exprimée de manière quantitative ou encore qualitative selon l'objet d'étude. Autrement dit, la détermination des différentes formes de « proximité » devient un exercice délicat et cette notion n'a de sens que dans un système d'action organisé (de personnes, d'entreprises, ou de tout autre type d'organisation).

L'aide au développement peut s'orienter directement vers les bénéficiaires et pour cela, l'intervention d'experts des ONG est nécessaire. Ces dernières deviennent un arbitre dans les relations économiques et sociales en Haïti, avec la préoccupation de faire émerger des territoires des processus de croissance. L'objectif est de mettre sur pied des projets afin d'accompagner les initiatives locales de développement. Toutefois, la négation de l'Etat haïtien peut révéler la faiblesse de ces actions publiques (exécutées par les ONG, mais financées par les bailleurs de fonds) qui présentent un bilan mitigé. Dits autrement, les projets exécutés pourraient intégrer la stratégie globale de développement du pays, laquelle serait pensée par l'État haïtien.

La proximité géographique des projets peut être vécue de manière contradictoire par les acteurs locaux dans le sens où ils sont partagés entre les impératifs économiques et leurs

aspirations personnelles (Baubelle, 2000). C'est pourquoi certains auteurs soulignent deux types de proximité dans leurs analyses : la proximité subie et la proximité choisie (Sallez, 1995 ; Pumain et Offner, 1996). La première renvoie au processus de concentration des activités et des hommes (agglomération) entraînant la dégradation des conditions de vie et la seconde part des aspirations individuelles et collectives qui peuvent être en contradiction avec les logiques économiques. La proximité choisie dans le système aide-projet en Haïti ne vient pas des acteurs locaux, mais des bailleurs de fonds et des ONG d'où cette contradiction avec les logiques socioéconomiques.

La notion de proximité choisie peut être abordée selon la typologie de Lévesque, Klein et Fontan (1998) qui distingue trois ensembles : les districts industriels, les systèmes locaux de production et les pôles technologiques. Cependant, notre approche du système-projet de développement local en Haïti s'apparente plus avec les systèmes locaux de production. Pour cela, l'accent est mis sur les caractéristiques des projets afin de voir les liens, forts ou non, qu'ils construisent dans le cadre d'une dynamique territoriale. Il s'agit de mettre l'accent sur la répartition des projets locaux des ONG sur le territoire haïtien sachant que l'objectif est de permettre aux acteurs locaux de développer des activités socioéconomiques durables.

Comme indicateurs des relations de proximité géographique, on a le degré de concentration spatial des projets dans chaque département puis à l'échelle des communes, les interdépendances des projets au sein d'un même espace et la répartition des projets par rapport à la répartition des populations locales. D'un autre côté, les indicateurs de la proximité organisée peuvent s'intéresser : aux normes communes auxquelles les acteurs locaux adhèrent, aux relations entre les organisations, aux relations entre les territoires et aux relations entre les entités individuelles et collectives (associations professionnelles, organisations de base, etc.). Cette variable de proximité s'accompagne d'une autre variable fondamentale : « les externalités » (positives ou négatives) que génèrent ces projets dans le contexte haïtien.

4.1.3.2. La notion d'externalités locales des projets

Comme dans les nouvelles théories de la croissance et la nouvelle économie internationale, les externalités générées par les activités économiques (humaines au sens large) sont au cœur de la problématique du développement. Les externalités permettent

l'analyse de la formation d'espace de confrontation des stratégies de développement dans le cadre de la fourniture de biens publics. Selon Krugman (1991), le phénomène de localisation des activités, comme force de concentration d'industries sur un territoire donné, fait référence à des externalités pécuniaires. Ces dernières apparaissent, généralement, lorsqu'il existe des liaisons dynamiques entre l'offre et la demande sur le marché des produits.

Kubo (1995), reprenant l'analyse de Krugman (1991) propose de souligner l'existence de deux types d'externalités (infrarégionale et externalité interrégionale). Pour lui, les externalités à l'intérieur d'une région renvoient à une accumulation du capital, laquelle permet de réduire les besoins des facteurs de production (Capital et Travail). Tandis que les externalités interrégionales témoignent que l'accumulation du capital dans une région impacte positivement les besoins dans une autre région. *« Lorsque les effets internes dominant les effets externes, Kubo retrouve le résultat du modèle de Krugman d'un développement inégal des régions. Si, au contraire, les effets externes dominant, le développement régional n'est plus inégal, les deux régions concentrant une part stable de la production de l'industrie »* (Bouda-Olga et Zimmermann, 2004, p. 92).

La notion d'« externalités » est abordée dans d'autres travaux (Bernard et Vicente, 2000ab ; Vicente, 2002), mais cette fois, elle comprend : des externalités de réseaux par rapport à des externalités informationnelles dans le cadre des dynamiques de localisation (processus d'agglomération). Pour Vicente (2002), les externalités peuvent être définies à partir d'un processus d'apprentissage des agents (acteurs locaux) entraînant un processus de décision. Les externalités de réseaux se conçoivent à partir des logiques d'acteurs conduisant à l'émergence des normes ou de processus de standardisation tandis que les externalités informationnelles dépendent des actions ou conséquences des actions des individus par rapport au processus de prise de décisions. Les deux formes d'externalités expriment l'existence de voisinages c'est-à-dire que les agents sont en interaction dans le temps et dans l'espace (Vicente, 1999 ; 2000 ; 2002).

Dans ce travail, nous sommes amenés à étudier à la fois les externalités de réseaux (localisation en grappe des projets et des ONG sur le territoire haïtien) et celles qualifiées d'informationnelles (action et gain des acteurs maîtrisant le système-projet dans le cadre des modèles en cascades informationnelles). Il s'agit du processus de création de groupements localisés, avec des leaders souvent autoproclamés susceptibles de capter l'aide à travers des projets communautaires. Les principaux indicateurs de ces externalités, dans le cadre de notre

étude, sont : le nombre d'associations de bénéficiaires créées, leur domaine d'intervention, leur rapport avec les ONG, leur participation des projets locaux de développement, leur lien avec d'autres associations de bénéficiaires, leur localisation par rapport aux projets implantés et leur statut de reconnaissance juridique.

Le choix d'analyser les externalités sous forme de « cascades informationnelles » du côté des bénéficiaires peut être très révélateur du processus d'apprentissage de ces acteurs. En effet, les experts intervenant au nom des ONG et pour le compte des pays donateurs fondent leur intervention sur la promesse de transférer des compétences aux acteurs locaux haïtiens. Ce transfert peut garantir non seulement leur participation dans tout le processus, mais également de développer des stratégies efficaces de développement de leur communauté. D'où l'intérêt d'étudier les externalités par rapport aux pratiques développées sur le terrain à la fois par les bénéficiaires et par les ONG dans le cadre du processus de localisation des projets.

4.1.3.3. La notion d'action locale de développement

La légitimité de l'intervention des acteurs locaux dans le processus de prise de décision et de planification du développement de leur territoire devient une évidence pour les partisans de la décentralisation. Ainsi, après la période de la dictature des Duvalier s'affirment une volonté d'encourager la participation des populations locales aux grandes décisions engageant la vie nationale. De ce fait, dans la constitution du 29 mars 1987 sont créées, à côté de l'État haïtien, des collectivités territoriales (Département, Commune et Section communale) dont la mission est de promouvoir des actions locales de développement.

Au-delà de ces dispositions légales, développées dans la section précédente, l'action locale en Haïti cherche à penser l'administration des territoires en développant des activités économiques performantes. Il ne s'agit pas d'une intervention publique des collectivités territoriales en faveur des entreprises compte tenu du fait que ce lien n'est ni obligatoire ni immédiat. Toutefois, l'effet de l'action publique locale dépend à la fois de l'offre publique, de la dynamique des acteurs économiques, ainsi que des structures sociales, institutionnelles, voire environnementales sur chaque territoire. À défaut de ses paramètres, l'action locale devient une simple relation des acteurs locaux avec tous ceux qui peuvent apporter des projets au nom d'un développement local.

Dans ce travail, l'action locale de développement se définit comme « une intervention des ONG, financées par l'aide internationale, réalisant de petits projets dans des domaines comme l'éducation, la santé, la protection de l'environnement, le renforcement de l'administration locale, etc. ». Autrement dit, une action locale consiste en un ensemble d'activités autour d'un projet de fourniture d'un bien ou d'un service public. La notion de bien et de service public renvoie au caractère particulier des projets de ce type visant à augmenter la consommation ou le bien-être d'un ensemble d'individus ou bénéficiaires.

Les principaux indicateurs dans le contexte du système-projet en Haïti renvoient aux variétés des projets réalisés sur chaque territoire (département) dans les domaines du développement : santé, environnement, éducation, production, etc. Parmi ces indicateurs, le ratio type d'investissement par habitant ou encore celui du coût de financement par habitant et par localité sont révélateurs des disparités dans la planification du développement de ce système.

4.2. De la proximité dans le système aide-projet à ses externalités en Haïti

Les projets financés par l'Aide au développement et réalisés par des ONG en Haïti visent à réduire les inégalités tout en créant les conditions de base pour un décollage économique des localités. Cet objectif déclaré, mérite d'être étudié de manière empirique afin de comprendre l'écart qui peut exister entre ce qui est prôné dans les médias et la réalité. Autrement dit, seule une analyse de la situation de sous-développement chronique des populations et de leur territoire permettra de situer l'apport de ces projets de développement en Haïti. Cette démarche cherche à tenir compte des caractéristiques fondamentales des projets à savoir : localisés sur des territoires communaux, différenciés selon les domaines d'intervention et fondés sur la participation des populations locales.

Du fait de ces caractéristiques, le système aide-projet n'a de sens que dans l'autocorrélation²⁵ et l'hétérogénéité²⁶ spatiales des projets pour un développement par les

²⁵L'autocorrélation spatiale est le phénomène d'interdépendance des acteurs, de projets et des territoires dans le cadre des actions publiques entreprises pour supporter le processus de développement des localités haïtiennes par l'aide-projet. Comme dans tout système, la coordination de ces éléments

acteurs territoriaux. Ainsi, le point de départ de la modélisation de ce système est la prise en compte de ces deux phénomènes dans les données géoréférencées (une analyse exploratoire) attestant, du même coup, la répartition spatiale de l'aide-projet (actions réalisées par les ONG). Autrement dit, les projets sont réalisés sur des territoires communaux qui composent le territoire d'un département et l'ensemble des territoires départementaux constitue le territoire haïtien. Ainsi, il existe une imbrication des territoires d'accueil et les projets sont un moyen de lutter contre les disparités territoriales, mais également socioéconomiques. Or ces différentes inégalités se manifestent déjà dans la dichotomie « Ville/Campagne » ou « urbain/rural » avec des phénomènes d'expansion de bidonvilles, de dégradation de l'environnement, d'insécurité sociopolitique et économique, etc.

En fait, il est question d'externalités locales qui, implicitement, renvoient au problème fondamental d'organisation spatiale de la vie économique, sociale et politique du pays. Dans cette logique, l'analyse s'appuie sur les travaux d'économétrie spatiale (Conley et Ligon, 2002 ; Anselin, 1995, 1996, 1998a, 1998 b, 2001 ; Cliff et Ord, 1970, 1981 ; LeGallo, 2000, 2004 ; Ertur et Koch, 2005), afin d'étudier l'autocorrélation spatiale dans le système aide-projet. Anselin (2001) définit l'autocorrélation comme étant une coïncidence d'une similarité de valeurs de localisations. Ainsi, « il y a autocorrélation positive lorsque des valeurs élevées ou faibles d'une variable aléatoire ont tendance à se concentrer dans l'espace et il y a autocorrélation spatiale négative lorsque les unités géographiques sont entourées de voisins des valeurs très différentes pour cette même variable aléatoire » (Ertur et Koch, 2005 : 66). Il est nécessaire de regarder l'effet spatial des projets réalisés sur le territoire haïtien, ce qui peut démontrer la forme que prend l'hétérogénéité spatiale des comportements dans cet espace.

4.2.1. L'autocorrélation spatiale dans le système aide-projet

L'analyse exploratoire des données géoréférencées consiste en un ensemble de techniques permettant de décrire et de visualiser les distributions spatiales (Anselin, 1998a ;

constitutifs présente les enjeux stratégiques de financement par l'aide pour chaque territoire (commune et département) par rapport aux autres territoires voisins.

²⁶ L'hétérogénéité spatiale se traduit par la multiplicité des intervenants étrangers ainsi que leurs domaines d'intervention afin d'accompagner les acteurs locaux. Autrement dit, chaque projet est réalisé dans un domaine précis et avec une logique d'intervention particulière.

1998 b). Ou encore, elle permet de comprendre les schémas d'association spatiale qui peuvent renvoyer vers des formes d'hétérogénéité spatiale. Dans la littérature, beaucoup d'études se sont intéressées à la répartition des revenus par tête (Rey et Montouri, 1999 ; Lopez-Bazo et coll., 1999, 2004 ; Ertur et Koch, 2005) d'autres, aux taux de croissance de la production (Ying, 2000).

Ces études ont montré la pertinence de cette approche dans le cadre de phénomènes particuliers (spatialisés et temporels) sans pour autant s'intéresser à l'aide publique au développement (APD). S'agissant du système aide-projet en Haïti, une telle analyse (approche) permet d'explicitier les liens entre les projets locaux sur un même territoire communal par rapport aux projets sur les autres territoires communaux. Ainsi, l'étude des disparités spatiales dans le système aide-projet cherche à révéler le type de dynamique spatiale qui les sous-tend.

Afin d'exposer le modèle d'analyse exploratoire des données géoréférencées et d'expliquer les disparités dans le système aide-projet, il est primordial de préciser les liens spatiaux qui unissent les projets sur le territoire haïtien. Pour cela, nous utilisons une matrice de pondérations spatiales (une matrice carrée) présentant les caractéristiques suivantes :

Soit M , cette matrice, ayant autant de lignes que de colonnes qu'il y a d'espace géographique (notre échantillon de communes réparties dans les dix départements du pays), où chaque terme M_{ij} représente la façon dont le département ou la municipalité « i » et le département ou la municipalité « j » sont connectés spatialement. Ces termes sont, par définition, non stochastiques, non négatifs et finis (Ertur et Koch, 2005). Afin de normaliser l'influence du voisinage sur chaque département (municipalité), cette matrice est standardisée (la somme des lignes est égale à l'unité).

Soit p le plus proche voisin calculé à partir de la contiguïté spatiale (frontière) actuelle entre les territoires des départements ou des municipalités. La matrice contigüe prend alors la forme générale suivante :

$$M_{ij} = M^*_{ij}(p) / \sum_b M^*_{ij}(p)$$

$$\text{Avec } M^*_{ij} \text{ tel que : } M^*_{ij}(p) = 0, \text{ si } i = j$$

$$M^*_{ij}(p) = 1, \text{ si } d_{ij} \leq d_i(p)$$

$$M^*_{ij}(p) = 0, \text{ si } d_{ij} > d_i(p)$$

Ou, $d_i(p)$: est la distance-seuil (frontière) défini pour chaque département ou encore chaque municipalité

« i » : la plus petite distance d'ordre (p) entre les départements ou les municipalités « i » et « j » tel que le département ou la municipalité « i » possède exactement « p » départements voisins ou municipalités voisines.

Dans ce travail, nous utiliserons deux matrices de pondération spatiale (de trois et quatre plus proches voisins) afin de rendre compte de l'influence du poids du voisinage (sur chaque département ou encore sur chaque municipalité) sur la répartition des projets locaux en Haïti.

4.2.1.1. Autocorrélation globale

En économie depuis des décennies, cette approche spatiale permet d'étudier l'autocorrélation spatiale dans les régressions économétriques (Anselin, 1988 ; LeGallo, 2000 ; Lesage, 2008). Celle-ci se réalise à partir des indices qui sont à la fois globaux et locaux. Le plus utilisé est « I de Moran » qui met en évidence une relation entre voisins plus marquée que la relation avec le reste du groupe (Oliveau, 2010). Ainsi, Pat Moran (1950) cherchait à mettre l'accent sur des objets corrélés spatialement et plus tard, Andrew Cliff et Keith Ord (1970) ont développé ces indices dans le champ statistique. Pour ces derniers, « une large part des indices généraux d'autocorrélation spatiale (comme l'I de Moran ou le c de Geary) sont des cas particuliers de statistiques de produits croisés (cross product statistics) » (Oliveau, 2010 : 53). Ces statistiques procèdent par comparaison de deux matrices.

Soit $\Gamma = \sum_i \sum_j M_{ij} V_{ij}$ avec M, une matrice de voisinage des municipalités ou des départements et V une matrice d'association des valeurs des projets en un point i et dans le voisinage j. L'idée est de pouvoir comparer les valeurs d'un ensemble de points (\sum_i) avec celle de l'ensemble de leurs voisins (\sum_j) en fonction de leur proximité spatiale (M_{ij}) et de leur proximité statistique (V_{ij}). Autrement dit, les différentes valeurs prises par la distribution des projets dans les collectivités haïtiennes (départements ou communes) sont comparées entre elles et en fonction de l'influence du voisinage. C'est cette comparaison qui permet d'expliquer les disparités socioéconomiques dans le système aide-projet lui-même.

Les économètres spatiaux s'accordent à dire que parmi ces statistiques l'I de Moran est le plus robuste donc la plus utilisée (Cliff et Ord, 1981 ; Anselin, 1988 ; Oliveau, 2010). Cet indice de Moran soutient que : « plus le nombre de voisins est élevé, plus l'individu a de poids dans la matrice de pondération » (Oliveau, 2010 : 53). Ce qui conduit les chercheurs à standardiser en ligne la matrice pour diminuer ces effets de poids (Le Gallo, 2004 ; Anselin, 1988). Ainsi, dans notre cas, chaque municipalité où chaque département aura le même poids donc sa contribution à l'indice d'autocorrélation est la même, peu importe le nombre de voisins.

Soit (m) le poids des paires de voisins (n), le nombre de voisins j de chaque individu i donnant la somme en ligne de la matrice (qui décrit les voisins de chaque individu i) et égale à 1 (Oliveau, 2010). C'est comme si chaque individu n'avait qu'un seul voisin. Ainsi, l'I de Moran n'est autre que le rapport de la covariance sur la variance :

$$I_{deMoran} = \frac{cov}{var} \text{ ou } I_{deMoran} = \frac{\sum_i \sum_j M_{ij} (Z_i - Z') (Z_j - Z')}{m} / \frac{\sum_i (Z_i - Z')^2}{n}$$

$$I_{deMoran} = \frac{n}{m} / \frac{\sum_i \sum_j M_{ij} (Z_i - Z') (Z_j - Z')}{\sum_i (Z_i - Z')^2}$$

Nous nous situons dans un univers de statistiques spatiales, les lettres x et y sont réservées aux caractéristiques des projets du système aide-projet.

z_i = valeur de la variable au point i et de moyenne z »

i = Département

j = voisins des Départements i.

n = nombre total de municipalités dans l'échantillon

m = nombre total de paires de voisins

M = Matrice de pondération (matrice de voisinage), dont les éléments prennent, par exemple, la valeur 1 pour les i, j voisins et 0 autrement.

Dans la littérature, la matrice de pondération est généralement indiquée par la lettre « w_{ij} ».

Pour interpréter les résultats de l'indice I de Moran, on part de la covariance d'un point et de ses voisins, en ramenant le résultat à la variance de l'ensemble des points (Oliveau, 2010). Le résultat peut varier entre -1 (autocorrélation spatiale négative : les valeurs des variables pour les individus voisins sont opposées par rapport à la moyenne) et +1 (autocorrélation spatiale positive : les voisins se ressemblent).

À noter que le résultat n'est pas forcément borné entre -1 et +1. Toutefois, quand il prend la valeur zéro il y a absence d'autocorrélation spatiale négative ou positive. La valeur de l'indice de Moran peut être interprétée comme la part de variance explicable par le voisinage (ce que propose Christophe Z. Guilmoto, 2004, p. 94). « Un indice de Moran de 0,25 attribuerait ainsi 25 % de la variance aux valeurs dans le voisinage » (Oliveau, 2010 : 54). Ainsi le test de l'autocorrélation spatiale globale de cette statistique, dont l'hypothèse nulle associée est l'absence d'autocorrélation.

Toutefois, la statistique « I » de Moran étant globale, elle ne permet guère d'évaluer la structure, au niveau municipal, de l'autocorrélation. Ainsi, des interrogations peuvent être soulevées sur la répartition départementale de l'aide-projet avec bien évidemment, les disparités intercommunales. Autrement dit, il s'agit de comprendre les localisations atypiques ou les poches de non-stationnarité locale : comme une commune riche (en matière d'investissement par projets) entourée de communes pauvres (îlot de richesse), ou à l'inverse, une commune pauvre au milieu des communes riches (mouton noir), etc. Dans cette optique, il convient d'utiliser d'autres indices : le diagramme de Moran (Anselin, 1996) ou les indicateurs locaux d'association spatiale (LISA) (Anselin, 1995). Dans ce travail, nous utilisons le diagramme de Moran dans un souci de continuité et de clarté.

4.2.1.2. Le diagramme de Moran

L'indice global I de Moran est la somme pour toutes les municipalités « i » à l'intérieur des départements, maintenant on cherche à définir une statistique locale pour chaque département. Il s'écrit de la façon suivante :

$$\Gamma_i = \sum_j M_{ij} V_{ij} \text{ avec : } V_{ij} = (Z_i - Z_{\text{«}}) (Z_j - Z_{\text{«}}) / \sum_i (Z_i - Z_{\text{«}})^2$$

Ce qui unit un indice gamma local à l'indice gamma global :

$$\Gamma = \sum_i \Gamma_i \sum_i \sum_j M_{ij} V_{ij}$$

D'où :

Γ_i : Indice gamma local

Γ : Indice global

z_i : Valeur de la variable au point i et de moyenne z »

i : Municipalités

j : Voisins des municipalités i .

M : Matrice de pondération (matrice de voisinage)

V : Matrice « v », représente l'association des valeurs des projets en un point i et dans leur voisinage j .

Le diagramme de Moran permet d'analyser l'instabilité spatiale locale à partir de la variable spatialement décalée MZ_t en fonction des variations Z_t (Ertur et Koch, 2005). En effet, les valeurs prises par les projets varient selon la localisation et même en fonction de la nature de ces projets. Il existe pour cela quatre différents types d'association spatiale donc, quatre quadrants du plan entre un territoire communal et ses voisins. Ces quadrants sont :

HH : commune associée à une valeur élevée entourée de communes associées à des valeurs élevées

BB : commune associée à des valeurs faibles entourées de communes associées à des valeurs faibles ;

HB : commune associée à des valeurs élevées entourée de communes associées à des valeurs faibles ;

BH : commune associée à des valeurs faibles entourée de communes associées à des valeurs élevées.

Ces deux derniers cas représentent une autocorrélation spatiale négative, car ils indiquent un regroupement spatial de valeurs dissemblables (Z_i et MZ_i sont dissemblables).

Donc, le diagramme de Moran permet de détecter les localisations atypiques, c'est-à-dire les communes qui dévient du schéma global d'association spatiale. Cela dit, on peut visualiser l'autocorrélation spatiale à partir de la statistique « I » de Moran qui est équivalente

à la pente de la régression linéaire de MZ_t sur Z_t en utilisant la matrice de poids standardisée. Il s'agit là de la version locale de la statistique « I » de Moran. Soit :

$$I_i = (X_i - \bar{X}) / m_0 * \sum_{j=1}^n M_{ij} (X_j - \bar{X}) \quad \text{et,}$$

$$m_0 = \sum_i (X_i - \bar{X})^2 / n$$

X_i : observations correspondantes à la commune « i » ;

M_t : moyenne des observations calculée à l'année « t ».

M_{ij} : matrice de pondération spatiale

Une valeur positive pour « I_i » indique une concentration spatiale des valeurs similaires (HH ou BB) tandis qu'une valeur négative indique une concentration spatiale non similaire (HB ou BH). Cependant, le diagramme de Moran ne donne pas d'information sur la significativité des regroupements spatiaux.

Pour arriver à une mesure locale de l'autocorrélation spatiale, la démarche consiste à vérifier pour chaque point son niveau de ressemblance avec ses voisins (Oliveau, 2010). Il est question de désagréger la structure spatiale des phénomènes pour enfin mettre en valeur la ressemblance locale. Celle-ci peut être forte ou faible cependant, elle permet une mesure locale de l'autocorrélation. Dans le cas de l'indice « I » de Moran (indice global), la relation qui l'unit avec l'indice local est qu'il représente la somme de tous les indices locaux. La détermination d'un indice (gamma) local permet d'apprécier la valeur du gamma global afin de mettre en évidence des valeurs atypiques.

4.2.2. Les modèles autorégressifs spatiaux du système aide-projet

Une fois vérifiée l'autocorrélation dans le système aide-projet pour le développement territorial en Haïti, les caractéristiques des données statistiques géoréférencées exigent des techniques économétriques appropriées. Ces techniques permettront une analyse plus poussée sachant que les coefficients des variables endogènes et exogènes ainsi que le terme d'erreurs prennent des valeurs à partir de la localisation. Quatre hypothèses se trouvent à la base de cette analyse économétrique spatiale du système aide-projet en Haïti :

H1 : Sur chaque territoire communal ou départemental donné, il y a un regroupement de projets autocorrélés (entre eux et avec d'autres projets sur les autres territoires communaux), financés par l'aide au développement (par don) et dans des domaines prioritaires (santé, éducation, démocratie, environnement, production locale...).

H2 : Des indices d'investissement local, en matière de financement du développement communal, peuvent être obtenus puis comparés en rapportant le coût total des projets au nombre d'emplois locaux créés, au nombre de bénéficiaires directs et au nombre d'experts mobilisés sur chaque territoire concerné.

H3 : Les externalités spatiales et socioéconomiques du système aide-projet se retrouvent à la fois au niveau de la répartition spatiale (concentration des projets sur chaque territoire communal) et au niveau de la variation des indices locaux d'investissement par rapport à la moyenne nationale.

H4 : Pour chaque territoire départemental donné, les disparités spatiales dans la répartition des projets handicapent toute stratégie de mutualisation des moyens par rapport aux besoins transversaux.

Cette démarche hypothético-déductive peut aider à la compréhension de l'impact de la répartition communale puis départementale du système aide-projet en Haïti. Ainsi, chaque territoire (commune ou département) est une unité statistique dont les caractéristiques internes sont le nombre et le type de projets locaux de développement implantés. D'un autre côté, chaque « petit projet de développement » peut former une unité statistique mettant en relation des agents (à la fois) externes et locaux, ce qui n'est pas l'objet de nos préoccupations dans cette étude. Notre but est l'analyse spatiale des projets de développement localisés afin d'expliquer les disparités spatiales entre les communes, mais également entre les départements dans le cadre de la planification du développement du pays par l'aide-projet.

Prenons le modèle de régression linéaire classique en coupe transversale suivante :

$$Y = X\beta + \epsilon \quad (1.1)$$

Soit les conventions d'écriture suivantes : N est le nombre d'observations, y est le vecteur (N,1) des observations de la variable dépendante (les disparités spatiales dans le financement des projets), X est la matrice (N, K) des observations des variables exogènes (projets financés sur chaque territoire ; population locale), K étant le nombre de paramètres

inconnus, β est le vecteur $(K, 1)$ des coefficients de régression inconnue, ε est le vecteur $(N,1)$ des erreurs. Pour les erreurs, sauf indication contraire, on supposera :

H1 : Les erreurs sont identiquement et indépendamment distribuées (iid), d'espérance nulle et de variance finie σ^2 ;

H2 : La matrice X est non-stochastique, de rang complet K $[\lim_{n \rightarrow \infty} (N/1) X^T X = Q]$ et où Q est une matrice finie et non singulière.

Toutes les observations sont localisées, c'est-à-dire, elles portent sur des zones géographiques, « Départements ». Il s'agit donc de prendre en compte l'instabilité des paramètres dans l'espace. De ce fait, ce phénomène implique des modèles en fonction des caractéristiques particulières de chaque territoire (Département) analysé : les paramètres de la régression (1) varient selon leurs localisations :

$$Y_{ij} = X_{ij}\beta + \varepsilon_{ij} \quad i = 1 \dots N \quad j = 1 \dots J \quad (1.2)$$

Où Y_{ij} représente l'observation de la variable dépendante « i » pour le territoire « j », X_{ij} représente le vecteur de dimension $(1, K)$ comportant les observations des K variables explicatives « i » pour le territoire « j ». Ce vecteur est associé à un vecteur de dimension $(K, 1)$: β Il existe alors un vecteur des paramètres différents pour chaque observation « i » sur un territoire « j ».

En clair, notre variable endogène (Y_{ij}) (le coût de financement des projets) sera analysée en fonction de trois variables exogènes : le nombre de bénéficiaires (X_{1ij}), le nombre d'emplois locaux (X_{2ij}), le nombre d'experts mobilisé (X_{3ij}). En plus, cette analyse peut être renforcée par l'introduction des variables muettes (dummies) $[0,1]$ dans l'équation : par exemple les domaines d'intervention prioritaires (X_{4ij}), les catégories sociales bénéficiaires (X_{5ij}), etc. Ainsi, nous avons un modèle avec une variable expliquée et trois variables explicatives.

Pour transformer le modèle (1.2) en un modèle autorégressif spatial, nous pouvons ajouter soit une ou des variables spatiales décalées (endogène ou exogène), soit réaliser une autocorrélation spatiale des erreurs ou encore développer un modèle général intégrant ces deux dimensions.

En ajoutant une variable endogène spatiale décalée dans notre équation (1.2) on obtient un modèle spatial autorégressif (SAR) :

$$Y_{ij} = \rho W y_{ij} + X_{ij} \beta + \varepsilon_{ij} \quad (1.3)$$

Où « N » est le nombre d'observations, y est le vecteur (N,1) des observations de la variable dépendante, X_{ij} est la matrice (N_{ij}, K_{ij}) des observations des variables exogènes, K étant le nombre de paramètres inconnus, β est le vecteur (K,1) des coefficients de régression inconnue, ε_{ij} est le vecteur (N,1) tel que $\varepsilon \sim \text{iid}(0, \sigma^2 \text{IN})$, $W y_{ij}$ est la variable endogène spatialement décalée pour la matrice de poids W , ρ est le paramètre spatial autorégressif indiquant l'intensité de l'interaction existante entre les observations de « Y_{ij} ».

Dans ce modèle, les observations y_{ij} sont en partie expliquées par les valeurs prises par « y » sur chaque territoire et par rapport à ses voisins :

$$(W y_i)_j = \sum_{h \neq j} w_{jh} y_h$$

$(W y_i)_j$ s'interprète comme la moyenne des valeurs de « $y_{(i)j}$ » (coût de financement de projets) sur les observations voisines à « j » lorsque la matrice de contiguïté « W » est standardisée. Cette standardisation facilite aussi la comparaison de l'ampleur des variables du système aide-projet lorsque l'équation (1.3) est estimée pour plusieurs matrices de poids. Ce modèle autorégressif a été utilisé, par exemple, pour modéliser les interactions stratégiques et la concurrence fiscale entre les communes (Case et coll., 1993 ; Brueckner, 1998). Le modèle (1.3) peut être estimé par la méthode du maximum de vraisemblance ou par la méthode des variables instrumentales.

Selon LeGallo (2004), si la matrice $(I - \rho W)$ est inversible, le modèle (1.3) peut être réécrit sous forme réduite de la façon suivante :

$$Y_{ij} = (I - \rho W)^{-1} X_{ij} \beta + (I - \rho W)^{-1} \varepsilon_{ij}$$

L'espérance mathématique de y s'écrit : $E(y) = (I - \rho W)^{-1} X \beta$. La matrice inverse $(I - \rho W)^{-1}$ est une matrice pleine qui implique une série infinie pour les variables explicatives et pour le terme d'erreur associé à toutes les localisations. Ce qui donne :

$$Y = (I + \rho W + \rho^2 W^2 + \rho^3 W^3 + \dots) X_{ij} \beta + (I + \rho W + \rho^2 W^2 + \rho^3 W^3 + \dots) \varepsilon_{ij}$$

Ce modèle explique qu'en moyenne « la valeur de « y_i » dans une commune ou département « j » n'est pas seulement expliquée par les valeurs des variables explicatives associées à ce territoire, mais aussi par celles associées à tous les autres (h) territoires (voisins de « i » ou non) à travers la transformation spatiale inverse $(I - \rho W)^{-1}$. Cet effet de multiplicateur spatial décline avec l'éloignement » (Le Gallo, 2004, p. 145). Dans cette

expression, un choc aléatoire sur un territoire « j » affecte non seulement la valeur de « y_j » de ce territoire, mais a également un impact sur les valeurs de « y_i » des autres territoires « h ». Avec l'éloignement, cet effet de diffusion se décline.

Dans ces conditions, $u = (I - \rho W)^{-1} \varepsilon_{(i)}$ et sa matrice des variances-covariances s'écrit :

$$V(u) = \sigma^2 [(I - \rho W)'(I - \rho W)]^{-1}$$

Cette matrice est donc pleine et un processus spatial autorégressif conduit donc à une covariance non nulle entre chaque paire d'observations et décroissante avec l'ordre de proximité des projets locaux (LeGallo, 2004 ; LeSage, 2008).

La deuxième façon de modéliser les effets spatiaux dans le système aide-projet consiste à ajouter une variable exogène spatialement décalée. Dans ce cas, on pose le principe que les différentes valeurs des variables indépendantes dans un département peuvent affecter (ou sont dépendantes) les différentes valeurs de ces variables dans les départements voisins. Ainsi, il convient de transformer l'équation (1.1) afin de tenir compte de ces variations dans le modèle (spatially lagged X) suivant :

$$Y_{ij} = X_{ij}\beta + WX\theta + \varepsilon_{ij} \quad (1.4)$$

Y_{ij} est le vecteur (N,1) des observations de la variable dépendante, X_{ij} est la matrice (N_{ij}, K_{ij}) des observations des variables exogènes, K étant le nombre de paramètres inconnus, β est le vecteur (K,1) des coefficients de régression inconnue, ε_{ij} est le vecteur (N,1) tel que $\varepsilon \sim \text{iid}(0, \sigma^2 IN)$, $WX\theta$ est la variable exogène spatialement décalée pour la matrice de poids W, θ est le paramètre spatial autorégressif indiquant l'intensité de l'interaction existante entre les observations de « X_{ij} ».

Dans ce modèle, les observations X_{ij} sont en partie expliquées par les valeurs prises par « X » sur chaque territoire et par rapport à ses voisins.

Une troisième façon de procéder est de développer un modèle avec autocorrélation spatiale des erreurs (Spatial errors, SEM) ce qui donne :

$$Y_{ij} = X_{ij}\beta + \varepsilon_{ij} \quad (1.5)$$

$$\varepsilon_{ij} = \lambda W\varepsilon_{ij} + u$$

Le paramètre « λ » reflète l'intensité de l'interdépendance entre les résidus et « u » est le terme d'erreur tel que : $u \sim \text{iid} (0, \sigma^2 I_N)$. Le modèle (1.5) s'estime habituellement par la méthode du maximum de vraisemblance ou par la méthode des moments généralisés.

Si la matrice $(I - \lambda W)$ est inversible, alors la matrice des variances-covariances du terme d'erreur ε s'écrit de la façon suivante :

$$Y_{ij} = X_{ij}\beta + (I - \lambda W)^{-1}\varepsilon_{ij}$$

Dans cette expression il y a effet de diffusion spatiale, mais pas d'effet de multiplicateur spatial. La Matrice des variances-covariances s'écrit alors :

$$V(\varepsilon) = \sigma^2[(I - \lambda W)'(I - \lambda W)]^{-1}$$

Cette formulation indique que les erreurs « ε » sont hétéroscédastiques (McMillen, 1992). La covariance entre chaque paire d'erreurs est non nulle et décroissante avec l'ordre de proximité.

Dans ces principaux modèles, hétéroscédasticité et autocorrélation spatiale se croisent faisant ressortir d'autres liens entre hétérogénéité et autocorrélation spatiales. Ce qui va être présenté dans le point suivant.

Les modèles présentés jusque-là n'impliquent qu'un seul type de dépendance spatiale (variable endogène décalée ou autocorrélation des erreurs) et qu'un seul ordre de dépendance (Le Gallo, 2002). Une autre façon de procéder à la régression économétrique spatiale du système aide-projet peut être de concevoir un modèle avec plusieurs décalages dans lequel il y a une variable autorégressive et une autocorrélation des erreurs (Brandsma et Kelletaper, 1979 ; Huang, 1984 ; Anselin, 1988a ; Jayet, 1993).

En rapprochant (1.3) et (1.5), on trouve le modèle de Kelejian-Prucha :

$$Y_{ij} = \rho W y_{ij} + X_{ij}\beta + \varepsilon_{ij} \quad (2.1)$$

$$\varepsilon_{ij} = \lambda W \varepsilon_{ij} + u$$

En rapprochant (1.3) et (1.4), on a le modèle Durbin spatial :

$$Y_{ij} = \rho W y_{ij} + X_{ij}\beta + WX\theta + \varepsilon_{ij} \quad (2.2)$$

« Les méthodologies d'estimation et d'inférence adaptées aux modèles à plusieurs décalages sont basées sur les mêmes principes que les modèles à un seul décalage » (Le Gallo, 2002, p. 146).

Dans notre approche spatiale concernant le système aide-projet des ONG en Haïti, nous nous limiterons à un modèle avec une seule variable spatiale décalée. Pour approfondir l'analyse un peu plus tard (après la thèse) avec un modèle général avec deux décalages (endogène et exogène). Ainsi, notre propos concerne soit le modèle autorégressif avec une variable endogène spatialement décalée, soit une variable exogène spatialement décalée. Il s'agit d'illustrer l'interaction entre autocorrélation et hétérogénéité spatiales dans la répartition de l'aide-projet pour le développement de ce pays. Notre modèle cherche à relier le système aide-projet aux disparités spatiales dans la mise en œuvre des stratégies de développement en Haïti. Ce qui nous donne ces modèles autorégressifs spatiaux (1.3) ou (1.4) ?

Dans ces modèles, la dépendance spatiale des projets est prise en compte à travers une matrice de contiguïté d'ordre 1 standardisée. Et pour arriver jusque-là, le modèle serait au préalable estimé par des tests d'hypothèse dans le but de voir si les coefficients sont significatifs ou pas. Ainsi, l'estimation des modèles, à partir des données de l'enquête (en coupe transversale), nous permettra de conclure à partir de l'une ou de l'autre de ces deux systèmes d'équations présentés dans ce travail.

4.2.3. L'estimation à partir des résultats pour le système aide-projet

L'utilisation de la régression économétrique spatiale à l'étude du système aide-projet en Haïti témoigne de l'interdépendance spatiale des projets locaux ou encore de leur influence mutuelle. Il est question de mettre l'accent sur les externalités socioéconomiques localisées sur un territoire communal ou départemental en fonction de facteurs causaux localisés dans d'autres territoires voisins. De ce fait, l'analyse spatiale du système aide-projet permet de distinguer les phénomènes d'installation (interaction ex ante) des phénomènes de fonctionnement (interaction ex post).

Les premiers phénomènes (d'installation) renvoient aux stratégies de localisation des projets passant par la sélection des territoires d'accueil par les ONG et les bailleurs de fonds. Tandis que les phénomènes dits de « fonctionnement » s'expliquent à partir des externalités générées par ces actions locales à la fois sur chaque territoire et sur les acteurs locaux (bénéficiaires). Ainsi, les disparités spatiales (symbolisées dans la répartition du « coût des

projets » sur chaque territoire) sont exprimées en fonction des « bénéficiaires directs », des « emplois locaux créés » et des « experts mobilisés ». Ces variables sont donc au cœur des modèles spatiaux que l'on s'active à estimer. Le but étant d'estimer l'influence du voisinage, il convient de présenter les variations, en se basant sur l'équation (1.3), avec variable endogène spatialement décalée puis, sur l'équation (1.4) avec la variable spatiale exogène.

En effet, dans la spécification du système aide-projet, les caractéristiques des variables exogènes (variables contenues dans la matrice X) renvoient aussi à cette relation de voisinage. Pour en tenir compte, on ajoute donc une nouvelle matrice WX. Cette variante, dans le système aide-projet, ajoute des facteurs communs (X) à chaque département en Haïti, plus les facteurs à l'influence du voisinage (WX). Il s'agit d'un modèle Durbin spatial (SDM) qu'il convient d'estimer :

$$Y = \rho W y + X \beta + W X \theta + \epsilon \quad (2.2)$$

$$\epsilon \sim N(0_{n \times 1}, \sigma^2 I_n)$$

Ce modèle ne peut pas être estimé à partir des moindres carrés ordinaires (MCO) par le fait de la dépendance spatiale qui le caractérise. Dans ce cas, on peut utiliser soit les méthodes de maximum de vraisemblance (Ord, 1975 ; LeSage, 2008), soit la méthode des variables instrumentales (Anselin, 1988a ; Kelejian et Prucha 1998), soit la méthode Bayesian Markov Chain Monte-Carlo (LeSage, 1997). Il existe bien d'autres méthodes d'estimation de ces modèles spatiaux qui ne sont pas cités dans ce travail.

Notre estimation va se baser sur la méthode de maximum de vraisemblance. Le point de départ est l'hypothèse de normalité des termes d'erreur. La fonction de vraisemblance pour le vecteur normal multivarié pour les termes d'erreur « ϵ » est :

$$L(\epsilon) = (2\pi\sigma^2)^{-N}/2 * \exp\left\{-\frac{1}{2\sigma^2} * \epsilon' \epsilon\right\}$$

Dans ce modèle de Durbin spatial (2.2), le jacobien de la transformation est :

$$J = \det\left(\frac{\partial \epsilon}{\partial y \partial x}\right) = \begin{vmatrix} I - \rho W \\ I - \theta W \end{vmatrix}$$

Donc, le log vraisemblance pour le modèle (2.2), avec $Z = (I_n \ X \ WX)$, prend la forme suivante :

$$\ln L = -\left(\frac{n}{2}\right) \ln(\pi\alpha^2) + \ln |I - \rho W| + \ln |I - \theta W| - \left(\frac{1}{2} * \sigma^2\right) (e'e)$$

$$e = Y - \rho Y - Z\delta$$

$$\delta = (Z'Z)^{-1}Z'(In - \rho W)Y$$

$$\sigma^2 = e'e/(n - k)$$

De cette expression on déduit l'espace des paramètres de ρ , β et θ . Soit ω_{\max} la valeur propre positive maximale et ω_{\min} la valeur propre négative la plus grande en valeur absolue de W . Si les erreurs suivent un processus de moyenne mobile [2.12], « δ » peut être compris dans l'intervalle] — ω_{\max} ; — ω_{\min} [.

La partie la plus difficile dans cette méthode d'estimation n'est autre que le terme « $\ln |I - \rho W| |I - \theta W|$ », dans lequel se trouve une matrice carrée ($n*n$). À partir de cette estimation, utilisant les méthodes de maximum de vraisemblance, nous pouvons développer des tests statistiques (ratios de vraisemblance) afin de comparer plusieurs spécifications à la fois de notre matrice spatiale de poids et même de la localisation des différentes variables exogènes.

En pratique, l'estimation des modèles spatiaux peut s'effectuer à partir de la maximisation de la fonction de log-vraisemblance simplifiée, concentrée qui ne dépend plus que de quelques paramètres, un dans le meilleur des cas (LeGallo, 2002). Dans le cas de notre modèle (2.2) la fonction de log-vraisemblance est construite en appliquant la formule générale : $\ln L = |I - \rho W| - \frac{N}{2} \ln(2\pi) - \frac{N}{2} \ln(\sigma^2) - \frac{(y - \rho W y - X\beta)'(y - \rho W y - X\beta)}{2\sigma^2}$ (2.2.1)

À partir des conditions de premier ordre usuelles, les estimateurs pour b et s^2 sont obtenus comme :

$$\beta(ML) = (X'X)^{-1} X'(I - \rho W)y \quad (2.2.2)$$

$$\sigma^2(ML) = \frac{(y - \rho W y - X\beta ML)'(y - \rho W y - X\beta ML)}{N} \quad (2.2.3)$$

Contrairement aux modèles simples, les paramètres (vecteurs) estimés seront interprétés différemment. En effet, si « $\rho \neq 0$ » l'interprétation des paramètres des vecteurs « β » et « θ » de notre modèle Durbin spatial (2.2) se diffère de celle pour des modèles standards avec les moindres carrés ordinaires. Il ne s'agit pas, pour les variations « r » des

paramètres « β_r » du vecteur « β », de simple dérivation partielle de « y » en fonction des variations des variables explicatives « X ». Dans ces estimations aux moindres carrés ordinaires les observations sont indépendantes et la dérivée partielle de « y » par rapport à « X » prend la forme suivante : $\partial y_i / \partial x_{ir} = \beta_r$ pour tout « i, r » ; et $\partial y_i / \partial x_{jr} = 0$, pour « $j \neq i$ » et toutes les variables « r ».

Dans notre modèle Durbin spatial du système aide-projet en Haïti, la dépendance a pour essence une expansion des informations sur la concentration des projets dans chaque département incluant leurs concentrations dans les départements voisins. Pour présenter cet impact, reprenons le modèle (2.2) :

$$(In - \rho W)Y = X\beta + WX\theta + ln\alpha + \varepsilon$$

$$Y = \sum_{r=1}^k Sr(W)Xr + V(W)ln\alpha + V(W)\varepsilon$$

$$Sr = V(W)(In\beta_r + W\theta_r)$$

$$V(W) = (In - \rho W)^{-1} = In + \rho W + \rho^2 W^2 + \rho^3 W^3 + \dots$$

Pour bien illustrer le rôle de « $S_r(W)$ », considérons la détermination présentée dans l'équation suivante :

$$Y_i = \sum_{r=1}^k [(Sr(W)_{i1} * X_{1r} + Sr(W)_{i2} * X_{2r} + \dots + Sr(W)_{in} * X_{nr})] + V(W)ln\alpha + V(w)\varepsilon$$

Ceci montre que la dérivée de « y_i » à partir de « x_{jr} » prend la forme suivante :

$$\frac{\partial Y_i}{\partial X_{jr}} = Sr(W)_{ij}$$

De ce fait, contrairement aux méthodes des moindres carrés, la dérivée de la variable dépendante (Y_i) à partir des observations des variables indépendantes (X_{ir}) n'est pas égale au simple vecteur (β_r), et la dérivée de la variable dépendante (Y_i) à partir des observations des variables indépendantes (X_{jr}), pour « $j \neq i$ », habituellement n'est pas égale à zéro (LeGallo,

2000). Autrement dit, tout changement dans les observations d'une des variables explicatives du système aide-projet dans un département peut affecter la variable expliquée dans tous les départements.

Il s'agit là d'une des conséquences de la dépendance simultanée dans le système aide-projet qui rend tout investissement, en matière de projets locaux, dans un département dépendant des autres départements tout en modifiant les caractéristiques globales du système aide-projet lui-même. Ainsi, tout changement dans la concentration des projets locaux dans un département détermine la concentration dans les départements voisins et vice versa. D'où la prise en compte de cette relation simultanée dans la dérivée pour le « $i^{\text{ème}}$ » département :

$$\frac{\partial Y_i}{\partial X_{ir}} = Sr(W)_{ii}$$

Dans cette équation, les variations de notre variable dépendante (Y_i) sont expliquées par les variations des variables indépendantes (X_i) comme étant une combinaison des influences directes et indirectes du voisinage. L'effet direct moyen du voisinage dans le système aide-projet prend en compte l'impact de toutes les observations dans le voisinage du département « i » par rapport à ses propres observations. Ce qui traduit la connexion avec les autres départements dans le cadre de la dépendance spatiale des projets locaux. Autrement dit, la concentration des projets dans un département comporte un effet rétroactif qui implique la concentration des projets dans les départements voisins et spatialement dépendants. Quant à l'effet indirect, il s'agit de l'impact des observations dans tous les autres départements (non voisins) sur les observations du département « i ». Ces deux effets peuvent se combiner pour donner l'effet global dans le système aide-projet qui traduit d'abord l'impact de ce dernier sur la société haïtienne et ensuite, les stratégies cumulatives de développement des territoires (communes et départements) du pays par l'aide-projet.

Toutefois, l'ampleur de cette relation de voisinage dépend à la fois du positionnement du département ou de la commune dans l'espace national (1), des relations structurelles entre tous les départements ou des communes à travers la matrice de pondération spatiale (2), du vecteur « ρ » mesurant l'intensité de la dépendance spatiale (3) et des valeurs estimées des coefficients « β » et « θ » (4).

4.3.La méthodologie de collecte des données

Ce travail étant centré sur une analyse spatiale du système aide-projet en Haïti, dans le but d'expliquer les disparités socioéconomiques, il est primordial de procéder à la collecte de données s'appêtant à cette analyse. Les difficultés de collecte étant nombreuses, notre choix empirique maintient les 10 départements du pays, mais, sur un échantillon de communes à partir de techniques statistiques d'échantillonnage. Ainsi, cette section se divise en trois points. Le premier s'intéresse à l'échantillonnage, le second explique la démarche de collecte proprement dite et le troisième précise l'interprétation qui peut être faite à partir de cette base de données (les degrés d'analyse). Ainsi, cette section joue le rôle de fondement méthodologique de toute la partie empirique du travail.

4.3.1. Les justificatifs d'un échantillonnage stratifié et représentatif

L'étude du système aide-projet en Haïti révèle des difficultés énormes du fait qu'il s'agit d'un pays enclavé, avec des voies de communication délabrées, et que très peu de données statistiques existent sur le travail réel des ONG dans les localités. En plus, il n'existe pas encore une base géoréférencée de données sur les pratiques liées à l'aide-projet. Pour y parvenir, on tient compte à la fois du coût total d'une telle enquête, mais également du temps de réalisation. Ce contexte impose donc un autre traitement ou approche par échantillonnage qui, pour être représentatif, cherche à respecter certains critères techniques. Notre population d'étude comprend d'abord les territoires communaux sur lesquels des projets financés par l'aide sont exécutés dans le but d'améliorer les conditions de vie des acteurs locaux.

En effet, la première opération, consistant à sélectionner un échantillon de communes, implique une démarche de statisticien visant à respecter les principes de représentativité au sein de cette population. Après avoir présenté la formule de calcul de cet échantillon, il convient de préciser les autres critères tout en justifiant nos choix. Ainsi, le découpage territorial haïtien passant par la logique d'implantation des projets locaux (communaux), de l'accessibilité des territoires d'accueils et de la concentration (répartition sociale) des populations locales, la technique d'échantillonnage retenue a comme fondement une stratification territoriale. Il s'agit d'un échantillonnage stratifié respectant les principes

statistiques de sélection. Dans ce travail, sur chaque territoire communal sélectionné il est question de repérer l'ensemble des projets locaux financés par don (ONG) et impliquant des associations locales dans leur exécution.

Si l'on tient compte des nombreuses difficultés (accessibilité des territoires, faible disposition à partager des informations, méfiance des ONG de toute évaluation externe, etc.) dans cet environnement, notre intervalle de confiance peut être estimé à 90 % et notre marge d'erreur varie entre 5 à 10 %. Afin de compléter l'analyse, il convient d'utiliser la table de distribution normale de Fischer pour trouver la valeur de « $Z^2\alpha/2$ ». Dans ce cas, on estime les événements favorables et défavorables respectivement à 50 % chacun.

Sachant que le nombre de communes en Haïti est estimé à 140, notre formule d'échantillonnage devient :

$$n = (Z^2\alpha/2) pq N/Ne^2 + (Z^2\alpha/2) pq$$

d'où :

n : l'échantillon de communes

$\alpha = 90\%$: intervalle de confiance

e = 7.5 % : pourcentage d'erreur

p = 50 % : événements favorables

q = 50 % : événements défavorables

N = 140 : population de communes

$(Z^2\alpha/2) = 1,6045$: dans la table de distribution

Si l'on remplace chaque thème par sa valeur dans l'équation, notre échantillon devient :

$$\mathbf{n = 47 \text{ territoires communaux}}$$

Cet échantillon conduit ensuite au respect d'autres critères comme le découpage administratif haïtien qui place certaines municipalités, chefs-lieux d'arrondissement et de département, en haut de la hiérarchie. Souvent, ces municipalités attirent un plus grand nombre de projets et d'ONG du fait de la concentration, sur ces territoires, de la population locale. Non seulement la distribution de l'échantillon cherche à en tenir compte, mais aussi du

pourcentage de municipalités par département. Donc de leur représentativité sur le territoire national.

Le premier critère de distribution de l'échantillon n'est autre que le découpage territorial du pays qui comprend trois niveaux de collectivités territoriales (Département, Commune et Section communale). Ce découpage est complété sur le plan administratif par des arrondissements dont les chefs-lieux (les communes) ont un rôle prépondérant dans chaque département. Le second critère renvoie à un constat sur la logique de répartition des projets et des ONG dans le pays. Celle-ci tient compte de la concentration des populations, mais également des zones accessibles pouvant garantir une visibilité aux ONG. Ces deux critères imposent toute une dynamique dans le système aide-projet en Haïti, laquelle explique la concurrence entre les ONG, les grands bailleurs de fonds internationaux et même les puissances occidentales à partir des modes de financement et des techniques de gestion appropriés.

En effet, afin de trouver le nombre de municipalités par département notre formule consiste d'abord à calculer la représentativité (pourcentage par département) et ensuite rapprocher ce pourcentage départemental à l'échantillon retenu. Il est question d'un échantillonnage stratifié dans lequel le poids de chacun des départements du pays est pris en compte. Ainsi, le tableau qui suit présente ce découpage territorial qui permet une première analyse exploratoire de la configuration territoriale haïtienne.

Tableau 2 : Vers la stratification de l'échantillon

Département	NB. municipalités	Échantillon	Proportion
Artibonite	15	5	11 %
Centre	12	4	8 %
Grande Anse	12	4	8 %
Nippes	11	4	8 %
Nord	19	6	14 %
Nord-est	13	4	9 %
Nord-Ouest	10	3	7 %
Ouest	20	7	14 %

Sud	18	6	13 %
Sud-est	10	3	7 %
Total	140	47	100 %

Source : Élaboration propre de l'auteur à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013, en utilisant le logiciel SPSS

Soit « m », le nombre de communes par département et « v » le nombre total de territoires communaux en Haïti (140). En divisant les « m » respectifs par le nombre total « v », on obtient la quatrième colonne du tableau 1. Ensuite, on déduit chaque pourcentage de notre échantillon (47 municipalités), ce qui nous permet d'aboutir à la troisième colonne du tableau 1 donnant le nombre de municipalités retenues par département. Ce petit exercice statistique, bien que simple, permet de tenir compte d'un aspect essentiel du travail : un échantillonnage représentatif.

En réalité, la distribution de cet échantillon sur le territoire répond principalement, au découpage administratif imposé par l'État haïtien. En effet, la priorité est donnée aux municipalités jouant le rôle de chef-lieu d'arrondissement. Dans le cas où le nombre de chefs-lieux d'arrondissement (dans un Département) est insuffisant, nous retiendrons des municipalités ayant une forte concentration de population locale (c'est le cas pour les départements de l'Ouest, de la Grande-Anse, des Nippes et du Sud). Ce même principe sera appliqué pour le cas inverse (pour le département du Nord). Ces principes sont repris dans le tableau 2 qui donne, de manière plus précise, les informations spécifiques sur l'échantillon sélectionné.

Tableau 3 : Les municipalités concernées par la collecte

Département	Communes sélectionnées
Artibonite	Dessalines ; Gonaïves ; Gros morne ; Marmelade ; St-Marc
Ouest	Anse à Galets ; Arcahaie ; Croix-des-bouquets ; Léogane ; Port-au-Prince ; Pétionville ; Cité soleil
Grande Anse	Anse d'Ainault ; Corail ; Jérémie ; Dame Marie
Nippes	Anse à veau ; Baradères ; Miragoane ; Plaisance

Centre	Cerca la source ; Hinche ; Lascahobas ; Mirbalais
Nord	Acul du Nord ; Borgne ; Cap-Haïtien ; Grande rivière du Nord ; Limbé ; St. Raphael
Nord-est	Fort Liberté ; Ouanaminthe ; Trou du Nord ; Vallière
Nord-Ouest	Môle St. Nicolas ; Port de Paix ; Saint-Louis du Nord
Sud	Aquin ; Cayes ; Chardonières ; Coteaux ; Port-salut ; Cavaillon
Sud-est	Bainet ; Belle Anse ; Jacmel

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

En utilisant le logiciel de cartographie, illustrator CS6, cet échantillon assure la représentation suivante :

Figure 4 : Carte de distribution spatiale de l'échantillon sélectionné



Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

En matière de couverture territoriale, cet échantillon représente 43 % de l'ensemble du pays, soit 11 716.56 km² sur un total de 27 065.3 km². Sur chaque territoire départemental la

couverture représente respectivement 55 % pour le Sud-est, 50 % pour le Sud, 34 % pour le Nord-ouest, 45 % pour le Nord-est, 38 % pour le Nord, 39 % pour le Centre, 43 % pour l'Artibonite, 47 % pour les Nippes, 40 % pour l'Ouest et 49 % pour la Grande-Anse. Afin de mieux comprendre la distribution d'échantillonnage, il suffit de rapprocher cette distribution territoriale avec la répartition (concentration) des populations locales sur chaque département. Pour le faire, nous utilisons les données de « l'inventaire des ressources et potentialités d'Haïti » (du dernier recensement général de la population haïtienne), réalisé par l'Institut haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) en 2007.

Tableau 4 : Le poids des populations locales dans l'échantillon

Département	Population	Échantillon	Pourcentage
Ouest	3 305 618	1 970 830	60 %
Sud-est	493 182	272 831	55 %
Nord	851 758	465 589	55 %
Nord-est	318 525	172 237	54 %
Artibonite	1 358 214	785 133	58 %
Centre	603 789	259 747	43 %
Sud	632 752	302 293	48 %
Grand-Anse	371 685	181 779	49 %
Nippes	271 859	131 460	48 %
Nord-ouest	556 206	270 306	49 %
ENSEMBLE	8 763 588	4 812 205	55 %

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Le tableau 4 permet de comprendre la pertinence du choix de cet échantillon de communes afin d'étudier les disparités spatiales dans le système aide-projet en Haïti. Ainsi, plus de la moitié de la population haïtienne, soit 55 %, est concernée par cette étude. Les projets locaux étant souvent motivés par la précarité ou la mauvaise condition de vie de ces populations locales, cette distribution de l'échantillon permet de comparer les mises en œuvre des projets sur les différents territoires sélectionnés. Bien qu'il existe des variations d'un département à un autre, une analyse comparative et exploratoire des données collectées est

justifiée par notre choix de techniques d'échantillonnage stratifié (et par quota). Ce choix rend possible une meilleure analyse des externalités du système aide-projet dans les localités haïtiennes.

4.3.2. La démarche de collecte des données

Une fois notre échantillon sélectionné et nos différentes variables identifiés de manière à rendre compte de la structure et du fonctionnement du système aide-projet, notre outil sera testé avant la collecte de données proprement dite. Ce premier exercice nous a permis de clarifier ou de préciser nos différentes interrogations afin de justifier la pertinence des données collectées par rapport à nos objectifs de recherche. Ainsi, cet exercice permet un meilleur codage de notre guide d'enquête (voir le questionnaire en annexe) tout en nous permettant d'ajuster notre stratégie de terrain par rapport aux difficultés probables identifiées.

Cette enquête s'intéresse à la concentration spatiale (répartition territoriale) des projets locaux (communaux) en Haïti dans le cadre du système aide-projet. Elle vise à s'interroger sur le fondement de ces actions publiques locales (car il s'agit de capitaux publics destinés aux populations défavorisées haïtiennes et gérés par des ONG) qui visent le renforcement des liens de proximités (géographique et organisée) afin de mieux combattre les disparités socioéconomiques dans le pays. De ce fait, notre guide d'enquête s'adresse à chaque projet financé par aide publique sur les territoires communaux sélectionnés. Cette section du travail cherche donc à faire le point à la fois sur le codage (qui intervient également dans le traitement des données) et sur le déroulement de l'enquête (qui permet de constater la fiabilité de ces données collectées).

4.3.2.1. Un outil de collecte des données

Notre questionnaire est divisé en quatre parties. La première concerne les caractéristiques générales d'un projet : sa localisation, son domaine d'intervention, son financement, etc. Ainsi, une première question situe le projet dans le cadre territorial (Commune et Département) tandis que la seconde et la troisième cherchent à connaître les ONG présentes dans ce projet (le but étant de voir s'il s'agit d'un partenariat de travail entre ONG) et son domaine d'intervention. Trois autres questions vont boucler cette première

partie. Elles se rapportent aux mécanismes de financement du projet en soulignant, entre autres, sa durée, sa source de financement et le montant alloué. Chaque projet est pris dans son rapport éventuel avec un autre projet voisin en misant sur une hiérarchisation dans son financement. Ainsi, les ONG et les bailleurs de fonds se regroupent-ils, dans certains cas, afin de venir en aide aux populations locales.

Cette préoccupation générale permet de comprendre la démarche de pérennisation ou de consolidation des stratégies locales de développement par les intervenants (ONG et bailleurs de fonds). Ce projet local travaille dans un domaine particulier (éducation, santé, construction...) et mobilise un capital public sur une période donnée. Ce dernier ratio permet une analyse en matière de disparités socioéconomiques locales selon les caractéristiques des territoires (physique et socioéconomique). D'autres ratios pourront être analysés plus loin en rapprochant le coût total de chaque projet à d'autres variables de la proximité organisée.

La deuxième partie du questionnaire s'intéresse à la proximité géographique à travers la logique de distance. Cette dernière permet de voir la concentration locale des projets, mais aussi la dynamique de mobilisation des acteurs locaux par chaque projet. Il est question de détecter une première forme de réseaux formés par ces projets locaux, mais qui renvoient uniquement à leur spatialisation. En effet, ces quatre questions sur la logique de distance visent à mesurer la concentration des projets locaux tout en mettant l'accent sur leur capacité à mobiliser rapidement les acteurs locaux. Leur codage est simple, plus la distance entre les projets est grande, moins ils participent au renforcement des liens de travail entre les intervenants (ONG et bailleurs de fonds). La logique de distance joue un rôle fondamental d'identification du zonage réalisé par le système aide-projet, lequel s'appuie souvent sur une gestion d'image pour les intervenants (ONG et bailleurs de fonds) et l'accessibilité territoriale (les dispositions socioculturelles des acteurs locaux ainsi que leurs contraintes économiques).

La troisième partie du questionnaire souligne la logique d'appartenance dans le cadre de la proximité organisée. Cette logique vise à comprendre la stratégie développée par l'ONG afin d'assurer l'implantation du projet sur territoire communal. Cette stratégie est-elle adaptée par rapport aux attentes de la population locale et des associations appartenant à ce territoire ? Ou encore s'inscrit-elle dans une même dynamique structurelle que les autres projets locaux exécutés par d'autres intervenants et impliquant les acteurs locaux ? Neuf questions sont posées dans cette troisième partie du questionnaire dont deux concernent respectivement le nombre de bénéficiaires directs et nombre d'emplois créés sur le territoire communal. Ces

deux variables sont très importantes pour le modèle économétrique spatial, car elles permettent de prendre en compte l'impact de ces projets sur le tissu économique local.

En effet, le développement territorial passe par la création de richesses conduisant à l'autonomie des acteurs locaux qui deviennent productifs. Ces acteurs locaux appartiennent à des catégories sociales distinctes et l'interdépendance entre ces catégories sociales peut contribuer à l'adoption d'une stratégie territoriale de développement. Celle-ci dépend également de leur rapport avec l'administration locale, en plus des rapports entre les différentes associations (organisations) locales. Le projet local appartient à ce territoire au même titre que les associations d'acteurs locaux. Pour cela, l'appartenance se mesure à l'aune de la stratégie d'exécution de chaque projet local au regard de son impact sur le comportement des acteurs locaux pris dans le sens structurel. D'où l'autre face de la médaille qui invite à regarder le degré de similitude des logiques d'intervention des ONG (à partir des projets locaux) tout comme celui des acteurs locaux (le gouvernement, les élus locaux, l'administration locale, les associations locales, etc.).

En fait, la quatrième partie renvoie à la deuxième logique (de similitude) de la proximité organisée. Elle entend regarder la pertinence de la stratégie retenue (par le projet) par rapport à la structuration locale. Autrement dit, quel est le degré d'enracinement du projet par rapport aux pratiques organisationnelles locales ? En ce sens, neuf (9) questions sont posées dans le but de mesurer l'impact des projets locaux (vus comme un effort de transfert de compétences et de moyens aux populations locales) sur le comportement organisationnel local. Dans une large mesure, il s'agit de rendre compte de la démarche organisationnelle retenue par le système aide-projet afin d'encourager les liens coopératifs, tant sociaux qu'économiques, des acteurs locaux. Autrement dit, il est question d'identifier le processus d'implantation locale dominant du système aide-projet lui-même et sa contribution dans les stratégies locales de développement (prônées par les acteurs locaux).

Le système aide-projet mérite d'être encadré à la fois par l'État central et les collectivités territoriales pour une meilleure réponse aux problèmes du sous-développement du territoire. Ce principe détermine le questionnement de cette quatrième partie qui cherche à savoir quel est le rôle joué par l'administration publique et l'administration locale (municipalité) dans l'exécution des projets locaux. Il s'agit d'un principe fondamental qui permet d'analyser le profil stratégique du système aide-projet en questionnant la formation de

réseaux (de projets, d'ONG, de méthodes de réalisation, d'associations locales...) sur chaque territoire communal pour leur développement socioéconomique.

Les différentes parties de ce questionnaire sont donc soumises à un codage particulier qui vise à réduire les biais (compte tenu des difficultés de terrain ou d'accessibilité aux informations) qui peuvent handicaper le déroulement de l'enquête. Pour cela, les questions sont généralement fermées et leur nombre limité à l'essentiel afin de diminuer le nombre de rejet (non réponse). Autrement dit, sur chaque territoire communal sélectionné dans notre échantillon tous les projets locaux en cours de réalisation sont pris en compte. De cette manière, leur répartition spatiale permet une meilleure analyse du rapport entre le système aide-projet et les acteurs locaux impliqués.

4.3.2.2. Le scénario de collecte des données

Compte tenu des difficultés susmentionnées, un scénario de collecte est développé afin de s'assurer de la fiabilité des données. En effet, à partir de l'appui technique du Bureau des postes gradué de l'Université d'État d'Haïti (UEH) et de la collaboration du chef de service de contrôle financier du Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales (MICT), la couverture nationale (les 10 départements sont touchés) est assurée. Il s'agit d'une implication des étudiants finissants (en licence) de l'UEH²⁷ (comme enquêteurs couvrant le département de l'Ouest) et des contrôleurs financiers du MICT²⁸ (pour les 9 autres départements du pays) dans la collecte des données. Ces derniers ont déjà une connaissance approfondie du contexte communal par le fait que leur tâche est d'accompagner et d'encadrer chaque administration locale dans l'exécution de projets communaux. Étant déjà au cœur de la démarche de contrôle financier des actions locales de développement (des projets communaux), ces cadres fournissent la légitimité de notre stratégie de collecte.

Un autre aspect fondamental de ce scénario est l'identification de la source d'information sur le terrain. En effet, un projet local fait généralement interagir deux groupes d'acteurs lors de son exécution : les représentants de l'ONG et les membres de l'association

²⁷ Voir la liste des étudiants finissants en annexe. La participation de ces étudiants s'inscrit dans le cadre de leurs travaux pratiques du cours de « méthodologie de recherche » dispensé par le Professeur Nelson SYLVESTRE à la Faculté de Sciences humaines (FASCH).

²⁸ Voir également la liste des Contrôleurs financiers concernés en annexe.

(ou plusieurs associations) locale. Ces deux groupes d'acteurs détiennent les informations sur le projet toutefois, le second groupe (les acteurs locaux) est le mieux placé pour nous renseigner.

Deux raisons motivent notre choix. La première se justifie par le fait que ces acteurs locaux connaissent mieux leur communauté avant même l'intervention des ONG. Ils peuvent, à juste titre, témoigner des transformations dues à ces actions locales (les projets) des liens de proximité qui les unissaient. La seconde raison vient du constat (lors de la préenquête) de l'opposition de certaines ONG (méfiance de son impact probable sur leur image) à participer dans l'enquête. En plus, l'instinct de gestion d'image risque de biaiser l'enquête, car les variables de proximités (géographique et organisée) exigent un positionnement par rapport à la stratégie d'implantation de chaque projet local ou ONG. Notre unité statistique étant chaque projet local ainsi, nos répondants sont des membres d'associations locales en raison d'un leader (responsable du comité) par projet local exécuté.

Ce scénario a le mérite de contourner les difficultés de terrain et de donner plus de fiabilité à l'étude spatiale du système aide-projet en Haïti. En effet, ce dernier joue un rôle prépondérant dans la fourniture de service de proximité aux populations locales et dans la création de réseaux d'acteurs locaux. Pourtant, le système aide-projet (en tant que totalité dont les différents éléments constitutifs sont interdépendants ou interreliés) n'est pas approché par rapport à l'administration publique donc ne démontre pas d'intérêts statistiques. Autrement dit, il n'existe pas encore une base de données géoréférencée de ce système permettant de questionner son impact, au niveau stratégique, sur l'avenir des localités haïtiennes. Certes, des rapports existent sur chaque ONG, mais ce sont souvent des rapports commandités par elles avec (parfois) le sceau de la confidentialité.

4.3.3. Les deux niveaux d'analyse du système aide-projet

Notre approche économique spatiale du système aide-projet en Haïti mobilise des connaissances dans trois grands domaines : l'économie géographique, l'économétrie spatiale et les statistiques spatiales. Ainsi, cette thèse cherche à analyser la distribution des projets locaux en tentant de quantifier les niveaux de concentration spatiale et de comprendre les stratégies de localisation des ONG. Il s'agit là de deux grands axes de recherche qui permettent d'expliquer la localisation des projets locaux et les disparités socioéconomiques

qui s'y trouvent. Ce qui permet, également, de souligner le phénomène de polarisation dans ce système aide-projet ayant pour résultat des phénomènes de concentration géographique.

S'agissant des outils pour mesurer la concentration spatiale des activités socioéconomiques, il me semble qu'il existe divers indices ou mesures mis à la disposition du chercheur. En effet, en économie, et plus particulièrement en statistiques spatiales, ces outils diffèrent par leurs propriétés et donc décrivent de manière spécifique la concentration spatiale. De ce fait, le choix méthodologique détermine profondément les conclusions, car plusieurs éléments décisifs peuvent être mis en valeur. Ainsi, il est important de bien distinguer les différentes notions de concentration spatiale qui s'imposent à notre analyse.

Si la concentration est prise dans le sens absolu, notre analyse se porte sur la répartition spatiale dans le système aide-projet (financement, expert, etc.) entre les différents territoires communaux en Haïti. Si au contraire la concentration spatiale est dite relative, cette répartition spatiale devient autocorrélée en prenant comme référence la concentration des projets dans un territoire voisin. Dans notre cas, l'analyse se réfère au second aspect parce que notre objectif est d'étudier les disparités socioéconomiques spatiales dans ce système aide-projet en Haïti. Pour y parvenir, nous la complétons par les méthodes fondées sur les quadrants, d'après le découpage territorial du pays ou encore son zonage administratif.

Afin de comprendre les externalités produites par la répartition spatiale des projets locaux des ONG en Haïti et d'expliquer les disparités socioéconomiques dans ce système, deux niveaux d'analyse sont nécessaires. Il s'agit d'une combinaison de méthodes d'analyse de données qualitatives et quantitatives capable de rendre compte de la complexité du système aide-projet en matière d'impact socioéconomique et de construction de réseaux d'acteurs pour le développement socioéconomique du pays. Ce choix répond aux caractéristiques des données collectées qui sont prêtées d'abord à une analyse descriptive du système puis à une analyse économétrique spatiale.

En effet, l'essence du système aide-projet est la construction de réseaux d'acteurs (locaux et étrangers) à travers l'implantation des projets dans les localités haïtiennes. Ces réseaux impliquent l'intensité des flux financiers, des techniques et de méthodes d'intervention pour un accompagnement des acteurs locaux. Ainsi, toutes les stratégies de mise en œuvre de ces projets sont en fait exprimées par le caractère hétérogène à la fois des ONG, des bailleurs de fonds et des territoires communaux sélectionnés. Cette complexité

impose donc une complémentarité des méthodes d'analyse du système aide-projet, sans perdre de vue les disparités spatiales qui s'y trouvent.

Une première analyse descriptive sur les données collectées a pour fondement d'expliquer les effets directs ou indirects du système aide-projet sur les stratégies locales de développement en Haïti. Cette analyse permet de comprendre les différentes stratégies d'implantation des ONG au niveau local, en tant qu'effort de mobilisation des acteurs locaux pour un meilleur transfert de compétences. Il s'agit d'une prolifération des ONG dans le cadre global de gouvernance territoriale en Haïti au nom des principes de proximités et produisant des externalités de réseaux d'acteurs autour de l'aide internationale. L'effort de compréhension de cette dynamique passe par la description ou décomposition de ce système aide-projet et de ses éléments constitutifs.

En effet, chaque projet local financé par l'aide internationale représente un effort d'accompagnement des collectivités territoriales haïtiennes. Ces dernières n'ont pas assez de moyens financiers, administratifs et humains pour répondre aux multiples besoins de leur population. Vu de cette manière, le système aide-projet invite à la coordination et à la coopération pour une action publique plus efficace et respectueuse de la structure locale de gouvernance. D'où une première justification du questionnement des stratégies d'implantation des ONG à travers des projets locaux exécutés en Haïti. Cette analyse descriptive permet de comprendre la dynamique d'implantation des projets dans les localités haïtiennes. Cette implantation n'est autre que les proximités (géographique et organisée) qui caractérisent implicitement la création de réseaux d'acteurs sur chaque territoire.

Dans un sens large, le rendement global du système aide-projet peut être interne, ce qui veut dire que les projets exécutés contribueraient à renforcer l'interdépendance des acteurs locaux et des territoires afin d'augmenter le volume de production de chaque territoire communal. En outre, ces territoires deviendraient aptes à choisir un positionnement, par rapport aux projets proposés par les ONG, qui soient inclus dans leur stratégie différenciée, mais complémentaire. De cette manière, l'analyse spatiale du système aide-projet appréhende l'idée que les projets locaux (également les bailleurs de fonds, les ONG et les associations locales) dans ces territoires sont en concurrence imparfaite sans pour autant être des monopolistes. De ce fait, l'analyse spatiale permet une modélisation des différents flux (financiers et autres) dans ce système afin de montrer que les décisions de localisation des

projets peuvent devenir complémentaires pour aider au décollage économique du pays. Dans le cas contraire, il ne produit pas d'effet « boule de neige » qui grossit au fil du temps.

L'approche spatiale du système aide-projet s'efforce de comprendre la stratégie de mise en réseaux des projets et des acteurs locaux qui est à l'origine de la mise en concurrence des différents territoires communaux. Dès lors, si la modélisation spatiale du système est pertinente, il y a un risque réel d'observer un renforcement des disparités socioéconomiques et un renforcement de la polarisation de l'espace économique haïtien. Suite à une mauvaise répartition des projets, les disparités entre les différents territoires se multiplient et les mécanismes de compétitivité territoriale sont disloqués. En revanche, les différents éléments du système sont interdépendants, tout comme les marchés locaux de produits et ceux du travail.

Comme nous l'avons mentionné, la pertinence de l'approche spatiale se manifeste dans la richesse de la réflexion sur le rôle que peut jouer un territoire dans son processus de développement. Loin d'être passif, chaque territoire offre déjà ses potentialités différenciatives tout prévoyant la structuration des réseaux d'acteurs de ce processus. En économie spatiale des études entières sont consacrées à la modélisation de ces réseaux qui obéissent toujours aux deux phénomènes de base à savoir, l'autocorrélation et l'hétérogénéité spatiale des observations territorialisées. Ainsi l'économétrie spatiale, qui est un domaine d'étude en pleine expansion, vise-t-elle à mesurer ces phénomènes qui échappent, trop souvent, à l'économétrie générale. Dans notre étude des disparités socioéconomiques spatiales dans le système aide-projet, nous utilisons les méthodes basées sur l'économétrie spatiale afin d'expliquer les différentes variations dans ce système.

Sur le plan empirique, les mécanismes mobilisés par l'approche spatiale (pour étudier le système aide-projet) mettent l'accent sur le problème de la causalité circulaire. Dans la formation du paysage des projets locaux, les variables sont interdépendantes tout comme les territoires. Dans ce cas, le recours aux méthodes habituelles d'estimation ne permet pas de mesurer ou vérifier les corrélations entre les variables. On fait donc appel à des méthodes plus sophistiquées, comme celles de l'économétrie spatiale, qui permettent de résoudre ces problèmes. Toutefois, dans les études sur le développement régional se posaient déjà des problèmes spatiaux quant à la dépendance entre les observations. En ce qui concerne le système aide-projet, nous considérons deux facteurs essentiels : la localisation relative des

projets faisant l'objet d'étude et les concentrations spatiales (sur les territoires communaux) des projets sur lesquelles porte l'analyse.

La modélisation du système aide-projet devient dynamique et différenciée pour pouvoir s'adapter à l'analyse spatiale mise au point dans ce travail. En fait, le premier problème soulevé vient de l'influence du voisinage (surtout des différents territoires d'accueil de projets) dont les dimensions différentes influencent les valeurs des paramètres. Le second problème concerne la spécification des modèles spatiaux qui permettent de comprendre le fonctionnement du système aide-projet du point de vue des disparités socioéconomiques spatiales. Le troisième problème renvoie aux différents estimateurs de ces modèles spatiaux pouvant s'adapter aux situations particulières rencontrées dans le système aide-projet. Dans ces deux cas, le plus important est de bien choisir une structure algébrique à donner aux modèles. Cette structure algébrique prend en compte la grande complexité de l'analyse des paramètres de ce système qui mérite d'être adapté par rapport aux différentes variables endogènes et exogènes.

Conclusion du chapitre

Une des caractéristiques essentielles du système aide-projet est son implication locale créant les conditions de base de sa répartition à l'échelle nationale. En ce sens, toute base de données mettant en relation des observations dans ce système mérite d'être traitée à partir de méthodes et techniques statistiques spatiales (appropriées). En économie, il est question d'expliquer les deux phénomènes fondamentaux liés à la nature même du système aide-projet : l'autocorrélation et l'hétérogénéité des projets locaux.

En effets, les méthodes de régression spatiale réfléchissent à partir du principe d'interdépendance entre les observations. Cette interdépendance renvoie à la manière dont les territoires d'accueil (dans le cas haïtien : communes et départements), du système aide-projet, s'organisent et que les observations localisées entretiennent leur rapport de voisinage. Chaque territoire financé à travers l'aide-projet influence le financement d'un autre territoire non seulement par la disponibilité du capital investi localement, mais aussi par rapport aux externalités (de proximité) produites par cette implantation (flux migratoire, etc.).

Dans les modèles autorégressifs spatiaux du système aide-projet en Haïti, les deux types de phénomènes se trouvent et sont souvent en interaction : autocorrélation et hétérogénéité des projets localisés. L'hétérogénéité spatiale des projets (en Haïti) renvoie à la nature même de cette action publique se situant dans des domaines divers (éducation, santé, environnement, infrastructures, etc.) et avec une multiplicité de méthodes d'intervention. Elle renvoie également à la répartition de ces projets sur tout le territoire haïtien rendant plus complexe l'interaction des acteurs locaux et les disparités spatiales.

Ainsi, les variations de notre variable endogène (disparités spatiales dans le coût de financement des projets) peuvent être en partie expliquées par certaines variables latentes participant dans le montage des flux socioéconomiques sur les territoires. Ces variables latentes dans le système aide-projet expriment les influences des ONG (leur choix de localisation des projets) sur les valeurs prises par les différentes variables (endogène et exogène) dans les différents territoires par rapport à leurs voisins. Dans ce cas, la matrice de contiguïté²⁹ renvoie aux liens de proximité géographique existant dans le système aide-projet.

²⁹ On dira que deux municipalités (ou départements) « i » et « j » sont contigu à l'ordre « k » si « k » est le nombre minimal de frontières à traverser pour aller de « i » à « j ».

En fait, chaque ONG, mais encore chaque bailleur de fonds a sa propre exigence quant à la modalité de financement ou encore les conditionnalités imposant aux bénéficiaires (associations locales) un apprentissage particulier par le management de projets. De ce fait, il s'agit d'une instabilité spatiale des paramètres des projets (instabilité structurelle) et d'un problème d'hétéroscédasticité qui se manifeste par la variabilité des variances des termes d'erreurs selon la localisation (ce qui est fréquent dans les modèles en coupe transversale). Dans ces modèles spatiaux du système aide-projet, les deux cas peuvent se produire simultanément.

L'autocorrélation spatiale, quant à elle, se réfère à l'absence d'indépendance entre observations géographiques ou projets localisés (Anselin, 1988 ; Le Gallo, 2004, LeSage, 2009). Le développement local, étant également d'essence qualitative, renvoie aux liens de complémentarité qui unissent ces actions locales (les projets locaux) sur un même territoire. Autrement dit, ces projets de développement cherchent à répondre à une dynamique spatiale de réseau dans laquelle les acteurs locaux s'organisent et développent des activités interreliées. L'autocorrélation spatiale dans le système aide-projet peut être positive (une tendance à la concentration, faible ou élevée, des projets dans l'espace) ou négative (un territoire tend à être entouré de voisins pour lesquels les projets n'ont pas de relations fonctionnelles). Ainsi, une absence d'autocorrélation s'explique par des valeurs atypiques (selon la méthode statistique) rendant fragile la complémentarité des projets exécutés localement.

La présence de l'autocorrélation spatiale dans ces modèles indique une relation fonctionnelle entre les projets d'un territoire municipal ou départemental et ses voisins. Celle-ci peut être expliquée par le processus reliant les différents projets dans une logique de proximité avec les bénéficiaires directs. Ou encore, l'autocorrélation spatiale peut témoigner d'une mauvaise spécification de ces modèles. Selon Le Gallo (2002), quand les deux effets (autocorrélation et hétérogénéité spatiale) sont présents dans la régression, alors on choisit des méthodes d'estimation adaptées afin de les prendre en compte. « Les deux aspects ne peuvent pas être considérés indépendamment l'un de l'autre et ils doivent être spécifiés précisément pour pouvoir identifier les paramètres du problème et tester chaque type de mauvaise spécification » (LeGallo, 2004, p. 161).

En effet, la complexité des liens entre l'hétérogénéité spatiale et l'homogénéité spatiale se trouve à plusieurs niveaux dans le système aide-projet. D'abord, il est extrêmement

difficile de distinguer leurs conséquences respectives dans une localisation des variables étudiées. Ensuite, les tests pour l'hétéroscédasticité et pour l'instabilité structurelle ne sont pas fiables en présence d'autocorrélation spatiale (Le Gallo, 2004). Et enfin, l'autocorrélation spatiale est parfois le résultat d'une instabilité des paramètres non modélisée (Brundson et coll., 1999). En présence d'autocorrélation, les estimateurs MCO ne sont pas convergents (variable autorégressive) et ils sont inefficients (autocorrélation spatiale des erreurs). Dans ce cas, l'utilisation de la méthode du maximum de vraisemblance, de la méthode des variables instrumentales ou des moments généralisés permet d'obtenir des estimateurs convergents et asymptotiquement efficaces.

Dans les modèles autorégressifs spatiaux du système aide-projet, le phénomène de dépendance entre les observations explique ce qui se passe sur les territoires voisins « j » à partir des changements survenus sur les territoires voisins « i ». Pour cela, l'analyse statistique de ce système suppose que les projets localisés ont des points communs tout en étant fortement hétérogènes, au moins par les externalités générées (emplois créés, experts mobilisés, etc.). Cette hétérogénéité se manifeste également dans l'ordre de répartition territoriale (typiquement géographique) des projets locaux dont l'enjeu est d'en mesurer les effets sur le développement en Haïti.

socioéconomiques spatiales du système aide-projet en Haïti

Introduction

Dans la littérature sur le développement socioéconomique (régional ou national) en Haïti, l'aspect spatial, impliquant une autocorrélation des stratégies territoriales de développement, n'est pas considéré comme outil stratégique des politiques publiques de développement économique. Cependant, des études sur le développement aux USA (Rey and Montouri, 1999) ou au Brésil (Magalhães et coll., 2000) révèlent l'importance de la convergence entre les états (territoires) dans une logique de dépendance spatiale. Ces études montrent combien la complémentarité entre les territoires a permis un rééquilibrage du processus de développement en donnant aux acteurs territoriaux l'appui nécessaire pour renforcer leur initiative de développement (Rey et Montouri, 1999 ; Magalhães et coll., 2000). Il s'agit là d'une reconnaissance des valeurs et des ressources territorialisées pouvant aider dans la transformation du territoire (son développement économique). L'État, selon ces mêmes études, joue le rôle de stratège du développement ne laissant que très peu de place pour l'action des ONG. Ce qui est tout à fait contraire à la réalité d'Haïti qui se fait piéger par un « assistanat structurel » à forte dose de libéralisation précoce et de démocratie limitée.

L'aide au développement constitue l'un des socles sur lesquels la communauté internationale agit et modèle ses échanges avec Haïti. L'aide-projet, étant l'instrument le plus utilisé actuellement par les bailleurs de fonds et les ONG, vise entre autres à promouvoir la convergence entre les départements ou entre les communes du pays. Cependant, il est important de s'interroger sur leur capacité à encourager cette convergence des communes les plus défavorisées. Dans la pratique, de nombreuses divergences persistent et requièrent une approche spatiale de l'aide-projet afin de comprendre les effets de débordement géographique entre les départements du pays explicitant les disparités socioéconomiques dans le pays.

Il convient donc d'analyser, de manière empirique, les fondements de cette convergence territoriale dans ce pays qui passe par la prise en compte dans la stratégie nationale de développement. Cette dernière passe, obligatoirement, par une interdépendance

spatiale entre les différents départements qui forment les principales aménités socioculturelles et physiques d'Haïti. Ainsi, la problématique du développement inégal du pays mérite d'être approchée afin de permettre à cette nouvelle dynamique de prendre racine. La nouvelle dynamique peut se baser sur la capacité d'influence spécifique de chaque département pour atteindre un niveau de convergence territoriale à l'échelle nationale. Dans cette analyse territoriale, les inégalités entre les départements et même entre les communes d'un département servent de référents pour débattre de la convergence économique.

Malgré les multiples rapports et documents sur les mécanismes d'allocation de l'aide-projet, la dimension territoriale de celle-ci reste marginalisée. Tandis que la volonté de mesurer l'impact réel de l'aide sur le développement du pays s'impose de plus en plus. En effet, le faible nombre de travaux empiriques sur l'aide-projet en Haïti ne constituerait pas nécessairement un problème si leurs résultats pointaient tous dans la même direction faute de considération spatiale.

Ce chapitre se propose de procéder à des estimations complémentaires du système aide-projet en Haïti en intégrant des éléments nouveaux. D'abord, nous intégrons l'impact de ce système sur l'établissement des liens de proximité organisée des acteurs locaux et leur coordination ; ensuite, nous utilisons une approche d'économétrie spatiale afin de prendre en compte à la fois l'hétérogénéité et l'autocorrélation spatiales des projets localisés ; enfin, nous appliquons les méthodes d'estimation appropriées pour traiter du caractère endogène des projets localisés cherchant à financer le développement. Notre période de collecte de données concerne l'après-séisme (2010 — 2013) et comprend un échantillon précédemment sélectionné. Cette enquête par questionnaire s'est déroulée sur les dix départements du pays à partir d'un échantillonnage stratifié et représentatif comprenant 46 communes (sur les 140). Sur chaque territoire communal sélectionné, il y a une dotation en projets locaux qui visent un accompagnement de la population locale par rapport à ses besoins urgents.

5.1. L'organisation spatiale du système aide-projet en Haïti

L'analyse spatiale descriptive du système aide-projet permet de révéler le type de relation qu'il établit avec le territoire d'accueil et ses acteurs. Il s'agit de sa stratégie d'implantation à l'échelle locale passant par restructuration des liens de proximité qu'auraient développés les acteurs locaux. En fait, toute l'organisation socioéconomique locale va être

transformée avec l'introduction de l'aide-projet et de ses pratiques multiples (selon le bailleur de fonds et l'ONG sous-traitante). Ainsi, au-delà du découpage territorial administratif, l'aide-projet comme système renvoie à une nouvelle dynamique spatiale qu'il convient d'explicitier.

Cette première section est divisée en trois points. Le premier point présente la distribution spatiale des projets à partir de notre enquête par échantillonnage. L'objectif est d'analyser sa logique de proximité géographique se trouvant à deux niveaux : d'abord la territorialisation des projets (par commune et par département) et la concentration spatiale ensuite. Le second point s'interroge sur le mode de financement des différents territoires d'accueil en ce qui concerne la durée des projets ainsi que leurs sources de financement. Enfin, le dernier point traite de l'hétérogénéité de ces projets localisés et les multiples intervenants externes (ONG).

5.1.1. Les fragmentations territoriales

Dans le cadre de la répartition spatiale des projets en Haïti, le tableau croisé de fréquence, ci-dessous, présente le lien entre le niveau communal et le niveau départemental³⁰. Ainsi, les communes du département de la Grande Anse ont la dotation la plus faible tandis que celles du département de l'ouest en ont la plus forte. Également à l'intérieur de chaque département il existe des écarts entre les communes qui témoignent des disparités spatiales dans ce système aide-projet. Nous reviendrons sur ces disparités tout au long de l'analyse spatiale.

³⁰ Voir le tableau croisé relatif à la distribution communale et départementale de l'aide-projet. Soit le tableau 1 en annexe.

Tableau 5 : Répartition départementale des projets locaux en Haïti

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Artibonite	51	7,7	7,7	7,7
	Ouest	192	29,1	29,1	36,9
	Grande Anse	20	3,0	3,0	39,9
	Centre	58	8,8	8,8	48,7
	Nord	97	14,7	14,7	63,4
	Nord-est	48	7,3	7,3	70,7
	Nord-Ouest	23	3,5	3,5	74,2
	Nippes	42	6,4	6,4	80,6
	Sud	78	11,8	11,8	92,4
	Sud-est	50	7,6	7,6	100,0
	Total	659	100,0	100,0	

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Le tableau 5 permet de visualiser la distribution départementale du système aide-projet et d'introduire la réflexion sur les disparités spatiales. Il souligne que chaque département est représenté selon son poids, en termes de territoires communaux, dans le découpage territorial. Autrement dit, l'échantillonnage étant stratifié ce qui garantit la meilleure distribution dans le système. Dans le tableau 5, le département de l'Ouest reçoit 29.1 % du nombre total de projets locaux, soit 192 projets. Le département du Nord arrive en deuxième position avec un total de 97 projets, soit, 14.7 %. La troisième place revient au département du sud pour une dotation en projets de 11.8 % soit 78 projets.

Dans la répartition spatiale de l'aide-projet, il existe une tendance centrale avec une dotation comprise entre 7 % et 9 %. C'est le cas des départements du Nord-est, de l'Artibonite, du sud-est et du Centre qui accueillent respectivement 7.3 %, 7.7 %, 7.6 % et 8.8 % du nombre de projets locaux. En bas de l'échelle de dotation se trouvent les départements des Nippes (6.4 %), du Nord-ouest (3.5 %) et de la Grande Anse (3 %). En analysant les trois groupes en termes de pourcentage cumulé on constate que le premier groupe (Ouest, Nord et Sud) reçoit plus de la moitié des projets, soit 55.6 %, le second groupe (Nord-est, Artibonite, sud-est et Centre) représente 31.4 % et le troisième groupe (Nippes, Nord-ouest et Grande Anse) recueille 12.9 % soit plus de 2 fois moins de projets que le département de l'Ouest.

Cette distribution départementale permet de constater en partie les disparités spatiales dans le système toutefois, la logique d'implantation des projets cherche à révéler leur proximité géographique. Pour cela, deux tableaux croisés s'intéressent à la notion de distance d'abord entre les projets locaux ou entre les ONG, ensuite par rapport à l'administration communale selon la dotation départementale. Il est question de comprendre la concentration spatiale des projets pouvant témoigner des effets de polarisation dans le système lui-même.

En effet, la logique de distance (proximité géographique) entre les projets et avec l'administration locale, dans un premier tableau croisé, sert à mesurer le volume d'aide mobilisé. La distance entre les projets peut prendre 5 dimensions³¹ : soit moins de 200 m, auquel cas il y a un effort de réponse aux différents problèmes que connaît un même groupe de bénéficiaires ; entre 200 m et 400 m, les projets réalisés s'influencent mutuellement toujours en prenant en compte les valeurs partagées par un même groupe de bénéficiaires ; entre 400 m et 600 m, les liens entre les projets commencent à être faibles et s'adresse à des bénéficiaires un peu différent ; entre 600 m et 800 m, les projets s'attaquent à des problèmes très peu corrélés et s'adressent à des bénéficiaires distincts ; soit plus de 800 m, il y a un phénomène de dispersion entre les projets rendant difficile toute capitalisation d'expériences entre les bénéficiaires.

Les deux premières dimensions impliquent plus ou moins une concentration géographique capable d'influencer positivement (renforcement) le travail en équipe ou le montage de réseaux entre les bénéficiaires des projets. Ce renforcement probable des liens de proximité entre les acteurs locaux leur permettrait d'intervenir dans la mise en projet de leur territoire. À l'inverse, les deux dernières dimensions renvoient à une dispersion des projets dans l'espace rendant plus complexe tout effort de sensibilisation et d'implication des acteurs locaux dans une stratégie locale de développement. La troisième dimension sert de limite entre les deux catégories, mais annonce la faiblesse des liens entre les différents projets localisés.

³¹ Le manque d'équipements et de personnel qualifié des administrations locales (commune et département) en Haïti les condamne le plus souvent à l'inaction quant à la prolifération des projets dits de développement sur leur territoire. L'échelle de moins de 200 mètres à plus de 800 mètres est justifiée par cette anomalie quant à leur capacité à jouer pleinement leur rôle de planification, de contrôle et suivi de l'action publique locale. À moins de 400 mètres de l'administration locale se trouve sa zone d'influence, tandis qu'à plus de 400 mètres la tâche devient très compliquée, surtout pour les communes rurales.

Du côté de la distance entre ces projets et l'administration communale concernée, les deux premières dimensions témoignent de la possible supervision de la collectivité. Cette dernière peut facilement se rendre compte du déroulement des activités et peut intervenir dans la mise en réseaux des acteurs locaux ainsi que des projets. À l'inverse, les deux dernières dimensions soulignent la tendance de minimiser le rôle d'orientation que l'administration locale peut jouer dans l'implémentation des projets localisés. Il devient de plus en plus difficile d'assurer la coordination et la mise en réseaux des projets et des intervenants externes (ONG, experts étrangers...). Ces tendances rendent difficile le travail de l'administration locale déjà très dépendante du financement par le système aide-projet lui-même. La troisième dimension de la variable se positionne comme étant la limite à partir de laquelle l'administration locale pourra exercer plus ou moins une certaine influence sur la mise en projet de son territoire.

Tableau 6 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la distance physique entre les projets localisés

		Distance avec un autre projet					Total
		Moins de 200 m	Entre 200 m et 400 m	Entre 400 et 600 m	Entre 600 m et 800 m	Plus de 800 m	
Département	Artibonite	0	12	17	17	5	51
	Ouest	57	28	44	35	28	192
	Grande Anse	0	1	4	7	8	20
	Centre	0	15	16	20	7	58
	Nord	0	42	45	8	2	97
	Nord-est	0	15	18	14	1	48
	Nord-Ouest	4	1	3	11	4	23
	Nippes	0	2	11	8	21	42
	Sud	6	4	22	41	5	78
	Sud-est	0	3	13	34	0	50
Total		67	123	193	195	81	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Le tableau 6 présente la distribution des projets selon leur proximité géographique dans le cadre de la dotation départementale du système. Ainsi, on constate que dans le département de l'Artibonite 12 projets locaux (24 %) s'alignent dans les deux premières dimensions tandis que 22 projets (43 %) se positionnent dans les deux dernières dimensions. Si l'on estime que déjà entre 400 et 600 mètres commencent l'effet de dispersion, les données

cumulées donnent un total de 39 projets (76 %) concernés. Ces résultats montrent globalement que l'aide-projet dans ce département témoigne ainsi d'une tendance de dispersion spatiale. Les projets se positionnent le plus souvent à plus de 400 mètres les uns des autres et attestent d'un défaut de coordination probable de ces actions publiques dans ce département. Il convient également de nuancer cette interprétation en identifiant un phénomène de polarisation (les 24 %) se manifestant dans les communes urbanisées comme St-Marc ou encore Gonaïves.

À l'exception des départements de l'ouest et du nord, cette logique de répartition géographique se maintient ou encore s'accroît dans le système aide-projet. En effet, dans les départements du Centre, du nord-est, du nord-ouest et du Sud la tendance de dispersion montre respectivement 43 projets (environ 74 %), 33 projets (environ 69 %), 18 projets (environ 78 %) et 68 projets (environ 87 %). Comme dans le département de l'Artibonite, généralement les projets sont implantés à plus de 400 mètres les uns des autres et l'effet de polarisation (les regroupements de projets à moins de 400 mètres) de la répartition dans certaines communes urbanisées de ces départements. Il s'agit encore d'une dispersion des projets qui peut traduire le manque de coordination au sein du système aide-projet dans sa logique d'intégration locale. Aussi, cette tendance est plus renforcée dans les départements des Nippes et de la Grande-Anse avec respectivement 38 projets (90 %) et 19 projets (95 %) se trouvant à plus de 400 mètres les uns des autres. Cette tendance spatiale dans le système aide-projet en Haïti peut être nuancée, en ce qui concerne les départements du nord et de l'ouest.

En effet, les résultats du tableau 6 donnent à constater que 42 projets (environ 44 %) dans le département du nord partagent une distance de moins de 400 mètres contre 56 % (55 projets) dont la tendance est à la dispersion. Dans le département de l'Ouest, on observe la même distribution avec environ 56 % des projets (107) se partageant plus de 400 mètres de distance contre 44 % (85 projets). Pour expliquer cette configuration du système aide-projet, on considère le poids des bidonvilles (Cité soleil dans l'Ouest, Lafossette dans le Nord par exemple) dans cette attractivité territoriale en matière de projets. Il s'agit d'une tendance de l'aide-projet qui justifie la concentration des populations vulnérables dans ces lieux dits de non-droit. Ainsi, il s'agit là de l'un des fondements de la répartition spatiale du système aide-projet pouvant expliquer le phénomène de polarisation.

Le tableau croisé suivant souligne le rapport entre la logique d’implantation des projets et l’influence probable de l’administration locale autour de la notion de distance. Le positionnement géographique des Mairies en Haïti est dicté le plus souvent par la concentration à la fois des acteurs locaux et leurs activités socioéconomiques. Autrement dit, ces administrations locales exercent leur influence (dans le cadre de la gouvernance locale) grâce aux relations de proximité (surtout géographique) avec les populations locales, car elles n’ont pas souvent les moyens (matériels, financiers et humains) pour assurer une couverture territoriale. D’où l’intérêt d’analyser cette relation dans le cadre de la dotation spatiale du système aide-projet à travers le pays.

Tableau 7 : Répartition spatiale des projets par rapport à leur distance avec l’administration locale concernée

		Distance avec la Mairie					Total
		Moins de 200 m	Entre 200 m et 400 m	Entre 400 m et 600 m	Entre 600 m et 800 m	Plus de 800 m	
Département	Artibonite	0	10	14	19	8	51
	Ouest	13	22	32	23	102	192
	Grande Anse	0	4	5	7	4	20
	Centre	0	24	8	19	7	58
	Nord	0	36	44	14	3	97
	Nord-est	0	24	22	1	1	48
	Nord-Ouest	5	1	6	10	1	23
	Nippes	0	12	4	6	20	42
	Sud	0	6	8	24	40	78
	Sud-est	0	3	16	27	4	50
Total		18	142	159	150	190	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 7 montrent une autre tendance dans le système aide-projet qui jouit d’une certaine autonomie par rapport à un contrôle de l’administration locale. Dans les départements du Sud et du Sud-Est, moins de 10 % des projets locaux sont réalisés à moins de 400 mètres de distance par rapport à l’administration locale, respectivement 6 projets (8 %) au Sud et 3 projets (6 %) au sud-est. Les départements de l’Artibonite (20 %), de l’Ouest (18 %), de la Grande-Anse (20 %), du Nord-ouest (26 %) et des Nippes (28 %) forment un second groupe. Mais cette fois, la proximité géographique avec les administrations communales (moins de 400 mètres de distance) est un peu plus renforcée. Enfin un troisième groupe

composé des départements du Centre (41 %), du Nord (37 %) et du Nord-est (50 %) dont les résultats laissent penser à une meilleure influence locale dans la répartition des projets.

Les données présentées jusque-là renvoient à la proximité géographique et démontrent toute la stratégie d'implantation des projets ou encore la dynamique spatiale du système. Loin de diminuer les disparités territoriales dans la planification du développement en Haïti, le système aide-projet y adhère pour ensuite vivre de ses disparités. En profitant de la faiblesse structurelle des administrations locales, l'aide-projet parvient à renforcer sa dépendance par rapport à l'aide humanitaire et l'oblige à développer la culture du laisser-faire. Afin de compléter l'analyse descriptive du système, il convient de s'attarder un peu plus sur la proximité organisée avec ses deux logiques : appartenance et similitude.

5.1.2. Le mode de financement des territoires

Par essence, le système aide-projet a pour objectif d'apporter un financement aux actions locales de développement. Ces actions visent principalement à répondre aux besoins des populations vulnérables et défavorisées. En le faisant, l'aide-projet compte s'attaquer aux disparités spatiales et socioéconomiques tout en facilitant le montage de réseaux d'acteurs locaux pour le développement de leur territoire. Dans le cadre de ce montage, il convient d'analyser les différentes stratégies de financement des territoires d'accueil de l'aide-projet et d'expliquer leur impact sur les réseaux d'acteurs locaux existants.

Une première variable renvoie à la durée des projets qui peut révéler la portée de ses actions locales de développement (les projets locaux). En fait, le développement étant une structuration vers le long terme, le système aide-projet cherche à agir à court et moyen termes, mais surtout à long terme afin de s'assurer du transfert de compétences aux acteurs locaux. Dans notre cas particulier, le court terme renvoie à une durée de moins de 1 an, le moyen terme se situe entre 1 an et 5 ans et le long terme 5 ans et plus.

Une seconde variable concerne la source de financement des projets. Il s'agit d'identifier les principaux bailleurs de fonds du système aide-projet qui peuvent être des agences de développement, des organismes régionaux ou internationaux, des gouvernements étrangers, des missions ou encore des ONG. Cet exercice révèle la base explicative à la complexité des réseaux d'acteurs externes qui interviennent dans la mise en projet de chaque territoire ainsi que la difficulté d'une harmonisation de l'aide-projet en Haïti. Cette variable

s’inscrit à la fois dans la logique d’appartenance et dans la logique de similitude de la proximité organisée.

Enfin une troisième variable (les ONG intervenantes), permet de renforcer l’analyse sur la coordination de l’aide-projet. Tout comme la multiplicité de sources de financement des projets, la pluralité des intervenants externes directs pose le défi d’une coordination de l’aide. Il s’agit là de souligner les jeux d’influence et de pouvoir qui se trouvent au cœur du système lui-même dont l’impact sur les liens de proximité organisée des acteurs locaux peut être très négatif.

Tableau 8 : La répartition spatiale des projets selon leur durée d’exécution

		Durée du projet					Total
		moins de 1 an	entre 1 an et 3 ans	entre 3 ans et 5 ans	entre 5 ans et 7 ans	plus de 7 ans	
Département	Artibonite	31	13	5	0	2	51
	Ouest	112	37	7	5	31	192
	Grande Anse	7	13	0	0	0	20
	Centre	41	13	3	0	1	58
	Nord	48	36	11	0	2	97
	Nord-est	28	20	0	0	0	48
	Nord-Ouest	16	6	1	0	0	23
	Nippes	31	10	1	0	0	42
	Sud	57	17	3	0	1	78
	Sud-est	34	16	0	0	0	50
Total		405	181	31	5	37	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats présentés dans le tableau 8 représentent la répartition spatiale de l’aide-projet en Haïti selon la durée d’exécution des projets. Ces résultats montrent que la majorité des projets sont des réponses ponctuelles qui engagent des dépenses pour une très courte période de moins d’un an, soit plus de 60 % (405 projets) de l’aide-projet de notre échantillon. Au niveau départemental, les résultats révèlent : 61 % (31 projets) dans l’Artibonite, 58 % (112 projets) dans l’Ouest, 35 % seulement (7 projets) dans le département de la Grande-Anse, 71 % (41 projets) dans le Centre, 49 % (48 projets) dans le Nord, 58 % (28 projets) dans le Nord-est, 70 % (16 projets) dans le Nord-ouest, 74 % (31 projets) dans les Nippes, 73 % (57 projets) dans le sud et 68 % (34 projets) dans le Sud-est. Ces résultats mettent

l'accent sur l'une des principales caractéristiques de l'aide-projet en Haïti à savoir son caractère beaucoup plus humanitaire. Selon ce caractère, les projets réalisés sont de très courte durée, non-auto corrélée, et ils ne facilitent pas la capitalisation d'expériences des acteurs locaux. Ainsi, la distribution spatiale de l'aide-projet (proximité géographique) se trouve marquée par ce caractère humanitaire dans ce système. Pour compléter cette analyse, il convient de regarder les dynamiques de moyen terme et de long terme dans ce système aide-projet.

Le moyen terme renvoie à la période comprise entre 1 an et 5 ans dans le cadre de réalisation des projets locaux. Dans le tableau croisé ci-dessus, les résultats obtenus supposent une deuxième tendance dans le système aide-projet qui peut être plus favorable à un transfert de compétence aux acteurs locaux. Ainsi, nous observons dans le tableau 4 les proportions suivantes : 35 % (18 projets) dans l'Artibonite, 23 % (44 projets) dans le département de l'ouest, 65 % (13 projets) dans la Grande-Anse, 28 % (16 projets) dans le Centre, 48 % (47 projets) dans le département du nord, 42 % (20 projets) dans le département du nord-est, 30 % (7 projets) dans le Nord-ouest, 26 % (11 projets) dans le département des Nippes, 26 % (20 projets) dans le département du Sud et 32 % (16 projets) dans le Sud-est. Ces résultats prédisent en moyenne que 27 % de l'aide-projet, de notre échantillon, s'inscrit dans une dynamique de moyen terme plus compatible à une stratégie de développement des territoires d'accueil.

Le système aide-projet peut être présenté également dans sa dynamique de long terme ayant pour mission d'œuvrer pour un partenariat durable entre les intervenants externes et les acteurs locaux. Seulement, 5 départements du pays sont concernés par la dynamique de long terme dans le système aide-projet. Dans le tableau 8, il s'agit des départements de l'Artibonite, de l'Ouest, du Centre, du Nord et du Sud qu'ils ont respectivement : 4 % (2 projets), 18 % (36 projets), environ 2 % (1 seul projet), environ 2 % (deux projets) et 1 % (1 seul projet). Globalement, la tendance de long terme du système aide-projet concerne environ 6 % de projets locaux implantés sur le territoire haïtien.

Une autre caractéristique du système aide-projet est le nombre grandissant d'acteurs ou d'intervenants externes ainsi que de multiples sources de financement de ces actions publiques locales. Dans un premier temps, nous nous intéressons à la répartition spatiale de

l'aide-projet en fonction des « sources de financement »³² puis, en fonction des différentes ONG (les exécutants de projets)³³ dans un second temps. Ces deux variables facilitent une meilleure compréhension du défi de coordination de l'aide-projet en Haïti ainsi que la dynamique de concurrence entre les intervenants étrangers. Elles cherchent à permettre également une analyse spatiale de l'impact de ses différentes méthodes d'intervention sur la mise en réseaux des acteurs locaux (leurs liens de proximité organisée dans ses deux logiques d'appartenance et de similitude).

Les résultats de la variable « source de financement » permettent une classification des bailleurs de fonds allant des plus importants aux moins importants, en ce qui concerne le nombre de projets financés et couverture spatiale de ces projets. Pour la première catégorie (les plus importants bailleurs de fonds), il y a lieu d'étendre l'analyse à la notion d'influence probable sur les autres (les moins importants) et sur les pratiques de mise en œuvre des projets locaux. Dans ce travail, nous fixons à 10 le nombre de projets financés pour faire partie de la première catégorie (les grands bailleurs de fonds) et en dessous, la seconde catégorie. Les résultats sont présentés en annexe dans le deuxième tableau.

Le financement dans le système aide-projet en Haïti est dominé par 10 grands bailleurs de fonds tels que : l'USAID (138 projets), la Banque Mondiale (126 projets), l'Union européenne (84 projets), la MINUSTAH (36 projets), l'UNICEF (30 projets), le PNUD (18 projets), le PAM (15 projets), l'ACDI (14 projets), le FAES (13 projets) et le KFW (10 projets). Ainsi, ces bailleurs de fonds financent le système aide-projet à environ 73 %, soit 484 projets locaux financés. Pour bien comprendre cet écart, dans ce système, on souligne le nombre de bailleurs de fonds qui s'élève à 67 et donc leur poids est considérable. Du point de vue de leur couverture territoriale, les résultats montrent que parmi ces 10 grands bailleurs de fonds seulement deux financent des projets dans les dix départements du pays. Il s'agit de l'agence américaine pour le développement international (USAID) et de l'Union européenne (UE) qui représentent les deux principales méthodes et visions d'un financement local par l'aide-projet en Haïti.

Un autre élément important qu'apporte cette variable peut être la clarification de la notion de « bailleur de fonds ». Le constat du fonctionnement même du système aide-projet,

³² Voir tableau 2 en annexe

³³ Voir tableau 3 en annexe

qui s'appuie sur la concurrence entre les pays donateurs, mais pas sur la complémentarité des bailleurs de fonds, renvoie à des acteurs divers participant dans le financement de l'aide-projet. Parmi eux on souligne le poids des organismes supranationaux (BM, MINUSTAH, UNICEF, PNUD et PAM) qui représente 34 % (225 projets) de toute l'aide. Ces grands bailleurs de fonds pouvaient ainsi agir de manière à faciliter la coordination de l'aide-projet pour une meilleure prise en compte des disparités spatiales dans la planification du développement en Haïti.

La seconde catégorie des bailleurs de fonds peut être considérée comme des suiveurs qui sont un peu plus limités dans leur champ d'action. Ses bailleurs de fonds sont en concurrence et introduisent autant de méthodes de financement qu'il y a de pratiques administratives dans leur pays d'origine. Ceci rend encore plus difficiles la coordination de l'aide-projet et toute consolidation des liens de proximité (surtout organisée) entre les acteurs locaux. Il s'agit de l'émiettement des réseaux et des localités faisant croire que le développement local n'implique pas la complémentarité spatiale des projets locaux ainsi que la mutualisation des moyens pour une meilleure réponse aux besoins des populations locales. Faute de coordination dans le système, l'analyse sur le plan d'impact sur le développement devient de plus en plus difficile, car chaque projet ne peut être indépendant des autres. Ce qui renvoie au nombre d'ONG qui réalisent des actions locales en Haïti.

En fait, le troisième tableau en annexe présente les résultats de l'enquête concernant la variable « ONG intervenant en Haïti ». Un premier constat permet de chiffrer à 145, le nombre d'intervenants (principalement des ONG) qui participent dans l'offre de projets locaux. Ces intervenants proviennent des principaux pays donateurs comme les USA, le Canada et l'UE (France, Belgique, Allemagne, Angleterre, etc.), et d'organismes supranationaux (PNUD, OIM, MINUSTAH, UNICEF...). Ils concernent à la fois des ONG internationales (Care, World Vision, Oxfam Québec...), des ONG locales (SONODEV, APLAG...), des missions (secours islamique, CRS...), des agences de développement (USAID, AFDI ...). Ce nombre élevé d'intervenants rend plus difficile toute stratégie de coordination dans ce système aide-projet malgré la tendance à les regrouper en cluster³⁴. Ces

³⁴ Un cluster d'ONG est un regroupement selon un domaine précis d'intervention (les ONG œuvrant dans le domaine sanitaire par exemple) afin de faciliter le dialogue entre ces ONG et la mise en commun des expériences. Il s'agit d'un effort de coordination de l'aide-projet sous l'initiative des organismes supranationaux (PNUD par exemple).

derniers ne sont pas toujours capables d'imposer une orientation globale aux ONG qui jouissent, le plus souvent, d'une très grande autonomie dans le système aide-projet lui-même.

Un second constat permet de distinguer deux catégories parmi les ONG. Une première est composée d'ONG exécutant des projets dans plusieurs départements du pays comme : PADF, Médecins Sans Frontières, Save the children Cette catégorie a un impact plus grand à la fois sur le système aide-projet et sur le montage de réseaux d'acteurs locaux pour le développement des territoires. La deuxième catégorie présente une couverture territoriale plus limitée et donc ne peut pas prendre en compte les différentes spécificités spatiales tant du point de vue géographique que du point de vue structurel. Toutefois, le fait d'être présent dans plusieurs départements ne veut pas dire que l'apport, en matière d'accompagnement des acteurs locaux, est plus considérable. Ainsi, l'analyse d'autres facteurs comme le volume d'aide apportée, le nombre d'experts mobilisés, le nombre d'emplois locaux créés, etc. permet de mieux expliquer ces transactions dans le système aide-projet.

À l'intérieur du système aide-projet se trouve donc ce phénomène d'hétérogénéité qui s'étend bien plus loin que les variables présentées jusqu'ici. L'hétérogénéité se manifeste entre autres dans les domaines d'intervention privilégiés et dans les stratégies de gestion et de suivi des projets localisés. D'où l'importance de l'analyse qui va suivre afin de comprendre la structuration du système tout en analysant le niveau d'implication des acteurs locaux dans l'implémentation des projets eux-mêmes.

5.1.3. Le phénomène d'hétérogénéité dans la structuration de l'aide-projet

Le système aide-projet peut être représenté dans ses choix (naturels) de domaines d'intervention qui renvoient spécifiquement au phénomène d'hétérogénéité spatiale. Ce dernier tient compte des aménités physiques des territoires d'accueil de projets, mais également des dispositifs relationnels des acteurs localisés par rapport à la mise en projet de ces territoires. Autrement dit, la configuration du territoire, les besoins auxquels la population fait face et les catégories sociales concernées par ces besoins sont autant de justificatifs de sélection par les ONG en fonction, bien sûr, de leur domaine d'expertise. Les données qui vont être analysées, dans cette partie du travail, concernent les trois variables : le domaine d'intervention, la constitution des comités de gestion et ceux de suivi des projets locaux.

Les résultats du quatrième tableau en annexe permettent de présenter la répartition spatiale des projets en fonction des différents domaines d'intervention. Dans ce tableau, on donne environ neuf (9) possibilités de réponses dont huit (8) constituent les principaux domaines d'intervention retenus dans ce travail. Ainsi, il peut s'agir de projets d'éducation, de santé, d'agriculture ou élevage, de projets portant sur l'environnement, sur la production locale, sur la démocratie, justice et paix, des projets de construction (et énergie), en microcrédit (et microfinance). Chaque domaine d'intervention regroupe des actions diverses, mais ayant des liens communs par rapport à un objectif spécifique. Cette analyse des domaines permet de comprendre à la fois la répartition spatiale, mais également les priorités telles arrêtées par le système aide-projet.

D'une manière générale, les résultats³⁵ peuvent être classés en deux groupes et selon la répartition spatiale : domaines ayant mobilisé plus de projets et domaines pour lesquels il y a moins de projets. Le premier groupe est composé de projets dans les domaines : énergie et construction (139 projets soit environ 21 %), d'éducation (113 projets, soit 17 %), de la santé (112 projets, soit environ 17 %) et de l'environnement (90 projets, soit environ 14 %). Ces résultats permettent de voir que le système aide-projet prend non seulement en compte le contexte de reconstruction d'Haïti après le séisme du 12 janvier 2010, mais également les plus grands défis récurrents du pays en termes d'éducation, de soin de santé et de dégradation de l'environnement. Cependant dans ce tableau croisé, le département de la Grande-Anse n'accueille pas de projets dans le domaine de l'environnement et dans celui d'énergie et construction. C'est à peu près le même constat pour le département du Nord-ouest qui ne reçoit pas de projets dans le domaine d'énergie et construction. Ces constats s'expliquent par le fait que, dans la dotation en projets, ces deux départements ont les plus faibles dotations soit respectivement 20 et 23 projets.

Le second groupe est composé de projets réalisés dans les domaines comme : agriculture ou élevage (74 projets soit 11 %), démocratie, justice et paix (59 projets, soit 8 %), de la production locale (48 projets, soit 7 %) et du microcrédit ou microfinance (23 projets, soit 3 %). Au niveau de la distribution spatiale, tous les départements ont reçu des projets dans les domaines de « production locale » et d'« agriculture et élevage ». Cependant, on constate que les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse et du Nord-ouest ne

³⁵ Voir tableau 4 en annexe

reçoivent pas de projets dans le domaine de la « démocratie, justice et paix » tandis que pour le domaine de « l'énergie et construction », cinq départements (Artibonite, Grande-Anse, Nord-est, Nord-ouest et Nippes) n'accueillent pas de projets. Ces résultats nous montrent que le système aide-projet réalise des investissements qui ont une valeur ajoutée très faible, étant donné qu'il ne vise pas une profonde transformation des techniques et l'outillage dans le secteur agricole par exemple. Ainsi, le décollage économique du pays à partir de l'aide-projet devient hypothétique vu qu'elle ne fait que renforcer des secteurs fondés sur l'autosubsistance.

En effet, le système aide-projet ne vient pas renforcer les initiatives locales visant à augmenter la croissance économique. En choisissant ces domaines prioritaires, mais mal accompagnés, le système aide-projet s'inscrit dans une logique d'assistanat structurel en créant plus de dépendance par rapport à l'aide. Ces résultats sur les domaines d'intervention permettent donc une réflexion sur les véritables objectifs et missions du système aide-projet qui se présente comme œuvrant pour le développement des localités tout en négligeant les activités capables d'augmenter la productivité des ressources et des acteurs locaux haïtiens.

Le tableau suivant renforce l'analyse portée sur les objectifs fixés par le système aide-projet en Haïti. Il s'agit de comprendre l'apprentissage des techniques de gestion des projets par les acteurs locaux à partir de ces expériences localisées. Ainsi, le tableau 9 présente la répartition spatiale des projets locaux à partir des milieux de provenance des membres des comités de gestion. L'objectif ici est de comprendre l'effort de transfert de compétences, de ce système aux acteurs locaux, qui sont appelés à participer au renforcement des liens de proximité organisée pour une meilleure stratégie locale de développement. Pour cette variable les enquêtes peuvent répondre de cinq manières différentes. Ainsi, les projets peuvent être gérés : soit uniquement par des membres de l'association locale bénéficiaire, soit uniquement par des représentants de l'ONG, soit des gens de ces deux premières catégories (association locale et ONG), où on y ajoute à la troisième catégorie des notables de la zone d'intervention. La cinquième option de réponse concerne les cas où des enquêtes ne savent pas quel est le milieu d'origine des membres du comité de gestion d'un projet.

Tableau 9 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la provenance des membres du comité de gestion

Département	Composition du comité de gestion					Total
	uniquement des membres de l'association bénéficiaire	uniquement des représentants de l'ONG	Des membres de l'association bénéficiaire et des représentants d'ONG	de ces deux catégories plus de notables de la zone	je ne sais pas	
Artibonite	0	36	11	4	0	51
Ouest	24	92	33	33	10	192
Grande Anse	0	1	1	18	0	20
Centre	0	39	19	0	0	58
Nord	0	76	20	1	0	97
Nord-est	0	46	2	0	0	48
Nord-Ouest	0	14	9	0	0	23
Nippes	0	20	13	9	0	42
Sud	17	37	16	8	0	78
Sud-est	0	32	18	0	0	50
Total	41	393	142	73	10	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 9 expriment clairement une pratique courante de l'aide-projet qui écarte souvent les acteurs locaux du management des projets. Dans la deuxième colonne, indiquant le poids des membres d'associations locales dans la composition du comité de gestion, les résultats montrent que seulement 41 projets (6 %) sont répertoriés. Il s'agit des initiatives d'associations locales en matière de recherche de financement à partir de documents de projets approuvés par un bailleur de fonds. La répartition spatiale de ces premières données montre une forte implication des départements de l'Ouest et du Sud qui accueillent respectivement 24 projets et 17 projets. En revanche, la troisième colonne présente les résultats pour les projets gérés uniquement par les ONG. Il s'agit de la tendance centrale du système aide-projet représentant 60 % soit un total de 393 projets. La répartition spatiale montre que tous les départements du pays sont concernés par ce mode de gestion.

Les colonnes 4 et 5 présentent le partage des responsabilités de gestion des projets entre des intervenants externes et des membres de la communauté (soit des associations bénéficiaires, soit des notables). Il s'agit de la part de l'aide-projet favorable à la fois à une

implication réelle des acteurs locaux et à un transfert de compétences susceptible d'enrichir les liens de proximité organisée entre les acteurs haïtiens. Les résultats dans la quatrième colonne couvrent environ 22 % de l'aide-projet, soit 142 projets locaux. Ils concernent le nombre de projets dont la gestion est assurée par un comité mixte composé des membres des associations bénéficiaires et des représentants des ONG. Au niveau de la répartition spatiale, on souligne que tous les départements ont fait cette expérience de gestion. Tandis que les résultats de la colonne 5 montrent que quatre départements du pays n'ont pas reçu de projets gérés à la fois par les ONG, les Associations locales et les notables. Ces résultats soulignent que seulement 73 projets, soit 11 % de l'aide-projet, sont gérés par un comité formé de représentants d'ONG, d'associations locales et de notables.

Afin de comparer la part d'apprentissage (justifiée par des pratiques de gestion mixte permettant un transfert de compétences aux acteurs locaux) avec la tendance à l'exclusion (non implication d'un autre groupe dans la gestion de projets) générée par le système aide-projet, il convient d'analyser les résultats cumulés des deux tendances. Ainsi, les résultats cumulés des colonnes 2 et 3 donnent environ 66 % de l'aide-projet, soit 434 projets qui s'inscrivent dans la tendance à l'exclusion tandis que ceux des colonnes 4 et 5 dictent environ 44 % de l'autre tendance. Globalement, le système aide-projet tend vers cet équilibre entre le partage d'expérience de gestion et la tendance de l'exclusion. Cependant, ceci traduit la faible part de projets utilisant réellement des méthodes participatives pouvant aider les acteurs locaux à capitaliser les nombreuses expériences locales en matière de gestion de projets.

Tableau 10 : Répartition spatiale des projets selon le mécanisme de suivi mis en place

Département	Mécanisme de suivi					Total
	Le suivi du projet dépend entièrement de l'ONG	grâce aux compétences développées par les acteurs en gestion de projet.	il existe un comité de suivi composé d'acteurs locaux	On ne prévoit rien pour le suivi du projet	Aucune idée	
Artibonite	41	2	8	0	0	51
Ouest	93	26	35	33	5	192
Grande Anse	17	0	1	2	0	20
Centre	39	0	19	0	0	58
Nord	79	2	16	0	0	97
Nord-est	48	0	0	0	0	48
Nord-Ouest	19	2	2	0	0	23
Nippes	20	0	22	0	0	42
Sud	52	4	15	5	2	78
Sud-est	40	0	10	0	0	50
Total	448	36	128	40	7	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Très proche de la gestion, le suivi des projets locaux cherche à mettre en place des outils de pérennisation capables d'inscrire ces actions publiques dans le moyen et le long terme. Le suivi, tout comme la gestion de projet, permet aux acteurs locaux de jouer leur rôle stratégique dans le développement de leur territoire. Dans le tableau 10, les mécanismes de suivi peuvent être de trois ordres. Ils peuvent dépendre soit : entièrement des ONG, des compétences développées par les acteurs locaux ou d'un comité de suivi. Également, il se peut qu'il n'y ait rien de prévu en matière de suivi ou encore les enquêtes peuvent ne rien savoir sur les mécanismes de suivi.

Les résultats du tableau 10 dégagent deux grandes tendances dans le système aide-projet. La première qui met l'accent sur l'exclusion des acteurs locaux dans le processus de suivi et la seconde qui, de préférence, les impliquent. Les résultats pour la première tendance (colonnes 2 et 5) montrent que le suivi de 68 % de l'aide-projet (448 projets) ne dépend que de la bonne volonté des ONG et pour 40 projets réalisés (6 % de l'aide-projet) il n'y a rien de prévu. Ce qui donne un total cumulé de 488 projets, soit environ 74 % de l'aide-projet qui

n'implique pas les acteurs locaux dans le processus de suivi. À l'inverse, 36 projets (environ 5 %) comptent sur les compétences développées par les acteurs locaux et pour 128 projets réalisés (19 %), il existe un comité de suivi impliquant les acteurs locaux. Les résultats cumulés donnent 24 %, la part de l'aide-projet dont le suivi implique les acteurs locaux.

Les résultats du tableau 10 permettent d'expliquer le phénomène de sous-poudrage³⁶ dans le système aide-projet en Haïti qui renvoie à la culture de dépendance vis-à-vis des intervenants externes. En effet, que ce soit dans la gestion de projets ou dans les mécanismes de suivi, une plus grande implication des acteurs locaux conduirait à moyen et long terme à une plus grande autonomie dans la mise en projets des différents territoires d'accueil. Autrement dit, les acteurs locaux seront plus capables de mettre en place des réseaux et de partager des liens de proximité organisée susceptibles de réduire la dépendance vis-à-vis des intervenants externes. Dans le système aide-projet, les relations de dépendance sont dominantes tandis que les acteurs locaux sont appelés à jouer un rôle central dans la mise en projet de leur territoire.

5.2. Les acteurs locaux et la mise en projet des territoires d'accueil

L'approche territoriale du développement place le territoire et ses acteurs au cœur de toute stratégie de mise en projet. Le système aide-projet témoigne de ces dispositions en proposant des projets locaux adaptés aux spécificités locales. Autrement dit, l'aide-projet fournie aux départements en Haïti cherche à se structurer autour d'une démarche participative dans le but de permettre aux acteurs locaux de proposer des stratégies de développement adaptées.

Cette section a pour objectif d'analyser les résultats obtenus, par le système, sur la mise en projet des territoires d'accueil. Dans un premier temps, nous discutons de la logique d'implantation des projets sur ces territoires. Cette logique d'implantation traduit le niveau

³⁶ Ce terme traduit le fait que les solutions proposées par les ONG n'ont pas pour objectif d'éliminer la dépendance. Autrement dit, ces solutions ne peuvent pas être optimales dans la mesure où ces ONG deviendront de moins en moins incontournables dans la planification du développement de ces territoires.

d'implication des associations locales et de l'administration locale dans la mise en projet de leur territoire. Dans un second temps, il est question d'analyser le rôle des acteurs locaux dans la mise en projet de leur territoire. Pour cela, des variables relatives à l'implication de l'administration locale et de l'État haïtien, ainsi que les méthodes d'implication des acteurs utilisées par l'aide-projet seront discutées. Enfin une troisième section se préoccupe un peu plus de la chaîne de valeurs ajoutées des projets au niveau local. Il est question de comprendre à la fois tout le processus d'implantation et la stratégie de mise en réseaux des acteurs locaux par l'aide-projet.

5.2.1. La logique d'installation des ONG

La première variable qu'on va analyser, par rapport à cette logique d'installation des ONG, est le « délai de rencontre avec les associations locales ». Cette variable vise à mesurer le degré d'adhésion des associations locales dans les projets qui peut être révélateur de la logique d'appartenance dans le cadre de la proximité organisée. L'hypothèse suivante peut être à la base de notre analyse : plus les associations locales sont motivées dans les projets, moins le délai de rencontre est grand. Ceci étant dit, cette variable donne une idée sur les méthodes d'implication des acteurs locaux dans les projets réalisés.

Le tableau 11 ci-dessous présente les résultats de l'enquête concernant le délai de rencontre avec les associations locales. Il y a quatre possibilités de réponses : moins d'un jour, entre 2 et 3 jours, entre 4 et 5 jours et plus de 5 jours. En tenant compte des contraintes diverses, nous retenons que moins de 4 jours constituent un délai raisonnable pour pouvoir mobiliser des associations locales bien impliquées et motivées. Ainsi, les résultats vont dégager deux grandes catégories : une première témoignant de la motivation des acteurs locaux dans le projet (entre 1 et 3 jours de délai de rencontre) et une seconde soulignant un faible niveau d'implication de ces acteurs locaux (entre 4 et plus).

Tableau 11 : La logique spatiale d'installation des ONG selon les délais de rencontre avec les associations

		Rencontre avec les associations				Total
		Moins d'un jour	Entre 2 à 3 jours	Entre 4 à 5 jours	Plus de 5 jours	
Département	Artibonite	0	3	14	34	51
	Ouest	17	74	33	68	192
	Grande Anse	0	5	0	15	20
	Centre	0	0	11	47	58
	Nord	0	12	36	49	97
	Nord-est	1	1	18	28	48
	Nord-Ouest	0	1	11	11	23
	Nippes	0	26	5	11	42
	Sud	0	29	15	34	78
	Sud-est	0	0	16	34	50
Total		18	151	159	331	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 11 montrent que dans la deuxième colonne (le délai moins d'un jour) seulement deux départements (Ouest et Nord-est) sont concernés pour un total de 18 projets, soit environ 3 % de l'aide-projet. Dans la troisième colonne les résultats affichent 151 projets (23 % de l'aide-projet) dont le délai de mobilisation des associations locales est compris entre 2 et trois jours. Tandis que dans les colonnes 4 et 5, les résultats affichent respectivement 159 projets (24 %) et 331 projets (50 %) dont les délais de rencontre avec les associations locales varient entre 4 et 5 jours et plus. Quand on regarde les résultats cumulés pour chacune des deux catégories, on observe : 169 projets (environ 26 %) pour la première et 490 projets (environ 74 %) pour la seconde. Autrement dit, dans le système aide-projet la mobilisation des associations locales dans un délai de 4 jours ou plus traduit la faible motivation due à certaines pratiques (exclusivistes) de gestion de l'aide-projet.

Le niveau d'implication des associations locales dans le système aide-projet renvoie également aux catégories sociales ciblées par ces projets. Cette variable nous permet d'expliquer la logique de renforcement des initiatives de production dans le pays, capables d'agir sur la croissance économique. Le choix d'aider une catégorie sociale peut-être toujours justifié dans un pays où les besoins sont multiples et que les carences de l'État le condamnent à pratiquer la politique du laisser-faire. Toutefois, l'idée de rendre autonomes les acteurs locaux afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans le développement de leur territoire

suppose des investissements productifs. D'où l'importance d'accompagner les catégories d'acteurs locaux capables de participer à cette transformation socioéconomique. Le tableau suivant permet d'analyser la répartition spatiale à partir des catégories sociales bénéficiaires de l'aide-projet.

En effet, le tableau 12 propose cinq possibilités de réponse par rapport aux catégories sociales bénéficiaires. Il peut s'agir : des enfants et des jeunes, de paysans, de commerçants, de groupements de femmes ou encore de toutes catégories confondues. Parmi ces catégories sociales, trois d'entre elles (paysan, commerçant et groupements de femmes) sont concernées par un investissement productif ou à valeur ajoutée dans l'économie haïtienne. Deux autres (enfants et jeunes, toutes catégories) renvoient plus au caractère social de l'aide-projet en ce sens que le système vise globalement l'amélioration du cadre de vie des populations aidées. Cette partie de l'aide-projet peut ne pas être pérenne compte tenu du fait que dans le système la tendance principale est de réaliser des actions de très courte durée (moins d'un an), comme démontré antérieurement. Toutefois, cette variable (catégorie sociale bénéficiaire) a le mérite d'expliquer les objectifs principaux de l'aide-projet s'inscrivant soit dans le cadre de la dépendance soit dans celui de l'autonomie des acteurs locaux.

Tableau 12 : Répartition spatiale de l'aide-projet selon la catégorie sociale des bénéficiaires

Département	Catégorie sociale des bénéficiaires					Total
	enfants et jeunes	Paysans	Commerçants	associations de femmes	toutes catégories confondues	
Artibonite	10	11	0	0	30	51
Ouest	57	7	4	6	118	192
Grande Anse	2	5	1	0	12	20
Centre	11	9	7	0	31	58
Nord	16	29	5	1	46	97
Nord-est	8	6	0	2	32	48
Nord-Ouest	2	6	0	0	15	23
Nippes	9	4	0	2	27	42
Sud	23	7	1	6	41	78
Sud-est	10	5	4	0	31	50
Total	148	89	22	17	383	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 12 montrent que dans le système aide-projet le caractère social prédomine de telle sorte qu'environ 81 % des projets réalisés visent soit les enfants et jeunes, soit toutes catégories confondues. Ce sont, le plus souvent, des projets de très courte durée qui servent à augmenter la visibilité (image) de l'ONG responsable de la mise en œuvre. Ainsi, la plupart des projets dédiés à la catégorie sociale « enfants et jeunes » concerne la scolarisation et surtout les cantines scolaires, tandis que les autres projets ciblant « toutes catégories confondues » s'intéressent à l'environnement (nettoyage et assainissement principalement). Dans ces conditions, les activités de production de richesses, pouvant encourager la croissance économique, ne font pas partie des priorités du système aide-projet. Autrement dit, ces projets servent en quelque sorte à financer la consommation des biens importés dans ce pays.

Si l'on regarde le nombre de projets censés participer ou encourager la production locale en Haïti, on s'aperçoit qu'en fait seulement 89 projets (environ 14 % de l'aide-projet) visent les paysans haïtiens. Ce pourcentage, dans le système, traduit bien les limites de la participation de l'aide-projet au décollage économique du pays. Les acteurs locaux aussi bien que leur territoire sont en réalité un grand laboratoire expérimental pour les intervenants externes (ONG, bailleuses de fonds...) qui se sont lancés dans un jeu d'influence et de préférence. D'où l'importance, pour ces intervenants externes, de la gestion de leur image qui motive leur intervention en faveur des catégories sociales les plus à même de garantir cette visibilité. Afin de mieux expliciter ces dispositions chez ces acteurs, il convient d'analyser leur stratégie d'implication de l'administration locale dans la mise en projet de chaque territoire communal.

En effet, le tableau suivant présente les résultats de l'enquête suivant le nombre de rencontres réalisées avec l'administration locale (la Mairie). Il propose six modalités de réponses : « aucune rencontre », « moins de 5 rencontres par an », « entre 5 et 15 rencontres par an », « entre 15 et 25 rencontres par an », « plus de 25 rencontres par an », « je ne sais pas ». L'idée en soi est de pouvoir présenter les résultats suivant deux principales pratiques ou logiques d'implantation des ONG. La première consiste à ignorer le rôle central que joue l'administration locale dans la mise en projet du territoire (moins de cinq rencontres) et la seconde cherche plus ou moins l'implication de l'administration locale.

Tableau 13 : La distribution spatiale des projets selon le nombre rencontres avec la Mairie

Département	N. B. Rencontres avec la Mairie						Total
	aucune rencontre	moins de 5 rencontres par an	entre 5 et 15 rencontres par an	entre 15 et 25 rencontres par an	plus de 25 rencontres par an	je ne sais pas	
Artibonite	22	26	3	0	0	0	51
Ouest	70	100	17	2	1	2	192
Grande Anse	1	18	1	0	0	0	20
Centre	10	44	4	0	0	0	58
Nord	33	63	0	1	0	0	97
Nord-est	14	34	0	0	0	0	48
Nord-Ouest	1	11	11	0	0	0	23
Nippes	6	20	16	0	0	0	42
Sud	22	54	2	0	0	0	78
Sud-est	2	44	4	0	0	0	50
Total	181	414	58	3	1	2	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 13 montrent une tendance, dans le système aide-projet, à considérer le développement dans les localités haïtiennes comme relevant principalement d'une action directe des intervenants étrangers, sans la mobilisation du leadership de l'administration locale. C'est ainsi que les résultats démontrent que 595 projets exécutés (environ 90 % de l'aide-projet) sont inscrits dans cette tendance. D'une manière générale, il s'agit du principe, au niveau local ou national, selon lequel les acteurs haïtiens ont toujours intérêt à respecter les consignes de ces intervenants qui sont détenteurs de connaissances et de moyens et qui veulent, dans un élan altruiste, contribuer au développement du pays. Or, qui peut, mieux que l'acteur localisé, développer des stratégies endogènes pouvant conduire au développement de son territoire ?

L'implication de l'administration locale dans la mise en projet de ces territoires peut également passer par le travail de coordination des associations locales. Dans ce cas, un autre indicateur peut être la reconnaissance légale (communale), ou autorisation de fonctionnement, accordée à ses associations locales. Ceci peut se traduire par un effort pour renforcer les réseaux d'acteurs sur le territoire communal. Concernant la mise en projet d'un territoire

communal, cette reconnaissance de l'administration locale témoigne de la légitimité de ces associations locales. Ainsi, les intervenants extérieurs (ONG, bailleuses de fonds...) peuvent s'appuyer sur ces dernières pour développer leurs stratégies d'implantation ou d'intégration sur le territoire haïtien.

Tableau 14 : La distribution spatiale des projets selon le type de reconnaissance légale des associations locales bénéficiaires

Département	Reconnaissance communale				Total
	elles l'ont toutes	aucune d'entre elles	je ne sais pas	certaines d'entre elles	
Artibonite	47	0	4	0	51
Ouest	106	29	42	15	192
Grande Anse	19	0	0	1	20
Centre	50	0	8	0	58
Nord	78	0	18	1	97
Nord-est	30	0	18	0	48
Nord-Ouest	21	0	2	0	23
Nippes	37	3	2	0	42
Sud	66	7	5	0	78
Sud-est	47	0	3	0	50
Total	501	39	102	17	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Le tableau 14, relatif à la distribution spatiale des projets à partir de la reconnaissance communale des différentes associations locales impliquées, permet de comprendre la mise en place pour une coordination locale des acteurs. Plus l'administration locale travaille de concert avec les associations locales impliquées dans la mise en projet du territoire, plus cette coordination peut se mettre en place. Toutefois, cette condition est nécessaire, mais non suffisante, car beaucoup d'autres facteurs peuvent l'influencer (provenance des moyens financiers et des compétences techniques par exemple).

L'analyse descriptive du tableau 14 démontre qu'à l'échelle nationale et départementale, il existe un fort pourcentage de projets (76 %) exécutés avec des associations reconnues localement, soit 501 projets. À l'inverse, 39 projets exécutés (environ 6 %) ont impliqué des associations locales n'ayant pas de reconnaissance communale, soit respectivement 29 projets dans le département de l'Ouest, 3 projets dans le département des Nippes et 7 projets dans le Sud. Un troisième effectif dans le tableau 10 renvoie à la modalité

(de réponses) « je ne sais pas ». Il s'agit de la situation selon laquelle l'interviewé n'a aucune information concernant les statuts légaux des associations locales impliquées. Ainsi, un effectif de 102 projets locaux concernés (environ 15 %) est reparti sur les 9 des 10 départements du pays. C'est-à-dire à l'exception du département de la Grande-Anse. La dernière modalité, certaines d'entre elles ont leur reconnaissance communale, est représentée dans trois départements (l'ouest, Grande-Anse et le nord) pour un effectif de 17 projets (environ 3 %).

Ces statistiques ainsi que les autres présentées dans les tableaux précédents ont permis de modéliser la logique d'implantation des projets et des ONG dans les territoires d'accueil. Celle-ci permet d'introduire non seulement la proximité géographique, mais également la proximité organisée (avec ses logiques d'appartenance et de similitude) renvoyant aux objectifs poursuivis par le système aide-projet en Haïti. Maintenant, il est question d'approfondir l'analyse de ces liens de proximités en s'attardant un peu plus sur le rôle des acteurs locaux dans la mise en projet de leur territoire par l'aide-projet. Ainsi, l'intérêt d'une telle analyse vient du fait que toute stratégie locale de développement se base sur le respect des croyances et potentialités des acteurs locaux afin de les impliquer au mieux.

5.2.2. Le rôle des acteurs locaux dans la réalisation des projets

Tout projet local de développement a pour vocation d'impliquer, sous une forme ou une autre, les acteurs locaux dans le cadre de la proximité géographique et organisée. Cette implication dépend de l'échelle territoriale concernée, des formes organisationnelles développées ainsi que des pratiques institutionnelles retenues dans le cadre relationnel local. Aussi, à différente échelle, les acteurs locaux et le système aide-projet seront impliqués dans une relation d'influence réciproque afin de déterminer le type d'intervention pour la mise en projet du territoire. Dans ce cadre précis, il s'agit d'un avantage pour les ONG qui détiennent la clé de cette mise en projet : « les moyens financiers et techniques ».

Cette section s'organise autour de toute la stratégie d'implication utilisée par les intervenants externes en vue de mobiliser les acteurs locaux tout en assurant un transfert de compétences. Il s'agit de questionner leur méthode d'implication, la place et le rôle joué par l'administration centrale et locale, le mode de contribution locale ainsi que l'effort d'inciter les acteurs locaux à travailler ensemble. Les résultats de l'enquête permettent de comprendre

ces transactions (entre les acteurs locaux et entre les projets réalisés) pour une meilleure analyse de l'impact du système aide-projet sur le développement de ces localités.

En effet, la première variable étudiée s'intéresse à la méthode d'implication des acteurs locaux dans les projets. Pour cette variable, il existe 5 modalités de réponses : « la promotion du projet est confiée aux associations locales », « la promotion du projet est réalisée directement par l'ONG », « la promotion du projet n'est autre que celle de l'ONG », « il n'y a pas eu de campagne promotionnelle » et « je ne sais pas ». L'objectif étant de mesurer le degré de participation des acteurs locaux dans la promotion des projets, sachant que cette participation va impliquer à la fois le partage d'information et de responsabilité entre ces derniers et les intervenants externes. Ainsi, la première modalité cherche à expliquer cette participation tandis que les deux modalités suivantes mesurent plus ou moins la faible implication de ces acteurs locaux en présentant trois pratiques dans le système aide-projet. Enfin, les deux dernières modalités prennent en compte à la fois le fait qu'il peut ne pas avoir de campagne promotionnelle pour certains projets et la possibilité que les répondants puissent ne pas avoir une idée de la méthode d'implication utilisée.

Les résultats du tableau 15 seront analysés suivant les deux possibilités précédemment décrites à savoir une implication des associations locales dans la promotion des projets ou le contraire, toujours selon la dynamique spatiale. Ainsi, la possibilité de cumuler les effectifs des deux modalités (manque d'implication des associations locales) permet de souligner une des principales pratiques du système aide-projet : la marginalisation des acteurs locaux et leurs pratiques culturelles. Autrement dit, ces résultats révèlent le moment clé avant la mise en œuvre des projets et en même temps la place accordée aux associations locales bénéficiaires. Ceci permet également d'analyser la stratégie de sensibilisation de la population locale par rapport à la fourniture de ces services publics.

Tableau 15 : La répartition des projets selon la méthode d'implication des acteurs locaux.

Département	Méthode d'implication utilisée					Total
	la promotion du projet est confiée aux associations locales	la promotion du projet est réalisée par l'ONG	la promotion du projet n'est autre que celle de l'ONG	il n'y a pas eu de campagne promotionnelle	je ne sais pas	
Artibonite	4	27	20	0	0	51
Ouest	45	91	42	10	4	192
Grande Anse	2	16	2	0	0	20
Centre	19	30	9	0	0	58
Nord	16	44	34	3	0	97
Nord-est	2	12	12	14	8	48
Nord-Ouest	0	16	7	0	0	23
Nippes	0	36	3	3	0	42
Sud	4	43	24	2	5	78
Sud-est	0	38	12	0	0	50
Total	92	353	165	32	17	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 15 montrent que seulement 92 projets, soit environ 14 % de l'aide-projet, impliqueraient les associations locales dans leur promotion. Quand on regarde au niveau de la répartition spatiale, on constate que dans les départements du Nord-ouest, des Nippes et du Sud-est il n'existe aucun projet dont la promotion est confiée aux associations locales. À l'inverse, les effectifs de la deuxième modalité (la promotion du projet est réalisée directement par l'ONG) et de la troisième modalité (la promotion du projet n'est autre que celle de l'ONG) représentent respectivement environ 54 % (353 projets) et 25 % (165 projets) de l'aide-projet. Ce qui nous donne un pourcentage cumulé de 79 % de l'aide-projet, soit 518 projets exécutés. Cette méthode d'implication privilégiée par le système aide-projet, contrairement à la première (minoritaire), assure une totale couverture territoriale, car elle est présente dans tous les départements du pays.

La quatrième modalité (il n'y a pas eu de campagne promotionnelle) enregistre un effectif de 32 projets, soit environ 5 % de l'aide-projet. Il s'agit surtout de projets dans le domaine sanitaire comme des centres de santé implantés en milieu rural qui déjà bénéficient

de la demande croissante en la matière. Enfin, la dernière modalité concerne les cas où le répondant ne sait pas s'il y avait de campagne promotionnelle pour le projet, soit un effectif de 17 projets (environ 2.5 % de l'aide-projet). Ainsi, le caractère « méthode d'implication utilisée » permet de mesurer l'impact du système sur la proximité organisée (dans sa logique de similitude) des acteurs locaux. Ces premiers résultats démontrent combien l'aide-projet néglige souvent les pratiques de type cognitif partagé par les acteurs et capable de les fédérer autour d'un projet commun. Voyons maintenant ce qui se passe avec l'administration locale qui cherche à exercer un leadership en matière de la planification du développement local en Haïti.

Le tableau 16 présente les résultats de l'enquête à la fois en ce qui concerne la répartition spatiale des projets et selon le rôle joué par l'administration locale dans leur implémentation. Ainsi, il présente un aspect de la logique de similitude, dans le cadre de la proximité organisée, se référant au niveau d'implication de l'administration locale dans la mise en projet du territoire concerné. Plus le rôle joué par l'administration locale est important, plus le projet va faire partie d'un réseau de type « stratégie locale » de développement défini par la collectivité. Dans ce cas, un projet devient une action publique se référant aux pratiques cognitives des acteurs locaux bénéficiaires susceptibles de les fédérer en réseaux.

Tableau 16 : La répartition spatiale des projets selon le rôle joué par l'administration locale dans leur mise en œuvre

Département	Rôle de la Mairie					Total
	un simple rôle de représentation et de facilitation	un rôle de consultation et de conseil	un rôle de coordination et de contrôle	aucun rôle	je ne sais pas	
Artibonite	40	11	0	0	0	51
Ouest	87	34	11	50	10	192
Grande Anse	9	11	0	0	0	20
Centre	35	23	0	0	0	58
Nord	64	33	0	0	0	97
Nord-est	33	15	0	0	0	48
Nord-Ouest	8	15	0	0	0	23
Nippes	17	25	0	0	0	42
Sud	45	31	0	2	0	78
Sud-est	44	6	0	0	0	50
Total	382	204	11	52	10	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Dans le tableau 16, quatre modalités traduisent le degré d'implication ou le « rôle de l'administration locale » dans la mise en projet de son territoire. L'implication de l'administration locale est mesurée sur une échelle allant de zéro (aucun rôle) à trois (un rôle de coordination et de contrôle), en passant par le numéro un (un simple rôle de représentation et de facilitation), et le numéro deux (un rôle de consultation et de conseil). Quand l'administration locale est écartée par la mise en projet de son territoire un déficit en ce qui concerne la logique de similitude (de la proximité organisée) peut être observé. Il s'agit d'un problème fondamental qui renvoie à l'inexistence de stratégie locale de développement. La dernière modalité que peut prendre la variable (rôle de l'administration locale) concerne le cas où le répondant « ne sait pas ».

Les résultats démontrent combien le rôle de l'administration locale, lors de la mise en projet du territoire, est faible. Avec 52 projets (aucun rôle) et 382 projets (un simple rôle de facilitation), ces résultats cumulés donnent un total de 434 projets, soit environ 66 % de l'aide-projet. Pour un rôle un peu plus décisionnel, on trouve respectivement 204 projets (un rôle de consultation et de conseil) et seulement 11 projets (un rôle de coordination et de contrôle). Ainsi, le système aide-projet en Haïti accepte à prêt de 33 % une réelle implication

de l'administration locale dans la mise en projet du territoire haïtien, soit un total de 215 projets recensés. À noter que 10 projets sont concernés par la dernière modalité (aucune réponse) soit environ 1.5 % de l'aide-projet.

L'aide-projet en Haïti prend cette dimension d'imposition par les acteurs ou intervenants internationaux qui ont vu dans le territoire l'aboutissement de l'action de développement. Il s'agit d'une pratique très répandue de l'aide publique au développement qui minimise le poids des acteurs locaux et néglige les spécificités territoriales dans la mise en projets des territoires aidés. De ce constat est née une nouvelle préoccupation qui est d'analyser les stratégies de mise en commun développées dans le système aide-projet en Haïti. Par stratégie on entend la méthode visant le travail en équipe des bénéficiaires de l'aide, sachant que celle-ci peut déboucher sur la solidarité entre ses acteurs et un sentiment d'appartenance ou d'identification à l'action publique elle-même.

En effet, dans le tableau 17 ci-dessous la variable « stratégie de mise en commun » permet 5 modalités. Les deux premières renvoient à une méthode participative tandis que les deux suivantes à une méthode directive et la dernière modalité soulignent que la stratégie de projet ne permet pas le renforcement de liens entre les acteurs locaux. Dans notre analyse des liens de proximité organisée des acteurs locaux, les deux premières modalités sont les plus souhaitées, car elles prédisposent ces acteurs à développer une véritable « conscience territoriale ». La stratégie basée sur la méthode directive conduit, pour sa part, à la quête d'intérêts individualistes, ce qui peut se traduire par un comportement de clan (à la fois des associations locales et des ONG). Ce comportement partisan, aux mépris de l'intérêt général et caractère complémentaire du développement local, est pris en compte par la dernière modalité.

Tableau 17 : La répartition spatiale des projets selon la Stratégie de mise en commun développée

Département	Stratégie de mise en commun développée					Total
	par une méthode participative en encourageant le dialogue	par une méthode participative qui encourage le travail en é	par une méthode directive en imposant le dialogue	par la méthode directive en imposant le travail en équipe	il ne favorise pas le regroupement d'associations locales	
Artibonite	0	12	7	15	17	51
Ouest	12	10	24	74	72	192
Grande Anse	0	0	6	14	0	20
Centre	0	18	1	7	32	58
Nord	0	13	11	38	35	97
Nord-est	0	0	2	21	25	48
Nord-Ouest	0	0	2	16	5	23
Nippes	0	0	1	31	10	42
Sud	2	4	15	38	19	78
Sud-est	0	0	0	33	17	50
Total	14	57	69	287	232	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 17 soulignent la préférence du système aide-projet pour la méthode directive. Cette dernière touche l'ensemble des dix départements du pays pour un effectif cumulé de 356 projets, soit 64 % de l'aide-projet. À l'inverse, la méthode participative concerne des projets dans seulement 5 départements (Artibonite, Ouest, Centre, Nord et Sud) pour un effectif cumulé de 71 projets, soit environ 11 % de l'aide-projet. Ces deux catégories de résultats confirment la tendance de l'aide à considérer les acteurs locaux comme incapables de penser le développement socioéconomique de leur localité. Un autre fait marquant peut être l'effectif de projets classé dans la dernière modalité : « ne favorise pas le regroupement d'associations locales ». Dans le tableau 17, on constate 232 projets relevant de cette modalité soit environ 35 % de l'aide-projet.

Ces résultats du tableau 17 renforcent notre analyse du système aide-projet quant à la place et le rôle accordés aux acteurs locaux par celui-ci. Tout comme les résultats des tableaux 11 et 12, les acteurs locaux représentent un maillon faible du système aide-projet

dans le sens où de moins en moins ils participent dans l'implémentation de l'aide-projet. Contrairement aux promesses de l'aide-projet d'une meilleure participation locale afin que le développement socioéconomique puisse être pensé par les acteurs locaux, les résultats précédents démontrent leur dépendance et leur manque de coordination. Ce qui nous interpelle quant à la chaîne des valeurs ajoutées des projets qui renvoie toujours à un aspect de la proximité organisée des acteurs locaux haïtiens.

5.2.3. La chaîne de la valeur ajoutée des projets

Le système aide-projet en complétant l'action publique locale veut prôner les bonnes pratiques de démocratie et de participation locales. L'État haïtien étant faible et mal structuré, l'aide-projet promet des services de proximité aux populations vulnérables et défavorisées afin de les inciter à s'engager ensemble sur le chemin du développement socioéconomique. Ainsi, il revient important à analyser la chaîne des valeurs ajoutées de l'aide-projet passant par trois autres variables : « la provenance des matériels utilisés », « le processus d'identification des projets » et « la stratégie de leur mise en réseaux ». Les résultats obtenus exigent une analyse spatiale un peu plus approfondie des liens de proximité organisée, venant de la logique de similitude, développée par les acteurs locaux à partir de l'aide-projet.

La variable « provenance des matériels utilisés » dans les projets cherche à démontrer comment l'aide-projet participe dans la dynamique locale de marché. Certes, la production nationale est très faible, mais l'approvisionnement en matières premières locales ne joue pas un rôle important dans la relance économique et encourager la création d'emplois locaux. En plus, la décision d'utiliser des matériels déjà en vente sur le marché haïtien peut traduire le partage de responsabilité entre l'ONG et les acteurs locaux impliqués dans la mise en projet.

Ce principe de responsabilité partagée faciliterait l'apprentissage (transfert de compétence) local et surtout une meilleure implication des acteurs locaux. Le tableau suivant présente les résultats de l'enquête concernant cette variable « provenance des matériels utilisés » dans sa logique de répartition spatiale. Les modalités sont au nombre de cinq : « localement sans l'intervention de l'ONG » ; « localement grâce à l'intervention de l'ONG » ; « importés par l'ONG avec l'accord des acteurs locaux » ; « importés par l'ONG sans l'accord des acteurs locaux » ; « je ne sais pas ».

Tableau 18 : La répartition spatiale des projets selon la provenance des matériels utilisés

Département	Provenance des matériels utilisés					Total
	localement sans l'intervention de l'ONG	localement grâce à l'intervention de l'ONG	importée par l'ONG avec l'accord des acteurs locaux	importés par l'ONG sans l'accord des acteurs locaux	je ne sais pas	
Artibonite	0	19	21	11	0	51
Ouest	16	57	50	68	1	192
Grande Anse	0	14	6	0	0	20
Centre	0	21	6	31	0	58
Nord	0	19	29	49	0	97
Nord-est	0	8	18	22	0	48
Nord-Ouest	0	4	18	1	0	23
Nippes	0	1	20	21	0	42
Sud	0	15	46	17	0	78
Sud-est	0	8	21	21	0	50
Total	16	166	235	241	1	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 18 confirment une dichotomie dans le système aide-projet qui repose sur le poids des ONG dans les prises de décision et leur préférence pour des produits importés (souvent par elles-mêmes). La première modalité dans ce tableau donne un effectif total de 16 projets, soit moins de 2.5 % de l'aide-projet en Haïti. Sur le plan de la répartition spatiale, cette modalité est présente seulement pour des projets dans le département de l'Ouest. La seconde modalité, localement grâce à l'intervention de l'ONG, enregistre un effectif total de 166 projets (environ 25 %) répartis sur l'ensemble des 10 départements. Ainsi, les résultats cumulés de ces deux modalités, traduisant la participation de l'aide-projet sur le marché local, donnent l'effectif de 182 projets, soit environ 27 % de l'aide. Le contraste commence déjà avec la troisième modalité qui présente un effectif de 235 projets (environ 36 % de l'aide). Et la quatrième modalité renvoie à 241 projets, soit environ 37 % de l'aide. Ainsi, les résultats cumulés de ces deux modalités donnent un effectif total de 476 projets, soit environ 72 % de l'aide-projet.

Globalement, les résultats du tableau 18 soulignent un premier aspect de la chaîne des valeurs ajoutées du système aide-projet pour le développement des localités haïtiennes. Il

s'agit du financement de cette économie fragilisée par l'absence de flux financiers (substantiels) visant à booster la production nationale. Peut-on souligner que l'aide pouvait jouer ce rôle en supportant, de manière stratégique, les initiatives de production des acteurs haïtiens ? Toutefois, pour mieux comprendre les valeurs ajoutées du système on compare ces résultats avec ceux sur le processus d'identification (de priorisation) des projets. Ce qui renvoie au second aspect de la chaîne des valeurs ajoutées du système aide-projet pour le développement des localités haïtiennes.

En effet, le tableau 19 ci-dessous présente les résultats de l'enquête par rapport à la variable « processus d'identification des projets ». Cette dernière permet une meilleure analyse de la chaîne des valeurs ajoutées du système, dans le sens où elle cherche à comprendre l'implication des acteurs locaux dans les prises de décision. Quatre modalités sont concernées par cette variable. Les projets peuvent avoir été identifiés « localement sans l'intervention de l'ONG » ou encore « localement grâce à l'intervention de l'ONG ». Dans ces deux premiers cas, l'implication des acteurs fait partie de la stratégie de mise en projet de leur localité. À l'inverse, le processus d'identification des projets peut être soit « une idée de l'ONG adoptée par les acteurs locaux », soit une idée de l'ONG sans consultation locale ». Ces deux dernières modalités rappellent que l'aide-projet peut consister en une imposition de stratégie de développement sans une réelle prise en compte des pratiques et vision du développement dans ces localités haïtiennes.

Les résultats du tableau 19 révèlent que seulement 7 projets (à peine 1 % de l'aide) étaient identifiés par les acteurs locaux et sans l'intervention des ONG. Si l'on regarde ces résultats à partir de la distribution départementale on remarque que seulement deux départements, Artibonite et Ouest, sont concernés. Ce qui représente respectivement 2 % des projets dans le département de l'Artibonite et 3 % de l'aide-projet dans le département de l'Ouest. Concernant la seconde modalité de cette variable, les résultats présentent un effectif total de 73 projets, soit 11 % de l'aide-projet en Haïti. Autrement dit, seulement 12 % des projets ont été identifiés par les acteurs locaux et en grande partie « grâce à l'intervention des ONG ».

À l'inverse, les deux dernières modalités (l'idée de projet vient des ONG) ont enregistré un effectif cumulé de 579 projets, soit environ 88 % de l'aide-projet. Cette tendance dans le système est encrée dans les dix départements du pays donnant lieu à une relation de dépendance représentée par les ONG (maillon fort) et les acteurs locaux (maillon

faible). Si on veut nuancer ces résultats, on peut regarder chacune de ces deux modalités séparément. Ainsi, les résultats soulignent que 314 projets (environ 48 % de l'aide-projet) sont proposés par des ONG, mais adoptés par les acteurs locaux contre 265 projets (environ 40 % de l'aide-projet) qui n'ont pas été soumis aux acteurs locaux.

Tableau 19 : La répartition spatiale des projets selon le processus d'identification des projets

Département	Processus d'identification du projet				Total
	localement sans l'intervention des ONG	localement grâce à l'intervention des ONG	une idée des ONG adoptées par les acteurs locaux	une idée des ONG sans consultation locales	
Artibonite	1	7	26	17	51
Ouest	6	39	91	56	192
Grande Anse	0	13	7	0	20
Centre	0	3	25	30	58
Nord	0	7	42	48	97
Nord-est	0	0	7	41	48
Nord-Ouest	0	0	13	10	23
Nippes	0	0	28	14	42
Sud	0	4	52	22	78
Sud-est	0	0	23	27	50
Total	7	73	314	265	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Tout compte fait, les résultats du tableau 19 peinent à démontrer l'implication des acteurs locaux dans le processus d'identification ou de priorisation des projets. Or, l'aide-projet s'appuyait entre autres sur le manque d'implication des acteurs locaux (par les décideurs publics) dans les actions publiques localisées pour justifier sa prolifération dans le pays. Face à cette situation, on voit mal se dégager une conscience territoriale chez les acteurs locaux haïtiens, pour se fédérer en réseaux, afin de développer et de proposer des stratégies locales de développement de leur territoire. Ces résultats montrent combien la chaîne des valeurs ajoutées de l'aide-projet, dans les communautés, est controversée. Ce constat renvoie également aux liens existant entre les projets sur le territoire participant au processus de

développement. D'où l'intérêt d'analyser une autre variable, de la chaîne des valeurs ajoutées, qui est la « stratégie de mise en réseaux de ces projets ».

En effet, toujours dans le cadre de la proximité organisée (selon la logique de similitude) il est intéressant d'analyser ces liens qui existent entre les différents projets localisés. Cette analyse permet d'introduire le dernier maillon de la chaîne des valeurs ajoutées du système portant sur la capitalisation d'expériences. Ainsi, le tableau 16 présente les résultats pour la variable « stratégie de mise en réseaux des projets localisés ». Cette dernière peut prendre quatre modalités : les projets réalisés uniquement par une même ONG sont en réseaux ; le projet fait partie d'un réseau de plusieurs ONG ; le projet n'implique pas un rapprochement avec un autre projet ; aucune idée sur cette variable.

Tableau 20 : La répartition spatiale des projets selon la stratégie de mise en réseaux des projets localisés

Département	Stratégie de réseau des projets				Total
	le projet fait partie uniquement du réseau de l'ONG concerné	le projet fait partie d'un réseau de plusieurs ONG	le projet n'implique pas un rapprochement avec un autre projet	je ne sais pas	
Artibonite	48	2	1	0	51
Ouest	149	6	30	7	192
Grande Anse	19	0	1	0	20
Centre	55	3	0	0	58
Nord	91	4	2	0	97
Nord-est	47	0	1	0	48
Nord-Ouest	23	0	0	0	23
Nippes	39	0	3	0	42
Sud	69	5	4	0	78
Sud-est	50	0	0	0	50
Total	590	20	42	7	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Les résultats du tableau 20 démontrent une autre tendance du système aide-projet qui renvoie aux difficultés de coordination de l'aide. Cette tendance est révélée par l'effectif de projets de la première modalité (le projet fait partie uniquement du réseau de l'ONG concerné) atteignant 590 projets, soit environ 90 % de l'aide-projet. Par opposition, la

seconde modalité (le projet fait partie d'un réseau de plusieurs ONG) enregistre un score de 20 projets seulement, soit environ 3 % de l'aide-projet. Quant à la troisième modalité (le projet n'implique pas un rapprochement avec un autre projet), son effectif est de 42 projets, soit environ 6 % de l'aide-projet. Enfin, la dernière modalité renvoie au fait que des répondants peuvent ne pas savoir. Celle-ci concerne un effectif de 7 projets et tous se trouvent dans le département de l'Ouest, soit environ 1 % de l'aide-projet.

L'analyse exploratoire de ces trois variables de la chaîne des valeurs ajoutées du système aide-projet en Haïti révèle le caractère fragile de la mise en projet du territoire haïtien. Ceci se manifeste tantôt par des idées péjoratives des intervenants étrangers sur les acteurs locaux qui sont écartées de la gestion et de la planification stratégique, car ils seraient incompetents et sous-éduqués, tantôt par le manque de considération pour des activités économiques locales. De plus, cette analyse éclaire le défaut de coordination de l'aide-projet qui n'est pas pensé comme système et chaque bailleur de fonds ou encore chaque ONG développe des logiques d'action spécifique. Ainsi, au lieu de contribuer à une prise de conscience autour du territoire à développer, cette tendance réalise son émiettement en encourageant les comportements sectaires (partisanerie) des acteurs locaux.

5.3. Les externalités socioéconomiques en tant que relation d'ordre dans le système aide-projet

Après avoir présenté les différents aspects relevant des relations de proximité (géographique et organisée) dans le système aide-projet en Haïti, il est temps de poursuivre notre analyse en s'attardant sur les phénomènes d'autocorrélation et d'hétérogénéité spatiale. Ces derniers renvoient aux spécifications de notre modèle économétrique spatial du système aide-projet sachant que les observations sur les différents territoires (communes ou départements) sont interdépendantes.

Ainsi, le premier niveau d'analyse est de présenter la distribution spatiale des variables de nos modèles économétriques qui sont : bénéficiaires directs par territoire, nombre d'experts mobilisés par territoire, nombre d'emplois créés par territoire, coût de financement de chaque territoire et coût de financement (par rapport au nombre de bénéficiaires) ». Le second niveau s'intéresse à la vérification du phénomène d'autocorrélation spatiale à partir de l'indice de Moran pour plusieurs matrices de pondération spatiale. Une fois que ce phénomène est

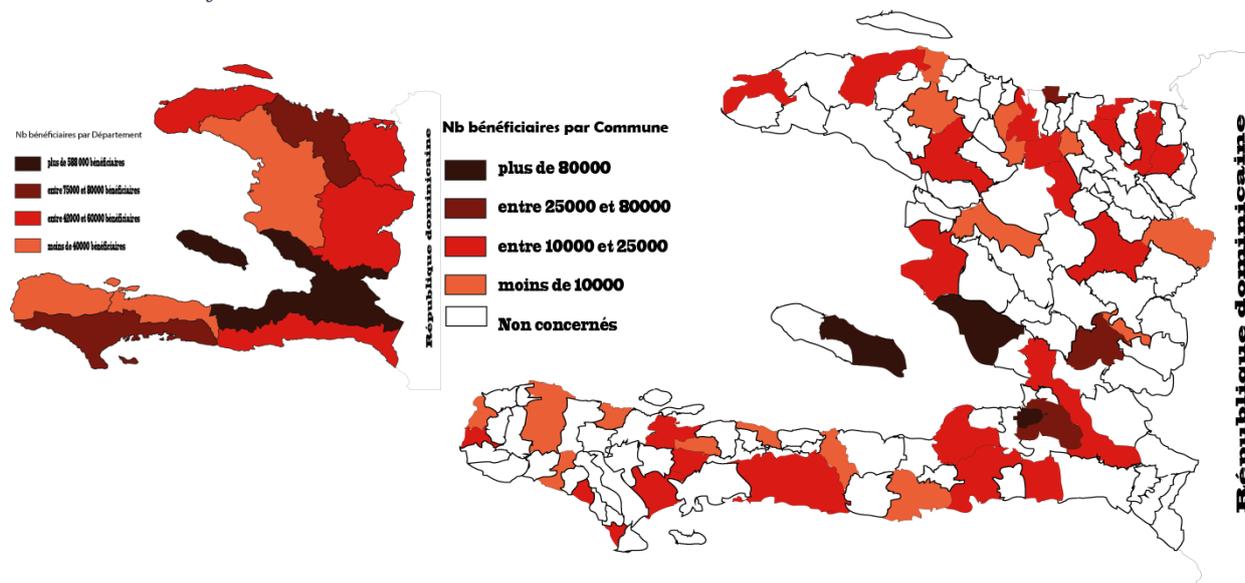
vérifié, notre base de données peut alors se prêter à l'analyse économétrique spatiale proprement dite en estimant les différents modèles présentés dans le chapitre précédent.

5.3.1. La distribution spatiale de l'aide-projet pour analyser les externalités socioéconomiques

La prise en compte des externalités socioéconomiques dégagées par le système aide-projet renvoie au phénomène d'hétérogénéité spatiale qui le caractérise en Haïti. Ces externalités traduisent concrètement plusieurs faits économiques au-delà des idées préconçues sur les disparités dans la répartition de l'aide-projet sur le territoire haïtien. Cinq figures vont nous permettre d'analyser ces externalités qui se manifestent différemment selon l'échelle territoriale prise en compte (commune ou département). D'abord, il est question d'axer l'analyse sur les bénéficiaires directs puis sur les experts mobilisés. Ensuite, on insistera sur les emplois créés pour enfin terminer par les coûts de financement de chaque territoire.

En effet, la figure 4 présente la carte de la répartition spatiale de l'aide-projet en fonction du nombre de bénéficiaires directs. Dans un premier temps, on constate qu'à l'échelle départementale la prédominance du département de l'Ouest qui enregistre le plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide-projet, suivis des départements du Nord et du Sud. Les départements ayant moins de bénéficiaires sont les Nippes, l'Artibonite et la Grande-Anse. Cette distribution spatiale confirme relativement le classement des départements du pays par ordre d'importance (d'un point de vue historique et économique) avec une seule nuance concernant le département de l'Artibonite considéré comme le quatrième en termes d'importance. Dans un second temps, on constate qu'à l'échelle communale des surprises dans le département de l'ouest avec des communes rurales (Arcahaie et Anse à galets) qui surclassent des communes urbaines (Delmas et Pétiion ville) malgré le phénomène des bidonvilles. Dans les autres départements, la distribution spatiale respecte l'ordre d'importance c'est-à-dire la dichotomie : milieu urbain, milieu rural.

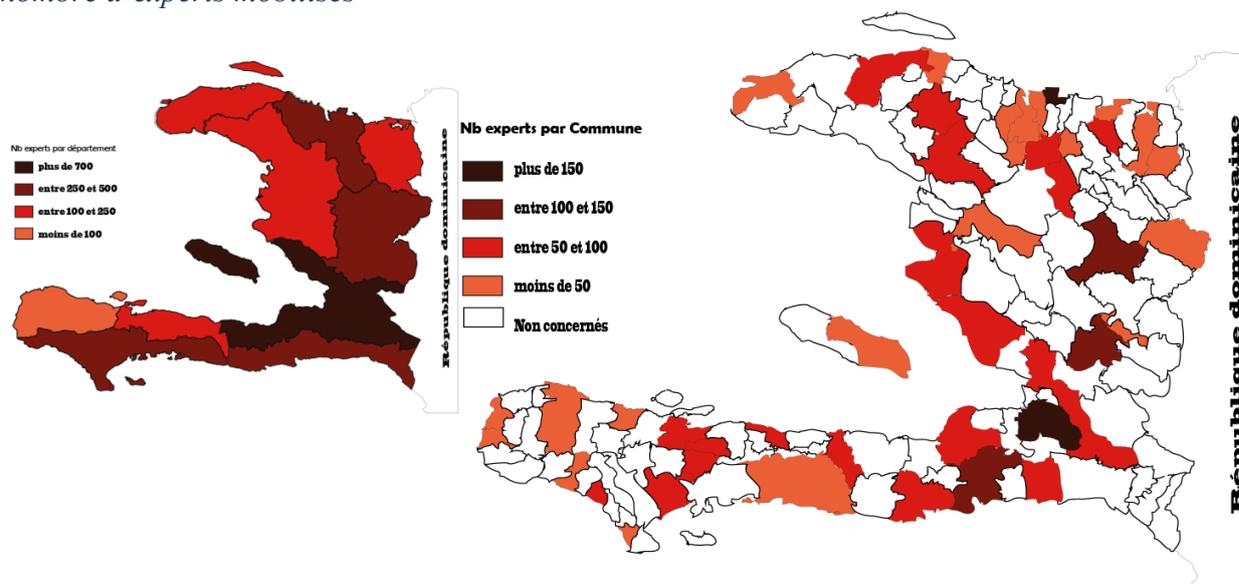
Figure 5 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre de bénéficiaires directs



Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

À cette répartition spatiale de l'aide-projet par rapport aux bénéficiaires directs peut s'ajouter celle liée aux experts mobilisés. Celle-ci témoigne de l'établissement de nouvelles pratiques de gestion pouvant contribuer à une amélioration des conditions socioéconomiques. Ainsi, les externalités du système aide-projet donnent sens également à la répartition spatiale présentée dans la troisième figure ou carte géographique de répartition des experts intervenant dans les localités haïtiennes. À l'échelle départementale, on constate un changement à partir de quatre départements (Nord, Sud, Centre et Sud-est) qui se classe après l'hégémonie du département de l'Ouest. Le département le moins doté en nombre d'experts mobilisés est la Grande-Anse. À l'échelle communale, la répartition des experts nous montre leur préférence pour les chefs lieux (plus ou moins urbanisés), car mieux dotée d'infrastructures de transport et de télécommunication.

Figure 6 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre d'experts mobilisés

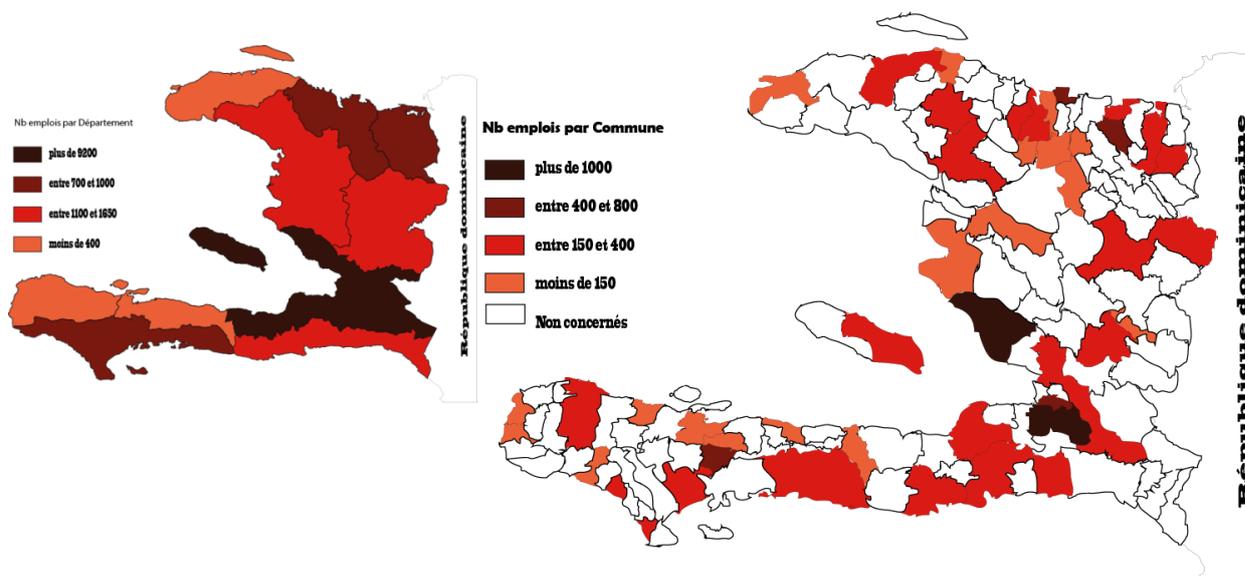


Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

Par rapport au nombre d'emplois locaux créés, la figure 6 permet de révéler une nouvelle tendance toujours dominée par le département de l'Ouest, suivi des départements du Sud, du Nord et du Nord-est. En effet, celle-ci nous montre comment le système aide-projet participe à la distribution de revenus sur le territoire haïtien. Les départements les plus pauvres en ce qui concerne la création d'emplois locaux sont : le Nord-ouest, la Grande-Anse et les Nippes.

À l'échelle communale, la variable « nombre d'emplois locaux créés » par ce système se répartit plus ou moins de façon équitable. Les communes qui détiennent le record sont : Port-au-Prince et Pétion-ville (communes urbaines) et Arcahaie (commune rurale). Au second rang on a la commune du Cap haïtien (commune urbaine), mais également les communes de Fort-liberté et de Cavaillon (communes rurales).

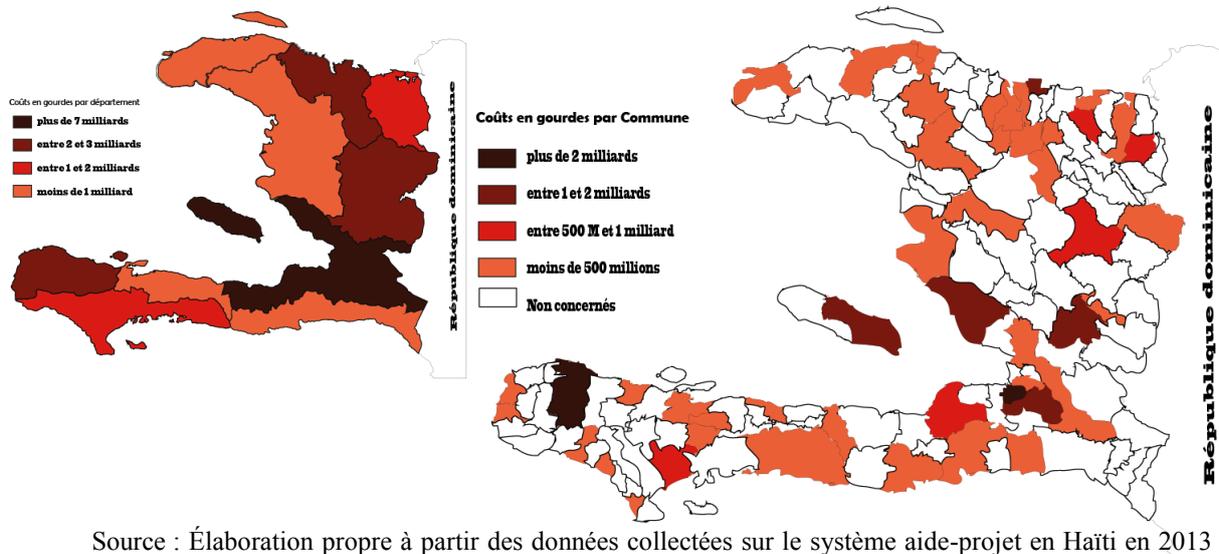
Figure 7 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le nombre d'emplois créés



Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

Les deux figures précédentes (figures 5 et 6) cherchaient à analyser les bénéfices sociaux des territoires à partir de la répartition spatiale de l'aide-projet dans le pays. Ces bénéfices découlent directement du financement mis en place pour accompagner chaque territoire, lequel dépend du financement de leur voisin. Ainsi, la figure 7 permet de mieux expliquer cette distribution spatiale de l'aide-projet qui mobilise les acteurs impliqués, tant locaux qu'étrangers. Autrement dit, le dispositif de financement départemental et communal par l'aide-projet permet de comprendre le découpage du territoire haïtien en zone d'intervention prioritaire (ZIP) qui se manifeste par la mobilisation des ressources à partir de l'aide.

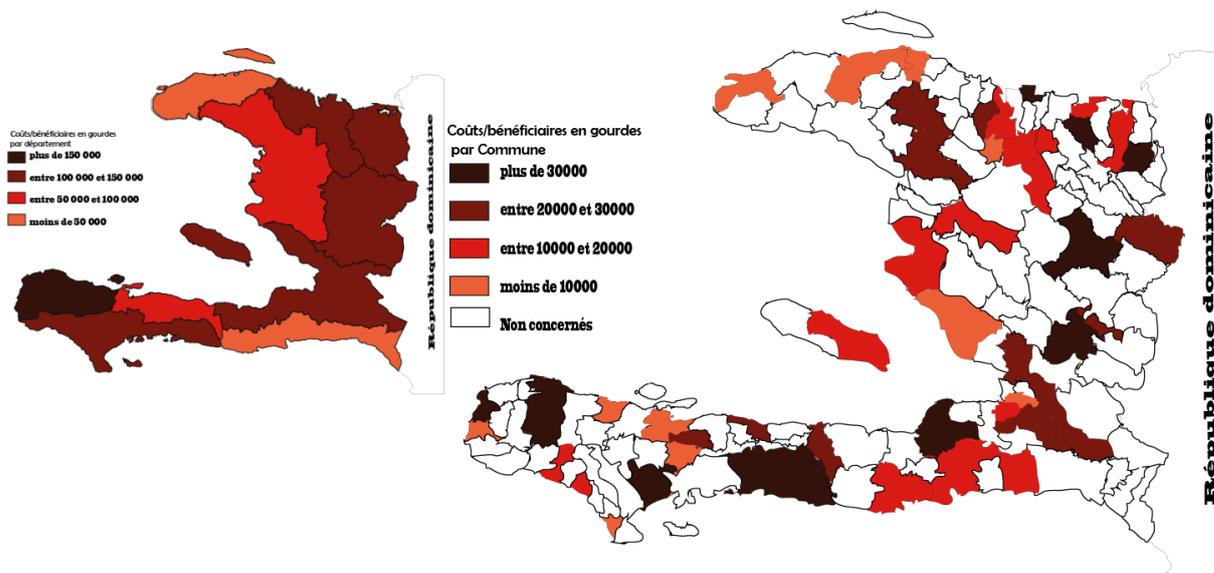
Figure 8 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le coût de financement par territoire



Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

En fait, la figure 8 montre une autre dynamique de répartition départementale et communale de l'aide-projet en Haïti. Il s'agit d'un autre type de classement qui souligne que les départements du Nord, du Centre et de la Grande-Anse ont reçu des sommes considérables après, bien entendu, la prédominance du département de l'Ouest. Ensuite, les départements du Nord-est et du Sud occupent le troisième rang tandis que les derniers du classement sont les départements du Nord-ouest, de l'Artibonite, des Nippes et du Sud-est. À l'échelle communale, on remarque que les deux communes ayant reçu le plus de financement sont : Port-au-Prince (dans le département de l'Ouest) et Jérémie (dans le département de la Grande-Anse). Également, on remarque une répartition plus ou moins homogène à travers le pays dans le sens où le financement des communes paraît un peu plus équitable. Ce financement des territoires haïtiens peut amener à une analyse plus pointue en le comparant au nombre de bénéficiaires directs de l'aide-projet.

Figure 9 : La carte de la configuration spatiale de l'aide-projet en Haïti selon le coût de financement par bénéficiaires directs



Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel Illustrator CS6

La figure 9 révèle une autre dynamique de distribution spatiale du système aide-projet en Haïti. Cette dynamique comprend un changement majeur dans le classement en soulignant, pour la première fois, une prédominance du département de la Grande-Anse qui dépasse le département de l'Ouest. Les départements les plus mal classés sont le Nord-ouest et le Sud-est. Quand on réfléchit en matière de découpage communal, le constat beaucoup plus sévère avec le meilleur bénéfice pour des communes à vocation rurale contre un déclassement des communes urbaines de l'aire métropolitaine (Port-au-Prince, Delmas). Également, cette distribution spatiale (communale) reste plus ou moins équitable et témoigne des liens de proximité géographique des communes par rapport au bénéfice dégagé pour les bénéficiaires directs.

En somme, le système aide-projet modèle le territoire haïtien en s'appuyant sur les externalités socioéconomiques engendrées dont la tendance accentue la dichotomie : milieu rural, milieu urbain. Ces externalités ne sont pas prises en compte lors des évaluations de l'aide-projet en termes d'impacts sur le tissu social et financement des acteurs locaux (surtout leur consommation). Très souvent ces évaluations interviennent pour justifier un projet sans un réel souci de la dynamique globale qui soutient l'aide-projet en tant que système. D'où l'oubli du phénomène d'autocorrélation spatiale qui accompagne celui de l'hétérogénéité spatiale qui vient d'être analysée tout au long des sections précédentes.

5.3.2. Les statistiques de Moran pour analyser l'autocorrélation des projets

En fait, notre première démarche consiste à calculer l'Indice de Moran global pour des matrices de poids de deux (2) à quatre (4) plus proches voisins entre les départements du pays. Les différentes matrices utilisées sont standardisées de sorte que chaque territoire (département) ait les mêmes poids ou influence sur ses voisins. Ce qui aura pour effet que chaque contribution à l'indice de Moran est la même pour tous les 10 départements. Cet indice se calcule en rapportant la covariance et la variance, d'où l'équation suivante :

$$I \text{ de Moran} = \frac{cov}{var} \text{ ou } I \text{ de Moran} = \frac{\sum_i \sum_j M_{ij} (Z_i - Z') (Z_j - Z')}{m} / \frac{\sum_i (Z_i - Z')^2}{n}$$

Z_i = le nombre de projets sur le département « i » et de moyenne « Z »

i = Département

j = voisins des Départements « i ».

n = nombre total de municipalités dans l'échantillon

m = nombre total de paires de voisins

M = Matrice de pondération (matrice de voisinage), dont les éléments prennent, par exemple, la valeur 1 pour les i, j voisins et 0 autrement.

5.3.2.1. Les indices de Moran du système aide-projet

Si on accepte que $n = m$, l'Indice de Moran varie en fonction du nombre de voisins retenu pour la matrice de pondération, soit le tableau suivant :

	2 plus proches voisins	3 plus proches voisins	4 plus proches voisins
I de Moran	0,59	0,54	0,53

Les résultats³⁷ dans les trois cas montrent une autocorrélation spatiale positive, donc dans la distribution spatiale de l'aide-projet sur les territoires départementaux haïtiens se ressemble. En effet, les statistiques de Moran sont toutes significativement positives pour les trois matrices de voisinage. Il s'agit de la part de variance des projets sur ces territoires explicable par leur voisinage, soit respectivement : 59 % de variance de l'aide-projet pour deux plus proches voisins, 54 % pour trois plus proches voisins et 53 % pour quatre plus proches voisins. Ainsi, on constate que l'autocorrélation a tendance à augmenter, plus le nombre de voisins est petit. Ainsi, on rejette l'hypothèse nulle se rapportant à une absence d'autocorrélation dans le système aide-projet en Haïti. En d'autres termes, les départements accueillant un nombre de projets relativement élevé par commune ont tendance à être localisés près d'autres départements accueillant un nombre de projets relativement élevés par commune. Cela peut signifier qu'il existe une tendance (dans le système aide-projet) significative et persistante à la concentration spatiale des communes similaires en ce qui concerne le nombre de projets locaux.

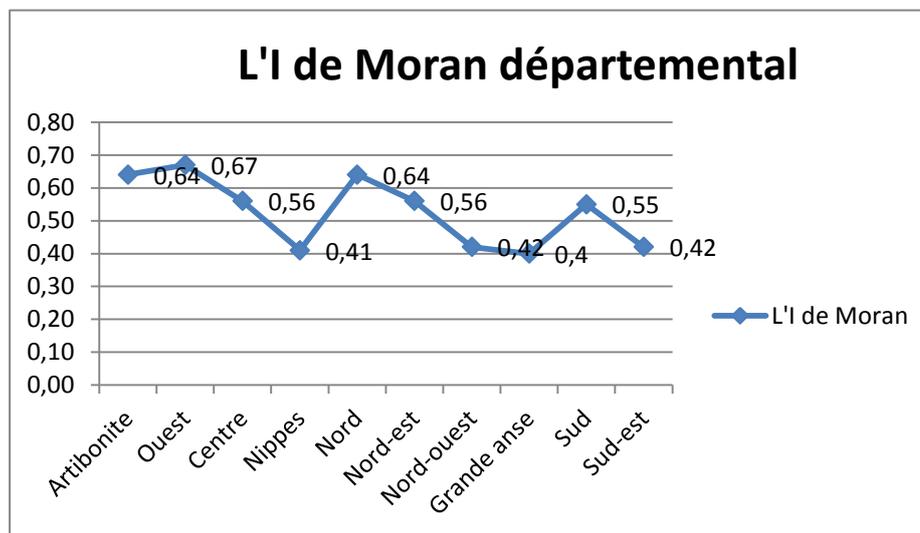
Un autre élément d'analyse peut être les différentes valeurs que prendrait un diagramme de Moran, par rapport à la distribution communale des projets (de l'autocorrélation dans ce système aide-projet). En effet, l'indice de Moran global ne permet pas d'apprécier la structure de l'autocorrélation à l'échelle départementale, ou encore les localisations atypiques de l'aide-projet (à l'échelle communale). Autrement dit dans chaque département du pays, il y a lieu de regarder l'autocorrélation spatiale pour la distribution communale de l'aide-projet. Étant donné que la matrice de pondération spatiale pour deux plus proches voisins donne la plus forte autocorrélation à l'échelle départementale, elle sert de référence dans le diagramme de Moran afin de présenter les disparités spatiales (les valeurs atypiques) dans le système.

Avant d'arriver au diagramme de Moran, il convient de décomposer l'indice de Moran global en des indices gamma locaux. Cet exercice vise à donner une idée plus précise de l'autocorrélation dans le système aide-projet qui varie selon le territoire (département) d'accueil. Pour calculer ces indices locaux, on procède exactement comme pour l'indice global en rapportant la covariance sur la variance des observations à l'échelle départementale.

³⁷ Voir les différentes matrices de pondération spatiale (pour l'ensemble du système aide-projet de notre échantillon) en annexe.

En choisissant une matrice de pondération spatiale avec deux plus proches voisins, les différents indices de Moran nous donnent le graphique suivant, avec en abscisse les dix départements du pays et en ordonnée les pourcentages marquant l'influence réciproque entre ces territoires voisins.

Figure 10 : L'indice de Moran départemental



Source : calcul de l'auteur à partir du logiciel XLStat

Les résultats montrent que dans tous ces départements le système aide-projet affiche une autocorrélation positive, mais avec des variations importantes. Dans les départements de la « Grande Anse », des « Nippes », du « Nord-ouest » et du « Sud-est », l'influence du voisinage compte respectivement pour 40 %, 41 %, 42 % et 42 %. Les départements du « Centre » et du « Nord-est » enregistrent une influence de 56 % tandis que dans le département du Sud elle prend 55 %. Les meilleurs résultats, en termes d'autocorrélation, viennent des départements du « Nord » (64 %), de l'« Artibonite » (64 %) et de l'« Ouest » (67 %) dépendant du voisinage. Nous retiendrons que ces variations du phénomène d'autocorrélation renvoient déjà aux valeurs atypiques dans le système. Ces valeurs peuvent être analysées en utilisant le diagramme de Moran par rapport au coût de financement de chaque territoire communal, à partir de l'aide-projet.

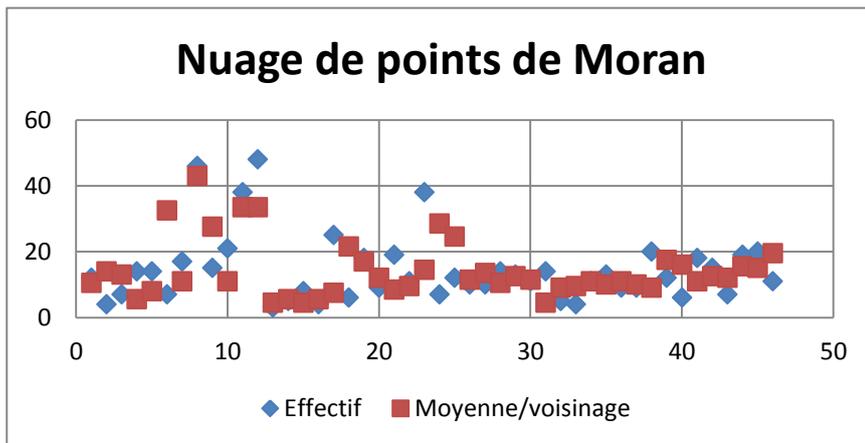
5.3.2.2. Le diagramme de Moran du système aide-projet

La question que l'on se pose est de savoir s'il existe des concentrations locales (dans le système aide-projet) de valeurs élevées ou faibles. Et dans quelle mesure l'évaluation globale de l'autocorrélation spatiale masque-t-elle des localisations atypiques ? Afin de prendre en compte cette instabilité spatiale locale, le diagramme de Moran va se baser sur une variable spatialement décalée « WZ » en fonction de « Z ». Il partage le plan en quatre quadrants qui ne sont autres que les quatre types d'association spatiale existant entre une commune et ses voisins dans le système aide-projet.

Les quadrants HH (une commune accueillant un nombre élevé de projets entourée de communes accueillant un nombre élevé de projets) et BB (une commune accueillant un petit nombre de projets entourée de communes accueillant un petit nombre de projets) représentent une autocorrélation spatiale positive par un regroupement de valeurs similaires. En revanche, les quadrants BH (une commune accueillant un petit nombre de projets entourée de communes accueillant un nombre élevé de projets) et HB (commune accueillant un nombre élevé de projets entourée de communes accueillant un petit nombre de projets) représentent une autocorrélation spatiale négative par un regroupement spatial de valeurs dissemblables. Dans ce cas, le diagramme de Moran permet de détecter les localisations atypiques, c'est-à-dire les communes qui dévient du schéma global d'association spatiale.

Le but étant d'obtenir pour chaque territoire communal une estimation de sa ressemblance avec ses voisins par rapport à la distribution de l'aide-projet en Haïti, la présentation peut prendre la forme d'un nuage de points de Moran. Il est question de présenter le nombre de projets par département et les valeurs moyennes pour les départements voisins, à partir d'une matrice spatiale avec deux plus proches voisins.

Figure 11 : Le nuage de points de Moran de voisinage



Source : calcul de l'auteur à partir du logiciel XLStat

Dans le nuage de points de Moran ci-dessus, on peut souligner trois principaux aspects. Le premier renvoie au fait que l'autocorrélation spatiale repose sur une comparaison entre le nombre de projets sur un territoire communal avec ceux de ses voisins. Le nombre de voisins a sans doute un impact direct sur le niveau d'autocorrélation spatiale mesuré (deux plus proches voisins). Si on augmente le nombre de voisins, la moyenne de voisinage augmente au point de faire diminuer le niveau d'autocorrélation spatiale.

Le second aspect souligne l'importance de l'agrégation dans le niveau d'autocorrélation spatiale. Il renforce le précédent par rapport à la variation d'échelle sur l'autocorrélation spatiale dans le système aide-projet. Il s'agit d'abord d'un effet d'échelle (variations que subissent les données lorsqu'on change de territoire) ensuite, d'un effet de zonage (rôle des formes des découpages territoriaux en Haïti sur les résultats). Le dernier aspect rappelle la dépendance de l'I de Moran global aux valeurs extrêmes et donc l'autocorrélation spatiale est plus influencée par la présence de valeurs extrêmes que par les valeurs voisines d'individus proches de la moyenne. Autrement dit, dans le système aide-projet les valeurs non significatives correspondent à des territoires communaux qui ressemblent à leurs voisins (par rapport à la dotation en projets).

La présence d'autocorrélation entre les observations justifie le traitement économétrique spatial de l'aide-projet en Haïti qui vit de ce phénomène. Ainsi, ces données statistiques sont géoréférencées et interreliées, également les divers coefficients varient avec la localisation et selon la matrice de poids retenue. Par rapport à notre échantillon, nous

retenons une matrice de poids avec deux plus proches voisins. Dans ces conditions, notre hypothèse 1 (H_1) est en partie vérifiée en confirmant : « *Sur chaque territoire communal ou départemental donné, il y a un regroupement de projets autocorrélés (entre eux et avec d'autres projets sur les autres territoires communaux), financés par l'aide au développement (par don) et dans des domaines prioritaires (santé, éducation, démocratie, environnement, production locale...)* ».

L'hypothèse H_1 étant vérifiée, nous pouvons procéder à l'estimation de nos modèles économétriques autorégressifs spatiaux du système aide-projet. Dans un premier temps, il convient d'introduire une variable endogène spatialement décalée (le modèle autorégressif spatial), puis de regarder l'autocorrélation spatiale des erreurs (spatial errors model) dans un second temps. Ces deux exercices peuvent nous conduire à apprécier un modèle spatial avec deux types de dépendance : variable endogène spatiale et variable exogène spatiale (le modèle Durbin spatial). Pour estimer ces différents modèles, nous allons utiliser la méthode de maximum-vraisemblance qui semble la plus appropriée.

5.3.3. Les fondamentaux du système aide-projet : une estimation des paramètres

Selon les caractéristiques décrites jusque-là, le système aide-projet se présente avec un double croisement d'externalités socioéconomiques. Il s'agit de l'autocorrélation spatiale des projets provoquant la variation de ces externalités à la fois en fonction de l'échelle spatiale et en fonction des variables indépendantes (emplois locaux, experts mobilisés, bénéficiaires directs et coût de financement) prises en compte. L'objectif est de mesurer l'impact du système aide-projet sur les stratégies locales de développement en Haïti. Cette géographie de la distribution des projets nécessite de tester l'existence d'autocorrélation spatiale. Il est, en effet, possible à envisager que la distribution de l'aide-projet se réalise par un effet de concentration (existence d'une variable endogène décalée) ou que cette localisation s'explique par des exogènes spatialement décaler sur des départements de proximité géographique. Ainsi, notre objectif est de procéder à une spécification et une estimation d'un modèle DURBIN Spatial (2.2) pour chaque variable endogène où W est une matrice de voisinage. ρ , β et θ sont les paramètres à estimer pour chaque variable endogène Y et ε le vecteur des résidus pour chaque variable endogène Y .

$$Y = \rho W y + X\beta + WX\theta + \epsilon \quad (2.2)$$

$$\epsilon \sim N(0_{n \times 1}, \sigma^2 I_n)$$

L'autocorrélation spatiale dans la distribution de l'aide-projet a été démontrée dans la section précédente. Maintenant il est question de spécifier ce modèle avec autocorrélation spatiale à partir des valeurs des tests de maximum de vraisemblance (LMERR, LMLAG) et de leurs versions robustes (RLMERR et RLMLAG) pour le modèle endogène décalé (LAG). Ainsi, le point de départ devient la spécification de la corrélation des différents composants du modèle (2.2) pour un intervalle de confiance de 95 % et une matrice de corrélation³⁸ avec les trois composantes (X₁ : Nombre d'emplois créés ; X₂ : Nombre de bénéficiaires ; X₃ : Nombre d'experts mobilisés) pour Y (coût de financement des projets localisés).

Rappelons que l'estimation des paramètres va se baser sur la méthode de maximum de vraisemblance dont le log vraisemblance pour le modèle (2.2), avec $Z = (I_n \ X \ WX)$, prend la forme suivante :

$$\ln L = - \left(\frac{n}{2}\right) \ln(\pi\sigma^2) + \ln |I - \rho W| + \ln |I - \theta W| - \left(\frac{1}{2} * \sigma^2\right) (e'e)$$

$$e = Y - \rho Y - Z\delta$$

$$\delta = (Z'Z)^{-1} Z' (I_n - \rho W) Y$$

$$\sigma^2 = e'e / (n - k)$$

Le tableau 21 affiche les résultats de la spécification et de l'estimation du modèle Durbin spatial (2.2) du système aide-projet en Haïti. Les variables exogènes sont le nombre d'emplois créés, le nombre de bénéficiaires et le nombre d'experts mobilisés. Notre variable endogène n'est autre que le coût de financement des projets localisés.

³⁸ Voir la matrice de corrélation en annexe

Tableau 21 : Spécification de notre modèle Durbin spatial du système aide-projet en Haïti

	Composantes	Poids standardisés	Coefficient standardisé
Spécification du modèle	Nombre d'emplois créés	0.830	0.166
	Nombre de bénéficiaires	0.084	0.427
	Nombre d'experts mobilisé	0.042	0.249
	Coefficients d'ajustement (R^2)	0,552	

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel XLStat.

Pour déterminer les externalités dégagées par le système aide-projet dans les 10 départements du pays, il convient de vérifier si la répartition spatiale des projets est négativement corrélée au nombre d'emplois créés, au nombre de bénéficiaires et au nombre d'experts. Pour notre variable dépendante, « coût de financement » (Y), le modèle obtenu est explicatif ($R^2=0.522$) et significatif, avec des poids standardisés positifs pour les variables indépendantes, avec des paramètres positifs (coefficients standardisés). En d'autres termes, si le poids standardisé du nombre d'experts est significatif (0.042) et perturbe le lien entre le nombre d'emplois créés (0.830) et le nombre de bénéficiaires (0.084), cette perturbation reste extrêmement modérée. La répartition spatiale de l'aide-projet dans les dix départements du pays ne génère donc qu'une distorsion acceptable des externalités en regard de nos objectifs.

Le tableau 22 affiche les résultats de l'estimation du modèle pour la variable endogène « coût de financement ». Nous rappelons que les résidus sont normaux ce qui permet d'obtenir la validité de l'estimation du modèle par le maximum de vraisemblance. Compte tenu de la significativité et du poids standardisé (positif) des variables explicatives (nombre d'emplois créés, nombre de bénéficiaires et nombre d'experts mobilisés) sur la variable expliquée (coût de financement), il convient (in fine) d'aborder l'explication de ces variables avec plus de précision. Pour ce faire, nous considérons la matrice de voisinage (W_i) pour 4 plus proches voisins et opérons des régressions multiples entre les « ln » des variables endogènes et les « ln » des variables exogènes retenues dans notre analyse économétrique spatiale du système aide-projet. Ainsi, les paramètres des régressions pourront être commentés, car ils sont significativement différents de 0 avec une multicollinéarité contrôlée des variables explicatives.

Pour vérifier l'autocorrélation spatiale des variables endogènes décalées « $\rho W_i Y$ » et des variables exogènes ($\theta W_i X$), on étudie la significativité des paramètres « ρ » et « θ ». Les estimations des autorégressifs (par département) ρ_{ML} sont hautement significatives et positives pour certains départements (Ouest : 5.41 ; Centre : 0.97 ; Grande-Anse : 0.92 ; Nord : 1.89 ; Nord-Est : 0.99 ; Sud : 0.55 ; Sud-Est : 0.58) et faiblement significatifs et positifs pour les autres départements (Artibonite : 0.21 ; Nippes : 0.38 ; Nord-Ouest : 0.21). Ces résultats indiquent un effet de débordement géographique de l'aide-projet : sa répartition spatiale au niveau départemental est influencée par celle des départements voisins. Autrement dit, les externalités (positives ou négatives) dégagées par l'aide-projet dans un département dépendent des externalités produites dans les départements voisins. Ce qui traduit bien la nécessité de planifier, de manière systémique, la répartition départementale de l'aide-projet en Haïti pour éliminer les effets pervers sur les stratégies locales de développement (dans le sens d'une intelligence territoriale).

d'emplois créés et nombre d'experts mobilisés) dans un département dépend de celle dans les autres départements voisins. Ce constat, à partir des données, renforce l'aspect systémique de l'aide-projet qui mérite une attention particulière quant aux externalités qu'elle peut générer dans le pays.

Ces deux effets étant combinés (autocorrélation spatiale des variables endogènes et des variables exogènes) dans le système aide-projet, il convient de souligner la dépendance simultanée des projets exécutés dans les différents départements. Celle-ci se traduit par la variation globale de la variable expliquée (coût de financement) sur les variations des variables explicatives (nombre d'emplois créés, nombre de bénéficiaires et nombre d'experts mobilisés) :

$$\frac{\partial Y_i}{\partial X_{ir}} = S_r(W)_{ii}$$

Dans le tableau 22, la valeur de « $S_r(W)_{ii}$ » est de 3.456. Cette valeur, hautement significative et positive, traduit la dépendance simultanée des projets de sorte que tout investissement dans un département détermine l'investissement dans les départements voisins et vice versa. Ce résultat souligne également que les variations du « coût de financement » (Y_i) sont expliquées par les variations des variables exogènes comme étant le résultat des externalités (positives ou négatives) du système aide-projet dans les territoires d'accueil. Les externalités positives traduisent le volume des investissements en ce qui concerne le nombre de projets dans tous les départements et surtout par rapport à leurs voisins tandis que les externalités négatives permettent l'inverse, l'absence de coordination de l'aide sur le terrain.

Conclusion du chapitre

L'objectif de ce chapitre était de procéder à l'analyse descriptive spatiale et à l'estimation du modèle économétrique spatial du système aide-projet en Haïti. L'analyse descriptive spatiale met l'accent sur le phénomène d'hétérogénéité spatiale dans le système qui prend en compte la variation des paramètres des projets dans les départements d'accueil. L'analyse économétrique spatiale renvoie surtout au phénomène d'autocorrélation spatiale qui souligne l'interdépendance des observations dans les différents territoires, surtout par rapport aux territoires voisins. Ainsi, les données collectées lors de l'enquête de terrain en Haïti présentent ce caractère géoréférencé de la concentration spatiale de l'aide-projet dans le pays. Pour cela, l'intérêt est de procéder à l'identification des déterminants des externalités spatiales et socioéconomiques du système aide-projet dans ces relations avec les stratégies locales de développement économique.

Un premier questionnement vient de l'organisation spatiale du système aide-projet qui s'intéresse d'abord aux fragmentations territoriales, puis au mode de financement des territoires d'accueil et enfin à l'hétérogénéité spatiale de la structuration des projets. Les résultats ont démontré que le choix des zones d'intervention et des domaines de réalisation prioritaires échappe totalement au contrôle des acteurs locaux. Loin de jouer le rôle central d'identification des besoins, ces acteurs locaux sont simplement informés de la mise en projet de leur territoire. Ainsi, chaque ONG présente ses conditions de réalisation des projets et surtout oblige au respect de son domaine d'intervention. Il s'agit d'un des déterminants du système qui s'appuie sur la vulnérabilité des acteurs locaux (au niveau institutionnel, économique et social) pour renforcer leur dépendance vis-à-vis de l'aide et des intervenants étrangers.

Un deuxième questionnement cherche à comprendre le véritable rôle des acteurs locaux dans la mise en projet de leur territoire. Il est question d'analyser la logique spatiale d'installation des ONG sur les territoires, l'implication des acteurs locaux dans l'exécution des projets et ce que l'aide-projet a apporté comme partage de connaissances et d'expériences entre les acteurs locaux. À ce stade, les résultats permettent d'identifier un autre déterminant des externalités spatiales et socioéconomiques de ce système. Il s'agit de la dislocation des liens de proximité organisée, dans ses deux logiques : d'appartenance et de similitude. Le point de départ de ce déterminant se trouve dans le manque de considération globale, se

traduisant en un véritable conflit entre les objectifs poursuivis par chaque projet et la nécessité d'une action concertée pour le développement économique du pays. Se pose, encore une fois, le problème de coordination de l'aide-projet et surtout l'importance d'une stratégie globale axée sur la complémentarité territoriale et des interventions sur le territoire haïtien.

Le troisième questionnement interpelle sur les externalités spatiales de la répartition socioéconomique par rapport aux disparités territoriales dans l'aménagement du territoire haïtien. En plus de l'hétérogénéité des projets, l'analyse de ces externalités socioéconomiques permet de souligner l'interdépendance à la fois des territoires d'accueil et des projets, si le développement économique du pays est l'objectif principal. Il s'agit du phénomène d'autocorrélation spatiale se trouvant, forcément, à la base des liens de proximités géographique (dynamique de concentration spatiale) et organisée (partage dans l'exécution des projets et montage des réseaux d'acteurs). Les résultats de l'estimation du modèle Durbin spatial ont révélé un autre déterminant des externalités spatiales et socioéconomiques du système, à savoir le caractère complémentaire des stratégies locales de développement.

Pour spécifier l'autocorrélation spatiale positive dans ce modèle le test I de Moran est réalisé pour des matrices de voisinage différentes comprenant 2, 3 et 4 plus proches voisins. Les résultats confirment ce phénomène dans les observations sur le système aide-projet et permettent l'utilisation de la méthode du maximum de vraisemblance pour estimer les paramètres autorégressifs. Ainsi, les estimateurs des variables autorégressives (endogène et exogène) renforcent l'analyse en étant hautement significatifs et positifs. Ce qui traduit bien le caractère complémentaire des stratégies de développement qui, sans être conçu en amont par la logique d'implémentation de l'aide-projet, invite à une meilleure coordination de l'aide en tant que système. C'est dans ce seul cas que les externalités socioéconomiques engendrées pourront avoir un impact positif sur le décollage économique du pays.

Conclusion générale

Après le violent séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, le souci de quantifier l'aide internationale et sa coordination relève d'une analyse en termes d'impacts structurels sur les efforts de développement des localités haïtiennes. Les rapports d'activités des ONG, qui se sont appuyés sur des évaluations ex post, ont contribué à faire l'apologie du système aide-projet sans se soucier de l'interdépendance des projets pour un développement endogène du pays. Ainsi, cette approche systémique de ces projets locaux cherche à souligner les limites de toute incompréhension du caractère intégré du processus de développement en Haïti : les phénomènes spatialisés et autocorrélés, les externalités socioéconomiques impliquant le gaspillage des ressources et la désarticulation des réseaux d'acteurs locaux en référence au défaut de coordination des projets. Cette approche, renforcée de l'aspect spatial, permet de se situer sur terrain de l'économie géographique et l'économie du développement, cette fois avec les projets locaux au cœur de la problématique de développement en Haïti.

Afin de contourner certains obstacles dus aux difficultés de collecte des données et de respecter la nature même du système aide-projet, une approche spatiale des projets est envisagée sous l'angle de proximités (géographique et organisée) à la fois des territoires et des projets locaux. Il s'agit d'un découpage du pays, par le système aide-projet, en zone d'interventions prioritaires dans le but d'apporter des réponses aux multiples problèmes des populations défavorisées. Ce découpage mérite donc d'être questionné si on considère que les projets locaux peuvent avoir des impacts (positifs ou négatifs) sur le décollage économique de ces territoires. Le fait de se poser des questions sur les externalités socioéconomiques, en mettant l'accent sur les interactions entre les éléments de ce système et l'interdépendance des territoires d'accueil, notre analyse renvoie aux mécanismes pouvant renforcer les liens de proximités entre les acteurs locaux. Ainsi, le débat initié par ce travail implique une remise en question de la spécialisation dans ce système ainsi que cette nouvelle dynamique de mise en concurrence des territoires communaux en Haïti.

Jusque-là, les principales études de l'économie géographique ont donné la priorité aux liens commerciaux bien que depuis quelques décennies l'accent est mis sur les externalités d'agglomération ou de la localisation de zones d'activité économique dense (Boulhol, 2008). Le développement des activités économiques sur un territoire dépend donc des infrastructures et autres services publics dont les retombées se mesurent en matière de connaissances au

niveau local. Autrement dit, de plus en plus des indicateurs endogènes sont construits afin de mesurer l'endogénéité du processus de développement d'un territoire. C'est exactement la même démarche qui consiste à regarder les externalités socioéconomiques du système aide-projet à partir des facteurs géographiques et institutionnels en Haïti.

À la question de recherche sur « les déterminants des externalités spatiales et socioéconomiques de l'aide-projet internationale dans la planification du développement territorial en Haïti », nous avons avancé cette hypothèse de travail :

« Les externalités locales de développement du système aide-projet en Haïti dépendent de la forme d'organisation autocorrélée des projets locaux financés (proximité organisée) et de leur concentration par rapport aux besoins différenciés sur chaque territoire communal ou départemental (proximité géographique) ».

Le point de départ de la vérification de cette hypothèse était d'expliquer les incompatibilités des choix de politiques publiques en matière de la planification du développement du pays. Ainsi, le modèle de triangle d'incompatibilité proposé permet de comprendre la « dépendance structurelle » ainsi que le « dilemme de changement » qui remettent en question la prolifération des ONG et leurs projets dépourvus d'une réelle préoccupation des enjeux socioéconomiques. Le défi de coordination de l'aide-projet en Haïti est à la base de ces enjeux qui vont impacter négativement les stratégies locales pour un décollage économique. Dans le contexte d'une décentralisation inachevée (pas de réel transfert de moyen et faiblesse administrative) en Haïti, l'aide-projet est légitimée par des élites locales (surtout politique) bénéficiaires de ses retombées.

Le système aide-projet dans sa logique de répartition spatiale renvoie à deux phénomènes : l'hétérogénéité spatiale et l'autocorrélation spatiale. L'hétérogénéité spatiale permet de prendre en compte la multiplicité des intervenants et des projets sur les territoires d'accueil, tandis que l'autocorrélation spatiale souligne l'interdépendance de ces projets et des départements d'accueil pour une meilleure planification du décollage économique du pays. Les deux phénomènes traduisent la nécessité de prendre en compte les externalités spatiales et socioéconomiques de l'aide-projet et invitent à la réflexion sur la coordination de l'aide pour une meilleure relation entre les acteurs locaux (maillon faible) et les intervenants étrangers (maillon fort). Afin de mieux expliciter les déterminants des externalités spatiales et socioéconomiques du système aide-projet, les données collectées dans les dix départements

du pays sont analysées et présentées sous forme d'une analyse descriptive spatiale et d'un modèle économétrique spatial.

Les résultats de l'analyse descriptive spatiale révèlent le caractère asymétrique des relations entre les intervenants étrangers (bailleurs de fonds, ONG, experts internationaux...) et les auteurs locaux (l'État haïtien, les collectivités territoriales, les élites locales...). Les grandes décisions sont arrêtées par la première catégorie d'acteurs (maillon fort) et la culture de « dépendance structurelle » oblige la seconde catégorie d'acteurs (maillon faible) à emboîter le pas, même lorsque l'incompatibilité est évidente par rapport aux besoins réels en matière de stratégie de développement économique. Ainsi, le rôle des acteurs locaux se résume en un souci de faire plaisir et d'appliquer les directives des intervenants étrangers, avec pour prétention de profiter des maigres retombées. Les externalités spatiales peuvent être comprises dans le découpage du territoire haïtien en zone d'intervention privilégiée, mais sans une vision globale ou systémique renvoyant à une intelligence territoriale.

Un autre déterminant des externalités socioéconomiques du système aide-projet, révélé par l'analyse descriptive spatiale, apparaît dans la logique d'implantation des projets. Les résultats ont démontré que cette logique d'implantation renforce les disparités territoriales dans la planification du développement économique du pays. L'aide-projet s'appuie sur les faiblesses structurelles des administrations locales pour renforcer la « dépendance structurelle » et la culture du « laisser-faire » des acteurs locaux. Dans ces conditions, elle n'entend pas renforcer véritablement les initiatives locales de production visant à augmenter la croissance économique du pays. Pour cela, les résultats invitent au questionnement des externalités socioéconomiques qui agissent négativement sur le montage de réseaux d'acteurs locaux pour un développement territorial en Haïti.

S'agissant de l'analyse économétrique spatiale des déterminants des externalités socioéconomiques de l'aide-projet en Haïti, le modèle voulait mettre en relation le coût de financement des projets (Y) et les variables explicatives (X) : du nombre d'emplois locaux créés (x1), du nombre de bénéficiaires (x2) et du nombre d'experts étrangers mobilisés (x3). Les tests d'autocorrélation spatiale sur les données étant significatifs et positifs, la modélisation exige la prise en compte à la fois de la variable endogène spatialement décalée et des variables exogènes spatialement décalées. Cette modélisation cherche à prendre en compte l'impact des externalités socioéconomiques sur les dynamiques locales de financement des activités économiques dans les territoires d'accueil des projets.

Les régressions multiples de notre modèle économétrique spatial (Durbin spatial) montrent que la logique de répartition spatiale de l'aide-projet en Haïti présente un impact significatif et négatif (en termes d'externalités) sur les stratégies locales de complémentarité territoriale. Les valeurs des paramètres mesurant l'autocorrélation spatiale (endogènes et exogènes) sont particulièrement élevées par rapport à celles des autres dimensions des variables explicatives. Ce qui relève le caractère systémique de l'aide-projet en Haïti et qui mérite d'être pris en compte, si l'idée est de permettre le décollage économique du pays à partir de l'aide au développement. Les départements sont donc des territoires particulièrement attractifs de l'aide-projet qui, sans cette préoccupation spatiale, devient incohérente au regard des résultats médiocres du combat contre la pauvreté extrême dans ce pays.

Chaque département est attractif (respectivement répulsif) dans la mesure que le nombre brut et relatif des projets s'y accroît (respectivement réduit la dotation des départements voisins). Cependant, l'accroissement du nombre de projets peut provenir du découpage en zone d'intervention prioritaire (ZIP) par les ONG et les bailleurs de fonds ou de la défense des stratégies locales de développement par les élites locales. Souvent, les ONG appliquent dans ce second cas la formule « qui finance commande » et orientent l'aide vers des départements plus conciliants. Dans le premier cas, l'attractivité du territoire est tributaire des catastrophes naturelles et des graves crises sociopolitiques dans le second cas. Dans les deux cas, la concentration spatiale de l'aide-projet relève du choix délibéré des bailleurs de fonds et des ONG optant pour une « dépendance structurelle » des acteurs locaux et une dislocation de leurs liens de proximité (géographique et organisée). Néanmoins, nous ne distinguons pas ces deux aspects dans les résultats parce que l'implantation de nouveaux projets sur un territoire (département) trouve aussi son fondement dans la capacité de l'élite locale à faire des plaidoyers (souvent dans l'intérêt individuel et non collectif) pour attirer cet investissement par l'aide-projet.

Tous ces résultats, présentés à la fois lors de l'analyse descriptive spatiale et dans l'estimation des paramètres du modèle économétrique spatial, permettent de vérifier notre hypothèse de travail dans le sens d'une confirmation de la relation préétablie. En ce sens, ils ont démontré que les déterminants des externalités spatiales et socioéconomiques sont tributaires des phénomènes d'autocorrélation spatiale et d'hétérogénéité spatiale, lesquels agissent directement sur les stratégies locales de développement. Quand ces deux phénomènes ne sont pas pris en compte, les externalités socioéconomiques qu'ils occasionnent impactent

négativement la planification de développement territorial. Cet impact mérite d'être analysé dans le sens de la complémentarité spatiale et la mise en réseaux des acteurs locaux est hypothéquée. La concentration spatiale des projets et les domaines d'intervention prioritaires ne sont pas en adéquation avec les besoins réels de financement des territoires et des acteurs locaux en matière de mise en commun des technicités (capitalisation d'expériences).

L'aide-projet par rapport aux relations de dépendance structurelle en Haïti

L'approche spatiale du système aide-projet s'inscrit dans la volonté de comprendre la dualité, « complexe et fragile », des stratégies de développement territorial impliquant des acteurs locaux et étrangers. Dans le contexte plus large de la globalisation, l'aide internationale se localise désormais sur des régions ou sur des pays. Ceci permet de faire le rapprochement entre l'économie régionale traditionnelle (qui se limitait à des territoires restreints) et l'économie internationale (qui envisageait jusqu'au monde entier). L'économie spatiale, en étudiant le système aide-projet, s'intéresse donc à l'extension des flux d'experts et de capitaux des pays riches (bailleurs de fonds) vers des pays pauvres (assistés ou aidés). L'essentiel devient la mobilité des facteurs qui semble trouver sa pertinence dans la liaison entre « le local et le global » (Gaudard, 2004).

Cette approche spatiale, du système aide-projet en Haïti, met l'accent sur le caractère transnational de l'aide et le multilatéralisme de sa coordination impliquant à la fois des conditionnalités complexes et des montages de réseaux d'acteurs fragiles sur les territoires d'accueil des projets. En ce sens, le poids des ONG s'est renforcé, avec leurs stratégies de localisation, tandis que la crédibilité de l'État central (assisté) à planifier le développement territorial n'a pas évolué en conséquence. Lorsqu'un pays pauvre reçoit de l'aide, sa stratégie nationale de développement économique est orientée vers ce type de coopérations avec les ONG, marquant même sa structure de réseaux. Toutefois, chaque collectivité territoriale haïtienne (sur son territoire intérieur) développe une structure spatiale et économique spécifique avec ses propres mécanismes de croissance. En fait, le développement national (dans les pays aidés) dépend largement de la capacité de gérer les relations de proximités (géographique et organisée) dans le système aide-projet lui-même.

L'approche spatiale du système aide-projet permet d'introduire la notion d'espace qui consiste en un ensemble de lieux procédant de la loi d'appartenance à cet espace. Cette appartenance renvoie à trois structurations qui sont l'appartenance d'homogénéité (similitude), l'appartenance de polarisation (dépendance) et l'appartenance de planification (organisation) (Perroux, 1950). Il est moins intéressant de prendre un seul lieu (territoire communal) et de regarder l'impact du système aide-projet (de manière punctiforme). Ce qui rend l'analyse non spatiale et par conséquent insuffisante et irréaliste compte tenu de la corrélation des projets locaux. Logiquement, les rapports ou les études présentant ce caractère punctiforme de l'aide souffrent du problème d'intégration et de complémentarité des projets locaux. Seule la prise en compte de la dimension spatiale supplémentaire du système aide-projet peut enrichir son analyse économique en remettant en question son équilibre à l'échelle nationale.

Évidemment, l'organisation territoriale dans un pays aidé (comme Haïti) et les disparités socioéconomiques (également) sont antérieures à l'introduction du système aide-projet. Cependant, toute irruption de l'aide-projet sur les territoires communaux semble être de nature (au moins sur certains points) à atténuer les écarts entre ces territoires. Autrement dit, la simultanéité dans la réalisation des projets locaux donne une image teintée de raisonnement punctiforme qui, à un moment donné, peut être dépassé. Dans le cas contraire, l'analyse des disparités spatiales, après des années de dépendance à l'aide-projet, serait lacuneuse et toute réflexion sur les effets du système aide-projet dans le pays serait non fondée. Le développement territorial est bien plus complexe que la simple stratégie de sélection de lieux pour des actions socioéconomiques locales.

En effet, le système aide-projet entretient un rapport étroit entre l'espace et le temps. Ce rapport représente la somme de toutes ces actions locales (projets) réalisées par les ONG qui supposent un transfert de compétence indéniablement dans le temps. S'appuyant sur la simultanéité des projets locaux, l'analyse spatiale du système aide-projet en Haïti exprime les relations entre les besoins locaux et les quantités observées de projets à un moment donné (Gaudard, 2004). Il s'agit de voir, pour chaque territoire communal, son espace et son temps spécifiques en fonction des autres territoires communaux afin d'expliquer l'équilibre propre au système aide-projet. La répartition qui en découle peut conduire à une meilleure compréhension des disparités socioéconomiques spatiales dans le pays. Ce qui revient à

remettre en question toute répartition spatiale arbitraire des projets qui ne tient pas compte de l'interdépendance des territoires et des acteurs locaux.

De surcroît, l'analyse spatiale du système aide-projet permet d'affirmer le principe de concordance des projets et des territoires. En réalité, à un même moment donné, chaque territoire communal est représenté dans ce système par ses flux spécifiques de projets. Par la nature des besoins locaux, chaque projet cherche à fournir un bien ou un service donné aux populations vulnérables. Une telle action locale dépasse le simple territoire communal et donne naissance aux relations de voisinage pour une influence réciproque. Ainsi, il ne s'agit pas de simple préférence pour un territoire communal donné (souvent de nature à masquer les disparités spatiales), mais d'un raisonnement sur les dispositifs d'accompagnement de ce système dans toutes ses dimensions. La répartition spatiale des projets locaux compte et pour pouvoir s'interroger sur les disparités socioéconomiques, il est indispensable de considérer toutes les dimensions du système aide-projet.

Aujourd'hui, un nombre croissant de travaux sur l'aide publique au développement (APD) fait l'éloge des interventions des ONG dans les pays pauvres afin d'accompagner les acteurs locaux dans leur processus de développement économique. Dès lors, ils se basent soit sur les coûts d'investissement d'un ensemble de projets locaux (les coûts relatifs comparés sur un territoire communal donné), soit sur le flux monétaire mobilisé par l'aide internationale (les coûts absolus sur le plan national) sans se préoccuper de leurs coûts réels (la partie qui concerne réellement l'économie locale). Le passage de ces deux problématiques à celle présentée dans ce travail (l'approche spatiale) offre la possibilité d'un traitement de la complication dans ce système aide-projet. Désormais, la nouvelle coordination de l'aide-projet peut tenir compte de la nouvelle approche territoriale qui incite à se référer aux liens profonds de proximités (géographique et organisée) à la fois des acteurs et leurs territoires.

Cependant, il ne faut pas négliger la compétition et la confrontation entre les acteurs locaux (souvent les élites locales) situés sur les territoires d'accueil. En effet, l'analyse des coûts d'investissement des projets locaux, pour être pertinente, cherche à expliquer la structuration locale des projets, à savoir leur rôle et leur domaine d'intervention. À l'intérieur du territoire national, les territoires communaux (urbain ou rural) rivalisent sur le marché des projets et des facteurs sélectifs sur la base de critères définis par les ONG. Progressivement, les mécanismes automatiques de dépendance de chaque territoire communal peuvent légitimer la concentration spatiale des projets et la performance relative des ONG. Dans ce cas, les

territoires d'accueil ne disposent pas d'une très grande influence dans ce système aide-projet afin de pouvoir modifier ou d'actualiser les stratégies importées par rapport au contexte socioéconomique local.

Surtout, de plus en plus de travaux de la nouvelle économie spatiale mettent l'accent sur les stratégies territoriales envisageables, afin de pallier aux disparités socioéconomiques (Gaudard, 2004). Dans le système aide-projet, la prise en compte des mécanismes locaux de coordination permet une démarche systématique et complémentaire des logiques d'intervention des ONG. Ainsi, la réflexion sur la répartition optimale des projets locaux conduit forcément à un effort de rééquilibrage du système et donc de ses éléments constitutifs. La mobilité des facteurs peut être envisagée par la voie de négociation stratégique des méthodes d'accompagnement utilisées ainsi que des fonds mobilisables par les ONG.

Dans ce travail, le fait de mobiliser différentes théories de l'approche spatiale montre notre intérêt sensibilisé par les échecs récurrents des politiques publiques (en Haïti) façonnées par les conditionnalités de l'aide internationale. Dans chaque environnement, cette dernière, conduite par les grandes ONG internationales, laisse peu de place à des réseaux d'acteurs locaux dont la logique de fonctionnement est différente. Par là, l'investigation sur le déploiement des projets locaux en Haïti (par le système aide-projet) renvoie à la dynamique du sous-développement qui atteste un même type de préoccupations. De ce fait, l'analyse spatiale du système aide-projet permet de s'interroger sur les confusions qui empêchent le décollage économique du pays tout en renforçant les disparités spatiales.

Donc par rapport aux lacunes dans la littérature sur l'aide internationale, son analyse à partir des nouvelles théories de l'économie spatiale, renforcée par l'approche systémique, comporte une certaine pertinence. Pourtant, il ne s'agit pas d'une volonté de tout intégrer. Le but ici est d'éviter toute confusion due à un défaut de généralisation qui ne prend pas en compte les différentes spécificités dans les territoires d'accueil des projets. Dès lors, il est commode et intelligent d'approcher le système aide-projet sous l'égide de la nouvelle économie spatiale, même si les différentes tendances, chez ses éléments constitutifs, demeurent. Qui plus est, dans les différents échelons territoriaux, il existe déjà des pôles d'attraction de l'aide-projet qui agissent directement sur la mobilité des facteurs. Ainsi, la prise en compte des fonctionnements réticulaires des éléments de ce système conduit aux effets d'entraînement dans la société haïtienne, avec leurs modalités elles-mêmes différenciées.

Pour de multiples raisons, cette approche spatiale de l'aide-projet en Haïti prend le contre-pied des travaux qui minimisent le poids des différents territoires dans la planification du développement socioéconomique du pays. Plus encore, celui des disparités spatiales dans le système aide-projet qui renvoie vers un processus de divergence cumulative entre le milieu urbain et le milieu rural dans ce pays. À cet égard, le contenu actuellement le plus répandu des analyses du sous-développement du pays, ou encore sa dépendance à l'aide internationale, part du principe d'indépendance des réajustements des territoires communaux et des projets. Ce qui montre la pertinence de notre approche spatiale de ce système, de plus en plus complexe, qui mérite d'être nuancé au regard multiple des restrictions imposées. Cette approche permet, entre autres, d'expliquer ces contraintes imposées aux territoires d'accueil des projets à partir de l'interdépendance des éléments distincts.

Au total, cette étude du système aide-projet s'inscrit dans la continuité de l'économie spatiale qui a fait la jonction parfaite entre deux champs importants : l'économie régionale et l'économie internationale. L'économie spatiale s'intéresse principalement à la problématique de la convergence ou de la divergence des territoires. Pour sa part, ce travail ajoute à cette problématique les disparités socioéconomiques spatiales dans le système aide-projet, pouvant expliquer le retard de développement du pays par rapport à une mauvaise répartition des projets locaux. Vraiment, le thème central de ce travail soulève des interrogations cruciales : la réflexion théorique et la politique de l'aide-projet requièrent encore un effort d'analyse systémique spatiale.

L'aide-projet par rapport à la démarche spatiale et systémique

L'approche spatiale semble introduire un nouveau paradigme en économie en proposant de comprendre les territoires, à la fois en tant que concentration et diversification des activités socioéconomiques. Ce paradigme suppose que les déséquilibres et les inégalités résident dans les rendements croissants associés à la concentration géographique (Arthur, 1994 ; Fujita et Krugman, 2004). De ce fait, le développement territorial (dans un pays) dépend de la diversité des organisations spatiales des acteurs locaux qui sont en interaction. Plus généralement, l'approche économique spatiale s'est intéressée au processus de convergence ou de divergence des territoires voisins (dans un même espace régional) et aux dynamiques évolutives de ces territoires. Elle met l'accent sur la diversité intrinsèque de ces

derniers et donc se préoccupe des observations et des formalisations partielles. L'aide-projet en Haïti en tant que système complexe mérite un traitement spatial, si l'on souhaite expliquer les disparités socioéconomiques qui s'y trouvent.

En effet, le double aspect (économique et géographique) qui sous-tend le système aide-projet se réfère à « l'individualisme méthodologique ». Les grandes institutions internationales (Banque Mondiale, FMI...), les pays donateurs (USA, Japon, UE...) et les intervenants étrangers (Agence de développement, ONG...), mais aussi les pouvoirs publics (gouvernement et collectivités territoriales) ou d'autres entités localisées, y sont considérés comme les acteurs de base de ce système. Notre approche spatiale du système aide-projet vise à expliquer les phénomènes globaux (les disparités socioéconomiques spatiales ou encore la nouvelle dépendance à l'aide internationale...) à partir des actions individuelles. Chaque projet local met en avant l'idée qu'un groupe d'acteurs (bailleur de fonds, ONG, élus locaux et associations) est capable d'agir et de changer les choses. Autrement dit, dans une localité donnée, ces acteurs se mobilisent afin d'apporter une amélioration des conditions de vie de la population qui s'y trouve. Du moins, c'est l'image construite par le système et qui sert de justification à ses actions locales.

Un autre aspect de l'approche spatiale du système aide-projet suppose que les acteurs impliqués sont rationnels. Ici, la rationalité ne peut pas être prise dans le sens de la « raison », mais plutôt la capacité, de chaque acteur (surtout bailleur de fonds ou ONG), à se positionner à partir de ses propres préférences. Ainsi, à partir d'un ensemble de besoins dans un territoire, les acteurs de l'aide-projet sont capables de les classer puis de choisir les projets qu'ils préfèrent. Dans chaque territoire sélectionné par le système (un pays), il existe donc un mécanisme de sélection de projets et de territoires (communes) dont le principe soutient l'idée que les acteurs (surtout bailleurs de fonds ou ONG) sont libres d'agir selon leurs préférences. Ce principe se trouve au cœur de notre problématique sur la concentration spatiale des projets locaux et leurs effets sur la stratégie nationale de développement territorial.

Ce choix de privilégier le territoire dans l'analyse du système aide-projet expliquerait la formation de réseaux d'acteurs intervenant dans les localités. Notre objectif est simple à énoncer : expliquer la distribution inégale des projets locaux dans le pays. Toutefois, cette distribution inégale de projets locaux ne peut pas être expliquée par des lois économiques. De préférence, elle semble être le résultat d'un processus aléatoire, étant donné que la probabilité d'avoir une distribution uniforme des projets est nulle. Le mérite de cette approche spatiale du

système aide-projet est de faire intervenir d'autres domaines, de nouveaux concepts et outils permettant d'aller plus loin dans notre analyse. En fait, les questions posées ne sont pas forcément nouvelles, mais l'originalité de cette analyse spatiale est la manière de les aborder (théoriquement ou empiriquement).

Les questions spatiales partent du postulat que les acteurs ou les territoires sont affectés par ce qui se passe dans son environnement et davantage dans son voisinage. Dans ce cas, leur proximité impose des comportements qui sont proportionnels avec la variabilité des facteurs. Autrement dit, chaque territoire (communal), accueillant un nombre de projets locaux, diminue les chances d'un autre territoire de les accueillir si l'on maintient le principe d'affectation dans le système aide-projet. Cela implique que les projets ont tendance à se concentrer en un petit nombre de territoires communaux alors que leur volume d'activité est très faible ailleurs. De ce fait, les populations locales ont tendance à immigrer vers les territoires ou lieux privilégiés, ce qui accentue les disparités territoriales et entraîne l'élargissement des bidonvilles. De la même manière, les acteurs locaux se spécialisent et deviennent plus efficaces pour attirer des projets (ou des ONG) en offrant une image pitoyable : la misère remplace la pauvreté.

Si la prolifération des ONG, dans un pays comme Haïti, a progressé de manière régulière depuis 1986, le décollage économique n'a pas véritablement suivi. L'approche spatiale du système aide-projet apporte de nouvelles réflexions et de nouvelles hypothèses, sur les effets de distribution de l'aide par rapport au renforcement des liens de proximités (géographique et organisée) entre les acteurs locaux et leurs territoires. Elle montre que les ONG sont mobiles sur le territoire national et les projets locaux vont se regrouper lorsqu'un territoire communal expose son état de misère et offre aux ONG une bonne publicité sur le plan d'image. Dans les cas contraires, les projets seront dispersés. Il s'agit là d'un apport considérable dans l'analyse des effets (directs ou indirects) de distribution des projets locaux par rapport à la problématique du sous-développement en Haïti. Alors, on peut raisonner en matière de rendements du système aide-projet par rapport à cette problématique.

En effet, s'agissant des projets locaux, les rendements peuvent être internes ou externes. Si les acteurs locaux se regroupent ensemble (dans un projet) pour travailler, ils peuvent apporter collectivement une réponse à un besoin spécifique dans leur communauté. Si un ensemble de projets locaux (dans un territoire communal) sont en interaction, il facilite le regroupement géographique et participe au montage de réseaux d'acteurs pouvant déployer

une stratégie de développement territorial. Dans ce cas, le regroupement de projets au sein d'un petit territoire communal peut atteindre l'intensité nécessaire à son développement socioéconomique. Le système aide-projet pourra donc intégrer les autres systèmes productifs pour des échanges plus enrichissants et capables de promouvoir le décollage économique du pays.

Bibliographie

1. ADDA J., 2004, *la mondialisation de l'économie : 2. Problèmes*, 6^e édition La Découverte – (Repères ; 199), Paris.
2. AGLIETTA M., RAGOT S., 2009, *Crise et rénovation financière*, Paris, Odile Jacob.
3. AGHION P., P. HOWITT et D. MAYER-FOULKES, 2005, *The effect of financial development on convergence*, Quarterly Journal of Economics, 120, pp. 173-222.
4. AGHION P., 2007, Croissance et Finance, in Revue de l'OFCE 102, pp. 79 – 100.
5. AMABLE B., PALOMBARINI S., 2004, *Une approche néo-réaliste de l'économie politique*, Douzième rencontre internationale du GERPISA, comment penser la variété du capitalisme et la diversité des modèles productifs, juin, Paris.
6. AMENDOLA M. et J.-L. GAFFARD, 1998, *out of Equilibrium*, Oxford : Clarendon Press.
7. AMIN S., 1971, *l'accumulation à l'échelle mondiale : critique de la théorie du développement*, Paris, Anthropos, pp. 615.
8. ANNAN K, 26 juillet 2000, *a deal with business to support universal values*, International Herald Tribune.
9. ARORA A., FOSFURI A., GAMBARDELLA A., 2002, *les marchés de technologies dans l'économie du savoir*, in Nouvelles Régulations, RISS 171/Mars 2002, pp. 129 – 143.
10. ARTHUR W.B., 1994, *Increasing Returns and Path Dependence in the Economy*, Ann Harbor: The University of Michigan Press.
11. ASCHAUER D.A., 1989, *IS public Expenditure Productive ?* Journal of Monetary Economics, 23(2), 177-200.
12. AUDRETSCH D. et M. Felman, 1996, *R&D Spillover and the geography of innovation and production*, The américain economy review, 86, 3, p. 630-640.
13. AYDALOT Ph. (éd), 1986, *Milieus innovateurs en Europe*, GREMI, Paris.
14. BALOGUN P., (2005), *Evaluating Progress Towards Harmonisation*, Working Paper, n° 15, DFID, London.
15. BARBER B., 1997, *Démocratie forte*, Desclée de Brouwer, Paris.
16. BARRO R. J., Sala-I-Martin X., 1995, *Economic growth : Advanced Series in Economics*, Mc Graw-Hill, New-York, London and Montréal.
17. BARRO R.J. 1990, *Government Spending in a Simple Model of Endogeneous Growth*, Journal of Political Economy, 98(5) Part 2, 103-126.
18. BARTHÉLEMY G., 1995, *Haïti : crise nationale, tempête internationale (1991-1995)*, Problèmes d'Amérique latine, Paris, no 17, avril-juin, p. 35-55.
19. BENETTI C., 1974, *l'accumulation dans les pays capitalistes sous-développés*, Paris, Anthropos.
20. BERIOT D., 2006, *Manager par l'approche systémique*, Éditions d'Organisation, groupe Eyrolles.

21. BERTHAUD P., 2010, *pourquoi il faut revisiter l'économie politique internationale, où en est la réflexion économique post-crise ?* Conférence plénière n° 2, Université de Grenoble, Faculté d'économie et LEPII (UMR CNRS 5252).
- BENACHHENHOU A., 1980, *Planification du développement en Algérie*, Alger, éditions SNRS.
22. BERTOLA G., 1993, *Models of Economic Integration and Localized Growth*, in Torrès F., Giavazzi F. (eds.), *Adjustment and Growth in the European Monetary Union*, Cambridge: CEPR and Cambridge University Press.
23. BIAGIOTTI I., 1999, *l'aide américaine au Kenya et l'apprentissage des conditionnalités politiques*, dans *L'Afrique Politique*, Centre d'Étude d'Afrique noire – Karthala, Paris, 218 p.
24. BIGSTEN A., 2006/2, *Coordination et utilisations des aides*, *Revue d'économie du développement*, Vol. 20, p. 77-103.
25. BOEKE J. H., 1953, *Economics and economic policy of dual societies as exemplified by Indonesia*, New York, Institute of Pacific relations.
26. BOULHOL H. et coll., 2008/1, *Contribution de l'économie géographique au PIB par habitant*, *Revue économique de l'OCDE*, n° 44, p. 311-350.
27. BOUQUET, C., 2007, *la mondialisation est-elle le stade suprême de la colonisation*, *Les Cahiers d'outre-mer*, n° 238, P. 185 – 202.
28. BOYER R., 1992, *Les alternatives au fordisme*, in Benko et Lipeitz, *les régions qui gagnent*, Paris, PUF, p. 189-223.
29. BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D., 2007, *les crises financières*, Note, Paris, CAE.
30. BRAMATI A. et R. Ratti, 1998, *The multi-faced dimensions of local development*, in Ratti R
31. BRUNET R., FERRAS R., Théry H., 1992, *Les Mots de la géographie, Dictionnaire critique*, Paris/Montpellier : La Documentation française/RECLUS, coll. « Dynamiques du territoire ».
32. CASTELLS M., 2002/1, *Mondialisation et dilution du politique*, *la pensée de midi*, N° 7, p. 8-14.
33. CARTAPANIS A., 2011/3, *la crise financière et les politiques macroprudentielles : Inflexion réglementaire ou nouveau paradigme ?* *Revue économique*, Vol. 62, p. 349-382.
34. CHANDLER, A., 1990, *Scale and Scope: The Dynamics of Industrial Capitalism*, Cambridge, MA, The Belknap Press of Harvard University Press.
35. CHARLOT S. et coll., 2003/6, *Capital public et productivité quels effets sur les disparités régionales ?* *Revue d'économie politique*, Vol. 113, p. 851-880.
36. CHARMILLOT M., 2008/2, *aider, ce n'est pas donné ! : Réflexions sur l'aide et le développement*, nouvelle revue de psychosociologie, n° 6, p. 123-138.
37. CHAUCHEFOIN P., 2001/4, *l'élu et le manager : quelle gouvernance territoriale dans l'économie mondialisée ?* *Flux*, n° 46, p. 6-14.

38. CHENERY H., SRINIVASAN T.N., 1988, *Handbook of development economics*, Amsterdam, North Holland, Elsevier.
39. CNUCED, 2004, Rapport 2004 sur les PMA, Genève.
40. COMBES P.-P. et H.G. OVERMAN, 2004, *The Spatial Distribution of Economic Activities in the European Union*, dans V. Henderson et J.-F. Thisse (eds.), *Handbook of Urban and Regional Economics*, vol. 4, Elsevier-North Holland, Amsterdam.
41. COOPER F., 1997, *Modernizing Bureaucrats, Backward Africans, and the Development Concept*, In: Cooper, F. & R. Packard (eds.) *International Development and the Social Sciences, Essays on the History and Politics of Knowledge*, Berkeley, University of California Press : 64-92.
42. CORIAT B., 1994, *la théorie de la régulation : Origines, spécificités et perspectives*, in Aglietta et coll., *Écoles de la régulation et critique de la raison statistique*, Paris, L'Harmattan.
43. COURLET C., Pecqueur B., 1992, *les systèmes localisés en France : un nouveau modèle de développement*, in G. Benko et A. Lipietz (sous la direction de), *les régions qui gagent, district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, coll. *Économie en liberté*, PUF, Paris, p. 81-102.
44. COURLET C., 1996, *Globalisation et frontière*, *Sciences de la société*, n° 37, février, p. 27 – 36.
45. D'AQUINO P., 2002/1, *le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante*, *L'Espace géographique*, tome 31, p. 3-22.
46. DAUPHINE A., 1979, *Espace, Région et système*, coll. *Géographia-1, Economica*, Paris
47. DE BERNARD, F. (dir), 2002, *Dictionnaire critique de la Mondialisation*, éditions le Pré aux Clercs.
48. DE MIRAS C., 2007/2, *Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc pour un accès élargi à l'eau et à l'assainissement*, *Revue Tiers-Monde*, n° 190, p. 357-37.
49. DEJARDIN M., 2006/1, *Compétitivité structurelle*, *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLV, p. 5-13.
50. DELPEUCH T., 2006/1, *la coopération internationale au prisme du courant de recherche droit et développement*, *Droit et société*, N° 62, p. 119-175.
51. DONNADIEU G. et M. KARSKY, 2002, *la systémique : penser et agir dans la complexité*, *Liaisons*.
52. DORNER V., 2006, *La Décentralisation en Haïti*, *Bulletin de l'APAD*, n° 15.
53. DOUGLAS M., 1999, *comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte/MAUSS.
54. DUFFY-DENO K.T. et EBERTS R.W., 1991, *Public Infrastructure and Regional Economic Development: a Simultaneous Equations Approach*, *Journal of Urban Economics*, 30 (3), 329-343.
55. DUPONT L., 13-14 | Décembre 2009, *co-intégration et causalité entre développement touristique, croissance économique et réduction de la pauvreté : cas de Haïti*, *Études caribéennes*.
56. DURAND D., 1979, *La systémique*, PUF, que sais-je ? Paris.

57. FITZPATRICK E., 2003, *The Globalization of Democracy Building: A Polyarchic Dilemma*, Working Paper.
58. FLEMING J., 1962, *Domestic financial policies under fixed and under floating exchange rates*, International Monetary Fund Staff Papers, 9, pp. 369–379.
59. FLEMING J., 1963, *Developments in the international payments system*, international Monetary Fund Staff Papers, 10, pp. 461–482.
60. FORD R. et PORET P., 1991, *Infrastructure and Private-sector Productivity*, OECD: Department of Economics and Statistics Working Papers, 91(3).
61. FRANCIS, P., R. JAMES, 2003, *Balancing Rural Poverty Reduction and Citizen Participation: The Contradictions of Uganda's Decentralization Program*, World Development, 31 (2), pp. 325-337.
62. FRIEDMAN M., 1970, *A Theoretical Framework for Monetary Analysis*, *Journal of Political Economy*, University of Chicago Press, vol. 78(2)
63. Fritz J-C., 2002/4, *Mondialisation et déstructuration des cadres et des conditions de vie*, Santé publique, Vol. 14, p. 425-464.
64. FUJITA M., KRUGMAN P., 2004, *The defining issue of the new economic geography is how to explain the formation of a large variety of economic agglomeration (or concentration) in geographical space*, Regional Science.
65. FUJITA M. et J.F. THISSE, 1997, *Économie géographique : problèmes anciens et nouvelles perspectives*, Annales d'Économie et de Statistiques, n° 45, p. 37-87.
66. GAFFARD J-L., 2005/3, *Développement local et Globalisation : nouveaux regards sur la croissance, le bien-être, les inégalités interrégionales et l'attractivité des territoires*, Revue de l'OFCE, no 94, p. 17-44.
67. GAUCHET M., 2008/2, *Crise dans la démocratie*, la revue lacanienne, n° 2, p. 59-72.
68. GAUDARD G., 2004/3, *la nouvelle économie spatiale*, Revue d'Économie régionale & urbaine, p. 453-463.
69. GENEAU DE LAMARLIERE I., J.F. STASZAK, 2000, *Principes de géographie économique*, éditions Bréal, Paris.
70. GILLY J.P., A. TORRE (éd), 2000, *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Paris.
71. GHEBALI V.-Y., 2005, *L'ONU face à la mondialisation : le problème du passage du multilatéralisme au système-monde*, Relations internationales, n ° 124, P. 29 – 39.
72. GIDDENS A., 1990, *The consequences of Modernity*, Cambridge (UK), Polity Press.
73. GLAESER E., KALLAL H., SCHEINKMAN J., et A. SHLEIFER, 1992, *Growth in Cities*, Journal of Political Economy, 100 : 1126-1152.
74. GOYBET C., 1993, *Aide au Développement, Démocratie et Droits de l'Homme : Premier Bilan*, Revue du Marché commun et de l'Union européenne, n. 372, p. 75-77.

75. GRAPPE M., 1994, *Pouvoir médical et assistance humanitaire dans un pays en guerre : le cas de l'ex-Yougoslavie*, Cahiers de sociologie économique et culturelle, vol. 21 (juin), p. 71-87.
76. GROSSMAN G., E. HELPMAN, 1991, *Innovation and Growth in the World Economy*, Cambridge, Mass: MIT Press.
77. HALL R.E. et C.I. JONES, 1999, *Why Do Some Countries Produce So Much More Output per Worker Than Others?* Quarterly Journal of Economics, vol. 114, no 1.
78. HANSON G.H., 2005, *Market Potential, Increasing Returns and Geographic Concentration*, Journal of International Economics, vol. 67, no 1.
79. HARRIS C., 1954, *The Market as a Factor in the Localization of Industry in the United States*, Annals of the Association of National Geographers, vol. 44, no 4.
80. HAYEK F., 1943, *La Route de la servitude*, éd. PUF, coll. Quadrige, 1993.
81. HELLER, P., 2001, *Moving the State: the Politics of Democratic Decentralization in Kerala*, South Africa, and Porto Alegre, Politics and Society, 29 (1), pp. 131-163.
82. HENDERSON V., 1997, *Externalities and Industrial Development*, Journal of Urban Economics, 42, pp. 449-470.
83. HENDERSON V., A. KUNCORO, M. TURNER, 1995, *Industrial Development in Cities*, Journal of Political Economy, 103, pp. 1067-1090.
84. HENIN P.Y., HURLIN C., 1998, *l'évaluation de la contribution productive des investissements publics*, Rapport au Commissariat général du Plan, CEPREMAP Paris.
85. HENNING C. R., 2005, *Regional Arrangements and the IMF*, Prepared for the conference on Reform of the International Monetary Fund organized by the Institute for International Economics, Washington, D.C., September 23, 2005, American University and Institute for International Economics, P. 1 – 12.
86. HENRY G. M., 2001, *à quoi sert l'Organisation mondiale du Commerce ?* JEUNES éditions-STUDYRAMA.
87. HIRSCHMAN A. O., 1958, *la stratégie du développement économique*, Paris, édition ouvrière.
88. HOLTZ-EAKIN D., 1994, *Public-sector Capital and the Productivity Puzzle*, Review of Economics and Statistics, 76(1), 12-21.
89. HUGON Ph., 2010 a, *la crise va-t-elle conduire à un nouveau paradigme du développement ?* in Mondes en Développement Vol.38-2010/2-n° 150.
90. HUGON Ph., 2010 b, *l'économie verte est-elle possible pour les pays en développement ?* Les Cahiers français, avril.
91. HUGON Ph., 2009a, *la crise du capitalisme financier mondial et sa contagion au second monde « émergent » et au tiers-monde*, in Revue Tiers-Monde, N° 197, janvier-mars 2009, PP. 165 – 182.
92. HUGON Ph., 2009 b, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES, 2e édition.

93. HUGON Ph., 2009c, *l'économie du développement et la pensée francophone*, Paris, AUF/EAC.
94. HUGON Ph., 2008, *L'Économie du développement et la pensée francophone*, éditions des archives contemporaines, Paris.
95. HUGON Ph., MICHALET C.-A. (dir.), 2007, *les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Paris, Karthala.
96. HUGON Ph., SALAMA P (dir.), 2010, *Les Suds dans la crise*, Paris, Armand Colin.
97. HUGON Ph., 2005/3, *l'éclatement des Suds et les nouvelles relations internationales*, Revue internationale et stratégique, N° 59, p. 83-94.
98. HURIOT J.M. (éd), 1998, *la ville ou la proximité organisée*, Anthropos, Paris.
99. IHSI, 2007, *Inventaire des ressources et des potentialités d'Haïti (2005)*, CD-ROM, IHSI, Port-au-Prince.
100. ISARD W., 1956, *Location and space economy*, Cambridge, Massachusetts, MIT Press, III-A.
101. JACQUEMOT P., 2007/3, *Harmonisation et appropriation de l'aide : Commentaires autour de l'expérience du Ghana*, Afrique contemporaine, n° 223-224, p. 161-191.
102. JOACHIM B., 1979, *les racines du sous-développement en Haïti*, Prix Deschamps, Port-au-Prince.
103. JULIEN B., SMITH A. (eds), 2008, *Industries and Globalization : The Political Causality of Divergent Responses*, Palgrave, London.
104. KALDOR N., 1985, *Economics Without Equilibrium*, New-York : Sharpe.
105. KALU K. N., 2011/1, *la construction des institutions, et non de la nation : Un modèle structuro-fonctionnel*, Revue internationale des Sciences administratives, Vol. 77, p. 121-139.
106. KALU K. N., 2008, *State Power, Autarchy, and Political Conquest in Nigerian Federalism*, Lanham, MD: Lexington Books.
107. KELLER W., 2002, *Geographic Localization of International Technology Diffusion*, American Economic Review, vol. 92, no 1.
108. KIRAT T., LUNG Y., 1995, *Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage*, in N. Lazaric et J. M. Monnier (eds.), *Coordination économique et apprentissage des firmes*, Economica, Paris.
109. KITCHING G., 1982, *Development and Underdevelopment*, in *Historical Perspective*, London, Methuen.
110. KRUGMAN P., 1994, *Competitiveness: a Dangerous Obsession*, Foreign Affairs Mars-Avril.
111. LACOUR C., 1996, *la tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation*, in B. Pecqueur (éd), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, p. 25-48.
112. LAFONTAINE C., 2004, *l'empire cybernétique : Des machines à penser à la pensée machine*, Édition du Seuil, Paris.

113. LAUTIER B., 2006/1, *Mondialisation, travail et genre : une dialectique qui s'épuise*, Cahiers du Genre, n° 40, p. 39-65.
114. LE BRETON D., 2004, *l'interactionnisme symbolique*, Presses universitaires de France, Paris.
115. LEDERMAN D. et W.F. MALONEY, 2003, *Trade Structure and Growth*, World Bank Policy Research Working Paper, no 3025.
116. LE GALES, P., 1995, *du gouvernement urbain à la gouvernance des villes*, RFSP, 45(1).
117. LEHOT G. et O. CREVOISIER, 1996, *dynamique urbaine et développement régional, le cas d'une région de tradition industrielle*, in Bernard Pecqueur (dir), 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, l'Harmattan.
118. LEIBENSTEIN H., 1952, *Economic backwardness and economic growth: study in the theory of economic development*, New York, the Belknap press of Harvard University.
119. LELOUP F. et coll., 2005/4, *la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?* Géographie, économie, société, Vol. 7, p. 321-332.
120. LEMOINE F., 2007/2, *la montée en puissance de la Chine et l'intégration économique en Asie*, Hérodote, n° 125, p. 62-76.
121. LEMOIGNE J. L., 1991, *la modélisation des systèmes complexes*, Dunod, collection AFCET Système, Paris.
122. Le Moniteur, janvier 2006, *Décret du 10 janvier 2006 définissant le cadre général de la Décentralisation, les principes de fonctionnement et d'organisation des Collectivités territoriales haïtiennes*.
123. Le Moniteur, février 2006, *Décret partant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité communale*.
124. Le Moniteur, février 2006, *Décret partant sur l'organisation et le fonctionnement de la collectivité départementale*.
125. LESAFFRE, H., 2007, *le règlement des différends au sein de l'OMC et le droit de la responsabilité internationale*, librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris.
126. LEVY J., 1991, *Géographies du politique*, Paris : Presses de la FNSP.
127. LEWIS A., 1955, *The theory of economic growth*, Allen and Unwin, (trad. Payot, 1963).
128. LUCAS R. E., 1993, *Making a Miracle*, *Econometrica*, 61, pp. 251-272.
129. MAGALHAES A., HEWINGS G., AZZONI C.R., 2000, *Spatial dependence and regional convergence in Brazil*, Regional Economics Applications Laboratory Working Paper, September, Urbana.
130. MAJID R., 2003, *quand la misère chasse la pauvreté*, Paris-Arles, Fayard-Actes Sud.

131. MANIGAT L. F., 1967, *la substitution de la prépondérance américaine à la prépondérance française en Haïti au début du XXe siècle : la conjoncture 1910-1911*, Revue d'Histoire moderne et contemporaine, p. 321-355.
132. MANIGAT L. F., 1959, *la révolution de 1843 : essai d'analyse d'une conjoncture de crise*, Deschamps, Port-au-Prince.
133. MAPPA S. (dir), 1990, *Ambitions et illusions de la coopération nord-sud*, Forum de Delphes, L'Harmattan.
134. MAPPA S. (dir), 2003, *la coopération internationale face au libéralisme*, Karthala, Paris.
135. MAPPA S. (dir), 2009, *les imprévues de la gouvernance : La société civile, réponse à la crise ?* Karthala, Paris.
136. MASSIAH G., 2006/2, *le mouvement altermondialiste et le mouvement historique de la décolonisation*, Revue du MAUSS, no 28, p. 383-390.
137. MASSIAH G., 2005/3, *la réforme de l'ONU et le mouvement altermondialiste*, Mouvements, no 39-40, p. 134-149.
138. MARCELPOIL E. et FRANÇOIS H., 2008/2, *les processus d'articulation des proximités dans les territoires touristiques : L'exemple des stations de montagne*, Revue d'Économie régionale & urbaine, juin, p. 179-191.
139. MARIS B., 2004, *Institutions et régulations locales : des concepts pertinents ?* in B. Pecqueur (éd), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, p. 195-207.
140. MAS M., MAUDOS J., PEREZ F., URIEL E., 1996, *Infrastructure and Productivity in the Spanish Regions*, Regional Studies, 30(7), 641-649.
141. MASKELL P., 1998, *Low-tech competitive advantage and the role of the proximity*, European Urban and Regional Studies, 5, 2, p. 99-118.
142. MATSUYAMA K., 1995, *Complementarities and Cumulative Processes in Models of Monopolistic Competition*, Journal of Economic Literature, XXXIII, pp. 701-729.
143. Mc-MILLAN M. et RODRIK D., 2011, *Globalization, structural change and productivity growth*, Working Paper.
144. MEIER G., SEERS J., 1987, *les pionniers du développement*, Paris, Economica.
145. MERCIER G., 1989, *Offre et demande sociale*, espaces Temps, n° 40-41, p. 69-71.
146. MITCHELL J.C., 1983, *case and situation analysis*, Sociological Review 31 : 187-211.
147. MOREAU DEFARGES P., 2005, *La mondialisation*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », no 1687, 6e éd.
148. MOREAU DEFARGES P., 2010, *Relations internationales : 2. Questions mondiales*, tome 2, 8e édition, Éditions du Seuil, Paris.

149. MPCE, 2008, *Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) : pour réussir le saut qualitatif*, les presses de l'Imprimerie Deschamps, Port-au-Prince, Haïti.
150. MUNDELL R.A., 1960, *The monetary dynamics of international adjustment under fixed and flexible exchange rates*, Quarterly Journal of Economics, 74, pp. 227–257.
151. MUNDELL R.A., 1961, *Flexible exchange rates and employment policy*, Canadian Journal of Economics and Political Science, 27, pp. 509–517.
152. MUNDELL R.A., 1962, *The appropriate use of monetary and fiscal policy for internal and external balance*, International Monetary Fund Staff Papers, 9, pp. 70–79.
153. MUNDELL R.A., 1963, *Capital mobility and stabilization policies under fixed and flexible exchange rates*, Canadian Journal of Economics and Political Science, 29, pp. 475–485.
154. MUNNELL A.H., 1990, *How does Public Infrastructure Affect Regional Economic Performance?*, New England Economic Review, Sept.-Oct., 11-32.
155. MURAVCHIK J., 2005, *The Future of the United Nations*, Washington, American Enterprise Institute.
156. MURPHY K. M., A. SHLEIFER et R. W. VISHNY, 1989 b, *Industrialization and the Big Push*, Journal of Political Economy, 97 (5), pp. 1003-1026.
157. MYRDAL G, 1959, *Théories économiques et pays sous-développés*, Paris, présence africaine.
158. NAUDET J-D., 2006/2, *Les OMD et l'aide de cinquième génération : Analyse de l'évolution des fondements éthiques de l'aide au développement*, Afrique contemporaine, no 218, p. 141-174.
159. NELSON R. (éd), 1993, *National innovation systems : a comparative analysis*, Oxford University Press, New York.
160. NICOLETTI G., S. GOLUB, D. HAJKOVA, D. MIRZA et K.-Y. YOO, 2003, *l'influent des politiques sur les échanges et l'investissement direct étranger*, Revue économique de l'OCDE, no 36.
161. NURSKÉ R., 1959, *Patterns of trade and development*, Stockholm, Wicksell lectures.
162. OCDE, 2003, *les sources de la croissance économique dans les pays de l'OCDE*, Paris.
163. OCDE, 2006a, *l'efficacité au regard du développement dans les faits*, Paris.
164. OCDE, 2006 b, *Perspectives de l'emploi*, Paris.
165. OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement : Essai en socioanthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala.
166. ORIOL, M., P.A. GUERRIER et D. ST LOT, 1994, *les collectivités territoriales entre 1991 et 1993*, L'Imprimeur II, Port-au-Prince, PIRED.
167. ORLEAN A., 2002, *le tournant cognitif en économie*, Revue d'Économie politique, vol. 5 n° 112, p. 717-738.

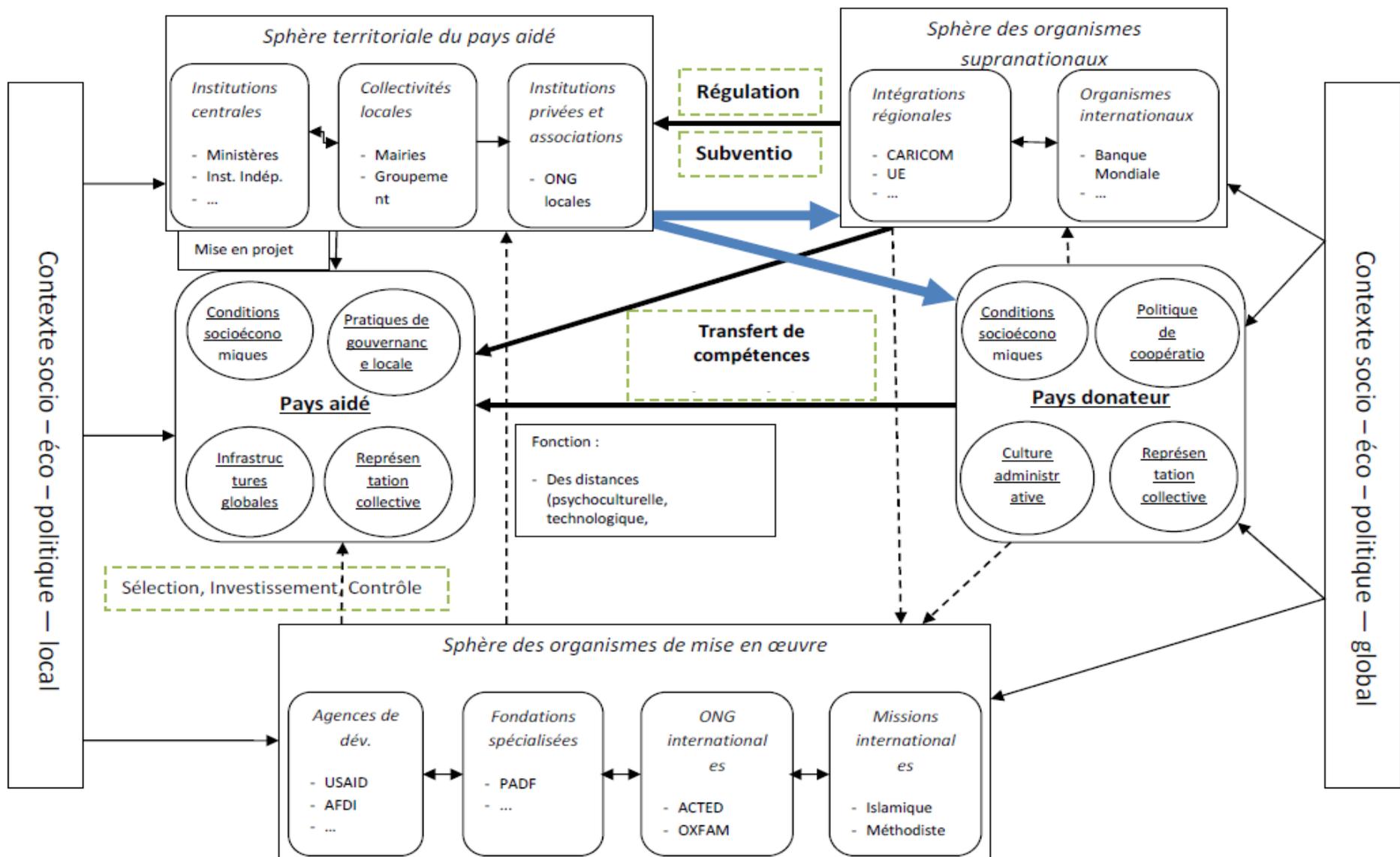
168. PAUTRAT R. et E. DELBECQUE, 2009/1, *l'intelligence territoriale : la rencontre synergique public/privé au service du développement économique*, Revue internationale d'intelligence économique, Vol 1, p. 15-28.
169. PECQUEUR B., 1989, *le développement local*, Paris, Syros.
170. PEQUEUR B. (éd), 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan.
171. PEQUEUR B., 2006, *le tournant territorial de l'économie globale*, Espace et Société, n° 124-125, p. 17-32.
172. PEQUEUR B., 2007, *l'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation*, Alternatives économiques, l'économie politique, vol 33, n° 1, p. 41 – 52.
173. PECQUEUR B., 2000, *le développement local*, 2e édition, Éditions La Découverte et SYROS, Paris.
174. PEQUEUR B., PEYRACHE-GADEAU V., 2010, *Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale, introduction*, revue d'Économie régionale & urbaine, 2010/4 octobre, p. 613-623.
175. PEQUEUR B., ZIMMERMANN J.B. (éd), 2004, *Économie de proximité*, Hermès-Lavoisier, Paris.
176. PERKINS D. H. et al, 2011, *Économie du développement*, 2e tirage, 3e édition, DeBoeck.
177. PERROUX F., 1958, *trois outils d'analyse pour l'étude du sous-développement*, Cahiers de l'ISEA, Série F.
178. PERROUX F., 1961, *l'économie des jeunes nations*, Paris, PUF.
179. PIZZORNO A., 1990, *Considérations sur les théories des mouvements sociaux*, Politix, n° 9.
180. PLATTEAU, J.P. et A. ABRAHAM, 2002, *Participatory Development in the Presence of Endogenous Community Imperfections*, Journal of Development Studies, 39 (2), pp. 104-136.
181. PLATEAU J.-P., 2003/2, *Effacité de l'aide et développement décentralisé*, Reflets et perspectives de la vie économique, Tome XLII, p. 21-27.
182. PLATTEAU J.-P. (2004), *Monitoring Elite Capture in Community Driven Development*, Development and Change, n° 35(2), p. 223-46.
183. PRASCH R. E., 2001, *The Economic Contributions of Robert A. Mundell*, Review of Political Economy, Volume 13, Number 1, pp. 41 – 58.
184. PROVIDENCE C., 2010, *Coopération décentralisée et développement local en Haïti : une étude de l'expérience de la région Aquitaine et la commune de Dondon*, Mémoire de Master, IFGCar/UAG.
185. PROVIDENCE C., 2012, *Aménagement touristique et développement territorial en Haïti : un essai de modélisation*, Mémoire de Master 2, CEREGMIA, UAG.
186. *Questions internationales*, nov.-déc. 2006, n° 22, La Documentation française, Paris.
187. RAGARU N., 2008/3, *ONG et enjeux minoritaires en Bulgarie : au-delà de l'« importation/exportation » des modèles internationaux*, Critique internationale, n° 40, p. 27-50.
188. REDDING S. et A.J. VENABLES, 2004, *Economic Geography and International Inequality*, Journal of International Economics, vol. 62, no 1.

189. REMON M. (dir), 2009, *ONG et acteurs locaux : l'ultime alternative ?* Presses universitaires de Namur, Belgique.
190. REY S. J., MONTOURI B. D., 1999, *US. regional income convergence : À spatial econometric perspective*, *Regional Studies*, vol. 33, pp. 143-156.
191. RICARDO D., 1819, *Traité d'économie politique et de l'impôt*, édition française, Flammarion, Paris.
192. RICARDO, D., 1817, *des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Otto Zelle, 1966, 584 p.
193. ROBINSON W., Oct., 1996, *Globalization, the World System, and "Democracy Promotion" in US Foreign Policy*, *Theory and Society*, Vol. 25, No.5 615-665.
194. RODRIK D., 2008, *Nations et mondialisation : Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, la découverte.
195. RODRIK D., 2007, *One Economic, many Recipes: Globalization institutions and Economic Growth*, Princeton University Press.
196. RODRIK, D., 1997a, *Has Globalization Gone Too Far*, Institute for International Economics, Washington, DC.
197. RODRIK D., 1997b, *The paradoxes of successful state*, *European Economic Review* 41, pp. 411-442
198. RODRIK D., T. VAN YPERSELEB, 2001, *Capital mobility, distributive conflict and international tax coordination*, *Journal of International Economics*, n° 54, 57-73.
199. RODRIGUEZ F., RODRIK D., 2000, *Trade Policy and economic Growth: A Skeptic's Guide to cross-national Evidence*, NBER, Macro economics annuals.
200. ROMER, 1990, *Endogenous Technological Change*, *Journal of Political Economy*, no. 98, pp. 71-102.
201. ROSENAU J.N., 1990, *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton: Princeton University Press.
202. ROSENSTEIN-RODAN P. N., 1943, *Problems of industrialization of Eastern and Southern Europe*, *Economic Journal*, June.
203. ROSTOW W. W., 1960, *les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil.
204. SACHS I., WARNER A. M., 1995, *Economic Reform and the Process of Global Integration*, *Papers on economic Activity*.
205. SALAMA P., 1974, *un procès du sous-développement*, Paris, Maspero.
206. SASSEN S., 2009, *la globalisation : Une sociologie*, Éditions Gallimard.
207. SARACENO F., 2005, *Demand Shocks and Intertemporal Coordination: a Two-Country Model*, The ICFAI, *Journal of Monetary Economics*, 3 (2), pp. 51-75.
208. SEARLE J., 2005, *What is an institution ?* *Journal of Institutional Economics* 1 (1), 1-22.
209. SCHMITZ H., 1996, *Efficacité collective : chemin de croissance pour la petite industrie dans les pays en développement*, in B. Pecqueur (éd), 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris, p. 73-99.

210. SCHUMPETER J. A., 1943, *Capitalism, Socialism and Democracy*, London, Allen and Unwin.
211. SEN A. K., 1999, *un nouveau modèle économique : Développement, Justice et Liberté*, Paris, Odile Jacob.
212. SENARCLENS (de) P., 2006/4, « *Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide* », *Politique étrangère*, p. 747-759.
213. SEVERINO J.M. et O. CHARNOZ, 2005, *les mutations imprévues : état des lieux de l'aide au développement*, *Afrique contemporaine*, n° 213, Paris.
214. SGARD J., 2008, *Deux FMI, ou pas de FMI ?* in *comprendre la finance contemporaine*, *Regards croisés sur l'économie* n° 3 – 2008 © La Découverte, pp. 267 – 272.
215. SIROEN J-M., 2004, *la régionalisation de l'économie mondiale*, Éditions la découverte – (repères ; 288), Paris.
216. SIROEN J-M., 2002a, *Relations économiques internationales*, éditions Bréal.
217. SIROEN J-M., 2002 b, *Mondialisation et démocratie*, in *La démocratie en Europe, la démocratie européenne*, Université européenne d'été, Université Paris Dauphine en association avec La Fondation pour la Civilisation Européenne.
218. SIROEN J-M., 2000, *la régionalisation de l'économie mondiale*, la Découverte.
219. SKAPSKA G., 1997, *No hope ? An essay on globalization theories and the legal institution building process in Post-communist Europe*, *Droit et Société* N° 35, PP. 47 – 60.
220. SMITH A., 1776, *Essai sur la nature et les causes de la richesse des nations, édition française*, Gallimard, Paris.
221. SOGGE D., 2004, *une nécessaire réforme de l'aide internationale*, *Le Monde diplomatique*, septembre.
222. STERN N., 2009, *The global Deal Climate and the Creation of a New Era of Progress and Prosperity*, *Public Affairs*.
223. TARDIEU J., 2005, *l'avenir en face : Haïti à l'épreuve de la mondialisation et du fatalisme de ses élites*, les éditions du CIDIHCA, Montréal, QC.
224. TARDIF F., 1997, *Regard sur l'humanitaire : une analyse de l'expérience haïtienne dans le secteur santé entre 1991 et 1994*, L'Harmattan.
225. TATOM J.A., 1993, *Is an Infrastructure Crisis Lowering the Nation's Productivity?*, *Federal Reserve Bank of Saint-Louis Review*, 75(6), 3-21.
226. THISSE J.F., 2010, *Science régionale et économie géographique : matériaux pour un rapprochement*, Communication au colloque international ASRDLF *Dynamiques industrielles, dynamiques territoriales*, Toulouse, 30 août-1er septembre, p. 23.
227. TORRE A., RALLET A., 2005, *Proximity and localization*, *Regional Studies* 39 (1), 47-60.

228. TRUMAN E. M., 2010, *The G-20 and International Financial Institution Governance*, Working Paper Series, Peterson institute for international economics.
229. TRUMAN E. M., 2009, *The IMF and the Global Crisis: Role and Reform*, Remarks delivered to the Tulsa Committee on Foreign Relations on January 22, 2009 and to the Dallas Committee on Foreign Relations on January 23, 2009, Peterson Institute for International Economics, pp. 1 – 6.
230. TRUMAN E. M. (ed.), 2006, *Overview on IMF Reform, In Reforming the IMF for the 21st Century*, Edwin M. Truman, Washington: Institute for International Economics.
231. TURCHANY G., 2008, *la théorie des systèmes et systématiques : vue d'ensemble et définitions*, in la conférence « Agir ensemble pour éduquer au Développement durable » du 27 au 29 octobre 2007, workshop, Bordeaux.
232. VANIER M. (éd), 2009, *Territoire, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes.
233. VON BERTALANFFY L., 1991, *Théorie générale des systèmes*, Dunod, Paris.
234. WALBY Sylvia, 2005/2, *mesurer les progrès des femmes à l'ère de la mondialisation*, Revue internationale des sciences sociales, n° 184, p. 405-422.
235. WALDNER D. et DUNFEE E., 2011/3, *les origines institutionnelles et l'économie politique comparative du développement tardif*, Revue internationale de politique comparée, Vol. 18, p. 47-67.
236. WALLCOTT D., 1994, *The salvation of Haiti*, New perspective Quaterly, vol. 11, 4:25, Fall, p. 10-18.
237. WALLISER B., 1977, *Systèmes et modèles, introduction à l'analyse des systèmes*, Édition du Seuil, Paris.
238. WALTZ K., 1999, *Globalization and Governance*, PS: Political Science and Politics, Vol. 32, No.4, 693-700.
239. WERLEIGH C., 1995, *The use of sanctions in Haiti: assessing the economic realities*, in Economic sanctions, Panacea or peace building in a post-Cold War World, Boulder, Cortright et Lopez (ed.) Westview Press, p. 231.

Annexe chapitre 1
Schéma du système aide au développement en Haïti



Annexe chapitre 2 : La carte de la pauvreté en Haïti, du DSRP de 2007



MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE

Cartographie sur la pauvreté en Haïti
à partir de la méthode des besoins fondamentaux insatisfaits

FINANCEMENT: BANQUE INTER AMERICAINE DE DEVELOPPEMENT



La cartographie de la pauvreté comporte quatre (4) thèmes portant sur l'accès respectivement aux services de santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'une carte de synthèse.

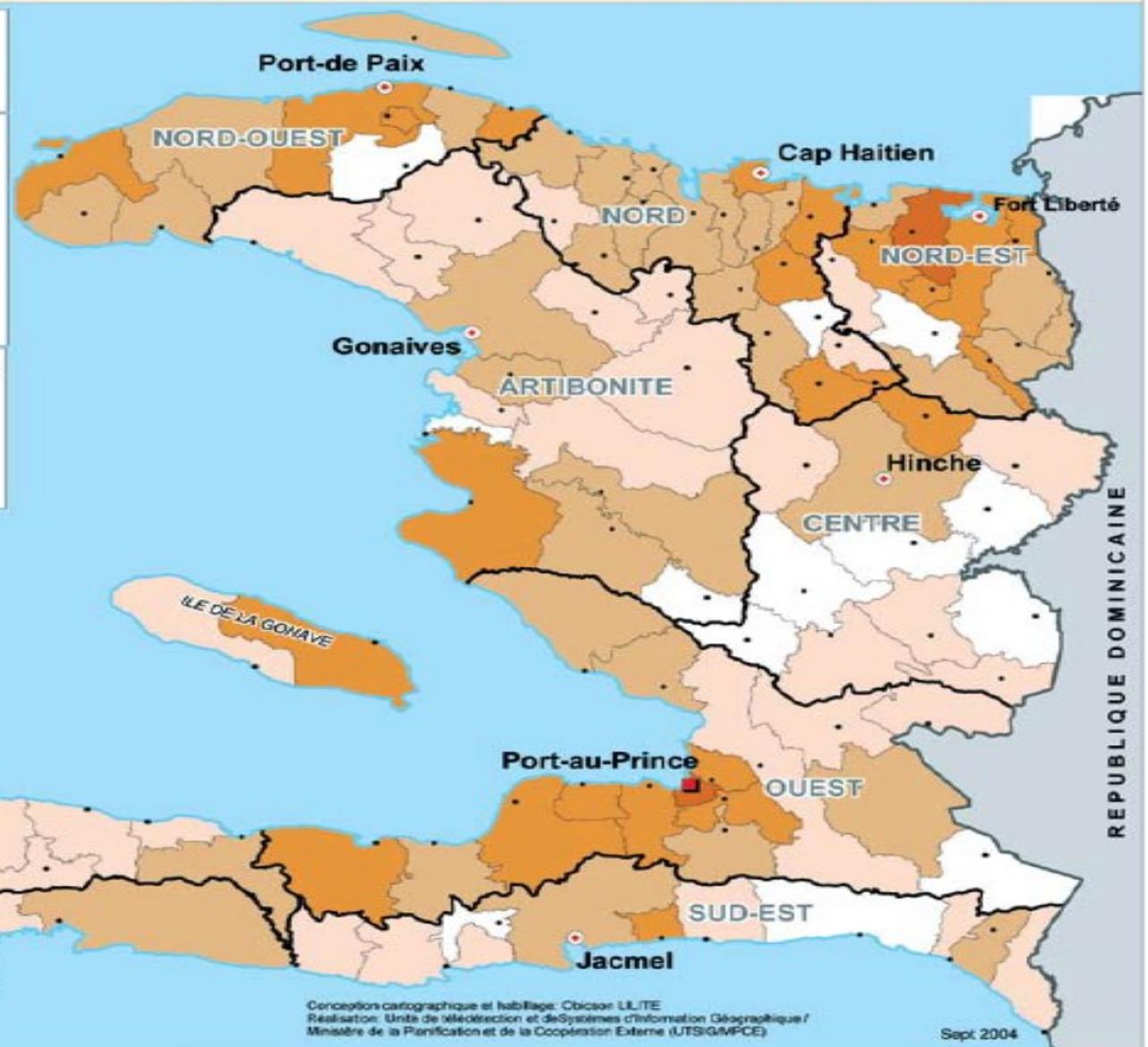
Cette cartographie a été réalisée sur la base d'un indice commun qui résulte de la moyenne arithmétique des indices thématiques affectés d'un même poids.

Sources:

Données administratives: UTS/GIMPCE

Données thématiques:

- IHSI (données préliminaires du recensement général 2003)
- MPCE (Rapport de validation 2002)
- MENUS
- WA.SAMS



Conception cartographique et habillage: Cibacor LLITE
Réalisation: Unité de Médiation et de Systèmes d'Information Géographique /
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (UTS/GIMPCE)

Sept 2004

Annexe chapitres 4 et 5 : Tableaux de dépouillement des données et questionnaire d'enquête

Tableau 1 : répartition de l'aide-projet selon les communes et départements d'accueil

		Département										Total
		Artibonite	Ouest	Grande Anse	Centre	Nord	Nord'Est	Nord-Ouest	Nippes	Sud	Sud'Est	
Commune d'implantation	Delmas	0	38	0	0	0	0	0	0	0	0	38
	Corail	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
	Anse d'Hainault	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5
	Gros-Morne	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
	Acul du Nord	0	0	0	0	19	0	0	0	0	0	19
	Grande rivière du Nord	0	0	0	0	11	0	0	0	0	0	11
	Cap haïtien	0	0	0	0	38	0	0	0	0	0	38
	Caracole	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	10
	Trou du Nord	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	14
	Dessalines	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
	Plaisance	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	7
	Port-au-Prince	0	48	0	0	0	0	0	0	0	0	48
	Marmelade	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
	St-Marc	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
	Gonaïves	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
	St-Raphael	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	12
	Limbé	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
	Port de Paix	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	14
	Hinche	0	0	0	25	0	0	0	0	0	0	25
	Môle St-Nicolas	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
St-Louis du Nord	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4	
Fort-Liberté	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	13	

Anse à galets	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Ouanaminthe	0	0	0	0	0	11	0	0	0	0	11
Baradères	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	11
Lascahobas	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	6
Jacmel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	19
Marigot	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20
Cavaillon	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	20
Cayes	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0	12
Aquin	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6
Coteaux	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0	18
Port-Salut	0	0	0	0	0	0	0	0	15	0	15
Arcahaie	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	17
Chardonnières	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	7
Mirbalais	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	18
Fond des Nègres	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	13
Miragoane	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	9
Anse à Veau	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	9
Cerca la Source	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
Bainet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	11
Pétion-ville	0	46	0	0	0	0	0	0	0	0	46
Croix-des-Bouquets	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Léogane	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Dame-Marie	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Jérémie	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Total	51	192	20	58	97	48	23	42	78	50	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Tableau 2 : Répartition départementale de l'aide-projet par rapport aux sources de financement

		Département										Total
		Artibonite	Ouest	Grande Anse	Centre	Nord	Nord'Est	Nord-Ouest	Nippes	Sud	Sud'Est	
Source de financement	BANQUE MONDIALE	11	45	0	18	12	0	0	0	40	0	126
	OXFAM INTERNATIONAL SEOURS	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	ISLAMIQUE ACF	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	HABITAT FOR HUMANITY	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	CROIX ROUGE BRITANIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	PAYS IRLANDE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	COMPATION INTERNATIONALE	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	5
	ORGANIZASYON LIMYE LAVI	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	INTER AMÉRICAIN FOUNDATION	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	GOVERNEMENT USA	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	FAUX	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	CROIX ROUGE ALLEMANDE	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
	TETCHO	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	OXFAM BRITANIQUE	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	6
	PNUD	0	1	0	0	2	2	0	4	5	4	18
	RDNP	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	CRIFADEL	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	CONCERN	0	5	0	0	0	0	2	0	0	0	7

COMITÉ QUARTIER DELMAS 32 CRS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
WORLD VISION	0	1	0	0	6	0	0	0	0	0	0	7
ROTALPHA	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
JPODA	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COMITÉ QUARTIER ARCAHAIE TKSCH	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
FAES	0	12	0	0	1	0	0	0	0	0	0	13
FOOD FOR THE POOR	0	4	0	0	1	2	0	0	0	0	0	7
PAM	0	7	0	0	3	0	0	0	0	0	5	15
ADRA	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
CARE	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
UNICEF	0	12	0	0	4	0	3	8	0	3	3	30
OIM	1	3	0	0	2	0	0	0	0	0	1	7
CARITAS INTL	0	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	6
USAID/UNICEF/UE/ ACDI	1	2	0	0	1	0	0	0	1	0	0	5
PLAN HAÏTI	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	5	9
ACDI/UE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MINUSTAH	4	0	0	1	5	8	5	9	2	2	2	36
AIDE ET ACTION	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3
RÉGION AQUITAINE	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4
BID	1	0	0	0	2	0	0	2	3	0	0	8
ACDI	3	0	0	0	2	2	0	2	2	3	3	14
AFDI	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	3
UE	7	10	7	14	18	8	6	3	3	8	8	84
GRUEED'H	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
SAVE	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0	2	7

OFATA	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INTL CHILD CARE	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
FOSREF	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	4
LIFE WATER	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
MÉDECIN SANS FRONTIÈRE	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	3
FLORESTA	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
HAÏTI OUTREACH	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
ÉCHO	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
WO LOVE HAÏTI	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
FHI	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
HPI-HAITI	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
VOAM	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AMBASSADE DE FRANCE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
KFW	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
DID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
MEDAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
SOLIDARIDAD INTERNATIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
COOPÉRATION ESPAGNOLE	0	2	0	0	0	0	0	2	0	3	0	7
USAID	15	30	12	11	14	20	7	10	12	7	0	138
HANDICAP INTL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
COOPERTION MEXICAINE	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
COOPÉRATION CHINE TAIWAN	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5
GOH	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
ZANMI LASANTE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
VWAZEN	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
MONDYAL AYITI												

COOPÉRATION ALLEMANDE	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
DINEPA	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
AVSI	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total	51	192	20	58	97	48	23	42	78	50	659	

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Tableau 3 : Répartition départementale de l'aide-projet selon les ONG impliquées

		Département										Total
		Artibonite	Ouest	Grande Anse	Centre	Nord	Nord'Est	Nord-Ouest	Nippes	Sud	Sud'Est	
ONG intervenante	PADF	2	43	0	0	0	0	0	1	28	0	74
	USAID	2	24	0	0	4	6	0	0	8	0	44
	HAÏTI OUTREACH	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	WO LOVE HAÏTI	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	GTZ	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	FHI	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
	CEEC	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	SOIL	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
	VETERIMED	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
	HPI-HAITI	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	SONODEV	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
	FEED THE FUTURE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	CAS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	VOAM	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	AGRI SUD INTL	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

VILLAGE PLANÈTE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AMBASSADE DE FRANCE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
FAES/KFW	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
ODR1NO	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
FAES/UNICEF	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
PADF/CADEC	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	6
DID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
MEDAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
CONCERN	0	6	0	0	0	0	6	0	0	0	4	16
SOLIDARIDAD INTERNATIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
CROSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
UNOPS	0	0	0	0	0	0	0	2	5	2	2	9
ONU HABITAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
DINEPA	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	4
OXFAM QUÉBEC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
CX ROUGE ESPAGNOLE	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	2	6
HANDICAP INTL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
AÆ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
CX ROUGE INTLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
AVSI	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COOPÉRATION MEXICAINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ACDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ICDF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
GOBIERNO DE CHILE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
GATES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
GOH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
ZANMI LASANTE	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

MERCY CORP	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
FONDATION GRACE	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
GREAT ALLIANCE	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4
OXFAM INTL	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
VWAZEN	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
MONDYAL AYITI GIZ	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
JOHANNITER INTERNATIONAL ASSISTANCE	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
PEPFAR-MSH	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
MÉDECINS DU MONDE BELGIQUE	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
PLAN NAGUA DU CANADA	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
SECOURS ISLAMIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ACF	2	1	0	0	0	0	6	0	0	0	0	9
HABITAT FOR HUMANITY	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CROIX ROUGE BRITANIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
APLAG	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FAUX	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COMPATION INTERNATIONALE	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5
SERVICE CHRÉTIEN D'HAÏTI	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INTER AMÉRICAIN FOUNDATION	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
PCH	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
CROIX ROUGE ALLEMANDE	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4

TETCHO	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AFD	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
OXFAM BRITANIQUE	0	5	0	0	8	0	0	1	0	0	0	14
PNUD	0	1	0	0	1	4	0	2	1	0	0	9
UNOPS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
WORLD VISION	0	1	0	6	6	0	0	0	0	0	0	13
GTIH	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
UCDAH	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CRIFADEL	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CROIX ROUGE HAÏTIENNE/CONC ERNE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COMITÉ QUARTIER DELMAS 32	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CRS	6	1	6	0	0	0	0	0	10	0	0	23
ROTALPHA	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
JPODA	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
COMITÉ QUARTIER ARCAHAIE	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
TKSCH	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
OIM	2	2	0	0	2	0	0	0	3	1	0	10
FAES	0	12	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13
FOOD FOR THE POOR	0	4	2	0	1	2	0	0	0	0	0	9
PAM	0	7	0	0	3	0	0	0	0	0	5	15
ADRA	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
CARE/FAES	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3
UNICEF	0	7	0	0	2	0	0	4	0	3	0	16
CARE	9	6	7	0	0	0	4	0	0	0	0	26
OCAAR	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
OAGEA	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

ESCALE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CORDAID	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
GREED'H	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CAPSE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CARITAS INTL	0	4	0	0	0	0	0	0	0	3	0	7
CAFOJ	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CATHOLIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
PLAN HAÏTI	0	1	0	1	0	2	0	0	0	0	5	9
SOS VILLAGE	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	4
ENFANT												
FANM SOLEY	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
LEVE												
CAPAC	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AMAGA	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
CRAMPES	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
ACTED	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	2	6
VOISIN MONDIAL	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FOND LAMBI	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MSF	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
MINUSTAH	3	0	0	1	5	6	3	9	1	2	2	30
AIDE ET ACTION	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	3
CHEVSI	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
AGRO ACTION												
ALLEMANDE	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
VILLAGE												
PLANÈTE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
CECI	4	0	0	18	10	0	0	0	0	0	0	32
HYDRO PLAN	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	4
FHI360	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
CASAH	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
UE	0	0	0	5	0	6	0	0	1	4	4	16
MERLIN	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
CHEMONICS	0	0	0	0	1	6	0	0	0	0	0	7

CEEPCO	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
DSNE	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
INDEPCO	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
SKAJITEK LOCAL	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4
ARCHITEC DE L'URGENCE	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
OIF	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
FOKAL	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
OREPA	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
FAO	2	1	0	0	2	0	0	0	1	1	7
SAVE THE CHILDREN	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	6
DAI	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3
CHF	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	5
OFATA	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
INDEPCO	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
IDE JEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
KONBIT SATE	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
FHAF	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
GRET	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
INTL CHILD CARE	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
VDH	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
MFK	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
ACBED	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
FOSREF	2	0	0	0	1	0	0	1	0	0	4
CX ROUGE AMÉRICAIN	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
LIFE WATER	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
MÉDECIN SANS FRONTIÈRE	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	3
FLORESTA	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
CESVI	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3

Total	51	192	20	58	97	48	23	42	78	50	659
-------	----	-----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Tableau 4 : Répartition départementale de l'aide-projet selon leurs domaines d'intervention

		Domaine d'intervention									Total
		Éducation	Santé	Agriculture ou élevage	Environnement	Démocratie, justice et paix	Microcrédit, microfinance	Énergie et Construction	non défini	Production locale	
Département	Artibonite	12	11	9	4	0	0	6	0	9	51
	Ouest	34	40	10	19	14	10	55	1	9	192
	Grande Anse	1	5	6	0	0	0	0	0	8	20
	Centre	12	4	5	10	7	2	14	0	4	58
	Nord	17	18	20	15	8	2	10	0	7	97
	Nord'Est	10	6	4	7	6	0	13	0	2	48
	Nord-Ouest	2	6	4	10	0	0	0	0	1	23
	Nippes	7	10	4	7	1	0	10	0	3	42
	Sud	12	4	7	4	18	6	23	0	4	78
	Sud'Est	6	8	5	14	5	3	8	0	1	50
Total		113	112	74	90	59	23	139	1	48	659

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel SPSS

Tableau 5 : Matrice de corrélation du modèle

Variables		Nb Emplois créés	Nb bénéficiaires	Nb experts	Coût de Financement
Nb créés	Emplois	1,000	0,897	0,624	0,704
Nb bénéficiaires		0,897	1,000	0,479	0,695
Nb experts		0,624	0,479	1,000	0,557
Coût de Financement		0,704	0,695	0,557	1,000

Source : Élaboration propre à partir des données collectées sur le système aide-projet en Haïti en 2013 en utilisant le logiciel XLStat.

Le questionnaire d'enquête

Enquête sur la répartition spatiale des projets locaux (communaux) de développement en Haïti dans le cadre du système aide-projet. Elle vise à questionner les formes de proximité (géographique et organisée) à partir de ces actions publiques sur chaque territoire des collectivités communales haïtiennes. Cette enquête s'inscrit dans le cadre des recherches de doctorat de Monsieur Christophe PROVIDENCE, à l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG-Pôle Martinique). Elle s'adresse particulièrement à chaque projet local (réalisé par une ou plusieurs ONG) financé par dons (d'une grande organisation internationale, d'une entité publique ou privée d'un pays tiers), dans l'un des domaines du développement (formation, éducation, santé, environnement, agriculture et production, infrastructures, etc.).

I- Les caractéristiques générales du projet

1- Localisation du projet	Commune : _____ Département :
2- Quelle (s) ONG intervenant dans le projet ?	
3- Dans quel (s) domaine (s) le projet intervient-il ?	
4- Quelle est la durée du projet ?	
5- La ou les sources (s) de financement du projet ?	
6- Quel est le coût total du projet ?	

II- La logique de distance (proximité géographique)

	<i>Soulignez la réponse correspondante</i>	
1) À quelle distance le projet se trouve-t-il d'un autre projet communal ?	Moins de 200 m Entre 400 et 600 m Plus de 800 m	Entre 200 et 400 m Entre 600 et 800 m
2) Combien de jours faut-il pour réunir les associations locales impliquées ?	Moins d'un (1) jour Deux (2) à trois (3) jours Quatre (4) à cinq (5) jours Plus de cinq (5) jours	
3) Quelle distance sépare les bureaux des ONG dans la commune ?	Moins de 200 m Entre 400 et 600 m Plus de 800 m	Entre 200 et 400 m Entre 600 et 800 m
4) À quelle distance se trouve le bureau du projet de celui de l'administration communale ?	Moins de 200 m Entre 400 et 600 m Plus de 800 m	Entre 200 et 400 m Entre 600 et 800 m

III- La logique d'appartenance (proximité organisée)

1) Quel est le nombre de bénéficiaires directs du projet ?	R —
2) À quelle (s) catégorie (s)sociale (s) appartiennent-ils ? (Soulignez selon le cas)	Enfant jeunes Paysan Commerçants Groupement de femmes Autre (précisez).....
3) Quel est le nombre d'associations locales impliquées dans le projet ?	R —
4) Quel est le nombre de rencontres avec l'administration locale (Mairie) ?	R —

5) Quel est le nombre d'acteurs locaux employés par le projet ?	R —
6) Quel est le nombre de réunions avec les associations locales impliquées ?	R —
7) Les associations locales impliquées ont-elles une reconnaissance communale ?	R —
8) Quel est le nombre d'experts mobilisés par le projet ?	R —
9) D'où proviennent les matériels utilisés par le projet ?	R —

IV- La logique de similitude (proximité organisée)

10) Comment le besoin a-t-il été identifié ?	R —
11) Quelle méthode d'implication des acteurs locaux utilisée dans le projet ?	R —
12) Quel est le rôle de l'administration locale dans le projet ?	R —

13) Quel est le rôle des représentants de l'État haïtien dans le projet ?	R —
14) Comment ce projet favorise-t-il le regroupement d'associations locales ?	R —
15) Quel est le mode de contribution locale dans le projet ?	R —
16) Le projet fait-il partie d'un réseau de projet de même type sur le territoire communal ?	R —
17) Quels sont les groupes d'acteurs intervenant directement dans la gestion de ce projet ?	R —

18) Quel (s) mécanisme (s) de suivi de ce projet au niveau local ?	R —

Table des matières

Dédicace	1
Remerciements	2
Résumé	3
Abstract	5
Sommaire	7
Glossaire des abréviations	8
Table des illustrations	11
Introduction générale	13
Les enjeux du développement dans la répartition de l'aide	15
Le système territorialisé et l'intérêt d'Haïti	17
Modéliser la dépendance et le système aide-projet en Haïti	19
Le plan du travail	21
CHAPITRE 1. DE L'OUVERTURE ECONOMIQUE AU SYSTEME AIDE AU DEVELOPPEMENT MONDIAL	24
Introduction	24
1.1. Les déterminants du processus de développement par l'aide	25
1.1.1. Le principe d'ouverture économique	26
1.1.2. Le système aide-projet mondial	31
1.1.3. Les liens de proximités dans l'aide-projet	36
1.2. Le passage vers un développement territorialisé de l'économie	41
1.2.1. Les principales approches de l'économie du développement.....	42
1.2.2. Fondement des approches territoriales du développement.....	46
1.2.3. La dimension politique de l'approche territoriale	51
1.3. La nouvelle dialectique globale/locale	53

1.3.1.	Les institutions internationales de gouvernance.....	54
1.3.2.	La mondialisation et ses conséquences.....	59
1.3.3.	La localisation du globalisme.....	64
	Conclusion du chapitre.....	67

CHAPITRE 2. UN TRIANGLE D'INCOMPATIBILITE POUR MODELISER LA CULTURE DE DEPENDANCE EN HAÏTI..... 69

	Introduction	69
2.1.	Les incompatibilités dans les relations internationales.....	71
2.1.1.	Les incompatibilités dans les choix des politiques monétaires	71
2.1.2.	Les incompatibilités dans le système des relations internationales.....	76
2.1.3.	Le nouveau contexte de l'économie politique internationale.....	82
2.2.	Les incompatibilités dans le système d'aide au développement en Haïti.....	85
2.2.1.	L'assistanat structurel.....	87
2.2.2.	Le Dilemme de changement	91
2.2.3.	Le positionnement stratégique.....	94
2.3.	Haïti et les incompatibilités dans ses stratégies de développement	99
2.3.1.	Pour une mise en réseaux des acteurs et des territoires en Haïti	100
2.3.2.	Les secteurs d'application.....	104
2.3.3.	Le nouveau rôle pour l'État haïtien	108
	Conclusion du chapitre.....	114

CHAPITRE 3. LES ENJEUX D'UNE COORDINATION DE L'AIDE-PROJET EN HAÏTI 116

	Introduction	116
3.1.	Le contexte difficile de la planification du développement en Haïti	118
3.1.1.	Les limites du système traditionnel	119
3.1.2.	Les déséquilibres dans la planification du développement	124

CHAPITRE 5.	VERS UNE MESURE DES EXTERNALITES SOCIOECONOMIQUES	
SPATIALES DU SYSTEME AIDE-PROJET EN HAÏTI.....		221
Introduction		221
5.1. L'organisation spatiale du système aide-projet en Haïti		222
5.1.1. Les fragmentations territoriales		223
5.1.2. Le mode de financement des territoires		229
5.1.3. Le phénomène d'hétérogénéité dans la structuration de l'aide-projet		234
5.2. Les acteurs locaux et la mise en projet des territoires d'accueil		240
5.2.1. La logique d'installation des ONG.....		241
5.2.2. Le rôle des acteurs locaux dans la réalisation des projets.....		247
5.2.3. La chaîne de la valeur ajoutée des projets		254
5.3. Les externalités socioéconomiques en tant que relation d'ordre dans le système aide-		
projet	259	
5.3.1. La distribution spatiale de l'aide-projet pour analyser les externalités socioéconomiques		260
5.3.2. Les statistiques de Moran pour analyser l'autocorrélation des projets		266
5.3.3. Les fondamentaux du système aide-projet : une estimation des paramètres		271
Conclusion du chapitre.....		277
Conclusion générale		279
L'aide-projet par rapport aux relations de dépendance structurelle en Haïti		283
L'aide-projet par rapport à la démarche spatiale et systémique		287
Bibliographie		291
Annexe chapitre 1		304
Schéma du système aide au développement en Haïti.....		304
Annexe chapitre 2 : La carte de la pauvreté en Haïti, du DSRP de 2007		306
Annexe chapitres 4 et 5 : Tableaux de dépouillement des données et questionnaire d'enquête		308